

ACADÉMIE

De l'Île de La Réunion

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

DU 14 MAI 1913

Portant création de l'Académie de l'Île de La Réunion

LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Le Conseil privé entendu :

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Île de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

ART. 2. — L'Académie de l'Île de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur.

ART. 3. — Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres titulaires dont 15 au moins résident au Chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de Membres honoraires et de Membres correspondants.

ACADÉMIE

De l'Île de La Réunion

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

DU 14 MAI 1913

Portant création de l'Académie de l'Île de La Réunion

LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Le Conseil privé entendu :

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Île de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

ART. 2. — L'Académie de l'Île de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur.

ART. 3. — Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres titulaires dont 15 au moins résident au Chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de Membres honoraires et de Membres correspondants.

ART. 4. — Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de La Réunion ou leurs travaux antérieurs.

ART. 5. — Les membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

ART. 6. — Les Membres associés sont élus par l'Académie et choisis parmi les personnes qui auront acquis des titres à la suite d'études ou mémoires présentés à cette Société.

ART. 7. — Le titre de Membre honoraire est décerné par l'Académie en hommage à des savants s'intéressant à ses travaux ou à d'autres personnes en reconnaissance de services exceptionnels.

ART. 8. — La qualité de Membre correspondant peut être octroyée par l'Académie à toute personne qui, s'intéressant à ses travaux, consentirait, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements ou documents qui pourront être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

ART. 9. — L'Académie choisit dans son sein un Président, un vice-Président et un Secrétaire général. Elle élabore son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Gouverneur ainsi que toutes les modifications qu'elle jugerait utiles d'y apporter dans la suite.

ART. 10. — Le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dièrx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la colonie sont placés sous le patronage de l'Académie, sans préjudice des attributions conférées aux différentes organisations qui s'y rapportent.

ART. 11. — L'Académie est autorisée à recevoir tous dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur.

ART. 12. — Un bulletin annuel publiera les complets-rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

ART. 13. — Un local sera mis par la Colonie à la disposition de l'Académie. Une subvention, dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil général, lui sera allouée afin de lui permettre de constituer des archives, et de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc. dont l'intérêt justifierait la possession, et enfin de faire imprimer le bulletin annuel prévu à l'article 12.

ART. 14. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au *Journal et Bulletin Officiels* de la Colonie.

Saint-Denis, le 14 mai 1913.

H. GARBIT



Membres Titulaires

DE L'ACADEMIE

DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Au 31 Décembre 1928

MM. ARCHAMBEAUD AUGUSTIN, Docteur en médecine, St-Pierre.

AZÉMA HENRI, Docteur en médecine, St Denis.

BÉNARD RENÉ, Directeur du Laboratoire d'analyses, St-Denis.

BERG PAUL, Payeur au Trésor, St-Denis.

CAUBET PAUL, Professeur au Lycée, St-Denis.

DERAMOND OCTAVE, D^r en médecine, St-Denis.

FOUCQUE HENRY, Docteur en droit, Notaire. St-Denis.

FOUCQUE HIPPOLYTE, professeur agrégé au Lycée, St-Denis.

GARSULT ATHANASE, Publiciste, St-Denis.

GERARD HENRI, sous-directeur des Douanes, St-Denis.

GIABICANI, Directeur du service des Douanes, St-Denis.

GAUTIER THÉOPHILE, Proviseur du Lycée Leconte de Lisle.

GAUTREZ VICTOR, Professeur au Lycée Leconte de Lisle.

HERMANN PAUL, Instituteur, Avirons.

HOARAU FELIX, chanoine, St-Denis.

HUGOT ANATOLE, Agent de change, St-Denis.

JACOB de CORDEMOY ADRIEN, Commis principal hors classe du Secrétariat général

MM. LACOUTURE EVENOR, directeur de l'École de
Musique, St-Denis.

LA GIRODAY VINCENT (de) Vice-Président du
Conseil général, Ste-Marie.

MANÈS GUSTAVE, Docteur en médecine, Cilaos.

MERLO ADRIEN, Archiviste colonial, Conserva-
teur du Musée Léon Dierx, St-Denis.

OZOUX LOUIS, Docteur en médecine, directeur du
Service de Santé, St-Denis.

DES RIEUX MAURICE, Avocat, St-Denis.

SANGLIER FERNAND, Avocat, St-Denis.

DE VILLÈLE AUGUSTE, agronome, St-Denis.



Membres Associés

DE L'ACADEMIE

DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Au 31 Décembre 1928

- MM. BARAU ARMAND, Ste-Suzanne.
 BÉNARD LÉONUS, (Sénateur) Gol, St-Louis.
 BERG ACHILLE, Docteur en médecine, St-Denis.
 BEUF, Instituteur, Salazie.
 BOULET, Professeur de dessin au Lycée Leconte
 de Lisle.
 CHASSAGNE ALBERT, Ste-Suzanne.
 CHRIST EMILE, Directeur du Jardin colonial,
 St-Denis.
 DEFAUD, Piton, St-Paul.
 FOURCADE ALFRED, publiciste, St-Denis.
 FOURCADE GEORGES, St-Denis.
 GERARD PIERRE, Avoué, St-Denis.
 HOARAU AUGUSTIN, D^r en médecine, St-Louis.
 ISAUTIER ALFRED, Ingénieur, St-Pierre.
 JEAN MAURICE, Docteur ès-sciences naturelles,
 professeur au Lycée.
 LAHAIS, Capitaine du Port, Port.
 LEGRAS RENÉ, Directeur du service de l'Enre-
 gistrement et du timbre, St-Denis.
 MARTIN LÉOPOLD, Docteur en médecine, St-André.
 MICHEL EUGÈNE, St-Joseph.
 NATIVEL RAOUL, Avocat, St-Denis.
 PAYET FRANÇOIS, Inspecteur primaire, St-Denis.
 PRÉMONT ACHILLE, Pharmacien, St-Paul.
 RICQUEBOURG, Docteur en médecine, St-Denis.
 ROBERT LABOR, Instituteur, St-Denis.
 VALLON HOARAU, Tampon.
 YCARD, Docteur en médecine, St-Benoit.
-

Membres Honoraires

DE L'ACADEMIE

DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Au 31 Décembre 1928

- MM. BARQUISSAU RAPHAEL, professeur agrégé de l'Université.
- BÉDIER JOSEPH, de La Réunion, Membre de l'Académie française.
- BERGET ADRIEN, Proviseur au Lycée du Caire.
- BLAY ADRIEN, à Paris.
- CREUSE EMILE, professeur honoraire du Lycée Leconte de Lisle.
- COLIN ELIE, Directeur de l'Observatoire de Tannarive.
- DEJEAN DE LA BATIE EMILE, de La Réunion, ancien Proviseur, à Fontenay-aux-Roses.
- DUBAR, professeur à Clermont-Ferrand, chargé de missions spéciales aux Colonies.
- DUBOIS MARCEL, Professeur à la Sorbonne.
- FRÉJAVILLE ALBERT, pharmacien.
- FONTOYNONT, D^r en médecine, président de l'Académie malgache.
- GUISTHAU, de La Réunion, Ministre de la Marine.
- LACROIX, auteur de travaux géologiques sur La Réunion et Madagascar, Professeur de minéralogie au Muséum de Paris.
- LEBLOND MARIUS ARY, de La Réunion, Hommes de lettres, Paris.
- MERWART EMILE, Gouverneur des Colonies en retraite, Trésorier payeur.

- MM. **MOTAI**S DE NARBONNE ALFRED, Avocat, Paris.
PALANT JULES, ancien professeur au Lycée Le-
conte de Lisle.
PLANCHET ALBERT, professeur de l'Université.
REUILLARD, professeur d'Histoire au Lycée d'Alger.
RICCI FRANÇOIS, professeur d'Histoire au Lycée
de Toulouse.
RUBEN DE COUDER JOSEPH, de La Réunion,
Président de la Cour de Cassation.
TOULORGE GASTON, de La Réunion, Météorolo-
giste à Port-Louis.
VELAIN CHARLES, auteur de travaux géologiques
sur La Réunion.
VIVIEN PAUL, de La Réunion, Président du Syndicat
de la Presse Coloniale à Paris.



Membres Correspondants

DE L'ACADEMIE

DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Au 31 Décembre 1928

MM. BARQUISSAU LUCIEN, avocat à la Cour d'appel
de Paris.

BÉNARD, directeur de l'Observatoire, Colombo.

BERTHAULT EMMANUEL, Madagascar.

BONAME, de l'île Maurice.

BONHOURS, Gouverneur des colonies.

BRUNET AUGUSTE, Député de La Réunion.

BRUNET CHARLES, publiciste, Paris.

CALMEL WILLIAM, publiciste et poète, Oran, élu
le 8 avril 1926.

CAZAMIAN, professeur de l'Université, Paris.

CESPÈDÈS (de), Instituteur à Tananarive.

CHAROUX CLÉMENT, Homme de lettres, île Mau-
rice.

CHEVALIER, Docteur en médecine, Directeur du
laboratoire d'agronomie coloniale.

CHEVASSU FRANCIS, Directeur du Figaro litté-
raire.

COCHARD, administrateur à Madagascar, élu le
2 Juin 1927.

COLSON LÉON, Ingénieur, Paris.

COSTANTIN, Muséum d'Histoire naturelle, Paris.

CROLBOIS, Institut Pasteur, Paris.

CULTRU, professeur à la Sorbonne.

DANDONAC, secrétaire général de l'Académie mal-
gache.

- MM. DARUTY DE GRANDPRÉ, de l'île Maurice.
 DAUPHIN, administrateur des Colonies.
 DELANOË PIERRE, Docteur en médecine, Paris.
 D'EMMEREZ DE CHARMOY, de l'île Maurice.
 DEREDINGER, colonel, Madagascar, élu le 1^{er} Décembre 1927.
 D'ESME JEAN, homme de lettres, Paris élu le 8 avril 1926.
 DESCHAMPS EMILE.
 DUMAS, Professeur au Collège Royal Maurice, élu le 2 Décembre 1926.
 DUBUISSON EDOUARD, St-Pierre.
 DUCROS, agent général de la Compagnie Transatlantique.
 DUPONT, directeur de la station botanique, Seychelles.
 DUPONT EVENOR, Hell-Bourg.
 ESMOUF (A), homme de lettres, Ile Maurice.
 FÉRY D'ESCLANDS, président de l'Académie de Clermont Ferrand
 FONTANIER, professeur au Lycée de Marseille.
 FOUQUE AIMÉ, médecin major des troupes coloniales, Madagascar.
 FOUQUE CHARLES, Magistrat, Madagascar.
 GARROS GEORGES, avocat, Saïgon.
 GIRAUD LÉOPOLD, de l'Institut agronomique, élu le 1^{er} Décembre 1927.
 FRANÇOIS GEORGES, sous inspecteur des troupes coloniales.
 GUY CAMILLE, gouverneur des colonies.
 HART-ROBERT EDOUARD, Ile Maurice, élu le 2 Juin 1927.
 Mme DE HEAULME JOSEPH.

- MM. HENRY, École vétérinaire, Alfort.
HIBON LUCIEN, instituteur à Ambositra.
HOARAU BARNABÉ, Madagascar.
JADIN FERNAND, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier.
D^r K/EBEL, Majunga.
K VÉGUEN (de) ROBERT, Paris.
LAURENT EDOUARD, Ingénieur à St-Denis.
DE LA GIRODAY GUY, Receveur de l'Enregistrement Majurga, élu le 8 Avril 1926.
LACAZE LUCIEN, Vice-amiral, ancien ministre de la marine.
LEFEBVRE LÉON, Président de l'Amicale Bourbonnaise à Saïgon, élu le 1^{er} X^{bre} 1927.
Mme LOUIS LEMARCHAND, Mahé, Seychelles. élue le 2 Décembre 1926.
MM. LÉOVILLE L'HOMME, de l'île Maurice.
LOTHÉ GEORGES, Aisne, élu le 2 Juin 1927.
MAINGUY LOUIS, médecin à Orléans.
MERLO MAURICE, Président de la Cour d'Appel Réunion.
MACÉ EMILE, Conservateur des hypothèques à St-Denis.
MILLOT, archives de la marine.
MOTAIS DE NARBONNE AUGUSTIN, magistrat.
MOTAIS DE NARBONNE JEAN, magistrat Madagascar.
MULLER, proviseur du Lycée de Mulhouse.
OLLIVIER YVES, Docteur en Médecine Marseille, élu le 8 avril 1926.
PATUREAU, de l'île Maurice.
PERNBACH, Docteur en médecine, Institut Pasteur.



Extraits des Procès-Verbaux de l'année 1927

PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 10 mars 1927

Sont présents : D^r Azéma, A. Merlo, H. Foucque, A. de Villèle, D^r Ozoux, Garsault, Caubet, Merwart, abbé Hoarau, Gautrez, Sanglier, Fourcade.

Absent excusé : Gautier.

Le Secrétaire dépose sur le bureau de l'A. R. l'annuaire de l'Académie malgache et le Bulletin économique de Madagascar récemment reçus.

Il donne lecture de deux lettres du président Guignard, l'A. en prend acte, et décide de ne rien changer à la composition du bureau. Il lit également une lettre de remerciements de M. Dumas.

Le Secrétaire rend compte de la situation financière de l'A. R. A l'actif de l'Académie dans les deux banques il y a une somme de 13.250 Frs. Il y a à prévoir, pour l'impression de deux bulletins, l'électricité, et l'entretien du local, une dépense de 7.360 frs.

L'Académie décide de souscrire une somme de 100 frs pour le monument à élever dans la Métropole à Clément Ader.

Il est décidé également que la clé du local sera désormais gardée par le secrétaire général, à son domicile.

M. de la Giroday ayant récemment été fait chevalier de la Légion d'Honneur l'Académie décide de donner en son honneur une séance solennelle suivie d'un vin. La date de cette séance est fixée au mois d'avril. M. le vice-président sera chargé du discours d'usage ; le jour sera fixé après entente du bureau avec le légionnaire.

M. Berg est chargé de faire installer des serrures aux portes des bibliothèques qui garnissent la salle des séances.

M. de Villèle présente les « *Histoires de ma case* » de M. Welcome Ozoux. Il recommande ce volume écrit par un Réunionnais, intéressant pour l'histoire littéraire et morale de la colonie. L'Académie décide de faire venir ce volume pour sa bibliothèque. De plus, M. de Villèle accepte de se charger de présenter cette œuvre au public au cours de la séance mensuelle de mai.

MM. Merwart et Azéma proposent comme membre correspondant M. Petit (Georges), docteur ès-sciences, assistant au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, qui fut chargé de mission dans la colonie.

M. Caubet, de retour de mission à Maurice, porte à l'Académie les remerciements de M. Dumas ; il annonce, de la part de ce dernier, l'envoi prochain d'une étude.

Le Secrétaire Général annonce qu'il a reçu du Gouvernement de la Réunion le texte du rapport rédigé par M. Petit à la suite de sa mission. L'Académie décide que ce document sera inséré dans un prochain bulletin.

La séance est levée à 19 h. 15.

Le Vice-Président,
D^r AZÉMA.

Le Secrétaire Général,
A. MERLO.



PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 5 Mai 1927

Présents : MM. Merlo, de la Giroday, Foucque, de Villèle, Jaucourt, Caubet, Abbé Hoarau, Garsault.

L'A. R. décide que le vin d'honneur offert à M. de la Giroday, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur aura lieu le dimanche 22 mai à 9 h 30 au siège de l'A. R.

Le Président est chargé d'y inviter le Gouverneur, le Secrétaire Général, le Procureur Général, Mgr l'Evêque de St-Denis.

M. de la Giroday propose comme membre correspondant de l'A. R. M. Cochard administrateur en chef de la province de Majunga (Madagascar). Adopté.

M. Henry Foucque lit deux lettres adressées à l'A. par M. Gautier, membre de l'A. qui a quitté la Colonie le mois précédent, pour un congé administratif. L'A. accepte la proposition, tendant à faire nommer M. Lotthé membre correspondant.

En raison de la mort de M. Jacob de Cordemoy membre correspondant de l'A. R. dont la nouvelle est parvenue récemment dans la Colonie, une suspension de séance de cinq minutes a lieu.

Sur la proposition du Secrétaire-adjoint, l'A. R. décide en raison du retard déjà considérable apporté, pour des raisons indépendantes d'elle, à la publication du Bulletin, de ne publier qu'un volume pour les deux années 1925-1926.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Vice-Président,

DR AZÉMA.

Le Secrétaire Général,

Signé : A. MERLO.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 2 Juin 1927, au Siège de l'A. R

Présents : D^r Ozoux, D^r Azéma Président, Merlo, Foucque, Caubet, de Villèle, Garsault, gouverneur Merwart.

Avant d'ouvrir la séance publique pour entendre la communication de M. Auguste de Villèle sur Welcome Ozoux, il est procédé à l'élection des membres correspondants.

Ont obtenu :

MM.	R. E. Hart	7	voix	sur	7	votants
	Lotthé		d ^o			d ^o
	Cochard	6	d ^o			d ^o
	D ^r Petit	7	d ^o			d ^o

La séance publique est ouverte à 17 h 45.

Le Vice-Président,
D^r AZÉNA.

Le Secrétaire Général,
Signé : A. MERLO.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance privée du Jeudi 7 Juillet 1927

Présidence du docteur H. Azéma, vice-président, assisté de M. Adrien Merlo, secrétaire général de l'Académie.

Étaient présents : Gouverneur Merwart, D^r L. Ozoux, A. de Villèle, A. Hugot, R. Jaucourt, Henri Gerard, professeur Caubet, Maître Sanglier.

M. MERLO propose comme membres correspondants M. Georges Petit 74, Rue du Professeur Pazzi Bergerac. M. J. Rouch, Alger Capitaine de frégate Amirauté Alger et M. Camille Le Barbier, administrateur-adjoint des colonies à Madagascar auteur de diverses monographies malgaches dont il a offert des exemplaires à l'Académie.

M. HUGOT propose comme membre associé M. Giraud ingénieur d'agronomie coloniale, qui pourrait faire à l'Académie des communications très intéressantes.

M. DE VILLELE s'excuse de ne pouvoir lire ce soir la note qu'il devait présenter. Il a appris trop tard qu'elle faisait partie du programme de la séance. Il s'agit de Madame Desbassayns autour de laquelle s'est créée une légende injurieuse. M. de Villèle se propose de la détruire. Mais comme cette légende est profondément enracinée dans l'esprit de la population, il désirerait que la défense de Madame Desbassayns eût le plus de publicité possible, et pour cela propose d'en faire l'objet d'une conférence publique.

L'Académie adhère à cette proposition ; la conférence de M. de Villèle aura lieu à la prochaine séance solennelle.

Sur la proposition de M. Merlo, l'Académie décide de faire donner par certains de ses membres et en séance publique le résumé des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le président ayant demandé au Gouverneur de concert avec la Société des Sciences et Arts et la Société Philharmonique de subventionner Mlle Rosen pour des leçons de chants qu'elle donnerait dans les écoles publiques — et ceci afin de retenir ce professeur à La Réunion.

nion — le Chef de la Colonie a répondu que le prix de l'heure de leçon donnée à l'école de musique était de 10 francs et qu'il ne pouvait excéder ce tarif. L'Académie ne peut subventionner Mlle Rosen, ses recettes ayant une affectation strictement limitée ; elle décide de se joindre à la société des Sciences et Arts et à la société Philharmonique pour faire auprès du Conseil Général une démarche tendant à l'allocation d'une subvention à Mlle Rosen.

Sur la demande de plusieurs membres *M. Caubet* examine la nature du phénomène qui s'est produit à la Rivière de l'Est dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 Avril dernier.

Il n'est pas douteux que pour une part très importante, ce phénomène est dû à l'action des pluies diluviennes qui ont provoqué des éboulements sur les deux rives et démesurément grossi le torrent. Les masses d'eau un instant arrêtées par les amas de roches et de terres arrachées aux pentes d'encaissement se sont accumulées derrière ces dépôts et les ont entraînés projetant en tous sens et même sur le pont de la Route nationale des débris de pierres et des boeues.

Mais, deux constatations décèlent l'intervention volcanique :

1° Il y a parmi les déblais projetés ou entraînés des produits — notamment des cendres — qui semblent d'origine volcanique et d'émission récente. Sans doute il est difficile d'identifier d'une façon très précise ces produits. Certes, on sait bien que tout le massif réunionnais est d'origine volcanique, composé surtout de basaltes et parfois de trachytes (comme la syénite, pierre de couleur claire qui forme la Chapelle, à Cilaos). D'autre part, telle pierre volcanique, comme l'olivine se reconnaît facilement aux gros cristaux qui y sont incorporés. Mais si l'on veut les pousser plus loin, les travaux d'identification des pierres émises par les volcans nécessitent un outillage spécial dont ne sont guère pourvus que trois ou quatre laboratoires en France.

2° Tous les témoignages recueillis sont d'accord pour affirmer que le phénomène a été accompagné de plu-

sieurs secousses sismiques qui ne peuvent s'expliquer que par une action volcanique.

Où se serait produite cette action ? Entre les remparts d'encaissement et dans la partie supérieure de la Rivière de l'Est, ou bien encore dans l'enclos lui-même du volcan, l'éruption ayant dans ce dernier cas été accompagnée d'explosions violentes qui auraient projeté les matières émises dans la vallée de la Rivière de l'Est en les faisant passer par-dessus le plateau étroit qui, au-dessous de la plaine des Sables, sépare cette vallée de l'enclos ? Seul un examen des lieux pourrait le révéler.

Cette dernière hypothèse (éruption avec phénomènes explosifs) serait particulièrement intéressante. Le piton de la Fournaise est, en effet, un volcan du type hawaïen avec écoulement très tranquille de lave basique très fluide, c'est à peine si sur 104 éruptions étudiées par M. Lacroix 2 ou 3 ont donné lieu à des explosions. Or, si réellement en avril dernier, des matières émises dans l'Enclos ont pu être projetées dans l'encaissement de la Rivière de l'Est, il faudrait en déduire que l'action de notre volcan tend à changer de caractère.

La secousse sismique provoquée par une explosion à l'intérieur et au haut de l'Enclos peut fort bien avoir été perçue sur le bord de la mer : au congrès de Naples, il a été constaté que les mouvements de l'espèce étaient sensibles à 70 et même 80 kilomètres de l'épicentre, point d'origine du sisme, et le pont de la Rivière de l'Est n'est guère qu'à 15 kilomètres du haut de l'Enclos.

En faveur de la seconde hypothèse (émission dans les remparts d'encaissement de la Rivière de l'Est) on peut noter que les éjections de matières volcaniques en dehors de l'Enclos ont été assez fréquentes à une époque très rapprochée de nous : tous les petits Brûlés (Mare-Longue, de la Table, du Baril, etc) sont en dehors de l'Enclos et se sont formés à des dates récentes, au cours du XVIII^e siècle.

Quoi qu'il en soit, une visite du cours supérieur de la Rivière de l'Est et de l'Enclos pourrait être actuellement féconde.

M. HUGOT qui a assisté à de nombreuses coulées volcaniques lorsqu'il résidait à Ste-Rose a toujours été frappé par la fluidité du magma et la rapidité avec laquelle il glisse vers la mer.

M. MERLO demande s'il ne s'est pas produit à la Rivière des Pluies un phénomène analogue à celui de la Rivière de l'Est.

M. CAUBET précise que la Rivière des Pluies appartient au massif ancien de l'Île séparé du massif récent par les dépressions de la Rivière de l'Est et de la Rivière des Remparts, et que pour le massif ancien, entré depuis de longs siècles dans la période de repos, un réveil de l'activité volcanique est invraisemblable.

M. LE D^r OZOUX confirme que les boues grisâtres recueillies à la Rivière des Pluies et qui ressemblent à des cendres volcaniques ne sont que des débris d'un pan de montagne qui s'est écroulé dans la partie haute de la Rivière et a formé barrage avant d'être entraîné par la masse des eaux. Il tient ce renseignement d'un agent du service des forêts. Des échantillons de ces boues qui se sont déposées près de la Route Nationale — les parties lourdes (débris de roches) en dessous, et les parties légères (sables et boues) au-dessus — ont été expédiés pour examen à M. Lacroix.

En ce qui concerne la Rivière de l'Est, on peut partager son cours en trois parties séparées les unes des autres par deux descentes quasi verticales, l'une au-dessous de la plaine des Sables, l'autre à une certaine distance en amont du pont de la Route Nationale. Or, M. le D^r Ozoux a exploré toute la partie inférieure de la Rivière jusqu'à premier saut et, à ce saut, on ne constate aucune trace de charriage de déblais ; les amoncellements de pierres et de boues que l'on trouve plus bas ont disparu. Il lui semble donc peu probable que le phénomène se soit produit au-dessus de ce saut. Il est d'ailleurs tout prêt à explorer la partie supérieure de la Rivière et le haut de l'Enclos. Cet examen serait très intéressant.

M. LE GOUVERNEUR MERWART pense que tout l'intérieur du massif de l'Île est alvéolé comme « un nid de guê-

pes ». Il lui paraît vraisemblable que des poches d'eau se soient formées dans ces alvéoles et que, sous l'action de pressions intérieures ou extérieures, ces poches vidées brusquement aient donné naissance aux projections que l'on a constatées à la Rivière de l'Est. Cela se voit fréquemment dans les Alpes.

L'ACADÉMIE remercie M. Caubet de son intéressant exposé et lui demande d'en faire l'objet d'une conférence publique.

Elle émet le vœu que soit organisée par les soins des pouvoirs publics, une prospection complète de la haute vallée de la Rivière de l'Est et de la partie supérieure de l'Enclos. Des délégués de l'Académie pourront être joints aux prospecteurs qui seront munis par l'Administration de tout le matériel nécessaire.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président,

D^r AZÉMA.

Le Secrétaire Général,

A. MERLO.



PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 6 Octobre 1927, au Siège de l'A. R.

Présents : D^r Azéma vice-président, A. Merlo, H. Foucque, gouverneur Merwart, Abbé Hoarau, Garsault, Caubel, Paul Berg, A. de Villèle, Jaucourt.

Le secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre de M. Guignard, Président de l'A. R., rendant compte de la célébration du Centenaire du Canal de Saint-Pierre, où il a représenté l'Académie et prononcé un discours en son nom. Il envoie le texte de ce discours.

Le Secrétaire dépose sur le bureau de l'A. R. trois volumes qui lui sont offerts par M. Rouch (a) *Pour voyager en paquebot*, (b) *L'Antarctide : voyage du « Pourquoi Pas »*, (c) deux brochures : « *La Géographie* » contenant des études de lui. M. Rouch a en outre envoyé une étude sur « *La Tempête du Bernardin de Saint-Pierre* ». L'Académie décide de l'imprimer dans son bulletin.

M. le gouverneur Merwart offre, de la part de M. Christ de mettre en état, à partir du 15 octobre, le préau de l'A. R. moyennant une autorisation d'engager quelques centaines de francs de dépenses. Accordé.

M. le D^r Azéma, vice-président, demande pour éviter des ennuis, qu'il soit bien décidé que les communiqués à la Presse et les convocations pour les réunions de l'Académie soient fixés par le bureau et envoyés par le Secrétaire Général. Accordé.

M. le gouverneur Merwart met au courant l'A. R. en son nom et au nom de M. Caubel, de sa dernière excursion à la Rivière de l'Est, et soumet le projet de motion suivant :

« L'Académie de la Réunion :

Vu le vœu émis par le Congrès universel de géodésie dans sa session de Rome (1922), en vue d'une observation suivie des phénomènes du volcanisme réunionnais ;

Vu le vœu qu'elle a émis elle-même, le 7 Juillet dernier de voir examiner de près la haute vallée de la Rivière de l'Est eu égard aux perturbations survenues le 26 Avril 1927 ;

Vu les constatations recueillies sur place, en septembre, par le professeur P. Caubet, et par M. le gouverneur Merwart ;

Adopte sur leur proposition la motion suivante :

« Une prime en rapport avec les frais de prospection sera allouée à une exploration méthodique du lit de la Rivière de l'Est, depuis sa seconde chute supérieure, jusqu'au pont suspendu ».

Le vœu émis aux voix est adopté, et le chiffre maximum de la prime fixé à 300 francs.

MM. Caubet et Merwart sont chargés du détail de l'exécution.

Le Vice-Président,

D^r AZÉMA.

Le Secrétaire Général,

Signé : A. MERLO.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 3 Novembre 1927

Présents : D^r Azéma vice-président, A. Merlo, A. Hugot, H. Foucque, Garsault, de Villèle. gouverneur Merwart.

M. Adrien Merlo, secrétaire général, est chargé par l'A. R. de faire procéder lui-même au nettoyage du préau, vu les prix excessifs demandés par M. Christ.

Sont proposés en vue des prochaines élections, comme membres correspondants : le Président de l'Amicale des Réunionnais de Saïgon (proposé par MM. Azéma et Merlo), le Colonel Deredinger (Tananarive), proposé par MM. Garsault et Merwart.

La séance privée est levée à 18 h.

En séance publique M. A. Hugot donne lecture de son travail sur l'Enigme de la Rivière de l'Est.

Le Secrétaire Général,

A. MERLO.

Le vice-Président,

D^r AZÉMA.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 1^{er} Décembre 1927, au Siège de l'A. R.

Présents : D^r Azéma vice-président, Merlo, Foucque, de Villèle, Gautrez, abbé Hoarau, Caubet, Jaucourt, Sanglier.

Excusés : MM. Berg et Guignard.

Séance ouverte à 18 heures.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Guignard, président. Avant qu'il soit procédé aux élections, M. le secrétaire général met l'Académie au courant de certains incidents récents survenus entre M. le gouverneur Merwart, membre honoraire de l'A. R. et le bureau. M. Merwart ayant fait des communications à la presse au nom de l'A. R. et usant d'un cachet avec l'inscription : « Académie Réunionnaise » qui est son œuvre personnelle, datant de l'exposition de 1925, empiète ainsi sur les attributions de l'Académie et fait usage d'un nom qui n'est pas celui de notre institution.

L'Académie rappelle d'une façon ferme que seul le Président et le Secrétaire Général ont qualité pour faire des communications officielles en son nom, que l'Académie de La Réunion n'a pas jusqu'ici de cachet, et invite les membres du bureau à maintenir les prérogatives qu'ils tiennent des statuts.

Un projet de cachet sera soumis à l'Académie.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau pour l'année 1927-28.

Votants : 9.

Ont obtenu :

Pour la Présidence :	M. Guignard	8 voix	Elu
	D ^r Azéma	1 —	
Pour la vice-Présidence :	D ^r Azéma	7 voix	Elu
	H. Foucque	1 —	
	Sanglier	1 —	
Pour le Sec. Général :	A. Merlo	8 voix	Elu
	Foucque	1 —	

XXVIII ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION

Pour le Secr. adjoint : H. Foucque 8 voix Elu
Sanglier 1 —

En conséquence sont nommés Président M. Mézière Guignard, Vice-président le D^r Azéma, Secrétaire Général M. A. Merlo, adjoint H. Foucque.

Comme membres correspondants :

M. Rouch 9 voix Elu.

Le président de l'Amicale Bourbonnaise de Saïgon.

M. Giraud, ingénieur agronome.

M. le Colonel Deredinger.

M. le Secrétaire Général dépose sur le bureau de l'A. R. les volumes suivants :

a) Bulletin de l'Académie malgache.

b) Rouch : Les traits essentiels de la Géographie humaine.

c) Bulletin annuel de l'Amicale Bourbonnaise de Saïgon 1927.

M. le gouverneur Merwart étant arrivé est mis au courant des faits relatés au début de ce procès-verbal. Il fournit les explications qu'il estime utiles. M. Sanglier lui ayant demandé de vouloir bien user « dans ses publications » du nom officiel de l'Académie de La Réunion, M. Merwart y consent, se réservant le droit d'user par ailleurs, du vocable qui lui plaît. M. le gouverneur Merwart demande aux membres de l'Académie de signer le livre du globe trotter René Odin actuellement de passage à La Réunion. Il est ainsi fait.

M. Caubet s'inscrit pour une conférence qui pourra avoir lieu au mois d'Avril prochain, sous le titre : « *Impressions de Maurice* ».

M. Merwart remet au bureau le texte de la note transmise au nom de l'A. R. à M. le Chef de Service des Eaux et Forêts, par MM. Caubet et Merwart en vue d'obtenir pour un garde l'autorisation d'entreprendre l'exploration demandée. Ce texte est joint au présent procès-verbal.

La séance est levée à 17 h 45.

Le Secrétaire Général,

A. MERLO.

Le Vice-Président,

D^r AZÉMA.



Saint-Denis, le 31 Octobre 1927

EXPLORATION DU LIT DE LA RIVIÈRE DE L'EST

Dans sa séance du jeudi 6 Octobre 1927, l'Académie a voté, à l'unanimité, une motion ainsi conçue :

ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION

« Vu le vœu émis par le Congrès universel de géodésie, dans sa session de Rome (1922), en vue d'une observation suivie des phénomènes du volcanisme réunionnais ;

« Vu le vœu qu'elle a émis elle-même, le 7 juillet dernier, de voir examiner de près la haute vallée de la Rivière de l'Est, eu égard aux perturbations survenues le 26 avril 1927 ;

« Vu les constatations recueillies sur place, en septembre, par M. le Professeur P. Caubet et par M. le gouverneur Merwart ;

« Adopte, sur leur proposition, la motion suivante :

« Une prime en rapport avec les frais de prospection sera allouée à une exploration méthodique du lit de la Rivière de l'Est, depuis sa seconde chute supérieure jusqu'au grand pont suspendu ».

Ce vote a été accompagné d'une ouverture de crédit de trois cents francs (300 fr.) que les proposants sous-signés ont fait mettre à la disposition du brigadier forestier JASMIN, particulièrement qualifié, à leur avis, pour mener à bien une telle mission.

Ci-joint la dite somme, en un chèque sur la Banque coloniale, n° B C 302.883 ainsi qu'un récépissé à renvoyer, acquitté, en deux exemplaires, à Saint-Denis, 8 rue Sainte-Marie.

Les instructions afférentes à la dite mission sont les suivantes :

Explorer le lit de la Rivière de l'Est depuis sa seconde chute supérieure jusqu'au pont suspendu, en notant :

1° Les points où se sont produites des perturbations tout à fait récentes : distances kilométriques par rapport au pont suspendu et à la Plaine des Sables ; altitude approximative de ces divers points.

2° La forme des divers amas de dépôts constatés et leur étendue.

3° La couleur et l'aspect de ces mêmes amas. — Sont-ils formés de roches dures ou de matières friables ? Recueillir des échantillons à trente centimètres au-dessous de la surface.

4° Rechercher si le fond du lit de la Rivière de l'Est ou les flancs des remparts ne présentent pas des traces de fentes par où auraient pu être émises des matières internes ?

Transmis, au nom de l'Académie, à M. le chef du Service des Eaux et Forêts, avec proposition de vouloir bien accorder à son subordonné les autorisations demandées.

P. CAUBET.

GOUVERNEUR MERWART.



Extrait des Procès-Verbaux de l'année 1928

PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 12 Avril 1928 au siège de l'A. R.

Présents : D^r Azéma Vice-président, Merlo, Foucque, Berg, Gautier, gouverneur Merwart.

M. le vice-Président donne lecture de deux lettres du Président Guignard, l'une au sujet d'une lettre du député Brunet concernant l'organisation d'un centre d'éducation physique à La Réunion. Il est décidé à ce propos que l'A. R. sera heureuse de collaborer à cette œuvre et aussi d'entendre à ce sujet M. le député Brunet s'il veut bien venir en entretenir l'Académie.

L'autre a trait à l'ouvrage de J. Hermann « *Les révélations du grand Océan* » que la veuve de l'ancien président de l'A. R. a fait éditer et dont les exemplaires viennent d'arriver dans la Colonie. Il est décidé que le Vice-président écrira à Mme Hermann pour lui dire les remerciements et les félicitations de l'Académie.

Le Secrétaire Général dépose sur le bureau de l'Académie (a) un travail sur Féry d'Esclands président de l'Académie des Sciences et Arts de Clermont et membre correspondant de l'A. R. Le travail est offert par la famille Féry d'Esclands, à qui l'Académie enverra ses remerciements.

b) la thèse de doctorat en Médecine de M. Achille Berg offert en hommage par l'auteur.

c) le Bulletin économique de Madagascar.

Il donne ensuite lecture des lettres de remerciement des membres correspondants ou associés nouvellement élus.

En vue de la mise en état du préau avoisinant le siège social, M. le D^r Ozoux propose de faire abaisser par

le service des T. P. la muraille de clôture, ce qui aura l'avantage d'aérer la cour, de ménager une vue splendide et, probablement de ne rien coûter, les T. P. devant en retirer de belles pierres de taille.

Mission est donnée au D^r Ozoux de s'entendre à ce sujet avec M. le Chef du Service des T. P. M. le gouverneur Merwart dépose sur le bureau de l'A. R. en vue de son impression dans le prochain bulletin un résumé des conférences qu'il a faites à l'A. R. sur les « *noms de lieux réunionnais* ».

Il propose de réserver une place, dans ce même bulletin, à l'article qu'il a publié dans la presse locale, sur le livre récent de J. Hermann, il demande également à l'A. d'en acheter deux exemplaires et de les faire relier. Ces deux propositions sont adoptées. Il informe l'A. que le Gouverneur de La Réunion a reçu une splendide reproduction de la célèbre carte du Sherif Idriss géographe en Sicile d'un roi français Roger de Hauteville (1154). C'est une reconstitution faite par l'érudit allemand Miller. Il s'offre à présenter cette carte au public au cours d'une séance publique de l'A. Cette proposition est acceptée. La causerie de M. le gouverneur Merwart est fixée à la séance du 3 mai prochain.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire Général,

A. MERLO.

Le Vice-Président,

D^r AZÉMA.



PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 3 mai 1928

L'Académie de La Réunion tient séance publique sous la présidence de M. le Gouverneur Repiquet et en présence de M. le député Auguste Brunet. M. Mancini, vice consul de S. M. britannique étant souffrant ne peut comme il en avait l'intention remettre lui-même à l'A. R. le blason de l'île Maurice offert par l'Institut Royal de Port-Louis. M. le D^r Azéma après l'avoir excusé présente le blason à l'Académie M. Foucque Secrétaire adjoint donne lecture du décret royal octroyant à l'île Maurice ce blason(1906) et de la lettre d'envoi de M. R. E. Hart, bibliothécaire de l'Institut.

M. le D^r Azéma exprime ensuite les remerciements de l'A. à l'île Maurice.

La parole est ensuite donnée à M. le gouverneur Merwart qui présente au public la copie en couleurs d'une curieuse mappemonde du XII^e siècle offerte à la Colonie par le professeur Miller, de Stuttgart, spécialiste en cartographie médiévale.

Conférence d'une heure extrêmement intéressante et captivante, pour laquelle l'auteur reçoit les félicitations générales.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire Général,

A. MERLO.

Le VicePrésident,

D^r AZÉMA.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 4 Octobre 1928

Présents : D^r Azéma, A. Merlo, Foucque, A. Hugot, Berg, Gautrez, de Villèle, de la Giroday, Sanglier.

1. Électricité. — Le Secrétaire Général est chargé de s'entendre avec M. Rambaud pour obtenir qu'on paie la lumière électrique à chaque fois qu'on en a besoin et non à raison de 28 frs par mois.

2. Le Secrétaire général rend compte que l'A. possède actuellement en caisse une somme de 9.489 fr. 55 y compris les 3.000 francs de la subvention 1928.

Sur ce total 3.250 francs sont indisponibles ayant été versés par la commune de Saint-Denis, en vue de l'érection d'un buste à Lacaussade.

3. Il est décidé que l'A. R. publiera à son bulletin les discours prononcés sur la tombe du Président Guignard ainsi que les articles nécrologiques de MM. Berg et Foucque.

4. Le Secrétaire adjoint donne lecture de la lettre de M. Lemerre par laquelle il offre à l'A. R. l'édition des poésies complètes de Leconte de Lisle, n'acceptant que le prix de la reliure et de l'expédition. L'A. charge le Secrétaire adjoint d'exprimer à M. Lemerre ses remerciements et de lui faire parvenir la somme due.

5. La prochaine réunion est fixée au 8 novembre pour l'élection de six membres : 3 titulaires en remplacement de MM. Bailly, Mac-Auliffe et Guignard, 3 associés en remplacement de MM. Bénard, Combes et Jaucout.

Ont été proposés régulièrement

A) Comme membres titulaires :

M. Alfred Isautier, membre associé par MM. de la Giroday et Merlo.

M. le D^r Archambeaud par MM. Azéma et de la Giroday.

M. Giabicani, chef du service des Douanes par MM. Azéma et Gautrez.

M. Henry Foucq, notaire, D^r en droit par MM. Hugot et Merlo

M. le Gouverneur Merwart, membre honoraire par MM. Azéma et de la Giroday.

B) Comme membre associés : (3 sièges vacants et éventuellement 4 si M. Isautier est élu titulaire).

M. le D^r Achille Berg, par MM. Sanglier et Azéma.

M. Maurice Jean D^r ès-sciences par MM. Merlo et Foucq.

M. Paul Boulet, professeur de dessin par MM. Merlo et Foucq.

M. H. Foucq D^r en droit par MM. Merlo et de la Giroday.

M. Emile Macé, conservateur des hypothèques par MM. Merlo et Gautrez.

Sont en outre proposés comme membres correspondants :

MM. Léonus Bénard, sénateur de La Réunion et Vergès Raymond.

L'Académie de La Réunion décide de souscrire pour une somme de 500 frs au buste à élever à M. Guignard. Elle émet en outre le vœu qu'un moulage en plâtre du buste soit réservé à l'Académie pour sa salle des séances.

M. Gautrez est chargé de se documenter en vue de l'exécution d'un portrait à l'huile de l'ancien président.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,

A. MERLO.

Le Vice-Président,

AZÉMA.

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 8 Novembre 1928

Présents :

Dr Azéma, Merlo, Gautrez, Foucque, de Villèle, Berg,
de la Giroday, Lacouture, Garsault, Dr Ozoux, Gérard.

1. Le Président dépose sur le bureau divers envois
(Bulletins et Mémoires) de l'Académie malgache, qui
sont remis au bibliothécaire.

2. Conformément à l'Ordre du jour il est procédé aux
élections.

A. Membres Titulaires : Votants 12
majorité 7 — sièges 3.

Ont obtenu :

MM. Giabicani 10 voix — élu.

Henry Foucque 12 voix — élu.

Docteur Archambeaud 9 voix — élu.

A. Isautier 3 voix.

Gouverneur Merwart 2 voix.

B. Membres Associés

Ont obtenu :

Docteur Berg 10 voix — élu.

MM. Jean 10 voix — élu.

Boulet 9 voix — élu.

Macé 7 voix.

C. Membres Correspondants

Sont élus à l'unanimité :

MM. Regnault de Beaucaron, Léonus Bénard, Ray-
mond Vergès, Emile Macé.

D. Bureau

L'Académie procède ensuite au renouvellement de son bureau pour l'année 1928-29.

Votants 12.

Ont obtenu pour la Présidence :

MM. le docteur Azéma 8 voix — élu.
Hippolyte Foucque 3 voix.
Blanc 1 voix.

Pour la Vice-Présidence :

MM. Hippolyte Foucque 9 voix — élu.
de la Giroday 1 voix.
de Villèle 1 voix.
Berg Paul 1 voix.

Pour le Secrétariat général :

MM. Adrien Merlo 11 voix — élu.
Berg Paul 1 voix.

Pour le Secrétariat-adjoint : (Votants 11)

MM. Berg Paul 9 voix — élu.
Henri Gerard 2 voix.
bulletin blanc 1 voix.

L'Académie charge M. Sanglier de la Bibliothèque, en remplacement de M. Paul Berg élu Secrétaire-adjoint.

Elle charge M. Lacouture de s'informer auprès de l'imprimerie de Montligeon du prix que coûterait l'impression du Bulletin.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire général,

A. MERLO.

Le Président,

DR AZÉMA.



PROCÈS-VERBAL

de la Séance du 6 Décembre 1928

Présents : D^r Azéma, H. Foucque, A. Merlo, P. Berg, Henry Foucque, Boulet, Maurice Jean, D^r Achille Berg, Sanglier, Garsault, de Villèle, Gautier, Giabicani, Mace, D^r Deramond

Conférence du D^r Azéma sur les 1^{res} prisons de l'île.

M. le Gouverneur Fabre a la présidence d'honneur.

A l'issue de sa conférence, l'orateur reçoit les félicitations unanimes de l'assemblée pour l'évocation heureuse et palpitante d'une période agitée de notre histoire.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,

D^r AZÉMA.

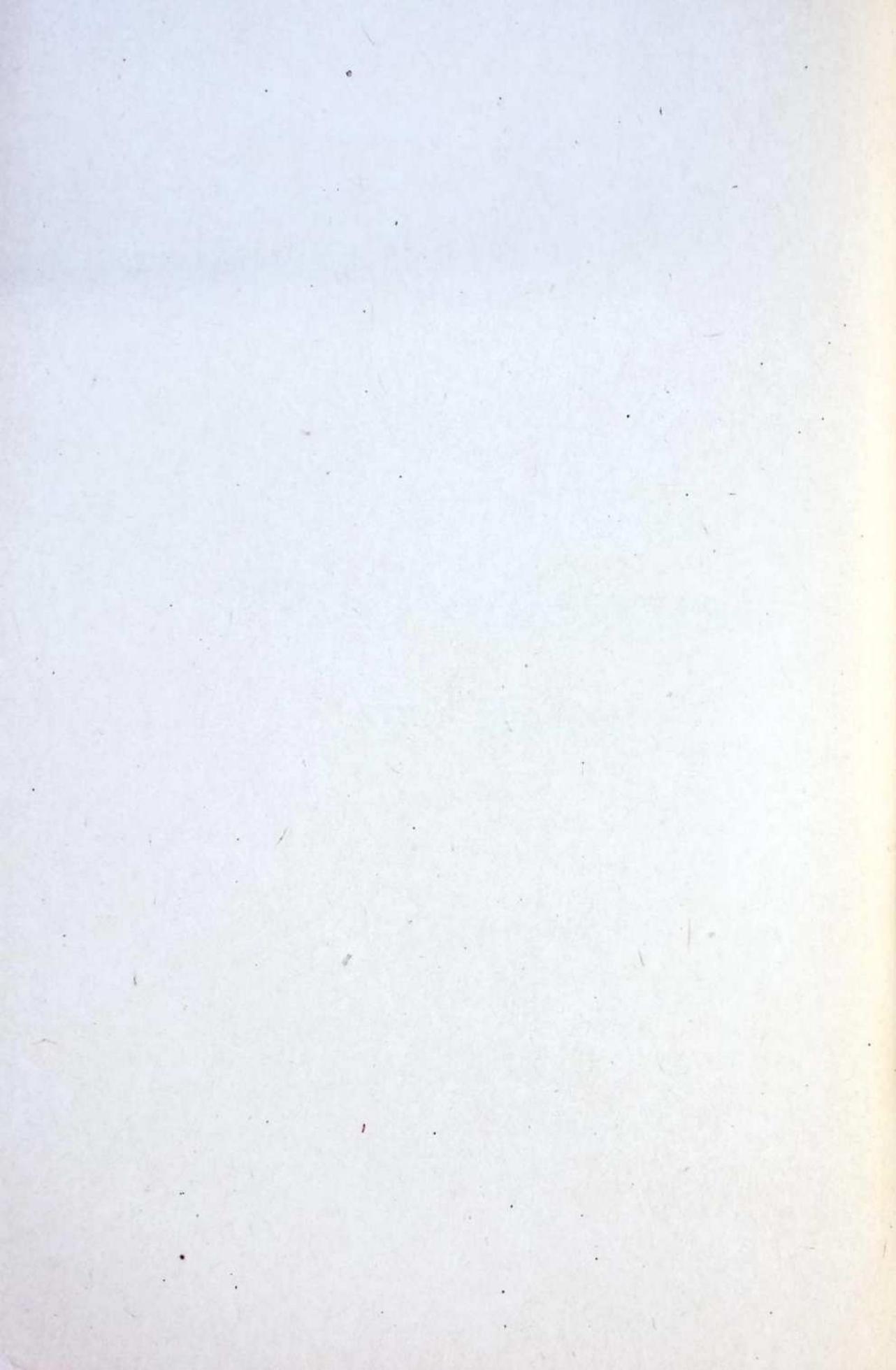
Le Secrétaire Général,

A. MERLO.



Deuxième Partie

ANNÉE 1927



RÉCEPTION

DE

M. VINCENT BOYER DE LA GIRODAY
*à l'occasion de sa nomination
dans l'ordre de la Légion d'honneur*

DISCOURS

DE M. LE VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

(22 MAI 1927)

Monsieur le gouverneur,

Mesdames, Messieurs,

L'Académie de la Réunion qui est la gardienne de nos gloires coloniales, se montre doublement heureuse et fière lorsque les élus dont elle proclame les vertus et les triomphes, appartiennent à son assemblée. C'est pour accomplir une de ces flatteuses missions que, ce matin, sous la présidence de M. le Gouverneur et les auspices de MM. les conseillers généraux elle se réunit autour de l'un de ses membres, Vincent Boyer de la Giroday, que vient de décorer la croix de la Légion d'honneur. Cette marque de distinction qui s'ajoute à ses palmes d'officier d'Académie et à sa médaille de Chevalier du Mérite agricole dit hautement sa valeur et l'éclat de ses services.

Vincent Boyer de la Giroday est le fils de Clérensac Boyer de la Giroday et de Mlle Ollivier, petite fille d'Adrien Bellier, de cet homme de bien dont le souvenir est resté ineffaçable, qui rendit de précieux services à l'agriculture, défendit avec autant d'ardeur que de convictions nos libertés menacées, et faisait à la colonie, en mourant, un legs de 10.000 frs dont les intérêts devaient servir à décerner annuellement une récompense à celui de ses compatriotes qui avait accompli un acte de valeur. Ce prix, le « *prix Bellier* » encourage et honore celui qui en est digne.

Notre ami, Vincent Boyer de la Giroday fit ses premières classes dans une école alors très en vogue à St-André, le collège Cornillat, qu'il quitta pour aller en France continuer ses études à Brest. Là, il fut reçu par sa tante Mme Doret, la veuve de l'un des gouverneurs les plus distingués qui aient administré notre île. Elle lui racontait souvent, non sans émotion, les hauts faits d'armes de son oncle au cours de sa profession, notamment cet acte de vaillance semé de périls qu'il manifestait à Napoléon 1^{er} à la veille de son abdication en lui proposant de le conduire sur un fragile esquif, vers l'Amérique, en traversant l'escadre Anglaise qui croisait devant le port. L'Empereur refusa, on le sait. Doret devenait dès lors suspect au gouvernement de la Restauration qui, averti, brisait sa carrière en le rejetant des rangs de la marine militaire. Plus tard, lorsque Napoléon III prenait les rênes du pouvoir il se souvint de l'acte de bravoure et de fidélité de Doret, le rétablissait dans la marine militaire avec des grades élevés, le nommait gouverneur de l'île de la Réunion, en remplacement de Sarda Garriga, puis en faisait un sénateur.

Ces exploits excitèrent l'émulation de Vincent Boyer de la Giroday qui médita de compter, lui aussi, un jour parmi ces marins intrépides et de suivre l'exemple de trois de ses oncles également élevés par Mme Doret : le lieutenant d'infanterie de marine, Adrien Ollivier, le capitaine de vaisseau Charles Ollivier, le docteur Yves Ollivier. Déjà il se préparait à l'école navale de Brest quand il dut, jeune encore, revenir à l'île de la Réunion en 1895. Il rentrait alors au Lycée où il se distin-

gua par des succès scolaires, remportant en sa dernière année de classes le prix d'honneur de Mathématiques. De retour en Europe il se destina à l'« Institut industriel » du nord de la France qui le compta bientôt au nombre des élèves assidus à suivre ses cours. Il y puisa les instructives leçons qui lui méritèrent le diplôme d'ingénieur.

La carrière agricole est celle vers laquelle il allait désormais s'orienter. Revenu dans son pays natal et, après avoir satisfait aux obligations du service militaire, il s'occupa de culture des champs sur l'établissement du « Bois Rouge », sous la direction de MM. Rouzeaud, Armand Barau et Emile Bellier.

La mort de son père survenue le 11 août 1896 lui avait imposé les charges d'une nombreuse famille qu'il sut satisfaire avec une délicatesse de sentiments qui est toute à sa louange.

Il accomplissait cette œuvre magnifique sous l'inspiration de sa mère Mme Clérensac Boyer de la Giroday qui unissait en elle dans une heureuse harmonie tous les trésors de l'esprit et du cœur. Cette tâche maternelle journalièrement distribuée entre seize enfants dont elle avait la direction n'épuisait point tout son amour du bien. Elle se dépensait en des œuvres de charité vraiment admirables auxquelles tout dernièrement encore rendait hommage la société des Dames de Saint-Vincent de Paul dont elle a été la présidente aimée et respectée.

Propriétaire du domaine la « Révolution » à Ste-Marie, Vincent Boyer de la Giroday l'embellissait et le dotait des richesses de la science et du progrès.

A la Chambre d'Agriculture qui, depuis 1908, le comptait au nombre de ses membres les plus zélés, il acquit rapidement, par l'ascendant de ses connaissances, une position dominante. Il devint le chef autorisé de l'assemblée. Sa présidence se signala par de nombreux services, notamment par son intervention dans la grosse question de l'immigration malgache. Avec cette volonté qui réalise, Vincent Boyer de la Giroday se rendit lui-même à Tananarive et discuta auprès du gouverneur Garbit les avantages que présenterait pour les deux îles de Madagascar et de la Réunion l'exode des travailleurs

de la Grande-Terre, de ces malgaches dont les pères, curieux rapprochement historique, avaient été les premiers immigrants qui furent envoyés à l'île Bourbon, lors de l'occupation Européenne en 1654. Il parachevait ses négociations par deux voyages faits à Fort-Dauphin où il avait la bonne fortune de rencontrer un compatriote, M. Vergé, administrateur des colonies qui lui faisait obtenir les contingents de recrutement qu'il sollicitait. Ce fut un succès vraiment digne d'éloges que celui de cette entreprise qui valut à notre agriculture de pareils éléments de prospérité. Les annales en effet témoignent qu'à la faveur de cette main-d'œuvre la colonie a produit en 1925 et en 1926 près de cinquante cinq mille tonnes de sucre, chiffre que depuis plus de quarante ans elle n'avait pas atteint. Que de bonheurs distribués, que de fortunes relevées !

Il était encore réservé aux soins éclairés de Vincent Boyer de la Giroday de contribuer puissamment au projet de création de l'important établissement « *la Station expérimentale et agricole* » qui offrira aux cultivateurs les profitables enseignements de la science toujours en marche.

Mais ce n'était pas assez pour sa débordante activité. En même temps qu'il s'occupait d'agriculture, il trouvait dans la politique d'autres occasions de se multiplier et de se faire valoir. Nommé en 1904 membre du Conseil municipal de Ste-Marie, puis deux ans après, membre du Conseil général, il manifestait dans ces assemblées des qualités maîtresses aussi bien pour la discussion des affaires générales de la colonie que pour la défense des intérêts de sa commune. Il ne tardait pas à acquérir une popularité grandissante auprès des collègues électoraux qui n'ont point cessé de le réélire à ces postes de combats.

Reconnaissante de la multiplicité de ses bienfaits, la municipalité de Ste-Marie lui confiait les destinées de la commune qu'il administre depuis 1908 avec un sens politique et une sollicitude dignes d'admiration.

Ses collègues du Conseil général, témoins de l'intelligence et du tact qu'il révélait dans les débats le choisissaient comme rapporteur du budget, comme membre

de la Commission coloniale, enfin lui ont fait le suprême honneur de le désigner depuis 1925 comme vice-président de la première assemblée du pays. L'opinion publique, par ses approbations, ratifie chaque jour ce choix judicieux.

A ces qualités remarquables il joint une aménité de caractère, une franchise et une probité dans ses relations qui lui concilient toutes les amitiés.

Patriote éprouvé autant que travailleur infatigable, Vincent Boyer de la Giroday a semblé, dans l'accomplissement de ses actes, avoir eu la divination de ces paroles que le Président de la République, Raymond Poincaré devait au lendemain de la Paix glorieuse prononcer dans les départements de la France pour stimuler les énergies.

« Il n'y a que les morts, disait-il, qui ont droit de se
« reposer. Nous leur devons de continuer leur œuvre et
« de réaliser leurs vœux. Ils nous demandent de faire en
« sorte que la France reste digne dans la Paix de ce
« qu'elle a été dans la Guerre, qu'elle ne perde rien de
« son rang privilégié, que sa figure ne perde rien de son
« éclat et de sa pureté. C'est à vous de lui donner votre
« intelligence et votre cœur. . . . »

Honneur donc à notre légionnaire dont l'Académie aujourd'hui célèbre les lauriers, qui a mis toute son âme à servir la France immortelle et son île natale, cette petite France d'outre-mer. Il a brillamment continué la chaîne des traditions laissée par ses ancêtres : par son aïeul Charles Ollivier qui a été le secrétaire du gouverneur Doret, puis maire de Ste-Suzanne et conseiller privé ; par son père Clérensac Boyer de la Giroday qui fut, pendant neuf ans, maire du Bras-Panon et qui est mort à ce poste d'honneur quittant après lui d'éclatants témoignages de sa bonne administration et de son dévouement à la chose publique.

Que Madame Vincent Boyer de la Giroday, qui nous fait aujourd'hui l'honneur d'assister à notre Assemblée, et qui a toujours été l'heureuse inspiratrice de notre légionnaire veuille bien agréer l'hommage de nos sentiments de respect et d'inaltérable sympathie.

Le vice-Président,
Dr HENRI AZÉMA.

ALLOUCTION

DE M. VINCENT BOYER DE LA GIRODAY

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames,
Messieurs,
Mes chers Confrères,

Je vous assure que vous me mettez aujourd'hui véritablement à l'épreuve, me plaçant sous cette coupole, entouré sur cette estrade d'une telle élite, en face d'un public aussi nombreux, aussi distingué et aussi sympathique, m'obligeant à recevoir sans broncher l'assaut des paroles éloquentes et beaucoup trop élogieuses qui viennent de m'être adressées. Le combat singulier qu'on imposait au moyen âge au chevalier nouvellement armé devait certes lui causer moins d'émotionnantes appréhensions que que je n'en ai maintenant à répondre aux coups dont vous venez de m'accabler.

C'est par l'expression de sentiments de gratitude et de reconnaissance que je puis seulement m'acquitter envers vous.

Je vous remercie tout d'abord, Monsieur le Gouverneur, car c'est à vous que je dois la flatteuse distinction dont le Gouvernement de la République a bien voulu m'honorer. C'est vous qui avez pris l'initiative de formuler en ma faveur des propositions dans lesquelles votre bienveillance et votre affectueuse sympathie ont amplifié mes mérites.

Ce m'est un bien agréable devoir, M. le Gouverneur, de vous manifester publiquement, en ce jour, la respectueuse et reconnaissante affection que j'éprouve pour vous. Je sais être aussi l'interprète de toute la population créole, unanime sur ce point en nous félicitant d'avoir à la tête de notre Colonie, et pour longtemps encore nous l'espérons, un homme si éclairé, si juste et

si bon, réunissant toutes les qualités et toutes les vertus qui caractérisent un Chef, nous faisant évoquer les temps heureux de notre histoire où les Gouverneurs étaient choisis dans ce corps d'élite de la Marine française. Tous nous vous apprécions et nous vous aimons, Monsieur le Gouverneur, parce que nous aimons la France et que nous nous plaisons chaque jour à retrouver en vous le caractère loyal et droit de nos aïeux.

Je remercie notre cher Vice Président de l'Académie de s'être fait l'interprète si aimable et si flatteur des sentiments de mes Collègues, mais laissez-moi vous dire, cher Docteur, que vous avez beaucoup exagéré mes capacités, et particulièrement dans le domaine scientifique et agricole où mon bagage est tout juste suffisant pour me permettre d'apprécier l'étendue de tout ce que je ne sais pas, je me suis contenté d'utiliser les leçons que j'ai reçues pour essayer de faire fructifier un domaine familial et pour le rendre plus agréable et plus confortable, aussi bien pour les humains qui l'habitent que pour ses hôtes inférieurs des écuries, des étables et de la basse cour.

M. Azéma a bien voulu rappeler, avec la précise érudition dont il s'est fait la spécialité sur tous les points de notre histoire locale contemporaine, des souvenirs dont se glorifie ma famille ; c'est avec émotion que je l'ai entendu parler de mes grands parents et de mes parents, et je le remercie d'avoir bien voulu faire constater qu'en remplissant les fonctions publiques dont j'ai été investi je n'ai fait qu'obéir aux lois de l'atavisme, et à la règle qui impose à nos âmes créoles de mettre au service de la collectivité toute notre activité, toutes nos facultés et tout notre cœur. J'étais encore poussé dans cette voie par un devoir impérieux de reconnaissance, car je ne puis oublier que c'est grâce à une bourse de la Colonie que j'ai pu terminer mes études à l'Institut Industriel du Nord de 1897 à 1900.

Je tiens à répéter ici que les seuls titres qui m'ont valu d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur sont d'ordre politique et économique, il m'est agréable de reporter sur mes Collègues du Conseil Municipal de Sainte-Marie, du Conseil Général et de la Chambre d'A-

griculture l'honneur qui m'est échu : c'est en effet, en remplissant les divers mandats que leur confiance m'a constamment renouvelé depuis vingt ans qu'il m'a été donné de prêter mon faible concours aux œuvres d'intérêt social et à l'administration locale.

Si j'ai pu rendre quelques services dans ces fonctions c'est parce que je me suis toujours efforcé de rechercher exclusivement et toujours l'intérêt général, d'atténuer autant que possible les éléments de discorde pour resserrer les liens d'union et de solidarité. Dans notre chère petite île, les intérêts de toutes les classes de la société sont si étroitement mêlés, les raisons de s'entraider mutuellement sont tellement impérieuses que l'on est certain de bien servir la collectivité en suivant le droit chemin que nous indique notre conscience.

A la Mairie de Sainte-Marie nous avons toujours eu la préoccupation de sagement utiliser les ressources municipales, d'améliorer la viabilité des campagnes, d'assurer l'alimentation en eau des populations et d'assister dans la plus large mesure possible les indigences physiques et morales.

Au Conseil Général il nous a paru que le premier devoir des élus était de surveiller jalousement les intérêts des contribuables et, si, bien souvent, nous avons déposé des bulletins favorables à l'établissement de charges nouvelles c'est pour essayer d'obtenir que les agents des services publics à tous les degrés, des soldes suffisantes leur ayant été allouées, mettent au service de la Colonie avec conscience et dévouement toutes leurs facultés.

Enfin à la Chambre d'Agriculture il m'est agréable de constater que notre compréhension de nos attributions s'identifie presque complètement avec l'esprit dans lequel M. le Ministre de l'Agriculture développait le 23 février dernier, les devoirs de l'agriculteur français, notre directive s'est toujours résumée par ces trois buts : travailler, produire, exporter ; je ne puis mieux faire ici que de vous lire ce que M. Queuille disait à cette séance solennelle de l'Académie d'Agriculture :

« Travailler mieux, avec des outils plus perfectionnés
« afin de produire d'avantage et à meilleur compte et

« pour pouvoir exporter, tels sont les buts assignés à
« l'intelligence et aux efforts de l'agriculteur ; l'instrui-
« re, le guider, l'encourager moralement et matérielle-
« ment tels sont les devoirs de ceux qui se préoccupent
« du développement économique de la Nation. La tâche
« est grande et les conséquences d'une politique d'in-
« tensification de la production agricole sont d'une im-
« portance capitale pour l'avenir du pays ; mais les
« problèmes qu'elle pose apparaissent dans leur multipli-
« cité et leur diversité comme singulièrement difficiles
« à résoudre, car l'Agriculture, en même temps qu'elle
« est la plus ancienne est aussi la plus complexe des
« industries. Comme on l'a dit justement, c'est une in-
« dustrie dont les usines s'étendent en surface et dont
« le moteur est le soleil, ses machines ne sont pas des
« machines inertes, ce sont des êtres vivants, les plantes ».

C'est animés par des préoccupations du même ordre que nous travaillons ici, lentement et méthodiquement, mais pratiquement, à doter notre Colonie d'une Station Expérimentale qui puisse guider l'agriculteur, le renseigner, le conseiller, mettre à sa disposition des variétés de plantes et d'animaux plus productives, plus hâtives, plus résistantes. Nous voulons essayer de lui donner des moyens de défense contre les dangers de tous les instants qui menacent les cultures et organiser une lutte victorieuse contre les maladies et les ennemis des plantes par des procédés soit préventifs, soit curatifs.

L'Académie de la Réunion a bien voulu accorder son appui moral à ce projet et elle s'en est rapportée à la Chambre d'Agriculture pour en assurer la réalisation pratique, nous avons conscience de l'importance de cette mission et nous nous efforcerons de la mener jusqu'au bout.

Je tiens à adresser un bien affectueux souvenir à notre vénéré Président, mon cher professeur Mézière Guignard. Avec la délicatesse qui le caractérise il a tenu à me faire savoir qu'il s'associait de tout esprit et de tout cœur à la manifestation d'aujourd'hui, tous nous regrettons son absence, mais moi tout particulièrement il m'est très pénible de penser que c'est la maladie qui

l'empêche d'être là pour que je puisse lui redire à cette occasion, l'affection, la vénération et la reconnaissance d'un de ses anciens élèves, sentiments qui sont ceux de nombreuses générations d'élèves du Lycée Leconte de Lisle.

En terminant j'exprime ma reconnaissante gratitude à toutes les personnes amies qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence et m'apporter le précieux témoignage d'une sympathie qui est la plus belle récompense que je pouvais ambitionner.

V. BOYER DE LA GIRODAY.



WELCOME OZOUX

PAR

M. AUGUSTE DE VILLÈLE

Membre titulaire de l'Académie de La Réunion

(2 Juin 1927)

Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'à la dernière séance de notre Compagnie, j'ai promis à mes collègues de vous entretenir de notre compatriote Welcome Ozoux le lauréat du premier concours littéraire de l'Académie de l'Île de la Réunion, c'était sous l'impression profonde que m'avait causée la lecture du volume contenant tout ce qu'il avait composé de pure littérature, de 1903 à 1922, et que venait de faire pieusement éditer sa fille, Mme la Comtesse de Cadoret. Elle pensait dans son amour filial que ces pages, dont tout ce qui avait rapport au pays natal avait été composé à son intention afin de mieux le faire connaître, était à être conservées parce qu'elles contenaient toute son âme aimante et son esprit raffiné. De la sorte ceux qui avaient connu Welcome Ozoux et naturellement aimé, l'auraient auprès d'eux pour les moments où il est consolant de retrouver un ami qui vous fasse oublier le présent ; celui qui pouvait être découragé par moment se ressentirait reconforté rien qu'à lire cette préface de quelques lignes dont je vous donne immédiatement connaissance avant de vous rappeler ce qu'était notre compatriote, notre ami et de voir qu'il mérite toute notre admiration pour l'amour qu'il a témoigné à notre île natale dont notre Compagnie recherche la glorification. « A

l'île Bourbon, *Præter omnes angulus ridet* ». Ta devise, ô mon pays bien-aimé, te redit assez la tendresse de tes enfants et la mienne !

Jé te dédie ces quelques lignes, inspirées par ton histoire, par tes sites enchanteurs et par l'originalité de tes habitants.

Je les dédie à tous ceux que j'ai aimés et que tu gardes pieusement dans ton sein jusqu'au dernier réveil, à tous ceux que j'aime et qui vivent encore sur ton sol ; à tous ceux, enfin, qui te connaissent et qui t'aiment par moi, sans t'avoir jamais vu.

Si puissant est ton emprise sur l'esprit et sur le cœur de tes fils, que ceux-là même que tu n'as pas su garder te conservent intact leur amour. L'éloignement et le temps fortifient cet amour, et l'âge, à mesure qu'ils vieillissent, ramène insensiblement vers toi, qui les a vus naître et fait grandir, leurs pensées de toutes les heures, leurs désirs et leurs regrets.

W. O. »

J'étais enthousiasmé par ces lignes quand je promis à mes collègues de consacrer quelques minutes à l'évocation de cette figure toute littéraire, toute coloniale, mais j'ignorais dans ce moment d'admiration, d'irréflexion, combien une telle tentative demande d'adresse et d'art. Et puis je ne me figurais avoir pour auditeurs que ceux qui viennent une fois par mois s'entretenir de questions diverses se rattachant à la vitalité de notre institution et sur la bienveillance desquels je suis habitué à compter sûrement. Mais hélas ! il a été décidé par le bureau qu'il valait mieux que cette présentation se fit en séance publique ; en nous conformant à ce désir, j'ai l'honneur Mesdames et Messieurs, de vous demander de vouloir bien être indulgents pour celui qui n'est pas habitué à se trouver devant un auditoire comme celui qui est ici présent ; mon excuse d'avoir voulu prendre la parole c'est qu'il s'agissait de faire connaître autant que possible un écrivain qui est un des nôtres puisqu'il est né ici, qu'il y a grandi au milieu de nous et n'a jamais cessé d'avoir présent à sa mémoire le paysage tropical

que nous avons sous les yeux et qui avait laissé en lui un souvenir ineffaçable.

Elie, Welcome Ozoux est né à St-Denis le 15 Septembre 1865. Par son père il appartenait aux familles Pajot et Panon Desbassayns, c'est-à-dire à de vieilles lignées de colons mêlés à l'histoire de ce pays et dont il a tenu à établir la généalogie dans un long travail dont il sera parlé plus loin.

Par sa mère, Indiana Castellan, il était d'origine Mauricienne ; son grand-père maternel était Charles Castellan l'auteur des Palmiers et des Soirs d'Orange, le premier poète de l'île voisine où on sent l'influence naissante du romantisme.

Pour celui que ses études ramènent toujours à l'hérédité dans la recherche des qualités chez les êtres vivants, il est certain que physiquement et intellectuellement celui que nous regrettons tenait par sa mère de son grand-père Mauricien ; il est certain qu'Ozoux, Pajot et Desbassayns réunissaient les qualités qui font remarquer et rechercher ceux qui les possédaient, mais il y a tellement de différences dans la physionomie et dans le caractère des uns et des autres qu'on est frappé de la personnalité particulière de Welcome Ozoux au milieu de sa famille.

C'est au collège St-Charles de St-Paul, qu'il fit ses premières études et, à la fermeture de cet établissement d'éducation, il alla au Lycée de St-Denis. Il termina ses classes à Poitiers et y fit son droit. Ce n'est point le hasard qui fit choisir par ses parents le chef-lieu du Poitou de préférence à toute autre ville universitaire. Il se trouvait là Mme Arnault de la Ménardière née Gabrielle Ozoux, veuve d'un des meilleurs avocats de la Réunion de 1810 à 1865 qui, propriétaire d'un domaine à Ste-Anne, y construisit à l'embouchure de la Rivière St-Pierre une usine appelée par lui Ste-Radegonde en souvenir de la patronne de la Ville Poitevine. Sa fille Mlle de la Ménardière ayant épousé aussi un avocat, professeur de droit à Nancy d'abord et puis à Poitiers qui était son cousin germain M. Camille Arnault de la Ménardière, il y avait là un foyer où tout jeune étudiant

retrouvait les affections de la famille unies au souvenir constant du pays natal.

La cohabitation continuelle avec un homme distingué, instruit et affable, comme l'était son cousin, l'excellent Professeur de la Faculté de droit beaucoup plus âgé que lui, fut assurément d'un précieux secours pour la formation d'un jeune homme intelligent ainsi qu'était Welcome Ozoux, qui avait à tout instant devant ses yeux le modèle de l'avocat au jugement sûr et au langage chatié. D'autres jeunes créoles de la même famille qui ont fréquenté la maison du N° 9 de la rue Boncenne se félicitent encore de la façon dont ils y étaient reçus, guidés, conseillés et quelquefois fortement repris mais avec beaucoup d'affection par Camille Arnault de la Ménardière.

Welcome Ozoux était une nature vraiment distinguée ; cette distinction venait de sa famille et de ses études qui apportent souvent au visage et aux manières quelque chose de particulier résultant de leur essence même.

Par son père, il avait en lui un mélange des Panon Desbassayns de la Provence, des Pajot de la Bourgogne et des Ozoux de Paris, c'est-à-dire de bonnes familles françaises aux apports différents.

La taille élancée, le regard affectueux et vif, la figure ouverte et finement souriante de Welcome Ozoux lui attiraient tout de suite l'attention et l'estime de ceux qui le voyaient pour la première fois. Je suis peiné de ne pouvoir mettre sous vos yeux un portrait d'assez grande dimension qui vous le fasse connaître ; je n'ai malheureusement que l'image mortuaire que les siens m'ont fait parvenir afin que je pense religieusement à son repos et me rappelle avec regret de ne plus l'y retrouver dans les visites que depuis 1904 je lui rendais à Bordeaux où il accueillait si bien ses amis, les membres de sa famille dont il avait le culte, et tous les jeunes Réunionnais qui s'adressaient à lui pour un conseil ou un service. En dehors de l'instruction profonde et solide nécessaire à sa profession, notre compatriote possédait une érudition très étendue et sa conversation prouvait qu'il conservait le meilleur souvenir de ses études classiques et avait beaucoup de lecture.

C'est à Poitiers qu'il fit son stage comme avocat, et peu de temps après le 16 avril 1891, il était inscrit sur la liste de Bordeaux et passait au tableau le 1er Décembre 1893 comme le disait le batonnier actuel qui le 29 août 1926 a dû faire son éloge au moment où il allait reposer pour toujours. Peu de temps avant il avait épousé Mlle Lanelongue, la fille d'un des Professeurs de l'École de Médecine et un des meilleurs praticiens de Bordeaux. Cette même année il se rendit à la Réunion en compagnie de sa jeune femme à laquelle il voulait présenter sa famille et son pays, c'est-à-dire les deux plus grandes affections de son âme.

« Il était un avocat d'une conscience et d'une délicatesse atteignant à la perfection. Elles marquaient de leur empreinte le fond et la forme de ses plaidoiries ».

C'est ce que disait de lui celui qui lui succéda comme batonnier de l'ordre des avocats de Bordeaux et qui ajoutait : « Le premier était de sa part l'objet de cette préparation minutieuse qui constitue la principale de nos obligations envers ceux dont la confiance est placée en nous. La seconde ne comportait jamais de développements inutiles. Plaidant des affaires dont l'importance et le choix réduisaient le nombre, il n'en acceptait aucune où tout ne pût être dit sans détours. Il n'aimait que les vérités qui peuvent se passer de fard. Il les montrait sans voile et n'en retranchait rien, fussent-elles pénibles à entendre. Parce qu'il obligeait son esprit à les respecter, il ne leur ajoutait rien non plus, jugeant que leur seule force suffisait pour assurer le triomphe ». De telles paroles de la part d'un confrère, d'un successeur au bâtonnat, montrent qu'elle était la valeur de l'avocat et en quelle estime il était tenu par ceux qui l'approchaient.

En 1903, Welcome Ozoux fit, mais seul, cette fois, un dernier voyage à Bourbon et il retourna à Bordeaux pour ne plus retrouver son fils en bas âge, qui pendant son absence était mort des suites d'un accident. Certaines familles que nous connaissons alliées entre elles par les liens les plus proches comptent ainsi des morts d'enfants survenues loin de leurs parents et qui frappent nos esprits étonnés et pleins de regrets.

C'est à ce moment que pour la première fois nous voyons l'écrivain au langage choisi, à la phrase imagée, peindre ce qu'il a vu ou raconter ce qu'il a entendu.

Les impressions de ce voyage sont conservées dans une brochure, fort rare aujourd'hui, intitulée en « Zigzag » ne portant que les initiales E. W. O. Cette plaquette n'était destinée qu'à sa famille et à ses amis.

En Zigzag a été écrit au jour le jour durant la traversée de Marseille à la Pointe des Galets ; on y retrouve l'air de mer, la vie du bord, le charme des escales, les observations faites sur les passagers dont les noms sont oubliés une fois qu'ils sont débarqués, quand rien de particulier ne les signale à l'attention. Il en est autrement quand il s'agit du premier gouverneur général de Madagascar qui s'appelle Gallieni, prenant place sur le paquebot à Diégo-Suarez pour descendre à Tamatave : Welcome Ozoux peut l'examiner à l'aise pour en donner un excellent croquis. Nous extrayons de ces notes de voyage quelques lignes pour montrer la joie qu'il a eue de revoir ici ses parents, son pays, et la douleur qu'il a éprouvée en retournant de ne pas retrouver son fils à la maison qu'il avait dans la Gironde et dont jusque là « le chagrin dédaigna la porte parce qu'il la crut obscure » ainsi qu'il l'a écrit dans un de ses sonnets.

« Que de larmes d'attendrissement furtivement essuyées dans la joie du retour à laquelle se mêle la pensée déjà douloureuse du départ, de la séparation nouvelle et prochaine ! il n'importe ces minutes sont inoubliables. Je contemple la maison chère entre toutes, vers laquelle je suis revenu comme l'oiseau revient à son nid. La vérandah, la vaste et longue allée bordée de deux plate-bandes fleuries, les caféiers et les pêchers, et au-dessus du toit sur le ciel, la ligne des montagnes, le bruit du vent dans les hautes tiges des palmiers de Cayenne aux troncs énormes et droits comme des piliers de Cathédrale ; cet ensemble de choses auxquelles semblent s'accrocher les fibres ténues et fortes de mon cœur, l'air du pays, la petite patrie, tout me possède, entre en moi, je suis heureux » Et puis ces lignes qui terminent la brochure, si douloureuses dans leur brièveté. « ... Casseuil, octobre 1903. J'achève ces notes et je les relis auprès d'un tombeau.

Pendant mon absence la mort a passé sur le nid et l'un des petits, le plus doux, le plus aimant est parti sans moi, pour le voyage dont on ne revient plus, qu'on ne raconte pas et que chacun de nous doit faire à son tour quand il plaît à Dieu ».

Quinze pages de cette brochure ne contiennent pas des impressions de route mais un excellent résumé de la colonisation de Bourbon que l'auteur possédait parfaitement, ayant comme ouvrages ou mieux comme compagnons de voyage les Origines de Madagascar par Guet et les Simples renseignements sur l'île Bourbon par son grand oncle Elie Pajot. Le livre se termine par un sonnet, c'est-à dire des vers, le langage de Charles Castillan qui montre bien la filiation, l'hérédité intellectuelle.

Ce sonnet que nous reproduisons est intitulé *Après*. *Après !* que cette préposition aux syllabes sourdes est pleine de mystère ; n'est-elle pas sur les lèvres de la Joconde dont le regard est si profond ? n'est-elle pas aussi le résumé désespérant des versets de l'Ecclésiaste contenant tout l'inassouvissement de l'être humain ? N'est-elle pas ce qui montre que tous nos désirs, toutes nos satisfactions passagères ne laissent rien de durable en nous ?

APRÈS

L'orage a tout détruit ; l'arbre égoutte ses pleurs
 Dans le jardin qu'avril embellit et parfume
 Et sous le ciel plus doux lentement se consume
 Son parfum qui s'enfuit avec l'âme des fleurs

Ecluses au déclin des nocturnes douceurs,
 Dans l'orgueilleux éclat qu'un rayon d'or allume
 Sous la même parure et le même costume
 D'autres roses prendront la place de leurs sœurs

Et l'on ne saura pas en voyant l'allégresse
 Des oiseaux en émoi sous la tiède caresse
 La souffrance des nids vides de leurs trésors !

Mais moi qui l'aurai vue et qui sait le martyre
 Des espoirs dévastés, du moins je pourrai dire,
 Le deuil des cœurs éteints et des pétales morts.

Venu au pays natal en 1893 et en 1903 Welcome Ozoux n'y avait vu pour ainsi dire, en dehors de la nature qui l'attirait irrésistiblement par les souvenirs qu'elle éveillait en lui autant que par ses beautés, que ses parents, la plupart des membres de sa famille, de ses amis, il y paraissait pareil à un étranger, à un voyageur quelconque pour ceux qui le croisaient. A Bordeaux par les lettres des siens et par nos journaux il se tenait cependant au courant de tout ce qui se passait à la Réunion. C'est ainsi qu'il apprit fin de 1913, qu'une Académie avait été fondée et avait ouvert un concours de prose, de poésie pour l'ouverture de ses travaux en 1914. Immédiatement il tint à y prendre part en envoyant une *nouvelle* créole intitulée Polycarpe et Philomène et qu'on aurait pu croire écrite en plein St-Denis, tant tous les détails qui s'y trouvent étaient exacts et empreints de la senteur locale. Il lui fut appris que notre société avait décidé d'écarter de ses concours les Bourbonnais habitant la France. Cette exclusion lui parut injuste et injurieuse. Ceux qui émirent une telle idée ne comprenaient pas que l'Académie de la Réunion s'honorait en recevant, en récompensant une nouvelle de l'un de ses fils les meilleurs, les plus distingués, qui se trouvaient être le bâtonnier du barreau de Bordeaux. Welcome Ozoux malgré tout, fut aussi heureux d'être le premier lauréat de notre concours à 49 ans, alors qu'il était connu, que pût être un jeune colonial de 19 années qui aurait obtenu à Paris une médaille d'argent pour un de ses poèmes imprimés pour la première fois dans le journal *le Parnasse*.

En témoignage de la satisfaction qu'il ressentit alors il me suffit de citer ce qu'il dit à ce sujet, quand le 23 novembre 1923 il fut reçu à l'Académie de Bordeaux, aux membres de laquelle il apprenait notre existence, nos réunions, la publication de notre Bulletin etc.

« ... A l'annonce qu'un concours était ouvert, je fus gris subitement du délire sacré et j'envoyais à mes juges une prose anonyme où malgré trente années d'éloignement à peine interrompues par deux séjours de courte durée, revivaient l'âme, les sites et même le langage de mon pays. Et j'eus le premier prix. Oui, te premier prix, sans qu'il me soit possible par une mo-

destinée déplacée, de diminuer le mérite de mes concurrents, en vous parlant de succès facile, mais sans qu'il soit non plus possible évidemment de vous parler de grandes difficultés vaincues. Et j'en éprouvai, je vous l'avoue, une joie que je n'avais jamais ressentie, même aux jours de mes très pâles succès scolaires. Que les Académies ne médissent donc jamais de leurs récompenses ».

De 1803 à 1924 à l'exception des années de guerre, la vie de Welcome Ozoux a été toute consacrée apparemment à sa profession d'avocat auprès du tribunal de Bordeaux où bien vite il se fit apprécier par ses collègues, qui le nommaient en octobre 1907 secrétaire du Conseil de l'Ordre du barreau dont il était membre depuis le 26 juillet 1905 ; et sept ans après, le 7 juillet 1914 il était nommé bâtonnier à 49 ans. Quand nous disons qu'apparemment la vie de notre ami était consacrée à sa profession, nous ne voulons pas dire qu'en dehors il n'eût pas d'autre occupation ; il consacrait en effet les rares loisirs qu'il avait à vivre, au souvenir de son pays en écrivant principalement pour sa fille, qui a bien voulu nous les faire connaître sous forme de volume une série de nouvelles qu'il avait intitulées « Histoires de ma case ».

Aussitôt la guerre déclarée, le bâtonnier du barreau de Bordeaux était transformé en un capitaine heureux de défendre le sol de la patrie ; ni l'âge, ni les fonctions ne le retinrent à l'arrière, ainsi que M. Bougault le disait le jour de ses obsèques. Au front, tout en accomplissant son devoir qui lui mérita d'être fait chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, il pensait à tous ceux dont il avait la charge c'est-à-dire ses collègues, les avocats qui l'avaient choisi comme représentant ; aussitôt la guerre terminée à la séance solennelle de rentrée des Conférences du stage, en présence de l'Ordre réuni en Assemblée générale dans la salle de la bibliothèque au Palais de justice de Bordeaux, le 27 février 1919, dans un discours magnifique, qui est ainsi qu'il l'a appelé *l'hommage aux Morts*, il a tracé en quelques traits rapides, le portrait de chacun de ceux qu'il avait connus à la barre et qui étaient tombés du-

rant la grande guerre frappés au front, tandis que six d'entre eux succombaient des suites de leurs blessures ou de l'épuisement après la victoire. Ces pages d'un style remarquable, sont toutes à être relues une fois qu'on les a connues.

La joie des lettrés devant des sujets ou des œuvres qui les intéressent et les ravissent est le plus souvent amoindrie par la recherche qu'ils font des origines et des sources. Pour ma part, quand j'ai vu se succéder les unes aux autres, les physionomies, les profils de celles-là de tous ces jeunes avocats qu'Ozoux semble avoir tracés tour à tour à la mine de plomb, à la sanguine, où dont il avait fait revivre le teint avec une légèreté rappelant l'aquarelle ou le pastel, je me suis demandé de qui il pouvait tenir ce don de peinture que je ne lui connaissais pas. Devant le portrait à l'encre de Chine d'un grand-père maternel que nous avons, je me suis souvenu qu'il était d'un excellent artiste connu seulement de sa famille, Dominique Ozoux réputé pour les jeunes beautés dont il était père et que rappelle une vieille chanson créole dont il ne subsiste aujourd'hui dans l'oreille de quelques personnes d'un âge avancé que ce refrain : au bal pa Dominique il y a jolies jeunes filles... La soixantaine passée, M. Ozoux qui avait appris le dessin à l'île Maurice, consacra tout un album à la reproduction des traits de chacun des membres de sa famille femme, enfants, petits enfants, beaux parents, alliés. Tous ses portraits sont exécutés au pinceau à l'encre de Chine d'une main sûre autant que légère, sans retouche, ni défaillance, à rendre jaloux dans un autre art toute personne qui cherche à l'aide de mots plus ou moins fugitifs à fixer sa pensée d'une façon satisfaisante.

Pinceau et plume diffèrent assurément comme procédés mais les portraits du petit fils en une phrase ou deux ne sont pas autrement venus que les lavis du grand père dans l'album duquel j'ai revu les cousines Gabrielle, Aricie, Aline, Clémentine que j'ai connues vers leur quarantaine avec des cheveux noirs et que j'ai retrouvées plus tard avec des cheveux blancs et le vieux refrain « au bal Pa Dominique il y a jolies jeunes filles » m'est revenu immédiatement à la mémoire.

J'ai appris avec peine que l'oncle Ozoux n'avait point dessiné seulement les portraits de ses proches, mais aussi de quelques alliés, comme par exemple celui du grand père maternel dont j'ai parlé plus haut, mais de ses oncles par alliance et que tous les feuillets sur lesquels ils se trouvaient ont été disséminés ; sans quoi nous connaîtrions la physionomie de tel et tel ayant laissé à leur pays un souvenir rappelant leur mémoire ou leurs noms comme certain dont on entend crier le nom à la saison du fruit dont il a découvert l'unique plant et dont il sut conserver la variété par la greffe. Voici à propos des portraits tracés par Welcome Ozoux une longue digression, vous voudrez bien m'excuser de l'avoir faite puisqu'elle vous a mieux fait connaître quelques silhouettes de notre cher petit pays, pour la glorification duquel notre institution intellectuelle a été créée je m'aperçois que c'est un refrain me revenant malgré moi.

L'intellectualité de Welcome Ozoux ne le retint pas uniquement au Palais, au milieu de ses collègues, et il était tout indiqué que les membres d'une Compagnie de fins lettrés et d'hommes de sciences fussent désireux de compter parmi eux une nature d'élite comme la sienne. C'est ce qui fait que l'Académie de Bordeaux l'appela à prendre rang parmi les siens et le reçut à sa séance privée du 23 novembre 1923.

Le 18 décembre 1924 notre compatriote lisait à la séance publique de l'Académie Nationale des Sciences, Belles lettres et Arts de Bordeaux l'éloge de M. Aurélien de Sèze, (1) son ami et son prédécesseur au bâtonnat du barreau de cette ville. Ils s'étaient longtemps connus, beaucoup appréciés ce qui fait que cette étude est une des productions qu'Ozoux aimait le plus.

Bien conservé, n'ayant jamais ressenti de troubles dans son organisme, Welcome Ozoux pouvait espérer atteindre l'âge auquel s'étaient éteints son père, ses oncles, ses grands parents ; tout lui souriait, il avait à chérir ses petits enfants Omblin et Hervé de Cadoret,

(1) Le petit neveu du défenseur de Louis XVI et le fils d'Aurélien de Sèze qui fut l'ami de madame Aurore Dudevant.

quand, le 26 avril 1926, il mourut subitement sans doute, a-t-on dit, de quelque douleur au cœur, regretté de tous les siens, de tous ses amis et de tous ceux auxquels il avait rendu service de bien des façons, par sa parole, ses conseils et ses actes dont il ne parlait jamais.

Il faut avoir lu les paroles que prononça au moment des obsèques de Welcome Ozoux Monsieur le batonnier Bougault, et la nécrologie que lui a consacré le Journal d'Annonces judiciaires de la Gironde pour se faire une idée de la place qu'occupait notre compatriote dans l'estime de ceux qui étaient en rapports avec lui.

Notre regret de l'avoir perdu se renouvellerait chaque fois que nous pensons à lui si ce n'était le soin pieux que sa fille Madame la comtesse de Cadoret, a eu de réunir tout ce qu'il avait écrit pour elle, pour son propre plaisir de lettré, pour l'honneur de son pays en un volume où il se retrouve tout entier et dont nous ne dirons que quelques mots, car nous vous avons retenus bien longtemps en regrettant qu'un autre que moi plus autorisé ne vous eut entretenu de Welcome Ozoux et ne l'ait mieux fait connaître.

Ce volume qui est intitulé *Histoires de ma case* a pour sous-titre : *fantaisies créoles* ; il se divise en trois parties très distinctes : nouvelles, poésies, discours et chacune d'elles donne la physionomie particulière de cette intelligence qui a eu trois cultes qu'il tenait de son pays, de l'hérédité et de sa profession qui était de convaincre et de plaire grâce à l'excellence de la belle langue dont il était vraiment maître. Nos préférences sont pour les deux dernières parce qu'on y reconnaît davantage la nature raffinée et cultivée de leur auteur. Ceux qui aiment avant tout ce pays préféreront certainement ces récits créoles qui sont des fantaisies où la fiction bien souvent se mêle à la vérité ou la modifie légèrement, on rencontre une foule de tableaux d'esquisses tracés avec un art exquis faisant connaître le pays dans les moindres détails. Ce ne sont pas seulement des couleurs, des lignes qu'on a sous les yeux, il semble que des parfums de forêt vierge viennent éveiller des souvenirs d'excursions lointaines.

Dans une bonne partie de ces nouvelles, où il y a force scènes excitant la gaieté, on retrouve l'influence

de la famille paternelle de l'auteur. Il me semble encore entendre les rires et les saillies de ses oncles, Anatole, Raymond, Albin, et de son père même, qui devaient tenir cette gaieté, cet entrain de la famille Ozoux plutôt que des Pajot et Desbassayns qui ont transmis à bien de leurs descendants un certain caractère apparent d'indifférence ou de sérieux qui fait demander s'ils n'ont jamais été jeunes.

Petit fils d'un poète, poète lui-même comme on le reconnaît aux sonnets, formant à eux seuls presque toutes les poésies de la seconde partie de ce volume, pourquoi Welcome Ozoux n'a-t-il pas composé plus de vers dans lesquels il aurait fixé avec éclat la beauté de son pays bien-aimé ? D'autres l'ont fait et c'est ainsi que nous avons le Champborne, le Bernica, la Ravine St-Gilles, le cap Bernard, l'Illusion Suprême. Il était comme poète d'une nature douce et son expression colorée se rapproche plus de l'aquarelle ou du pastel que de la peinture à l'huile qui convient à notre ciel de cobalt, à nos incendies de flamboyants et à nos remparts de lave noire ; fermez le volume et vous ne vous souviendrez que d'images très douces et de syllabes harmonieuses, mais pleines de mélancolie comme celles qu'on voit dans ceux qui vous seront lues à l'instant.

MON BIEN

Une ferme, des prés, des arbres, une source ;
 Un coin d'horizon bleu par dessus la forêt ;
 Un chien tendre à l'accueil, immobile à l'arrêt ;
 Un cheval dont le vent suit à peine la course ;

Voilà tous mes trésors ! Sans délier ma hourse
 J'ai du bois au bûcher quand l'hiver apparaît.
 Et des grains confiés aux sillons du guéret,
 La terre fécondée amplement me rembourse.

L'accès est difficile au rare pèlerin ;
 Quand il passe, à me voir si pauvre, le chagrin
 Croît mon logis obscur et dédaigne ma porte.

Ainsi, venu du sol, l'ayant aimé vraiment,
 Je sais qu'il sera doux et qu'il sera clément,
 Jusqu'au dernier réveil à ma dépouille morte.

PREMIER AVEU

Là-bas, vers la jetée où le phare s'allume,
 Après le vert sentier des tamaris, un soir
 Nous marchions côte à côte, heureux et sans savoir
 Que l'amour cache, autant que les flots, d'amertume.

Il faisait doux ; le jour mourant dans la brume
 L'île et son château fort tâchaient d'un profil noir
 Le ciel pâli ; la mer étendait son miroir,
 Jusqu'au cadre rocheux des bords frangés d'écume.

Complicité de l'heure exquise ; nos aveux
 Montèrent tout à coup des âmes à nos yeux
 Je te sentis frémir au dedans de moi-même.

Mais d'entendre mon cœur battre, si près du tien
 Tu faiblis et penchant ton front contre le mien
 Pour la première fois tu m'as dit « Je vous aime ».

BAISERS PERDUS

Je l'élevais si haut, elle m'était si chère
 J'aimais tant le parfum de sa jeune candeur
 Que jamais, même en paix comme l'eût fait un frère,
 Ma lèvre de son front n'a connu la douceur.

O les gestes charmants que nul soupçon n'altère,
 L'élan de tout son être ingénu, la douleur
 Quand ses yeux me disaient « Prenez-moi toute entière »
 De ne pas la presser de mes bras sur mon cœur.

Ma victoire du moins permet à sa pensée
 De revoir sans remords sa jeunesse passée
 Et nos rêves épars dans la mort étendus.

Qu'importe, qu'épuisé de joie inassouvie
 Se mêle, incessamment aux peines de ma vie
 L'indicible regret de ses baisers perdus

SI TU VEUX !

Ainsi vous n'êtes plus qu'un songe évanoui,
Un fantôme effacé dans la nuit, presque une ombre
Et votre souvenir en mon âme enfoui
Dort parmi les lambeaux et les débris sans nombre.

Vous ! Moi ! déjà lointains, perdus, oubliés !.. Oui !
Et pour vous retrouver au fond du passé sombre,
Mon cœur, où votre amour s'était épanoui,
Cherche à tatons et, las, pleure dans la pénombre.

Pleurer ! je t'aime donc encore et je le sais,
Tu dois m'aimer aussi malgré les ans passés,
Au souffle inoublié des premières tendresses.

Alors sans rechercher qui trahit, si tu veux,
Nous nous échangerons aux jours tristes, tous deux
A jamais séparés d'invisibles caresses.

Un des treize sonnets composant les poésies recueillies dans l'œuvre de M. Ozoux dédié au poète Emile Bouchaud qui avait été contemporain de Charles Castellan à l'île Maurice, parle de l'âme du grand-père en l'ami revenue ; l'auteur n'a pas senti que c'était aussi et surtout dans la sienne qu'on pouvait reconnaître celle du poète des *Jours d'orages* qui couvaient, par le fait de l'hérédité, sous ces strophes harmonieuses, comme on sent la tempête qui se prépare et s'annonce par un calme infini ; aussi est-ce dans ces diverses pièces discrètes, à peine murmurées que, pour notre part nous retrouvons notre ami en regrettant, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il n'y ait pas assez fait revivre la beauté de l'île natale ainsi que l'ont comprise différemment Lacaussade et Leconte de Lisle avec leurs natures et leurs modes d'expression particuliers.

Son souvenir sans doute conservé par le prestige du rythme aurait été plus durable. Nous serions incomplet si nous nous contentions d'avoir cité la plaquette *En Zigzag*, et les *Histoires de ma case* comme l'œuvre de notre compatriote ; il y a à ajouter en effet le tableau généalogique de la descendance d'Henry Paulin Panou Desbassayns auquel il a consacré un temps considérable et pour lequel il a dû correspondre beaucoup afin d'établir les filiations, les unions qui se sont produites

dans les différentes branches de cette famille coloniale à laquelle nous consacrerons dans notre prochaine séance quelques pages. Si tous ceux des familles se rattachant à la sienne auxquels Welcome Ozoux s'était adressé pour avoir des dates et des noms lui avaient répondu, ce travail eût été vraiment remarquable.

Notre compatriote l'Amiral Lacaze, comme Président de l'Institut Colonial Français, a eu l'idée de réunir en un volume qui aurait été le Mémorial de la Colonisation Française depuis les premiers jours, les monographies des plus anciennes familles des Antilles et de l'Île Bourbon ; il a écrit dans ce sens à nos compatriotes les plus au courant de nos origines locales et il lui a été peu répondu à ce sujet ; il est certain que le travail de W. Ozoux aurait tenu une excellente place dans une telle documentation.

La dernière fois que je vis Welcome Ozoux c'était en mai 1925 à Bordeaux où je passais toujours pour m'entretenir avec lui quelques heures ; je remarquai en lui, en son entourage une douceur que je n'avais jamais ressentie ; on était assurément à cette période d'accalmie qui suit les jours d'orage intérieur devinés comme dans l'œuvre du poète Mauricien Charles Castellan. J'étais pénétré d'une joie inespérée quand nous nous dîmes au revoir. La mort est venue et je n'ai pas eu le courage de revenir à la rue Saint-Christoly.

Si nous nous sommes étendu si longuement au sujet du premier lauréat du prix de prose de notre compagnie, Mesdames et Messieurs, c'est qu'il a aimé ce pays et a été fier de voir les personnes considérées comme les plus intellectuelles de la colonie reconnaître son mérite que nous avons tâché de vous faire apprécier en vous parlant de lui et citant quelques-unes de ses délicates poésies.

Nous terminerons cette étude par le vœu de voir les traits de ceux qui font le plus d'honneur à ce pays, par leur intellectualité, exposés aux regards des visiteurs de l'Académie de la Réunion qui seront heureux de voir ceux qu'elle a reconnus les plus capables de glorifier ce petit pays.

A. V.

L'ENIGME DE LA RIVIÈRE DE L'EST

COMMUNICATION

*faite à l'Académie de La Réunion le 3 Novembre 1927
par M. Anatole Hugot, membre titulaire*

Dans la nuit du 26 au 27 Avril 1927, il s'est produit à la Rivière de l'Est un phénomène des plus curieux, paraissant presque inexplicable, même pour les habitants de la localité ayant l'habitude du paysage au milieu duquel ils vivent, et qui, le lendemain, le trouvaient transformé comme par un coup de baguette magique. Là où existaient la veille des champs en friche ou cultivés, et des plantations de vanille, le sol était recouvert d'une épaisse couche de conglomérat formé de sable, de pierraille, de roches grosses et petites, le tout mélangé de terre. Des milliers de mètres cubes de ce magma avaient couvert les deux rives en amont du pont de la Rivière de l'Est, aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche, et par un fait vraiment étrange, tout cet apport considérable s'était arrêté à une très faible distance des talus de la route, qui domine à cet endroit le lit de la rivière de 50 m, de hauteur.

De tous côtés dans ce champ de déblais, apparaissent des pierres d'un volume assez considérable, pouvant mesurer de 100 à 200 décimètres cubes, et dont la présence, du fait de leur grosseur et de leur poids, ne semblait pouvoir s'expliquer que par une projection violente provenant d'une éruption volcanique.

Cette idée vint à la pensée de nombreuses personnes, et parut tout d'abord l'explication la plus plausible de

l'étrange phénomène qui s'était produit, d'un amas de sable, de terre et de pierre à 50 et 60 mètres de hauteur, au dessus du lit du torrent que constitue la Rivière de l'Est, aussi grossi et aussi violent qu'il soit possible de l'imaginer.

De bons esprits supposèrent également qu'une avalanche avait pu se produire dans la partie haute de la rivière, dont les rives abruptes sont très resserrées sur tout son parcours, avalanche ayant peut-être pour cause la rupture d'une vaste poche d'eau et dont la masse, poussée par les eaux du torrent, démesurément grossies, serait arrivée jusqu'au pont de la Rivière de l'Est, abandonnant sur les rives l'énorme amas de déblais qui fait actuellement l'étonnement du visiteur.

A ces deux solutions envisagées, des objections diverses viennent de suite à l'esprit. Mais qu'on nous permette ici de faire un peu de géographie tout d'abord.

*
**

Il suffit de parcourir la partie Est de notre Colonie, et de jeter un coup d'œil sur la carte, pour se rendre compte que toute cette portion orientale de notre Ile est de formation relativement récente et entièrement volcanique. La rivière de l'Est et la rivière de Langevin, qui prennent leur source à peu de distance l'une de l'autre, coulant la première vers le Nord et la seconde vers le Sud, forment les limites naturelles de cette partie de l'Ile.

Les lits de ces deux cours d'eau sont profondément encaissés, et donnent au touriste la sensation de cassures gigantesques qui se seraient produites à la suite de convulsions volcaniques intenses, et que des eaux torrentielles coulant durant des siècles, auraient d'ailleurs contribué à creuser.

Le Piton de la Fournaise, notre seul volcan encore en activité, domine de sa masse impressionnante et altière toute cette région éminemment sauvage et pittoresque, portant à 2.600 mètres de hauteur son pic le plus élevé, presque toujours couronné d'un perpétuel turban de nuages.

Il s'érige au milieu d'un gigantesque fer à cheval, le

limitant de tous côtés, sauf vers la mer, à l'Est, seule ouverture d'une largeur presque exacte de dix kilomètres, par laquelle les laves peuvent trouver un libre écoulement.

Cet immense enclos est formé par le rempart du Bois Blanc au Nord, celui du *Tremblet* au Sud, et à l'ouest par la haute falaise que constituent les bords abrupts de la Plaine des Palmistes et de la Plaine des Cafres. Le volcan règne en maître au milieu de ces espaces désolés, où le sol n'est constitué que par de la lave plus ou moins récente, et dont l'horreur serait profonde, s'il n'y existait de tous côtés de délicieux îlots de verdure, grâce à une humidité constante, alimentée par des pluies continuelles, qui arrosent toute cette contrée à la cadence de cinq à six mètres d'eau annuellement.

Il n'en faut pas plus pour que laves et scories se couvrent rapidement de lichens, dans lesquels un matelas de fougères a vite fait de prendre naissance, et l'humus ainsi constitué forme un terrain d'élection pour les semences jetées au vent par les forêts voisines. Du fait de cette humidité perpétuelle, unie à la chaleur tropicale, le délai est relativement court entre la pierre nue de la coulée de lave et les arbres de haute futaie.

Moins d'un siècle y suffit, et c'est ainsi que se produit ce paradoxe étrange d'adorables oasis, parsemées d'orchidées et de fleurs, en plein centre volcanique. Le voyageur étonné, et vibrant d'enthousiaste admiration, a peine à en croire ses yeux ravis.

*
**

Du bord septentrional de la haute falaise qui enclot ainsi le piton de la Fournaise, s'étend un immense plateau de fines scories, se prolongeant à perte de vue, et qui est connu sous le vocable de plaine des Sables. C'est dans cet espace sans bornes, perpétuellement arrosé de pluies incessantes, que prend sa source la Rivière de l'Est, cours d'eau de beaucoup le plus important et le plus torrentueux de toute l'île. Les eaux pluviales tombent sur cette mer de scories sans y laisser de traces, car elles y subissent une perpétuelle filtration, jus-

qu'à la couche de lave compacte, de pouzzolane ou d'argile, qui les arrête, et les amène par la déclivité naturelle du sol, à la gigantesque cassure qui constitue la Rivière de l'Est.

Prenant naissance au pied de montagnes qui sont parmi les plus hautes de la Colonie, à 2.000 mètres d'altitude et plus, cette rivière, qui n'est qu'un torrent impétueux, roule sans cesse ses eaux au fond d'une gorge profonde composée de parois granitiques presque perpendiculaires et d'une profondeur souvent de plus de 1.000 mètres.

Le lit même du torrent n'est large en moyenne que de quelques dizaines de mètres, et donne tout juste passage à l'énorme volume d'eaux qu'y projettent les pluies diluviennes des étés tropicaux.

Dans l'ouvrage célèbre consacré à l'île Bourbon qu'il visita dans les premières années du XIX siècle, BORY DE ST-VINCENT compare les failles profondes au fond desquelles coulent nos rivières, aux craquelures qui se produisent sur la surface d'un gâteau sortant du four. Il en est tellement ainsi, dit-il, que bien souvent une cavité profonde sur la paroi d'une rive, correspond à un angle sortant sur la rive opposée, qui épouserait presque exactement la cavité d'en face, s'il était possible de les rapprocher. Ces cassures gigantesques se sont certainement produites à l'époque de la formation volcanique de l'île, et ont naturellement constitué le lit de nos cours d'eau.

La Rivière de l'Est peut être considérée comme un modèle de cette formation géologique : parois rocheuses abruptes, gorges profondes et resserrées à l'extrême, lit étroit, telle elle se présente sur 16 kilomètres de son cours, jusqu'au pont suspendu actuel, où les deux rives commencent à s'écarter, quoique n'étant encore séparées à leur sommet, à 50 mètres au dessus du courant, que par une faible distance de 120 mètres. Sitôt après le pont, les parois du torrent s'écartent et passent rapidement de 120 à 500 mètres, le tronc de cône ainsi formé continuant à s'évaser jusqu'à la mer.

*
**

C'est sur les berges de la rivière, en amont du pont.

que s'est produit dans la nuit du 26 au 27 avril, le phénomène étrange que nous avons relaté ci-dessus.

Sur les champs, assez peu étendus, constituant les deux rives, s'est déposé un amas de sable, de terre, de pierres et de roches assez volumineuses, entourant à certains endroits des bosquets ou des arbres isolés, restés intacts, sans être déracinés, sans même que les branches en aient été brisées ou que les feuilles aient été déchiquetées ou déchirées le moins.

Il faut donc renoncer à toute idée de projection volcanique qui aurait forcément fait subir aux arbres un véritable bombardement de cailloux, et même de lourdes pierres, brisant les branches et déchiquetant le feuillage.

Dans ce cas, d'ailleurs, les piles du pont et le platelage auraient été couverts des mêmes déblais répandus sur le sol. Or, on n'y trouva trace que d'un peu de sable et de légers galets, dont la présence s'explique autrement, et dont nous parlerons dans un moment.

Lorsque, du milieu du pont, on considère les gorges de la rivière, en amont, l'attention est surtout attirée par la complète érosion qu'ont subies les parois abruptes des rives. Jadis couvertes de la verdure des fougères, des lianes et même souvent d'arbres d'assez belle venue, ces parois sont maintenant complètement dénudées, sans trace de la moindre végétation. On dirait qu'un râteau géant a complètement balayé le roc, à une hauteur uniforme de 50 à 60 mètres au-dessus du lit du torrent, aussi bien sur un bord que sur l'autre, et cet espace totalement mis à nu se prolonge tout le long du parcours qu'il a été possible de visiter, quelle que soit la distance qu'on ait pu atteindre.

Du sommet des hautes parois de ces gorges si resserrées, le spectacle reste le même, et si loin que porte la vue, les deux rives sur la même hauteur, sont ainsi entièrement nettoyées de toute végétation.

Un pareil fait, d'une absolue uniformité, ne peut s'expliquer par un phénomène volcanique quelconque, et de toute évidence quelque étrange et invraisemblable que cela puisse paraître, la rivière a roulé ses eaux jusqu'à 50 et 60 mètres de hauteur, remplissant jusqu'à cet-

te altitude le cube considérable représenté par l'écartement de ses bords.

Des personnes compétentes ont pensé trouver une solution à ce difficile problème, en émettant l'hypothèse qu'une avalanche se serait produite dans la partie supérieure du cours de la rivière, encombrant le lit de boue, de pierre et de débris de toute sorte. Derrière la digue ainsi formée, un énorme volume d'eau se serait accumulé, et sous la poussée violente de la masse liquide, cette digue naturelle se serait mise en mouvement et aurait été peu à peu entraînée jusqu'au pont, où, par débordement, elle aurait produit le dépôt constaté sur les deux rives à gauche et à droite jusqu'au pied des cuées du pont.

Une semblable supposition est rendue possible par le volume d'eau considérable que peut rouler la rivière de l'Est en temps de crue.

En plein étiage, le débit de ce puissant torrent est de 10.000 litres à la seconde, coulant sur un lit dont la pente régulière est de 6 0/0 environ. En temps de crue, ce volume est plus que décuplé, et l'auteur de ces lignes, qui a habité pendant de longues années la localité de la Rivière de l'Est, a pu voir en certains jours de crues violentes, à la suite de pluies diluviennes, le torrent remplir son lit d'une rive à l'autre, sous le pont suspendu, sur 120 mètres de largeur, et certainement sur près de 2 m. de hauteur, avec une vitesse de plus de 2 m. à la seconde. Cette masse liquide représente alors plus de 500 mètres cubes par seconde.

Or, avant le 26 Avril, une véritable trombe d'eau s'était abattue sur toute la région Est de la Colonie, durant plusieurs jours, et il n'est pas exagéré de supposer que la rivière de l'Est a pu déborder plus de mille mètres cubes à la seconde dans cette nuit du 26 au 27 Avril.

On se représente facilement la puissance d'une pareille masse liquide, lancée à plus de 2 m. à la seconde.

En outre, le volcan était en éruption, et des secousses sismiques furent ressenties dans toute cette région, en même temps que des lueurs très vives illuminaient la campagne.

Epouvantés par ces phénomènes divers, sentant le sol trembler sous leurs légères maisonnettes, les habitants des alentours du pont quittèrent leurs demeures, pour aller chercher un refuge plus loin, et tous sont unanimes à parler de lueurs rousses répandues sur tout le cours de la rivière. Il est probable que cette apparence de flammes au dessus d'un torrent en furie, provient de l'éclairement constant des fines gouttelettes d'eau, en suspension dans l'air, du fait de la réverbération des coulées volcaniques.

*
**

L'hypothèse d'une avalanche, encombrant le lit du torrent et subissant la poussée d'une puissante masse d'eau, se heurte à une objection qu'il est difficile de réfuter. Le lit de la rivière n'ayant pas partout la même largeur, et les parois des rives étant plus ou moins écartées, il semble certain que les eaux devraient nécessairement trouver à se creuser un passage tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et amèneraient ainsi la dislocation de la digue qu'elles poussent devant elles, entraînant sa rapide désagrégation. Il est presque inadmissible qu'il puisse en être autrement, d'autant plus que parmi les apports étalés aux alentours du pont, se trouvent, comme nous l'avons déjà dit, des pierres assez volumineuses et d'un poids élevé, qui auraient par suite navigué au sommet de la masse en mouvement, dans un magma forcément gorgé d'eau, et à 50 mètres de hauteur au-dessus du lit ancien de la rivière de l'Est. Il est difficilement croyable que les choses aient pu se passer ainsi.

Si nous reprenons notre poste d'observation sur le pont, l'attention est attirée par les méandres que décrit la rivière en amont. A 300 mètres environ au-dessus du pont, commence, sur la rive gauche, le plateau rocailleux où a été bâtie la culée élevée de ce côté. Sur la rive droite, un plateau semblable, portant la seconde culée, ne commence qu'à cent mètres environ, mais un peu plus haut, existe une dépression de terrain, accrochée au flanc de la montagne et connue sous le nom d'Ilette à Girofle. La superficie en est à peu près d'un hectare et on y

plantait du maïs et des légumineuses. Cette illette, située à 50 mètres au-dessus du lit de la rivière, a été totalement balayée par l'eau, et se trouve aujourd'hui complètement recouverte par les apports de la nuit du 26 Avril sur 4 à 5 mètres de hauteur. A une altitude égale et vis à-vis, sur l'autre bord, les mêmes apports ont recouvert le plateau de la rive gauche, depuis la naissance de ce plateau jusqu'au pont.

De ces constatations matérielles, s'impose la conclusion forcée que le lit de la Rivière de l'Est, le 26 Avril, s'est trouvé élevé à la hauteur de l'Illette à Girofle et des deux plateaux rive droite et rive gauche, sur lesquels sont bâties les culées du pont suspendu, c'est-à-dire que ce lit a été élevé pendant quelques heures à 50 mètres environ au-dessus de son niveau normal.

Quelque invraisemblable que puisse paraître un pareil fait, il n'est pas possible d'expliquer autrement la présence des apports sur les deux rives, leur point de départ vis-à-vis de l'Illette à Girofle, et la présence au milieu de ces apports, de pierres d'un poids assez élevé, plusieurs centaines de kilos, certainement. Le magma accumulé auprès du pont a d'ailleurs exactement la même composition que celui du lit actuel de la rivière, sauf le mélange d'un peu de terre.

De constatations qui ont été faites par le brigadier forestier de la Plaine des Cafres, il résulte qu'un éboulement considérable s'est produit dans le versant gauche de la rivière de l'Est, au-dessus de la ligne de délimitation domaniale, à deux kilomètres environ des sources de la rivière.

Cet éboulement est certainement le point de départ du curieux phénomène que l'on constate beaucoup plus bas. Ce glissement énorme a entraîné dans le lit très étroit du torrent, non seulement une quantité considérable de pierres et de terre, mais encore toute l'intense végétation qui garnit les flancs abrupts de ces gorges si resserrées. Le tout a constitué au fond de la rivière une digue puissante, derrière laquelle a dû se former un véritable lac. Lorsque l'eau est arrivée au sommet du barrage, elle est descendue en cascade sur la face aval de cette digue, la désagrégeant rapidement, et entraînant avec elle

tous les apports généralement quelconques accumulés à cet endroit, sable, terres, pierres, arbres-fougères et lianes. Rien ne peut évidemment résister à la violente érosion d'un torrent furieux, roulant sur une forte pente, des milliers de mètres cubes d'eau à la seconde.

Et toute la masse de l'avalanche primitive s'est alors augmentée de la végétation ; de la terre et des pierres, arrachées aux rives, du fait de l'élévation du niveau de l'eau, le lit du torrent se remplissant avec rapidité de toutes les matières ainsi entraînées.

Et c'est de cette façon qu'a dû se produire l'érosion complète, si caractéristique, que l'on remarque sur les deux flancs des gorges jusqu'à une hauteur de 40 à 50 mètres.

*
**

De sa source, jusqu'à deux kilomètres environ du pont, la rivière de l'Est présente un cours à peu près rectiligne, de direction Sud-Nord. A l'endroit où se trouve l'Ilette Anicette, elle fait un angle brusque, sur une longueur de 500 m. environ. Cet angle est très visible, du haut de la propriété Mourouvin. La rivière reprend ensuite sa direction vers le Nord, mais en décrivant quelques méandres assez accentués, principalement en amont et en aval de l'Ilette à Girofle, où les deux rives sont particulièrement resserrées. Elles commencent à s'élargir avant le pont, où l'écartement est environ de 120 mètres, et il faut considérer que c'est de ce point que prend naissance le cône de déjection de la rivière.

Les matières diverses, entraînées par les eaux, ont dû être arrêtées en cet endroit où des coudes brusques ont gêné leur course et s'y accumuler, et le lit du torrent, démesurément grossi, a dû s'élever pendant quelques instants à la hauteur des berges. L'Ilette à Girofle a été alors submergée et couverte par plusieurs mètres d'apport, qu'on y voit encore, et ces mêmes apports ont débordé à droite et à gauche sur les deux plateaux portant les culées du pont, entraînant avec eux les pierres volumineuses qui roulaient sur le nouveau lit formé, et qu'on trouve avec étonnement à cette hauteur.

Il ne paraît pas possible d'expliquer leur présence autrement.

La violence du courant est très forte au milieu du torrent, et s'atténue aux points extrêmes atteints par les eaux, où les apports entraînés ne subissent plus que des poussées intermittentes. C'est ce qui explique l'aspect du sol aux environs du pont et en amont de la grande route, et le peu de dégâts qu'ont subi les arbres entourés maintenant par les déblais.

Les deux terrains, couverts aujourd'hui de conglomérat, présentent, tant sur une rive que sur l'autre, une légère dénivellation qui se termine à quelques mètres du tablier du pont. Le courant a évidemment suivi ces deux pentes, faibles d'ailleurs, et il s'est forcément produit à ces endroits des cascades de toutes les matières entraînées, et les roches volumineuses, tombant dans la masse en mouvement au-dessous d'elles, ont dû amener la projection sur le tablier du pont des pierrailles, du sable et de la boue, qu'on y a constatées le 27 Avril au matin.

Les étriers des câbles inférieurs du pont, qui se sont brisés à l'entrée, sur la rive gauche, ont dû être rompus par la chute de ces pierres et on ne constate ces légers accidents qu'en ce point.

Les gorges de la rivière commencent à s'élargir en amont à peu de distance du pont, et le cône ainsi formé s'évase rapidement. L'eau et les apports charriés, trouvant un lit plus large, se sont incurvés et étalés, dès cet endroit, et c'est cette disposition des lieux qui a empêché la destruction du pont.

L'énorme puissance de la masse d'eau en mouvement a emporté rapidement vers la mer tous les débris, les arbres et les pierres entraînés et un moment arrêtés par les méandres du torrent, qui a dû reprendre assez vite le niveau normal que lui crée la pente très accentuée de son lit habituel.

L'érosion complète et si caractéristique des deux parois des gorges, s'explique ainsi facilement, l'eau et les matières charriées ayant par deux fois balayé ces parois, d'abord dans leur mouvement d'ascension et ensuite en revenant à l'ancien niveau. Il n'y est plus resté la moind-

dre trace de végétation, et des arbres fortement enracinés ont été entraînés, sans la moindre exception. Ce fait trouve son explication naturelle, si l'on admet que le lit du torrent s'est élevé à la hauteur, si nettement marquée, et à peu près en ligne droite, du sommet de l'érosion produite, aussi bien sur une rive que sur l'autre.

*
**

Nous ne pensons pas qu'il faille chercher ailleurs l'explication du phénomène si curieux qui s'est produit à la Rivière de l'Est. Une large tâche de verdure, qui existe encore sur le flanc abrupt de la rive gauche, un peu en aval et au-dessous du pont, constitue la preuve que les faits ont dû se produire comme nous les avons décrits.

Fougères et arbrisseaux n'ont pu rester intacts à cet endroit, que si les eaux ont subi brusquement une violente dénivellation, du fait de l'accroissement en largeur de l'espace libre devant elles.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la rivière de l'Est présente le spectacle d'un pareil événement.

Nous lisons en effet, dans la géographie de l'île de la Réunion de M. TROUETTE les lignes suivantes :

« Située dans une localité riche en pluies, la rivière de l'Est est dangereuse par le volume de ses eaux, un courant rapide et la soudaineté de ses crues. Son lit fortement incliné, 5,65 0/0 ouvert en éventail, large d'un kilomètre à l'embouchure, lui permet de se déplacer brusquement sur un fond d'une extrême mobilité... Un pont en fer est suspendu en 1840 au sommet de l'éventail, il est emporté le 16 Février 1861, et les alluvions charriées s'élèvent, en quelques heures, plus haut que n'était le tablier. Alors, une passerelle se balance à six mètres du fond, seule ressource des voyageurs, quand la chaussée ménagée aux voitures est détruite, mais bientôt le lit s'exhausse jusqu'à la passerelle, qu'il faut démolir et placer plus haut ».

Ainsi donc en 1861, un premier pont a été emporté par les eaux, et peu après, une passerelle a dû être démolie pour ne pas subir le même sort.

L'événement du 26 Avril 1927 n'est que la répétition de celui du 16 Février 1861 et aurait pu entraîner les mêmes conséquences, si la situation du pont actuel et son élévation à 50 mètres au-dessus du niveau habituel de la rivière, ne l'avaient mis à l'abri d'un pareil accident.

Et encore s'en est-il fallu de bien peu qu'il ne soit enlevé à son tour.

On peut être certain que les mêmes faits se reproduiront, lorsqu'au milieu d'une crue violente, une avalanche encombrera à nouveau les gorges de la Rivière d'une masse considérable de déblais, les mêmes causes devant entraîner des effets identiques.

Il est incontestable que les manifestations volcaniques qui ont précédé et suivi la trombe d'eau du 26 Avril, ont été en partie la cause des faits qui se sont produits à la Rivière de l'Est. MM. OZOUX, CAUBET ET VALENTIN, M. le gouverneur MERWART et le R. P. DAUBENBERGER curé de Ste-Anne, l'ont clairement indiqué dans les communications si intéressantes qu'a publiées la presse locale.

Des trépidations très sensibles du sol se sont produites au Bois-Blanc et à Ste-Rose et y furent nettement ressenties.

Il est probable que ces secousses sismiques ont été beaucoup plus fortes aux alentours du Volcan, et il faut leur attribuer l'important glissement de terrain qui a eu lieu non loin des sources de la Rivière de l'Est.

Dans une récente excursion au Volcan, par la Plaine des Cafres, j'ai pu me rendre compte qu'un glissement du même genre s'était produit également sur l'autre rive, légèrement plus au Nord, à faible distance du premier.

Il y a peu de jours encore, le 27 Septembre, des grondements souterrains ont été entendus à la Plaine des Palmistes au point de faire croire à un orage.

Il n'est point besoin de s'en alarmer d'ailleurs, car ces manifestations de la constante activité de notre Volcan sont la preuve que la soupape de sûreté qu'il constitue pour notre Ile fonctionne toujours dans les meilleures conditions, et cette situation est de nature à rassurer tous ceux que pourraient inquiéter des événements du genre de celui qui s'est produit à la Rivière de l'Est.

A. HUGOT.



DOCUMENT ANNEXE

Le Volcan de la Réunion (1)

La Réunion ne possède pas de substratum ancien. Cette Ile presque circulaire, mesurant environ 70 kilomètres de plus grand diamètre, est entièrement constituée, depuis sa base sortant de l'Océan jusqu'à ses crêtes qui dépassent 3.000 mètres, par les déjections de ses volcans éteints ou actifs.

Le Piton de la Fournaise est presque tous les ans le siège d'éruptions plus ou moins violentes, suivies de périodes de repos complet ; j'ai eu la malchance de ne le visiter que pendant une de ces dernières.

C'est un grand volcan, puisque certaines de ses coulées récentes, fort larges, atteignent une longueur de 10 kilomètres. Il n'est cependant que le témoin très affaibli d'une activité qui a été incomparablement plus grande dans le passé.

Il se dresse au milieu d'un enclos de près de 8 kilomètres de diamètre, imposante caldeira, égueulée du côté de l'Est, qui est entaillée dans un cône en ruines, édifié lui-même dans une caldeira plus ancienne et beaucoup plus vaste ; cette dernière résulte de la destruction partielle d'une montagne volcanique encore plus considérable, qui est soudée au massif du Piton des Neiges, depuis longtemps inactif.

Pendant une longue série de siècles, des courants de laves se sont déversés des hauteurs du Piton de la

(1) Extrait d'un discours prononcé par M. A. Lacroix, Membre de l'Institut, Professeur au Museum d'histoire naturelle, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés Savantes, le 13 Avril 1912.

Fournaise dans toutes les directions ; mais, aujourd'hui, ils se répandent surtout vers l'Est. Profitant d'une énorme brèche ouverte dans la caldeira centrale, ils descendent à la mer en constituant ce que l'on appelle le Grand Brûlé. Leur domaine est limité par de hauts remparts à pics ; cette disposition topographique est un grand bienfait pour l'île, car, grâce à elle, les flots de matières incandescentes restent endigués dans une région inhabitée, et, lors des plus grands paroxysmes, leurs ravages sont limités aux quelques plantations de vanille que de hardis colons cherchent à conquérir sur les laves anciennes.

La caractéristique essentielle de ce volcan réside dans ce que le magma qui l'alimente est en général émis dans un état de grande fluidité (1). Ce sont les conséquences de cette propriété que je m'étais proposé d'étudier : aussi, au lieu d'entreprendre l'ascension, comme l'ont fait la plupart des explorateurs qui m'ont précédé, en partant de la région ancienne de l'île pour aborder assez facilement au cratère, l'ai-je abordé du côté de la mer, avec l'intention de remonter ses coulées depuis leur extrémité jusqu'à leur origine.

Cette entreprise présentait de grandes difficultés tenant beaucoup moins à des obstacles topographiques qu'à diverses particularités dues soit à la nature, soit aux hommes : nécessité de gravir 2.525 mètres sur des scories branlantes, aiguës et coupantes comme des lames de rasoir, souvent entassées sur des pentes fort raides ; manque d'eau dans ces vastes champs de laves ; difficulté de recruter et surtout de conserver le personnel nécessaire à une semblable expédition ; le volcan jouit, en effet, parmi ses voisins, d'une détestable ré-

(1) Dans les laves du Pilon de la Fournaise, on trouve du basalte contenant en proportion notable de l'olivine ; il y a abondance de formes vitreuses qui sont très caractéristiques. On y trouve aussi une picrite feldspathique, sous forme de traînées, dans des coulées de basalte normal ; sa production est indépendante de l'altitude du point de sortie, et l'origine de sa formation doit être cherchée *au-dessous* et non pas *dans* l'intérieur de la montagne volcanique. (Communication de M. Lacroix à l'Académie des Sciences de Paris, le 29 janvier 1912).

putation, et son sommet notamment est un objet de terreur pour beaucoup d'habitants de l'île.

Ces difficultés ont pu être vaincues grâce au concours dévoué d'un jeune colon (M. Louis Leroux) qui a organisé notre caravane d'une façon parfaite et qui l'a dirigée avec une autorité suffisante pour éviter toute défection parmi nos porteurs, assurant ainsi (et cela est très méritoire), le transport intégral de ma pesante collection de roches.

Quelques heures après notre départ, nos solides chaussures n'étaient plus que des loques lamentables, et, pendant la semaine qu'a duré notre traversée de la montagne, nous avons dû recourir pour les remplacer à la toile de sacs à sucre, dont notre guide avait eu la précaution d'emporter une grosse provision.

Il est impossible d'imaginer un contraste plus saisissant que celui dont nous avons été les témoins, lorsque, après avoir quitté l'entrée de la route du Grand Brûlé, noyée dans la luxuriante végétation tropicale, nous nous sommes engagés dans le désert noir que constituent les coulées récentes.

Nous y avons retrouvé les deux types habituels de ces coulées de laves basiques : le scoriacé, à surface incohérente, auquel à La Réunion on donne le nom significatif de « gratons » ; — il est spécial aux courants à marche très rapide — et le type à surface continue, caractérisé par l'extraordinaire variété de forme de laves cordées, plissées, tordues, qui plonge dans l'étonnement et dans l'admiration celui qui, pour la première fois, se trouve en présence de ces changeants aspects que prend la matière fondue, quand elle s'écoule lentement à haute température. Au Piton de la Fournaise, la surface de ces dernières coulées est toujours constituée par une mince couche vitreuse, qui, sous l'influence du refroidissement d'abord de l'insolation ensuite, s'écaille en lames minces, tranchantes et irisées.

Toutes ces caractéristiques sont du même ordre que celles rencontrées dans les coulées basaltiques de Madagascar, mais il s'y joint une particularité remarquable. Dans le cas des laves cordées, particulièrement belles et abondantes à La Réunion, le magma se refroidit

rapidement à sa surface, formant ainsi, à la coulée, une gaine solide ; grâce à sa grande fluidité, la portion non consolidée sous-jacente peut continuer sa marche sous cet écran protecteur, qui, conduisant mal la chaleur, empêche son refroidissement par rayonnement. Il se forme ainsi un tunnel, sous lequel une grande quantité de laves peut continuer à s'écouler ; quand cet afflux cesse, le tunnel reste vide. Nous avons pu circuler dans un très grand nombre de ces canaux superficiels souvent longs de plusieurs centaines de mètres ; ici ils constituent des chambres spacieuses, dans lesquelles il est possible de marcher debout ; ailleurs, il sont réduits à des couloirs très bas que l'on ne peut remonter qu'en rampant. De leur voûte pendent de stalactites de basalte, aux formes trapues et régulières ou singulièrement grêles et contournées ; sur leur sol, les ondes cordées du dernier courant de lave sont fixées pour toujours ; on voit souvent à leur surface des stalagmites aux formes élégantes, édifiées par l'empilement de larmes de lave incandescente tombées goutte à goutte du plafond.

Dans certains cas, le torrent de matière en fusion a été arrêté par quelque obstacle, et le tunnel n'a pu se vider. Bien plus, la lave a été souvent refoulée en amont, puis en certains points, la pression étant devenue suffisante pour rompre la croûte solidifiée, qui d'ailleurs a une tendance marquée à se fissurer par retrait, le magma embrasé a jailli avec force à l'extérieur, construisant, sur la coulée, des grottes de lave aux parois stalactiformes aujourd'hui rutilantes par suite d'une oxydation postérieure ou bien encore de petites fontaines incandescentes, à la bouche desquelles sont figées des coulées en miniature, réduction du phénomène principal.

Dans un volcan du genre de celui qui nous occupe, la sortie des laves peut s'effectuer suivant trois modalités distinctes.

L'éruption peut être centrale, la lave monte alors jusqu'à l'orifice du cratère, puis déborde de toutes parts sur les flancs du cône terminal ; elle peut être latérale, quand, sous la poussée de ce magma, la montagne s'ouvre dans ses parties hautes, donnant alors des cou-

lées qui s'épanchent dans des directions localisées. La montagne peut enfin se fissurer loin du sommet pour laisser passage à une éruption excentrique.

Tous ces types, qui d'ailleurs peuvent être réalisés dans un même paroxysme, mais avec prédominance de l'un d'entre eux, ont été observés à La Réunion depuis un siècle et demi. Des éruptions excentriques se sont produites notamment à la fin du XVIII^e siècle ; leurs coulées, parties de basses altitudes, sont descendues jusqu'à la mer.

Les éruptions latérales ont été particulièrement fréquentes depuis quelques dizaines d'années ; des fissures longitudinales ont entaillé les flancs du cône terminal à des altitudes variées ; sur toute leur longueur, ou seulement en des points privilégiés, elles ont fourni quelques phénomènes explosifs qui ont édifié des cônes de scories rappelant ceux du centre de Madagascar, mais avec des dimensions plus faibles, la fluidité plus grande du magma entraînant comme conséquence une réduction considérable des projections. Les longues coulées de laves sont sorties de la partie inférieure de ces fissures.

Les éruptions centrales ou les éruptions par des fentes étroites, sensiblement horizontales, très voisines du sommet, sont extrêmement fréquentes, et je m'y arrêterai davantage, car ce sont elles surtout qui sont caractéristiques du volcan de la Réunion.

C'est à la superposition de coulées de laves ainsi épanchées d'une façon tranquille et par suite presque sans produits de projection que le sommet du Piton de la Fournaise doit ses pentes douces, de quelques degrés seulement, qui contrastent avec le profil hardi des cônes surtout formés par l'accumulation de scories incohérentes.

Les fentes de cette nature ne sont pas, comme les fentes verticales, bordées de hauts talus ou couvertes de cônes de matériaux projetés, elles sont ouvertes à fleur de sol et sont enduites d'un revêtement continu de verre noir à aspect concrétionné ou stalactiforme. Les minimes explosions, dont elles sont le siège, ne rejettent — et seulement à leur voisinage immédiat — que des lambeaux de verre pâteux aux formes étirées et

aujourd'hui si fragiles qu'il est à peine possible de les rapporter intacts. L'écoulement de la lave s'effectue sur toute la longueur de la fente, à la façon du lait en ébullition qui s'échappe d'un vase, avec çà et là des jaillissements de matières incandescentes dans les points où la fente est étranglée.

Au cours des grands paroxysmes, les gaz, en s'évaporant de ce magma très fluide, étirent de longs fils de verre, d'un blond doré, auxquels on a donné le nom de cheveux de Pélée, et qui sont entraînés au loin par le vent.

Chaque éruption terminale apporte quelque modification au sommet de la montagne ; il en est parfois de forts importantes ; c'est ainsi que j'ai eu la surprise, à mon arrivée sur la cime, de n'y pas trouver le cratère que les descriptions successives des voyageurs du XIX^e siècle représentent comme offrant des dimensions variables avec le temps, mais atteignant généralement plusieurs centaines de mètres de diamètre avec une profondeur assez grande. L'un des derniers paroxysmes a rempli ce cratère jusqu'à ses bords et, sur son emplacement, se trouve aujourd'hui un petit plateau presque horizontal de lave cordée très fragile, d'où s'échappent des fumerolles blanches de vapeur d'eau. Au prochain réveil du volcan, il se recreusera sans doute par fusion ou projection, à moins qu'il ne s'ouvre une nouvelle bouche, et alors, selon toute vraisemblance, se poursuivra le déplacement vers l'Est-Sud-Est du centre actif, que n'a cessé d'accomplir ce volcan depuis une longue série de siècles.

L'histoire des éruptions passées permet de faire une importante constatation : le Piton de la Fournaise qui est, avec les volcans de Hawaï, l'exemple le plus typique que l'on connaisse des volcans à épanchement tranquille de lave basique avec phénomènes explosifs extrêmement réduits, a fourni en 1860, une éruption explosive très violente de ce type vulcanien que l'on observe surtout dans les volcans à lave acide ; il est très vraisemblable que c'est à des phénomènes de cette nature qu'est dû dans le passé le creusement de ses caldeira grandes ou petites.

Le puissant massif du Piton des Neiges fournit l'occasion d'étudier dans tous ses détails l'anatomie interne d'un volcan extérieurement semblable à celui dont j'ai essayé de vous donner une idée.

Ses portions les plus récentes ne diffèrent, ni par leur structure, ni par leurs compositions minéralogiques du Piton de la Fournaise, mais elles sont entamées par des vallées profondes et parfois étroites qui débouchent dans de vastes et grandioses cirques, tels que ceux de Cilaos et de Salazie. Il est ainsi possible de constater quelle complexité se cache sous la monotonie du manteau de laves superficiel.

Ces cirques sont formés par l'érosion de brèches basaltiques peu cohérentes constituant le centre du volcan ; sur leurs hautes falaises, constamment mises à nu par des éboulements, se voit un véritable réseau de lits intrusifs horizontaux (Sills) et de filons verticaux ou obliques. La composition minéralogique et la structure des roches qui les constituent sont extrêmement variées ; les unes possèdent la structure des roches volcaniques ou une structure analogue, mais d'autres offrent cette structure grenue et à gros grains qui est considérée comme caractéristique des roches plutoniques. On distingue parmi elles des syénites quartzifères (1), des gabbros, des péridotites. Il est facile de voir que toutes se sont consolidées sous une couche relativement peu épaisse (quelques centaines de mètres) de matériaux volcaniques ; et c'est là une constatation d'une très grande importance théorique, car il est généralement admis que de semblables roches n'ont pu se produire que fort loin de la surface.

Cette opinion est tellement établie dans la science que certaines classifications pétrographiques les groupent sous le nom de roches de profondeur, par opposition aux roches d'épanchement ou roches volcaniques. Il faut donc admettre comme démontré que

(1) Il s'agit d'une syénite alcaline, identique aux sanidinites de Lagoa de Fogo aux Açores et qui avait été recueillie autrefois en blocs dans la Rivière Saint-Etienne. (Communication de M. Lacroix à l'Académie des Sciences de Paris le 4 mars 1912).

l'importance d'une grande profondeur est bien moindre qu'on ne le suppose d'ordinaire, pour la cristallisation des roches granitoïdes ; ce facteur n'est évidemment pas nuisible, mais il n'est pas indispensable pour la genèse de celles-ci.

Il découle en outre de ces observations que les roches granitoïdes peuvent avoir un âge quelconque et même un âge extrêmement récent ; celles de La Réunion doivent dater de la fin de la période tertiaire ; l'éruption de la montagne Pelée m'a d'autre part fourni de bonnes raisons pour penser qu'il s'en forme même encore dans le flanc des volcans en activité.



Centenaire du Canal Saint-Etienne

La Municipalité de St-Pierre a bien voulu demander à l'Académie de La Réunion son patronage pour la célébration solennelle du centenaire du *Canal Saint-Etienne* (4 septembre 1927). Une délégation a représenté la Compagnie aux fêtes et cérémonies de cette journée. Nous regrettons de ne pouvoir publier le discours qu'à cette occasion Maître Sanglier a prononcé d'abondance. Le Président de l'Académie, M. Méziaire Guignard s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs,

Appelée par le distingué et diligent Maire de St-Pierre à un rôle très flatteur dans cette manifestation de pieux hommage à la mémoire des trois créateurs du Canal St-Etienne, bienfaiteurs de la Commune, morts depuis bientôt cent ans, l'Académie de La Réunion croit de son premier devoir de s'adresser à ces généreux vivants à qui la Commune de St-Pierre, les Communes voisines, la Colonie, si bien représentées dans cette assistance, et nous tous sommes redevables de cette cérémonie commémorative et patriotique que j'appellerai la fête de la reconnaissance publique. Que M. Alfred Isautier qui en a le premier eu l'idée, que notre Maire et le Comité qui l'ont si magnifiquement réalisée veuillent bien recevoir nos plus vifs remerciements, comme les dignes héritiers par le cœur de MM. Motais Augustin, Hoareau Desruisseaux Philogène et Frappier de Montbenoit.

Je dis héritiers par le cœur, car si, de par leur œuvre, ils ne sont pas morts tout entiers, leur postérité directe ou indirecte continue à servir la patrie ici ou ail-

leurs et à honorer leur nom en quelque lieu qu'ils le portent, et nous les en louons.

En remerciant nos compatriotes sus-nommés, l'Académie les félicite d'avoir fidèlement suivi l'exemple de la France républicaine dans la mode nouvelle de la célébration des centenaires ou des cinquantenaires qu'elle a instituée pour lier plus étroitement les unes aux autres les générations successives de ses enfants. Cette mode, en effet, prolonge notre être éphémère au-delà de nous-mêmes et du présent ; elle le plonge en quelque sorte dans les temps révolus les plus lointains, pour que nous en ramenions et fassions remonter à la joie de la lumière et de l'éternelle admiration les grandes figures et les hauts faits de la patrie grande ou petite, qui illuminent son histoire. Par là, Mesdames et Messieurs, vous voyez combien cette mode diffère de l'autre, de celle qui raccourcit, diminue et mutile jusqu'à les supprimer, hélas ! les objets divins de nos terrestres adorations.

Grâce à cette mode conservatrice du passé, sur les berges de ce canal qui remonte à cent ans, berges refaites et embellies par les soins du Dr Archambeaud, en face de l'œuvre même des créateurs et bienfaiteurs de la Commune, un jeune maître de la parole, docteur en droit, fils de St-Pierre dérobé par le barreau de St-Denis à sa ville natale, va nous apprendre, de sa bouche fine et gracieuse comme son âme, comment a été conçue cette œuvre grandiose qui rappelle les fameux aqueducs Romains ; il va nous montrer par quelle force de volonté persévérante et d'inaltérable entente elle a été exécutée, et enfin par quel acte sublime et rare de donation, elle a été dignement couronnée. Après avoir été instruits et charmés par cette parole de maître Sanglier, nous aurons le plaisir de contempler, à l'hôtel de ville les figures mêmes de nos héros, et en même temps celle d'un de nos maires les plus populaires, de M. le Dr François Isautier, dont le Dr Archambeaud, par une attention délicate, a voulu que le portrait fût inauguré aujourd'hui, au milieu des tableaux de notre grand artiste, François Cudenet, un des hommes les plus merveilleusement doués pour tous les arts, que les colonies aient produits.

Enfin un autre artiste, né aussi à St-Pierre, mais également accaparé par St-Denis — ce grand dévoreur de St-Pierrois — M. Adrien Merlo nous fera voir dans la maison du Dr Roussel, devenue historique, toutes les pièces de l'acte de donation du canal avec les signatures à la plume d'oie sur le papier jauni. Et si les traits de la plume ne trompent pas plus que ceux du visage, nous sortirons de ces divers pèlerinages, fortement impressionnés par ces vestiges du passé, bien éclairés sur le caractère des hommes d'autrefois et fixés sur la juste valeur de ces vénérables compatriotes qui, pour avoir vécu sous une monarchie de droit divin restauré, n'en ont pas moins agi avec des âmes républicaines, si la République est réellement ce que nous voudrions qu'elle fût, le régime du dévouement au bien public, du sacrifice de l'intérêt privé à l'intérêt général. Heureuses les cités où abondent les citoyens animés de tels sentiments.

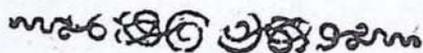
En glorifiant les auteurs de la grande œuvre, n'oublions pas leurs humbles et obscurs collaborateurs, ces esclaves sans qui rien n'eût été fait. N'est-il pas permis de penser que ces maîtres, chrétiens aux belles âmes, en donnant à la terre l'eau qui la rend moins dure et moins pénible aux travailleurs, alors que la journée de labeur commençant à 3 ou 4 heures du matin, pour finir après huit heures par la corvée, rêvaient pour ces infortunés de la glèbe des améliorations matérielles et morales à leur sort ? Avec les progrès de la science, de l'électricité et de la vapeur, leurs descendants les ont-ils connues et les connaissent-ils, en améliorations ? Pas toutes encore répondraient les démocrates, vrais amis du peuple, dont St-Pierre s'enorgueillit, les de Mahy, les Auguste Babet, les Jules Hermann, les Archambeaud.

Celui-ci le dernier pour le moment, le bon Docteur si généreusement dévoué aux pauvres, félicitons-le, remercions-le de vouloir, par ses réfections et ses restaurations du canal centenaire, que tous ses administrés aient une eau pure, préservatrice des microbes et les amoureux une eau fraîche contre les ardeurs de leur amour. Les simples buveurs d'eau eux-mêmes le béniront, ils comptent — rappelons en effet que la France doit la possession de Madagascar à deux grands buveurs

d'eau : de Mahy et Galiéni. La Réunion, elle aussi, devra ce que les érudits et les curieux sauront d'elle à l'infatigable chercheur, grand buveur d'eau qui préside à nos finances, M. le gouverneur Merwart.

Mais je vois votre impatience : je ne veux pas retarder davantage votre plaisir et le mien d'entendre maître Sanglier. Je termine par un vœu de l'Académie : Elle souhaite que cette fête ait un lendemain, plusieurs lendemains, notre terre étant assez riche et féconde en actions humaines louables, et en beaux sites pour fournir et suffire à de multiples pèlerinages aux lieux de beauté des choses, et aux maisons de bonté des hommes. Elle souhaite que cette mode républicaine et française qui élève et agrandit les âmes par la justice, de la reconnaissance, s'implante et s'établisse ici comme l'autre et se développe avec le concours du Gouverneur qui, entre tous, par sa fervente admiration pour cette île qu'il appelle enchanteresse, en a le mieux pénétré les richesses naturelles et nombreuses et célébré les harmonies.

Ces harmonies de beauté, de bonté, d'amour qui existent en elle, elles vibrent aussi en lui et dussé-je le flatter, les rapprochent l'un de l'autre. De là cette sympathie profonde qui, par le même culte des bonnes et belles choses et surtout de la Mère patrie, fait d'elle, une des colonies les plus attachées à la France, et de lui un des plus fidèles et des meilleurs représentants de l'âme française.



NOMS-DE-LIEUX RÉUNIONNAIS

(RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS FAITES PAR M. LE
GOUVERNEUR MERWART MEMBRE HONORAIRE)

I

**Répertoire en préparation. -- J. Hermann :
une édition prochaine**

C'est d'un RÉPERTOIRE alphabétique des noms-de-lieux de l'île que nous avons entretenu l'Académie locale, les 6 octobre et 3 novembre — répertoire où, en regard de chacun des noms répertoriés, seront résumées les précisions que nous aurons pu recueillir, notamment en ce qui concerne les étymologies.

Pour ces dernières, nos pointages s'en sont tenus aux limites où se meut la linguistique moderne, dans ses études afférentes à l'évolution historique, qui, de l'antique souche latine maintenant morte, fit sortir les vivaces rejetons que sont les actuelles langues romanes, dont le parler Français. La plupart des noms-de-lieux Réunionnais étant d'origine française, nous n'eûmes donc qu'à y démêler les multiples ingrédients entrés dans ce mélange si original et si élégamment harmonieux : mots dérivés du latin ; mots issus du grec ; vestiges (combien rares) des anciens idiomes ligures, ibères, celtiques ; infiltrations germaniques ; prélèvements divers effectués, au cours des temps, sur maints parlers, tant anciens que modernes, d'Europe, d'Asie, d'Afrique et même des Nouveaux-Mondes.

Ainsi circonscrits, nos pointages ont donc laissé en dehors de leur cadre tout ce qui touche à l'écllosion pré-historique des idiomes : passionnantes questions auxquelles s'est intéressée la curiosité de tant d'éminents chercheurs et dont la bibliographie, sans cesse accrue, remonte déjà à tant de siècles. Plus de deux mille cinq-cents ans ne se sont-ils pas écoulés depuis ce roi égyptien Psamitik qui, pour réussir à savoir quel était le plus ancien des langages alors connus, ouvrait une singulière investigation narrée par Hérodote au début du livre d'Euterpe ? Mille ans plus tard, St-Augustin n'a-t-il pas consacré des pages de son étincelante *Cité de Dieu* (XVI, 11) à la survivance, dans l'idiome hébraïque, de la primitive langue universelle antérieure aux incidents de la Tour de Babel (Bible, Genèse, chapitre onzième) ?

Dans cette savante enquête où depuis tant de générations s'est dépensé tant de labeur joint à tant d'ingéniosité, était venu prendre rang, à son tour, un érudit Réunionnais, Jules Hermann, dont *Les révélations du Grand-Océan* sont sur le point de paraître en librairie. Les déductions du regretté président de l'Académie de la Réunion se trouvant basées sur une étude des idiomes indonésiens de la grande île de Madagascar, nous nous féliciterons de pouvoir y recourir pour les appellations locales telles que Bernica, Cilaos, Manapany, Salazie, Takamaka, qui manifestement sont exotiques par rapport au parler Français.

II

Dénominations communales.

Devinette des Trois-Bassins

A titre de spécimens de nos pointages, extrayons ici quelques remarques.

L'île Réunionnaise se subdivisant actuellement en vingt-deux territoires communaux, les noms officiels correspondants se laissent répartir en deux groupes :

NOMS RELIGIEUX précédés des qualificatifs *Saint* ou *Sainte* (du latin : *Sanctus, Sancta*) — lesquels noms, d'a-

bord paroissiaux, furent étendus ensuite à l'ensemble du territoire communal ; ils sont au nombre de douze.

NOMS LAICS, au nombre de dix.

PREMIER GROUPE

Sur les douze noms du premier groupe, quatre seulement ont une origine étymologique qui ne soit ni latine, ni grecque, — savoir ;

Ste-Marie, Ste-Suzanne, St-Joseph, qui évoquent des noms bibliques, mentionnés déjà dans la Sainte-Ecriture hébraïque longtemps avant leur entrée dans la hagiographie chrétienne. — Se référer à l'Ancien Testament : Genèse, XXX. 24 ; — Exode, XV, 20 ; — Daniel, XIII, 2.

St-Louis, provenant d'un nom germanique d'où sont issus, en français, les deux dérivés *Clouis* et *Louis*.

Sur les huit autres noms, passés du latin dans le français, six, d'après nos pointages, seraient initialement d'origine grecque ; nous les marquons ici d'un astérisque* :

* *St-André, St-Benoît, * Saint-Denis, * Ste-Rose, St-Leu, * St-Paul, * St-Philippe, * St-Pierre.*

SECOND GROUPE

Sur les dix noms laïcs, deux seulement ont une origine étymologique qui ne soit ni latine, ni grecque, savoir :

Salazie, de provenance indonésienne :

Tampon, de dérivation germanique.

Sur les huit autres noms, passés du latin dans le français, trois, marqués d'un astérisque, auraient, d'après nos pointages, des attaches grecques :

* *Avirons, Bras-Panon, Entre-Deux, Etang-Salé, Plaine des * Palmistes, Port. Possession, Trois- * Bassins.*

Ceci, d'ailleurs, non sans matière à controverses, un tri de ce genre comportant des interprétations et des options au sujet desquelles les avis peuvent diverger. On l'a vu récemment, à l'occasion de la première des deux *Devinettes Réunionnaises* que notre travail nous avait amené à soumettre au public.

L'énigme s'énonçait ainsi :

« Il existe un rapport d'origine, aussi étroit qu'ancien, entre les deux noms-de-lieux Réunionnais *St-Denis* et *Trois-Bassins*. Quel est-il ? »

A nos yeux, ce rapport consistait dans la synonymie des noms grecs *Dionysos* et *Bakkos* désignant l'un et l'autre, parmi la multitude des divinités du polythéisme hellénique, un seul et même dieu, protecteur de la viticulture. De *Dionysos* venait *Dionysios*, en latin *Dionysius*, en français *Denis*. De *Bakkos* (en latin : Bacchus) venait *bacchinon*, mot rural gallo-romain désignant une sorte de récipient à vin (*patera*), et de *bacchinon* dérivait, en vieux-français médiéval, *bachin*, devenu *bassin* en français moderne.

Le professeur Hippolyte Foucque objecta que l'étymologie grecque de *bacchinon* apparaissait contestable. Elle se trouve, en effet, concurrencée par deux autres possibilités étymologiques, l'une basée sur le mot celtique *bag*, la seconde sur le mot germanique (néerlandais) *bak*. Pour et contre chacune des trois interprétations militent des arguments qui rivalisent de solidité et que nous détaillerons en regard de l'article « Trois-Bassins » du REPERTOIRE. Pourquoi notre opinion personnelle demeure-t-elle acquise à la solution « bachique » ? En raison, notamment d'un double rapprochement, tant morphologique que sémantique, entre *bacchinon* (*patera*) *bachinal* (pressoir à raisin) et *bachanal* (liesse orgiaque en l'honneur du dieu des vignobles).

III

Autres dénominations locales.

Devinette de Saint-Gilles

Si, des dénominations communales, nous passons à d'autres noms-de-lieux Réunionnais, nous n'y rencontrerons pas moins de bigarrure étymologique. Beaucoup d'entre eux sont formés de termes usuels du parler courant. Au latin, par exemple, nos pointages attribuent les mots :

bras, brûlé, cap, fontaine, fournaise, île, îlet, mare,

montagne, nêlle, neige, plaine, pointe, ravine, rempart, rivière, roche, ruisseau, sable, terre, vallée, courte, creuse, grande, grosse, haute, longue, jaune, noire, rouge, sèche, vieille.

Mais du celtique proviennent :

anse, baie, galet, piton, petite, basse.

Et du germanique :

bois, bourg, chaloupe, marsouin, plateau, plate, blanche, bleue.

tandis que *place* dérive du grec, *cafre* de l'arabe, que *basalte* provient du Nord-Afrique méditerranéen, enfin que *morne* et *savane* sont d'origine transatlantique.

Renvoyant, pour tous-détails, au RÉPERTOIRE lui-même, nous clôturerons le présent aperçu par la seconde des deux « Devinettes Réunionnaises » ainsi énoncée :

« Nul n'ignore qu'il y a dans l'île une *Ravine des chèvres* ainsi qu'une *Ravine des cabris*. Mais quel est donc le rapport d'origine, aussi étroit qu'ancien, qui existe entre ces deux noms et celui d'une des stations les plus fréquentées du C. P. R. ? »

Notre réponse est qu'il s'agit de la station de *St-Gilles-les-bains*, parce que, en remontant à l'antique étymologie du nom *Gilles*, on se trouve en présence d'un rapport étroit (celui-là d'ordre zoologique) avec les noms d'animaux que portent les susdites ravines.

Voici comment s'enchaînent nos déductions :

SAINT-GILLES, NOM-DE-LIEU

En France, on compte pour le moins une quinzaine de localités dénommées *St-Gilles*. Dans l'île Réunionnaise, ce nom désigne, au quartier de *St-Paul*, deux paroisses distinctes : d'une part, *St-Gilles-les-hauts* à plus de trois cents mètres d'altitude, près du rempart (rive gauche) de la ravine *St-Gilles* ; d'autre part, en bas, sur le littoral, au débouché de cette ravine dans la mer, *St-Gilles-les-bains*, station balnéaire des plus fréquentées. desservie par le chemin-de-fer côtier, avec gare au kilomètre ferroviaire 76.1.

Aussi bien dans la Métropole qu'ici, toutes les localités portant le nom de *St-Gilles* commémorent un seul

et même saint, que l'Eglise fête à la date du premier septembre.

UN SAINT CÉNOBITE

Il s'agit d'un cénobite, fondateur de monastère, dont l'activité terrestre s'exerça soit au sixième, soit au septième siècle de notre ère chrétienne.

C'était un sujet de l'Empire romain d'Orient qui s'en vint de Grèce dans le midi de la Gaule et s'y établit dans la province qu'on appelait alors *Septimania* parce qu'elle contenait sept évêchés suffragants de l'archevêché de *Narbo-Martius* (Narbonne). Cette province n'obéissait pas aux rois Francks Mérovingiens, maîtres du reste de la Gaule, mais aux rois Wisigoths d'Espagne. La communauté monastique que forma le pieux cénobite fut installée par ses soins au milieu d'une vaste forêt qui s'étendait au sud de *Nemausus* (Nîmes) et qu'on appelait *gothicà sylva* « forêt gothique ». Son emplacement, aujourd'hui occupé par d'excellents vignobles, correspond aux cantons les plus méridionaux du département du Gard.

ETYMOLOGIE LATINE

Le nom français (*Saint-*) *Gilles* provient du nom latin (*Sanctus*) *Aegidius*. Cela n'est guère contesté, l'évolution morphologique pouvant s'expliquer par un diminutif tel que (AË) *GIDILIUS*, — de même qu'en français Nicole donne Colette et Antoinette donne Toinon.

UN ILLUSTRE HOMONYME

Quand le pieux cénobite arriva en Gaule, combien de fois dut-il s'entendre dire : « quel nom fameux est le vôtre ! » C'est qu'autrefois, parmi les soubresauts d'agonie de l'Empire romain d'Occident, au nombre des ultimes défenseurs de la civilisation latine mise en péril par de ravageuses incursions d'Outre-Rhin, s'était illustré, à la tête des troupes romaines stationnées en Gaule, un

valeureux haut-gradé militaire du nom d'ÆGIDIUS : vainqueur, plusieurs fois, des envahisseurs Wisigoths, il leur avait repris *Lugdunum* (Lyon) puis les avait encore mis en déroute devant *Arelate* (Arles) ainsi qu'aux environs de *Genabum-Aurelianum* (Orléans). Et peut-être allait-il descendre en Italie, avec son fils et lieutenant Syagrius, pour s'y emparer du pouvoir impérial, lorsqu'en son quartier général d'*Augusta-Suessionum* (Soissons) un mal subit était venu débarrasser de lui tous ceux qui pouvaient avoir intérêt à ce qu'il disparût... Après quoi (tandis qu'entre temps avait été détrôné le dernier des césars-augustes (d'Occident) une victoire du roi mérovingien Hloïwig (Clovis), remportée à Soissons sur l'armée de Syagrius, vint marquer l'avènement, en Gaule, de la conquête Franque, dans la 1239^e année de l'ère romaine, de notre ère la 486^e.

ETYMOLOGIE GRECQUE

ÆGIDIUS n'était que la transcription latine d'un nom grec : *Ægédios*.

Ce nom hellénique évoquait la vie pastorale du côté des bergeries affectées à l'élevage des ruminants cavicornes de l'espèce caprine. Pour chevreau ou cabri, on disait en grec *aigidion*, diminutif du mot *aïx* « chèvre ».

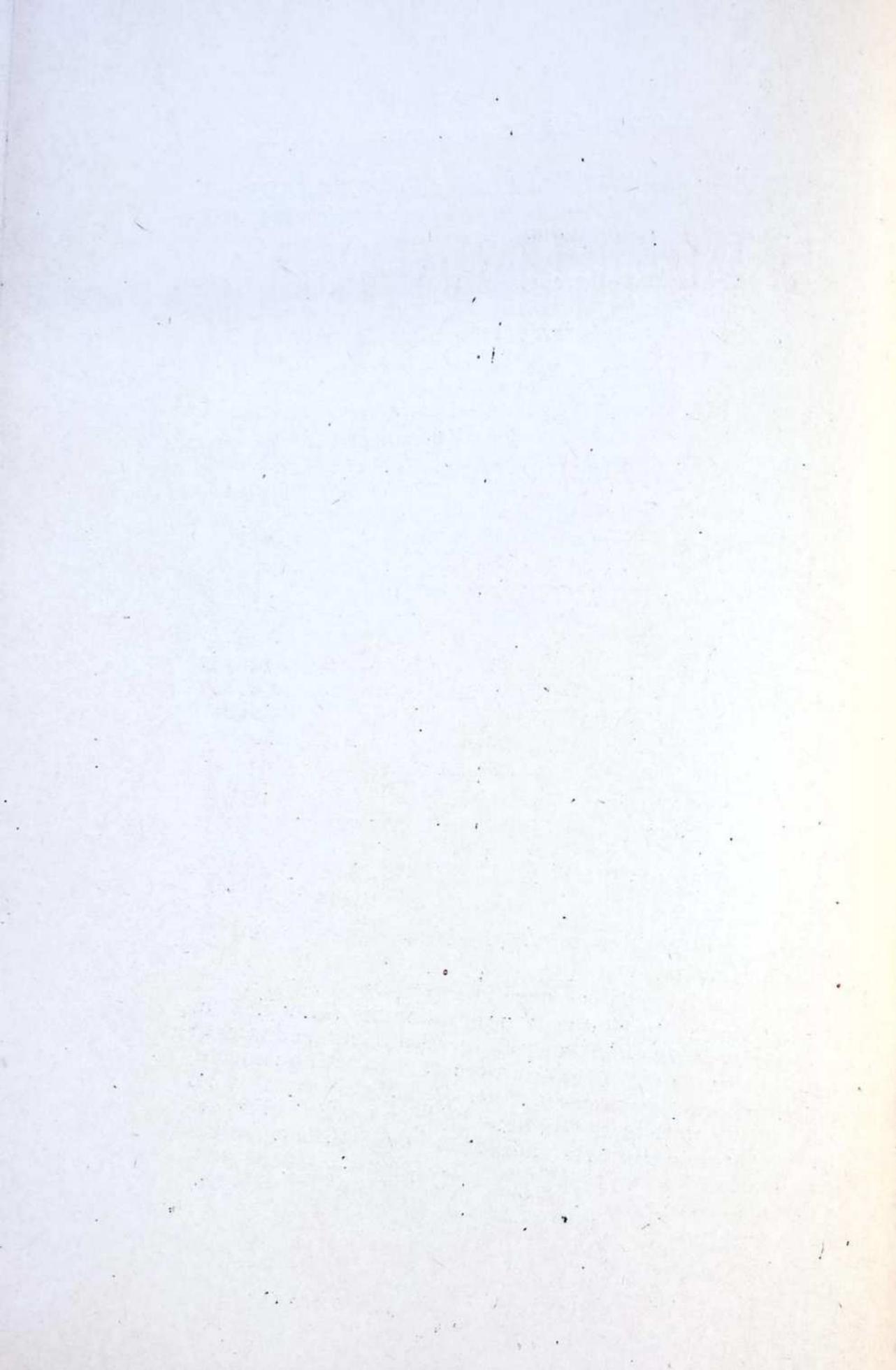
Du même radical proviennent maints termes d'origine grecque contenus dans les vocabulaires français ; tels *Egée*, le mythique roi d'Athènes ; la mer *Egée* ; la scandaleuse *Egialée* reine d'Argos ; l'*égide*, redoutable attribut du Dieu Zeüs et de la déesse Pallas ; l'île grecque d'*Egine* ; les folâtres *égipans* aux pieds-de-bouc ; le criminel usurpateur *Egiste* ; l'aimable nymphe *Eglé*, mère des Trois-Grâces...

CONCLUSIONS

Ainsi donc, parce que le nom d'homme *Gilles* dérive, par *Aigidios*, du groupe de mots grecs désignant chèvres et cabris, il y a un rapport d'origine, aussi étroit qu'ancien, entre les noms des deux ravines *des Chèvres* et *des Cabris* et celui de l'avenante station Réunionnaise, si fréquentée, du kilomètre ferroviaire 76, 1 : *Saint-Gilles*.

gouverneur MERWART.





LE CYCLONE DU SAINT-GERAN

COMMUNICATION

DE

M. J. ROUCH

Capitaine de Frégate à l'Amirauté d'Alger

Membre correspondant de l'Académie de La Réunion

La description de la tempête qui causa la perte du *Saint-Géran*, dans Paul et Virginie, est bien connue. Le cinéma vient de la remettre d'actualité : un trois-mâts, décoré avec élégance, et spécialement construit pour reconstituer cet épisode, a été volontairement jeté à la côte aux environs de Brest, par un mauvais temps, et la mort de Virginie a été représentée dans des conditions assez réelles et fort dramatiques.

Il m'a paru intéressant de rechercher si, au point de vue purement météorologique, cette description classique de tempête correspondait à la réalité.

L'île de France (aujourd'hui Ile Maurice), où se passe le roman de Paul et Virginie, subit chaque année plusieurs cyclones, ainsi que beaucoup d'autres régions tropicales. Ces violentes tempêtes ont été connues dès le XVII^e siècle : le célèbre voyageur anglais Dampier en a donné, dès 1687, une description saisissante, souvent reproduite. Mais ce ne fut vraiment qu'au XIX^e siècle qu'on en connut les lois. On lit aujourd'hui dans tous les traités de météorologie que les cyclones appartiennent à la classe des tempêtes tournantes, parce que le vent, autour du centre du météore, tourne dans le sens des

aiguilles d'une montre dans l'hémisphère austral, dans le sens inverse dans l'hémisphère boréal. Le vent augmente d'intensité depuis la périphérie du météore jusqu'auprès de la partie centrale. Les cyclones ne restent pas stationnaires ; ils parcourent souvent plusieurs centaines de milles en exerçant leurs ravages. Lorsque le centre est passé, les vents soufflent d'une direction opposée à leur direction première.

A l'approche d'un cyclone, il fait souvent très beau et très calme, calme trompeur qui précède la tempête. Le temps est lourd, oppressant, causant une impression physiologique très nette, qui n'échappe pas aux marins habitués à observer les phénomènes atmosphériques. Ce calme est troublé parfois par des bouffées d'air subites, qu'on appelle des *rafales sourdes*. Puis des cirrus, nuages élevés en filaments blancs, envahissent le ciel. A ces cirrus succèdent des cirro-stratus, voile blanchâtre donnant au ciel un aspect laiteux. Le passage de la lumière du soleil ou de la lune à travers ces nuages produit des halos solaires et lunaires, grands cercles lumineux, considérés à juste titre, dans tous les pays du monde, comme des signes précurseurs du mauvais temps. Le ciel, au lever et au coucher du soleil, a des teintes cuivrées caractéristiques. Des nimbus très épais ne tardent pas à déverser de véritables trombes d'eau. Parfois on aperçoit assez longtemps à l'avance à l'horizon cet amas de nimbus, qui constitue ce qu'on appelle la *panne d'ouragan* : de nombreux navigateurs l'ont comparée à une terre lointaine. Alors qu'on est encore dans le calme précurseur de la tempête, on voit se détacher de la panne d'ouragan des petits nuages déchiquetés, appelés fracto-nimbus, qui courent très rapidement sur le ciel. Enfin, à la périphérie du cyclone, des brouillards très denses sont fréquemment observés.

Non seulement les cyclones créent par la violence du vent une mer démontée, mais ils produisent dans la masse de l'Océan un ébranlement profond, qui se répercute à distance sous forme de houle. Cette houle sourde, allongée, se propage souvent jusqu'à une distance de 2000 kilomètres du centre du cyclone et, en arrivant au rivage, elle brise en énormes volutes, en-

vahit les terres et détermine des raz-de-marée désastreux. En outre, les surélévations du niveau de la mer sont cause de très violents courants.

Les cyclones ne s'observent pas à toute époque de l'année. Dans l'Océan Indien Austral, la saison des ouragans a lieu du mois de Décembre au mois d'Avril : le mois de Janvier est le mois où l'on en observe le plus, un au moins par an ; au mois de Décembre, on en observe un tous les deux ans.

Telle est, dans ses traits essentiels, la description classique d'un cyclone tropical.

Voyons maintenant le récit de Bernardin de Saint-Pierre. Nous bornerons nos citations aux passages se rapportant à la météorologie.

Et d'abord, comme l'auteur l'affirme dans le préambule de son ouvrage, il a vu les lieux qu'il a décrits : « J'ai servi, dit-il, dans l'Île de France, comme ingénieur du roi ». Il a publié d'ailleurs, sous le titre : *Voyage à l'île de France*, son journal de voyage, qui contient des remarques curieuses sur les sciences physiques et naturelles.

Un matin, au point du jour (c'était le 24 Décembre 1744), Paul, en se levant aperçut un pavillon blanc arboré sur la montagne de la Découverte. Ce pavillon était le signalement d'un vaisseau qu'on voyait en mer.

Nous sommes bien donc en pleine saison des ouragans de l'Océan Indien Austral, ainsi d'ailleurs que Virginie l'avait écrit à sa mère : Virginie mandait à sa mère que sa grand'tante l'avait renvoyée dans un temps qui ne lui permettait d'arriver à l'Île de France que dans la saison des ouragans.

Bernardin de Saint-Pierre n'a-t-il pas poussé le souci de l'exactitude jusqu'à choisir une date où l'on a observé réellement un ouragan à l'Île de France ? Il ne m'a pas été possible de vérifier le fait, car je n'ai pas trouvé la liste des cyclones suffisamment complète jusqu'à l'année 1744. Mais il est assez curieux que l'auteur ait donné une pareille précision à l'événement : c'est la seule date complète qui figure dans tout le roman. On pourrait croire qu'il a choisi cette date du 24 Décembre pour faire mourir Virginie, qui meurt le len-

demain, le jour de Noël, mais il ne fait aucune allusion à cette coïncidence.

Les signes précurseurs du cyclone sont minutieusement notés. D'abord il fait calme.

Le pilote rapporta au gouverneur que le *Saint-Géran* ne mouillera au Port-Louis que le lendemain dans l'après-midi, si le vent était favorable. Il n'en faisait point du tout alors.

La mer est grosse, bien qu'il fasse calme. Bernardin de Saint-Pierre y insiste à plusieurs reprises.

Le Capitaine... s'était opposé au départ de Virginie, à cause de l'éloignement de la terre et d'une grosse mer qui régnait au large, malgré le calme des vents.

Plus loin :

C'était un noir qui s'avancait à grands pas ? Dès qu'il nous eût atteints, je lui demandais d'où il venait et où il allait en si grande hâte. Il me répondit : « Je viens du quartier de l'île appelé la Poudre d'Or : on m'envoie au port avertir le gouverneur qu'un vaisseau de France est mouillé sous l'île d'Ambre. Il tire du canon pour demander du secours car la mer est bien mauvaise ».

Plus loin encore :

Les flots se brisaient avec un bruit épouvantable ; ils couvraient les rochers et les grèves d'écumes d'un blanc éblouissant et d'étincelles de feu. Malgré les ténèbres, nous distinguâmes, à ces lueurs phosphoriques, les pirogues des pêcheurs, qu'on avait tirées bien avant sur le sable.

Plusieurs navigateurs ont en effet signalé la phosphorescence de la mer comme un signe de tempête. Aux Antilles et à la Barbade, on dit communément que la mer « étincelle » avant les ouragans. Un journal de bord, cité par Piddington (*Guide du marin*, 1859) s'exprime ainsi : « La mer se couvrit pour ainsi dire d'une matière phosphorique en feu ».

Les courants sont forts et imprévus.

Pendant que nous étions assis auprès de ce feu, un des habitants nous raconta que, dans l'après-midi, il avait vu un vaisseau en pleine mer, porté sur l'île par les courants.

Le courant met donc le *Saint-Géran* en mauvaise pos-

ture, avant le commencement de la tempête proprement dite. Ce n'est pas là un fait invraisemblable. Piddington cite de nombreux cas de courants capricieux à l'approche d'une tempête. « A l'île de La Réunion, écrit Rambosson (Histoire des Météores), un très fort courant agit sur les navires mouillés sur les rades et indique déjà à peu près de quel côté menace le cyclone dont on a reconnu l'existence ».

Le temps est lourd. On observe des halos lunaires. Des nuages rapides passent sur le ciel.

Nous nous mimons donc en route vers le Nord de l'île. Il faisait une chaleur étouffante. La lune était levée : on voyait autour d'elle trois grands cercles noirs.

On peut observer en effet trois halos : un de 22 degrés de rayon, un autre de 46 degrés et un autre de 90 degrés, ce dernier d'ailleurs assez rare.

Le ciel était d'une obscurité affreuse. On distinguait, à la lueur fréquente des éclairs, de longues files de nuages épais, sombres, peu élevés, qui s'entassaient vers le milieu de l'île, et venaient de la mer avec une grande vitesse, quoiqu'on ne sentit pas le moindre vent à terre.

Un peu plus tard, le cyclone s'est approché, le brouillard est épais.

Vers les sept heures du matin... nous aperçûmes sur la mer une lueur, suivie presque aussitôt d'un coup de canon. Nous jugeâmes que le vaisseau était à peu de distance de nous, et nous courûmes tous du côté où nous avions vu son signal. Nous aperçûmes alors, à travers le brouillard, le corps et les vergues d'un grand vaisseau.

D'autres signes précurseurs sont soigneusement notés :

Un des plus anciens des habitants s'approcha du gouverneur et lui dit : « Monsieur, on a entendu toute la nuit des bruits sourds dans la montagne. Dans les bois, les feuilles des arbres remuent sans qu'il fasse du vent. Les oiseaux de marine se réfugient à terre : certainement tous ces signes annoncent un ouragan — Eh bien ! mes amis, répondit le gouverneur, nous y sommes préparés et sûrement le vaisseau l'est aussi.

En effet tout présageait l'arrivée prochaine d'un ou-

ragan. Les nuages qu'on distinguait au zénith étaient à leur centre d'un noir affreux, et cuivrés sur leurs bords. L'air retentissait des cris des pailles-en-culs, des frégates, des coupeurs d'eau et d'une multitude d'oiseaux de marine, qui, malgré l'obscurité de l'atmosphère, venaient de tous les points de l'horizon, chercher des retraites dans l'île.

Déjà Pline, dans son Histoire Naturelle, Livre XVIII, s'exprimait d'une façon analogue : « Les bruits des montagnes et les mugissements des forêts fournissent des présages, ainsi que les feuilles qui frémissent sans que l'on sente un souffle dans l'air ». Quant aux oiseaux de mer qui se réfugient dans l'île, c'est un présage bien connu sur les côtes ; si les gélants et les mouettes volent à l'intérieur des terres, c'est signe de tempête, ainsi que l'annonce le proverbe maritime bien connu :

Nombre d'oiseaux de mer se réfugient à terre,

Tempête va venir d'une forte manière.

Puis c'est l'arrivée de l'ouragan, par une rafale soudaine.

Vers les neuf heures du matin, on entendit du côté de la mer des bruits épouvantables, comme si des torrents d'eau, mêlés à des tonnerres, eussent roulé du haut des montagnes.

Ce bruit épouvantable n'est pas mis simplement pour l'effet romantique. Le bruit que l'on entend pendant un cyclone a été décrit de plusieurs manières par les navigateurs. Thom dit : « un silence solennel suivi par un cri effrayant et par un murmure sourd dans le lointain ». Bider dit que les rafales sont « comme des décharges successives et violentes d'artillerie ou le rugissement des bêtes féroces ». Cattermole : « un rugissement continu dans l'air ». D'après Piddington, les expressions ordinairement employées dans les journaux de bord sont : « un bruit sourd, sifflant, rugissant, foudroyant, hurlant et perçant ». Il semble hors de doute, dit encore Piddington, que, tant au commencement des violents cyclones qu'au passage de leur centre, on entend des bruits particuliers,

Tout le monde s'écria : « Voilà l'ouragan ! » et, dans l'instant, un tourbillon affreux de vent enleva la brume qui couvrait l'île d'Ambre et son canal. Le *Saint-Géran* parut alors à découvert, avec son pont chargé de monde, ses vergues et ses mâts de hune amenés sur le tillac, son pavillon en berne, quatre câbles sur son avant, et un de retenu sur son arrière... Chaque lame qui venait briser sur la côte s'avancéait en mugissant jusqu'au fond des anses, et y jetait des galets à plus de cinquante pieds dans les terres ; puis, venant à se retirer, elle découvrait une grande partie du lit du rivage, dont elle roulait les cailloux avec un bruit rauque et affreux. La mer, soulevée par le vent, grossissait à chaque instant, et tout le canal compris entre cette île et l'île d'Ambre n'était qu'une vaste nappe d'écumes blanches, creusée de vagues noires et profondes. Ces écumes s'amassaient dans le fond des anses, à plus de 6 pieds de hauteur, et le vent qui en balayait la surface les portait par-dessus l'escarpement du rivage, à plus d'une demi-lieue dans les terres. A leurs flocons blancs et innombrables, qui étaient chassés horizontalement jusqu'au pied des montagnes, on eût dit d'une neige qui sortait de la mer. L'horizon offrait tous les signes d'une longue tempête ; la mer y paraissait confondue avec le ciel. Il s'en détachait sans cesse des nuages d'une forme horrible, qui traversaient le zénith avec la vitesse des oiseaux, tandis que d'autres y paraissaient immobiles comme de grands rochers. On n'apercevait aucune partie azurée du firmament ; une lueur olivâtre et blafarde éclairait seule tous les objets de la terre, de la mer et des cieux.

Virginie, comme on le sait, ne peut être sauvée, et meurt bientôt. Il n'est plus question alors de la tempête, dont le rôle dans le roman est terminé, sauf cependant encore cette notation exacte :

Nous cherchâmes le long du rivage si la mer n'y apportait point le corps de Virginie ; mais le vent ayant tourné subitement, comme il arrive dans les ouragans, nous eûmes le chagrin de penser que nous ne pourrions pas même rendre à cette fille infortunée les devoirs de la sépulture.

Les citations que nous venons de faire suffisent à mon-

trer que cette description de tempête, par ailleurs fort belle, est loin d'être fantaisiste, même dans ses moindres détails.

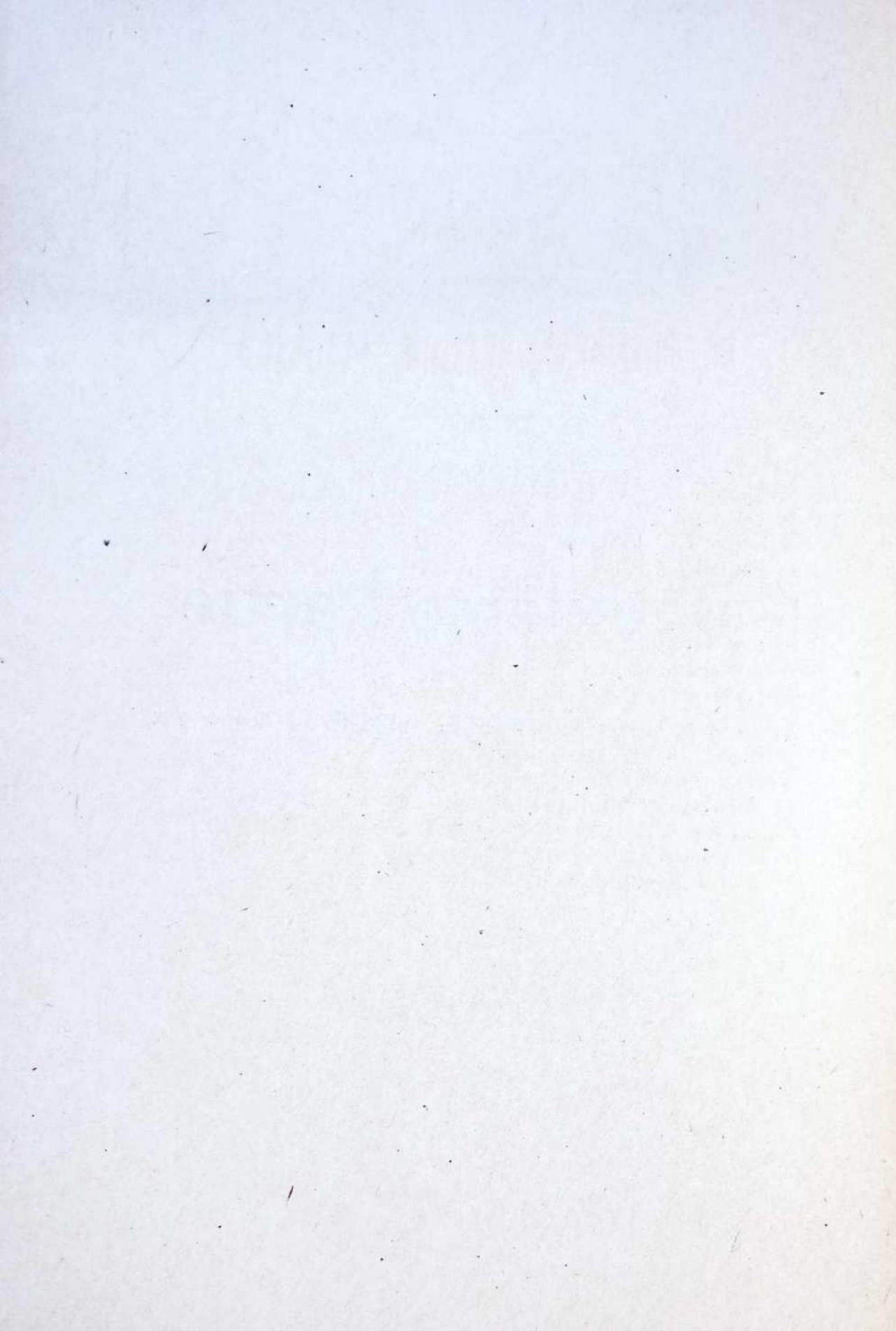
Si l'on songe que *Paul et Virginie* a été écrit en 1786, avant qu'il existât dans les traités de météorologie une description très exacte des cyclones tropicaux, que, pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, on discuta encore sur leurs caractères, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer du talent littéraire de l'auteur ou de la précision de sa documentation. Nous ne pourrions pas en dire autant de toutes les descriptions de tempête de notre littérature, dont quelques-unes sont plus célèbres cependant que le cyclone du *Saint-Géran*.

J. ROUCH.



Deuxième Partie

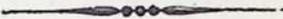
ANNÉE 1928



NÉCROLOGIE



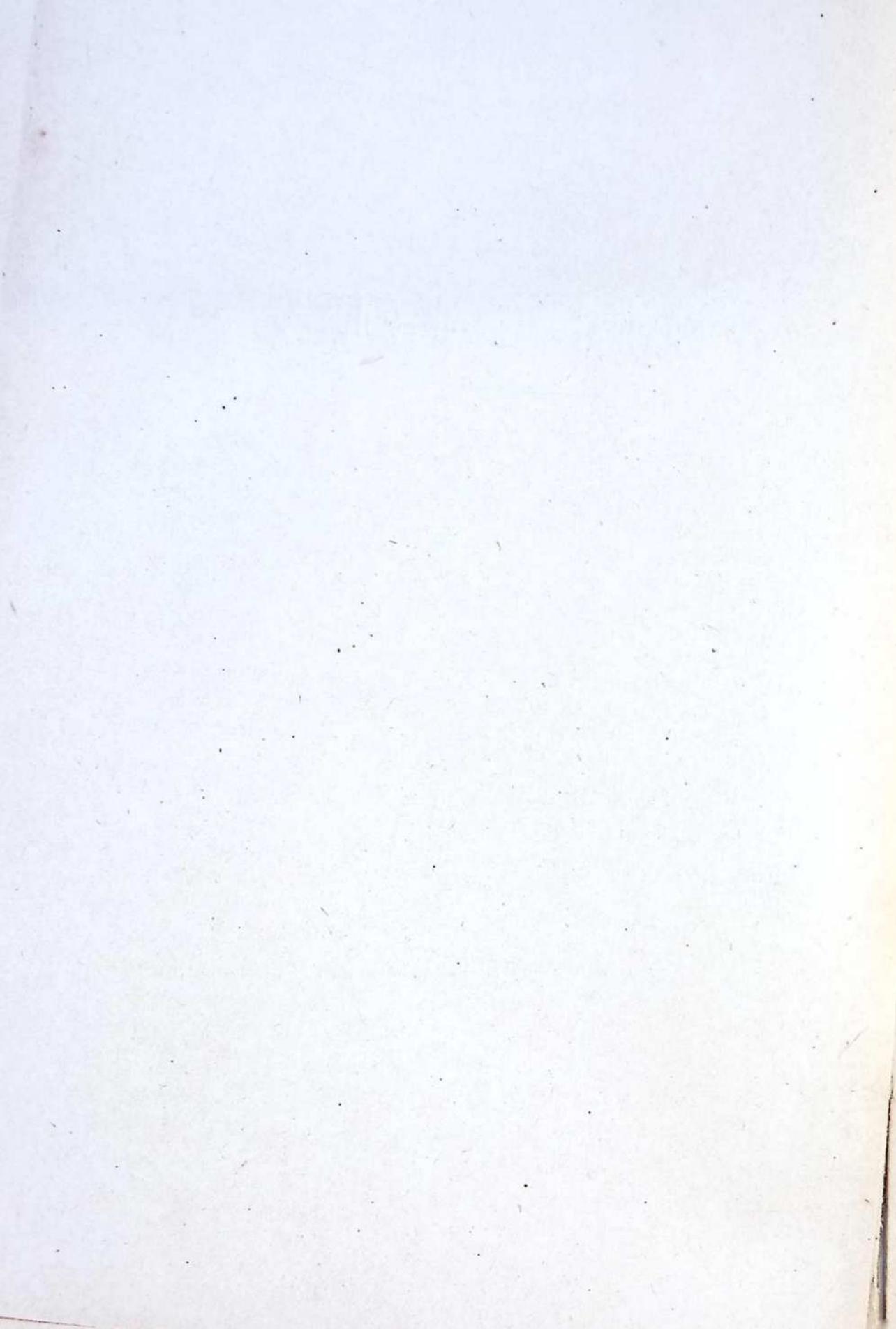
LE PRÉSIDENT MÉZIAIRE GUIGNARD



L'Académie de La Réunion a eu la grande douleur de perdre, le 7 Juillet 1928 son vénéré Président, M. Méziaire Guignard. Il s'est éteint à près de 80 ans dans sa maison du Tampon, où il était allé chercher le repos et le calme nécessaires à sa santé très ébranlée depuis deux ans. Ses funérailles eurent lieu le lendemain. Une délégation, composée de MM. le Docteur Azéma vice-président, A. Merlo secrétaire général, H. Foucque, Th. Gautier, y représenta l'Académie de La Réunion.

Nous publions ci-contre les allocutions prononcées par le Gouverneur de La Réunion M. Repiquet, par le Vice-Président de l'Académie, par le Chef du Service de l'Instruction Publique, par Mme la Vice-Présidente des Sciences et Arts et deux articles nécrologiques consacrés à leur maître par MM. Paul Berg et Hippolyte Foucque, membres de l'A R.





ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

M. JULES REPIQUET

GOUVERNEUR DE LA RÉUNION,

*aux obsèques de M. Mézière Guignard, au Tampon,
le 8 Juillet 1928*

Mesdames,

Mesdemoiselles,

Messieurs,

C'est avec piété que j'apporte à Mézière Guignard l'hommage des regrets de la Colonie qu'il a si bien servie.

Au cours de sa longue existence, mon vénérable ami n'eut qu'une passion : le devoir

devoir d'attachement à sa chère île natale et à la France,

devoir envers les siens — il entendait par là sa propre famille, les nombreux élèves qu'il avait enseignés et tous les humbles que son inlassable charité a secourus,

devoir envers lui-même, cette règle de vie que le sage s'impose et à laquelle il a invariablement obéi.

Vaste intelligence et grand cœur, Mézière Guignard mit toujours ces dons précieux au service du prochain. Il ne vivait que pour autrui. De sa personne la bonté rayonnait.

Philosophe, il était, sans scepticisme, profondément humain. En lui la pensée et le sentiment se confondaient ; ses forces affaiblies par l'âge et le plus clair de ses ressources il les consacrait au soulagement de la

misère. Il savait secourir avec la discrétion, la délicatesse exquise qu'il mettait en chacune de ses actions.

Que de requêtes me sont parvenues qu'il avait rédigées lui-même de son écriture régulière et fine et signées du nom des illettrés qui requéraient son aide.

Il avait foi, une foi aveugle en la Charité. Il se faisait l'écho de toutes les plaintes des déshérités. A lui venaient, confiants, les misérables, veuves, enfants, vieillards, les infirmes, ceux et celles qui souffrent et pleurent. Il les écoutait, les reconfortait de sa parole et de ses deniers.

On nous a dit ce qu'il fut pour ses élèves et ses collègues durant sa carrière universitaire, on a rappelé non moins éloquemment son rôle éminent à la présidence de l'Académie de la Réunion.

Là il exalta la petite patrie, inséparable en son affection de la France maternelle. Rien de ce qui pouvait attester le prestige de l'une et de l'autre ne lui était indifférent. Il ne quittait sa retraite du Tampon, il ne s'éloignait de sa sœur et de ses nièces, qui l'entouraient de soins, que pour aller à l'Académie y glorifier d'une langue pure, imagée, harmonieuse, la Réunion et les plus illustres de ses enfants.

Toute en élans du cœur sa parole était vive, ardente.

Il séduisait son auditoire par la variété de sa culture, son imagination si riche et encore, toujours, sa bonté.

Dans la conversation, causeur spirituel, Mézière Guignard brillait, et modestement charmait, sans en tirer avantage.

Au Conseil privé ses avis étaient hautement appréciés, sa connaissance des hommes, son expérience, l'habitude de la réflexion faisaient de l'ancien professeur le meilleur des Conseillers. Il était bon sens, pénétration et indulgence. Compatissant, il souscrivait à toute demande de dégrèvement, de remise ou de modération de l'impôt. Rien de plus touchant que son insistance à soutenir une cause qu'il tenait pour juste, défendait et gagnait.

Assidu aux séances du Conseil Privé, il le fut jusqu'au jour où, vaincu par la maladie, il s'évanouit défaillant entre les bras de ses collègues et dut résigner ses fonctions en dépit de mes instances.

Au Conseil il resta et demeurera quand même un des nôtres. Sa mémoire, respectée de tous, le sera particulièrement dans cette assemblée. Le souvenir de notre doyen, de l'homme de bien que nous aimions y sera jalousement gardé.

Au nom de la Colonie que vous honoriez par la noblesse de votre caractère et la générosité de votre cœur, au nom du Conseil Privé, Méziaire Guignard, ami cher et vénéré, je vous dis adieu.



DISCOURS

DU

DOCTEUR H. AZÉMA

aux funérailles de M. Méziaire Guignard

Mon cher Président

et vieil ami Méziaire Guignard,

C'en est donc fait, vous nous avez quittés, quel poignant événement ! L'écho de ce malheur a douloureusement retenti comme un glas aux oreilles de vos amis qui vous regrettent et vous pleurent. Nous n'aurons plus le charme inexprimable d'entendre sous la voûte de notre Académie votre voix pénétrante d'érudition et douce comme une caresse.

Nommé par l'Administration au nombre des membres titulaires de l'assemblée lors de sa création en Mai 1913, vous avez été dès la première séance, choisi par vos collègues comme vice-président, pour plus tard occuper le fauteuil de la présidence. Là, vous n'avez cessé de vous signaler par la multiplicité de vos savantes et intéressantes communications, publiées dans nos bulletins, qui ont fait de vous la parure de l'Académie de l'île de la Réunion.

Partout où vous avez passé vous avez acquis l'estime et l'admiration de ceux qui vous entouraient.

Dans le journalisme vous avez occupé une place prépondérante. Le « Moniteur » qui me reste cher, parce que c'est là où pour la première fois nous nous sommes vus, plus tard « le Journal » de la Réunion où nous nous sommes si souvent rencontrés autour de la table de rédaction, faisaient le plus grand cas de vos articles remarquables par l'élévation des pensées si élégamment

exprimées. Les typographes avaient mission de toujours placer ces travaux en première page. Demain, disait-on dans les bureaux de la presse nous aurons un bon numéro : il y a en éditorial, un article de Méziaire Guignard.

Professeur au Lycée Leconte de Lisle vous avez prodigué à vos élèves d'éminentes leçons qui leur ont valu, dans les carrières qu'ils ont embrassées, des succès dont ils vous restent redevables. Vous avez toujours possédé et mérité les sympathies de vos collègues qui occupaient les autres chaires.

Non moins précieux furent les avis que vous donniez, pour les intérêts de la Colonie ou pour la défense des requêtes de vos compatriotes, au Conseil Privé dont vous étiez un des membres les plus écoutés

Lorsque reconnaissant de vos services rendus le Pouvoir vous décerna la croix de la Légion d'honneur, tous vos amis dans une série de fêtes vous témoignèrent dans des discours et par des applaudissements la large part qu'ils prenaient à votre joie.

Homme de cœur vous compatissiez à toutes les misères. Vos lèvres s'ouvraient pour donner des consolations et votre main pour faire des aumônes.

Longtemps encore il nous sera doux de nous souvenir et de parler de ces beautés de l'esprit et du cœur dont vous possédiez le secret.

Avant que votre tombe se referme recevez, mon cher Méziaire Guignard, au nom de l'Académie toute entière et en mon nom personnel le dernier adieu et l'hommage ému de notre vénération.

Puissent ces sentiments qui nous animent aller rendre moins amère la douleur des êtres qui vous ont été chers et qui ont veillé à votre chevet jusqu'à la dernière heure.

D^r H. AZÉMA

Chevalier de la Légion d'honneur

Vice-Président de l'Académie.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. Th. Gautier

Proviseur du Lycée Leconte de Lisle, Chef du Service de P. P.

AUX OBSÈQUES DE M. MÉZIAIRE GUIGNARD

Tampon, le 8 Juillet 1928

Depuis que la santé du vénéré Méziaire Guignard nous inspirait des craintes malheureusement trop fondées, j'ai redouté parfois l'heure fatale qui, le retranchant des vivants, me contraindrait, au nom du devoir et de l'amitié, à prendre la parole devant cette bière ; mission pénible, si l'on songe aux 18 années de souvenirs et de relations personnelles qui m'unissaient à Guignard ; mission sacrée, puisqu'elle consiste à rendre l'hommage le plus légitime à un homme qui a bien mérité de sa patrie, de son pays natal et du Lycée plus que centenaire au nom duquel j'ai l'honneur de parler.

Peu de carrières ont été aussi belles que la sienne, aussi longues, aussi riches de brillants services. M. Guignard a donné à l'Université de France plus de 45 années de labeur, d'enseignement des humanités, de la littérature et de la belle et ancienne rhétorique.

Enfant de St-Pierre, c'est à St-Pierre qu'après quelques années consacrées dans la Métropole à ses études supérieures et à ses débuts dans l'Enseignement qu'il revint, jeune professeur de Seconde et de Troisième. Il consacre au collège de sa ville natale, au Collège Barquissau, les quinze premières années de sa carrière coloniale. En

1888 enfin, il entre comme professeur au Lycée Leconte de Lisle, où la chaire de Quatrième lui est confiée. Dès l'année suivante, il professe dans cette classe de Seconde, qu'il avait déjà à Châlons-sur-Marne, à Ajaccio et à St-Pierre et qu'il conserva jusqu'à la fin de sa carrière.

Ce qu'il a été comme professeur, il m'est difficile de le dire ; il me semble qu'ici ma voix est couverte par celles des milliers de jeunes gens qui ont été ses élèves et qui se rappellent la sûreté, l'abondance et l'immense étendue de son érudition ès lettres françaises, latines et grecques ; la perfection, le charme, la *lactea ubertas* de la parole la plus purement classique. Oui, il charmait, mais il s'attachait aussi ses élèves par son dévouement et son inépuisable bonté. Aussi leur vénération pour lui était-elle unanime et dépassait-elle, infiniment l'ordinaire tribut de gratitude qui parfois nous récompense. Ses disciples, nous les voyons partout dans la colonie, dans cette assemblée, dans les villes et les villages, dans les chaires de notre Lycée, à Madagascar et dans la Métropole et dans tous les pays où, à l'ombre du drapeau français, essaime continuellement la plus colonisatrice des colonies. Méziaire Guignard a eu comme élèves dans son propre pays, les fils et les petits-fils de ses élèves. Ces jeunes Français qu'il a instruits pour la patrie ne forment d'ailleurs qu'une partie, la plus considérable, mais une partie seulement de l'armée de ses élèves. Je suis fidèle à la mémoire de mon cher collaborateur, à la mémoire de ce galant homme, en rappelant que s'il a été pour les jeunes gens l'incarnation parfaite du professeur d'humanités, il a été, pour les jeunes filles, elles ne l'ont pas oublié, le professeur idéal ; aimable, courtois, galant comme on ne l'est plus. Si bien que dans beaucoup de familles réunionnaises, ce ne sont pas seulement les hommes qui furent ses élèves ; ce sont aussi les jeunes filles, les mères et les grand-mères ; elles conservent de lui le souvenir le plus profond et le plus tendre. Elles me sauront gré, j'en suis certain, d'ajouter à ces couronnes, aux fleurs qu'il adorait, l'hommage de leur affectueuse reconnaissance.

Au moment où Méziaire Guignard quittait l'enseigne-

ment, on pouvait à bon droit saluer en lui le maître, le père, dans le sens le plus noble, d'une innombrable légion de disciples de l'un et de l'autre sexe. Ici et au dehors, les enfants de Bourbon étaient presque tous les siens.

Et son enseignement ne les quittait guère. Après le Lycée ou le pensionnat c'était avec la joie la plus vive que l'on voyait dans des réunions solennelles ou familières, patriotiques ou littéraires, l'ancien professeur mué en conférencier ; avec émotion on entendait de nouveau le maître aimé des jeunes années, donnant toujours à ses élèves devenus grands le meilleur de lui-même, dans un autre enseignement ; les étonnant encore comme il les avait jadis étonnés en classe, par sa parole exquise, par plus d'amabilité encore. Ils croyaient le connaître et il leur paraissait nouveau, car tous avaient changé, et le maître et les auditeurs. Dans ces innombrables occasions où il fut mis à contribution pendant près de 50 ans, il avait un public formé par lui, que son enseignement avait rendu sévère et qui le jugeait maintenant avec le criterium qu'il tenait de lui.

Mais Guignard ne se distingua pas seulement dans l'enseignement et dans l'éloquence.

Il connut les honneurs et les soucis de l'Administration. Il fut trois fois proviseur du Lycée Leconte de Lisle, Chef du Service de l'Instruction Publique. Il donna son temps (où le trouvait-il ?) comme son talent à des œuvres nombreuses pendant la guerre et depuis. Lorsque la mobilisation priva le Lycée d'une partie de ses maîtres, il vint à son aide et nous donna le concours le plus précieux et le plus opportun.

Après avoir reçu les distinctions académiques spéciales à notre carrière, il fut choisi par la haute administration pour siéger au Conseil privé où, juste retour des choses d'ici-bas, mes comptes et mes budgets étaient soumis à son contrôle. Enfin, en 1923, à vos unanimes applaudissements, à ceux de toute la colonie et particulièrement aux nôtres, il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette distinction lui valut d'être honoré non pas dans une fête mais dans une série de fêtes, débutant au Lycée et se terminant ici, au Tampon,

où nous le pleurons et, avec nous, tous ceux qui l'ont connu.

Il n'a pas été qu'un professeur de Lycée, l'enseignement primaire l'aimait et lui rendra un hommage auquel je m'associe pleinement.

J'ai parlé du professeur de Lycée et du professeur conférencier il y aurait à dire ce que fut le professeur journaliste, car Guignard l'a été à la Réunion et dans la métropole. M. le Président d'honneur du S. P. R. et M. Garsault, Président en exercice, les plus qualifiés pour le faire, en sont empêchés ; ils m'ont prié de saluer en leur nom la dépouille mortelle de leur ami commun.

Ai-je trop parlé de son intelligence et me reprocherait-on de n'avoir rien dit de son cœur ? Mais vous qui l'avez bien connu et même vous qui le connaissiez moins, vous savez que l'affection de tous ne peut aller qu'à celui qui s'est donné à tous et Guignard s'est donné tout entier, toute sa vie à son pays.

Aussi ne sera-t-il pas oublié ; sa mémoire sera particulièrement conservée dans ce Lycée qui lui doit tant et qui lui adresse par ma voix l'adieu suprême.

En veut-on une preuve ? Il y a 10 ans que Guignard a cessé d'enseigner au Lycée. Aucun des élèves qui s'y trouvent ne l'a eu comme professeur. Mais hier soir, comme je passais dans les études, pour recommander à ces enfants d'avoir en ce moment, une pensée pour le maître illustre de leurs aînés, j'eus la surprise de constater que tous le connaissaient. Tout le monde, jusqu'aux enfants, connaît M. Guignard.

Aussi ont-ils accueilli avec le plus vif empressement l'offre d'être représentés à ses funérailles par une délégation de leurs camarades. Le drapeau du Lycée Lecomte de Lisle, don de M. le Gouverneur Duprat, M. Guignard le connaissait bien. Il l'avait vu flotter dans les nombreuses cérémonies de la guerre et de l'après-guerre. Ce drapeau vient saluer le vieux légionnaire, le professeur universellement aimé, hommage le plus élevé que puisse rendre le Lycée et dans lequel nous mettons tout notre cœur.

Au nom de l'enseignement réunionnais à tous ses degrés, de ses maîtres et de ses élèves, adieu, cher Maître.



Discours

DE

MADAME LUDOYIC REVEST

Vice-Présidente des Sciences & Arts

Mon cher Professeur,

Des fils, des filles, prennent rarement la parole sur la tombe de leurs parents. Et le chagrin de ceux d'entre eux qui vous entourent aujourd'hui est tel qu'ils voudraient bien se taire, afin d'être mieux en communion avec vous.

Aussi, n'est-ce pas en leur nom personnel qu'ils vous disent « Adieu ». Adieu ?... Non...

Il n'est pas de séparation pour les âmes. Nous ne nous disputerons plus désormais votre sympathie, votre affection, votre prédilection. Vous demeurerez en chacun de nous, qui vous aimons, vous serez désormais à chacun de nous, nous en sommes certains, nous aimant toujours, nous conseillant, nous protégeant.

Pourtant, nos yeux de chair ne vous verront plus, et cela est pénible et douloureux. Votre grande voix de bonté, de dévouement, de savoir, s'est tue et nous nous sentons seuls et faibles...

Alois, les plus forts d'entre nous ramasseront les outils précieux que la mort a séparés de vos mains et ceux-là continueront votre œuvre de bonté, de dévouement et d'amour.

Mon cher Professeur, vos enfants vous disent « merci » pour tout ce que vous leur avez donné. Vos enfants vous redisent qu'ils n'ont pas été ingrats, qu'ils vous ont aimé et vous aimeront toujours, et la Société « Sciences et Arts », dont vous êtes le Père spirituel, puisque vous êtes le Père et l'Ami de chacun de ses membres, vous reedit son affection, sa reconnaissance, son attachement à jamais.

Mézière Guignard

Il est mort là-haut, dans sa retraite du Tampon, où, à la saison fraîche, les parterres se couvrent de fleurs.

Il est mort en silence, effacé presque du concert des hommes où cependant chez un petit nombre son souvenir vivait, tenace.

Et à son chevet dut se pencher le visage de ces muses dont il a chanté la grâce. Il a dû entendre de leurs lèvres tomber la cadence des vers dont la passion chez lui alla presque jusqu'au culte.

Et ainsi il n'aura pas eu notion de cette minute suprême dont il redoutait l'angoisse, pauvre cher et vieux Maître !

Des yeux pleurent en cet après-midi d'hiver où l'annonce de sa mort a couru ; des cœurs sont tristes à la pensée qu'il n'est plus. . On se disait bien « il est vieux », mais l'idée de l'effacement durable de la personne ne s'accordait pas avec son souvenir, avec l'image de ces traits que l'âge avait modelés sur ceux des Parnassiens

Le Maître est mort, nous le pleurons en silence. Il était un peu notre père à tous. Dès la Seconde, au lycée, il avait chanté pour nous le charme de la beauté et de l'hellénisme. Nourri des Lettres, vivant à leur service, il avait déposé dans nos âmes une brindille de la flamme qui l'exaltait, et nous l'avions écouté, ravis, anxieux à vouloir le suivre sur la route toute nouvelle qui s'ouvrait...

Homme, on l'avait retrouvé, toujours prêt aux œuvres de générosité et de dévouement. Il était « l'Exemple », il était le « Guide », et nous le suivions, reconfortés chaque fois par les succès qu'il cueillait sans en tirer avantage...

Sa belle âme pure ne connaissait pas le mal, elle abhorrait l'envie et la bassesse ; son cœur ouvert à toute heure aux douleurs humaines sut toujours taire le geste de la main qui offre... Il avait l'âme d'un poète, Méziaire Guignard, il avait le cœur d'un saint !

Doux et vénéré vieux Maître !

Même du Tampon où nous le savions retiré son enseignement nous venait ; absent, il présidait nos séances, montrant la nécessité de la dépense altruiste, l'obligation de l'effort à poursuivre. Il nous était nécessaire, et nous l'aimions d'une affection toujours égale.

L'île entière le pleure aujourd'hui, et en symbole de deuil le drapeau est en berne au portique du Lycée Lecomte de Lisle où, durant tant d'années, avec une patience égale, avec un entrain qui frappait chez cet homme à cheveux blancs, il enseigna des générations de Créoles ! La récompense fut pour lui l'essor de cette phalange dont il était fier : Auguste Brunet, Marius-Ary Leblond, Hippolyte Foucque, Raphaël Barquissau, Jean d'Esme...

Par certains d'entre eux l'œuvre du Maître sera continuée et la consolation nous vient d'une sorte de survivance de lui-même sur cette terre où déjà sa stèle s'érige.

Aimable et vénéré Maître, vous serez continué ; comme le poète ancien dont vous nous avez appris la langue, vous auriez pu dire à la minute suprême : NON OMNIS MORIAR !

FERNAND LE ROUX.

Le Peuple — lundi 9 Juillet 1928.



IN MEMORIAM

Nous voilà revenus de la pieuse et lugubre chose... ô mon bon Maître, mon délicieux Maître, il est donc vrai que nous ne vous verrons plus venir à nous, de votre pas inégal, avec, à vos lèvres fines, cet affectueux sourire qui annonçait toute votre douceur. Nous n'entendrons plus au cours de ces conversations familières dont vous faisiez une des joies de l'existence, votre voix chère dire des choses délicates et tendres. Nous n'aurons plus, à chacune de vos lettres, la fête intime d'y voir sourire la fraîcheur de votre âme, si jeune toujours, malgré vos quatre-vingts ans ! La belle et douce chose que ces lettres de vous, écrites au courant du cœur, de votre cœur qui avait toutes les délicatesses, et qui vous rendaient à nous, présent malgré votre douloureux exil, et nous consolaient un peu de votre éloignement. Les dernières d'entre elles, hélas, avaient une résonance qui ne leur était pas coutumière et qui fut, pour ceux qui vous aimaient, un funèbre avertissement... Et vous voilà endormi, ayant accompli, cette fois, ce sombre et dernier voyage que, selon votre expression, vous aviez « deux fois commencé »...

Si, vues de l'autre rivage, les actions et les paroles des hommes ont encore quelque intérêt, sans doute avez-vous eu quelque joie à voir autour de votre dépouille la silencieuse couronne que formait ce peuple recueilli, à entendre les mots sincères et justes effeuillés en dernier hommage sur votre bière. Et ceux-là qui parlaient pouvaient — chose rare — être entièrement fidèles à la vérité ; nul scrupule, nulle ombre : ils avaient, étendu devant eux, un demi siècle et plus de bonté, de loyauté et d'amour.

« J'ai voulu tout aimer, et je suis malheureux ».

Ce vers du poète nous revenait en mémoire, en songeant à ce que vous fûtes, et au peu de joies que vous avez goûté. Vous avez tout aimé ; vous avez aimé la beauté, sous toutes ses formes, la Nature, la femme, les beaux vers, les petits enfants ; vous avez, plus encore, aimé les humbles et les malheureux, tous ceux qu'écrasent l'égoïsme, l'arbitraire ou l'injustice. Pour eux, pour l'amour d'eux, vous avez sacrifié les autres amours, les joies — toujours un peu égoïstes — du culte de l'idéal et des hauts jeux de l'esprit ; vous avez accepté les chaînes du cœur ; vous avez souffert, par choix, de ces misères que d'aucuns jugent médiocres ; vous ne vous êtes pas reconnu le droit de vous délier pour ne pas souffrir ; vous avez été noblement, totalement généreux.

Dans le cadre magnifique où vous pouviez goûter en paix vos derniers beaux jours, les lamentations d'une vieille devant la fontaine sans eau, le spectacle des petits enfants peu ou pas vêtus vous assombrissaient, nous le savons, le lever de l'aurore.

Jusqu'au bout les souffrances des autres, leurs déceptions que vous vous reprochiez presque comme une faute personnelle, ont mêlé d'amertume les joies qui venaient vers vous. Elles étaient pourtant, celles-ci, des plus hautes et des plus pures : C'était la reconnaissance de tout votre petit pays ; c'était l'unanime affection d'innombrables disciples qui vous doivent ce qu'ils ont de meilleur en eux ; c'étaient, masculines et féminines, des voix qui vous disaient que pour toute une série de générations votre noble visage symbolisait la justice et la bonté ; c'étaient, venues d'au delà des mers, les voix d'anciens élèves, devenus des maîtres, et qui voulaient rester, pour vous, des élèves admiratifs et aimants... Vous écartiez doucement ces hommages ou, généreusement, vous les rendiez avec des grâces qui désarmaient.

Et vous retourniez à votre tâche ;

« Ah ! pauvres mortels, hâtons-nous d'aimer ceux que nous aiment et que nous devons aimer ! » Cette ligne est parmi les dernières que vous ayez écrites ; et, à la veille de mourir, vous aspiriez au moment où la maladie vous laisserait « la force de parler pendant

une demi heure » pour donner encore quelque chose de vous à des êtres chers.

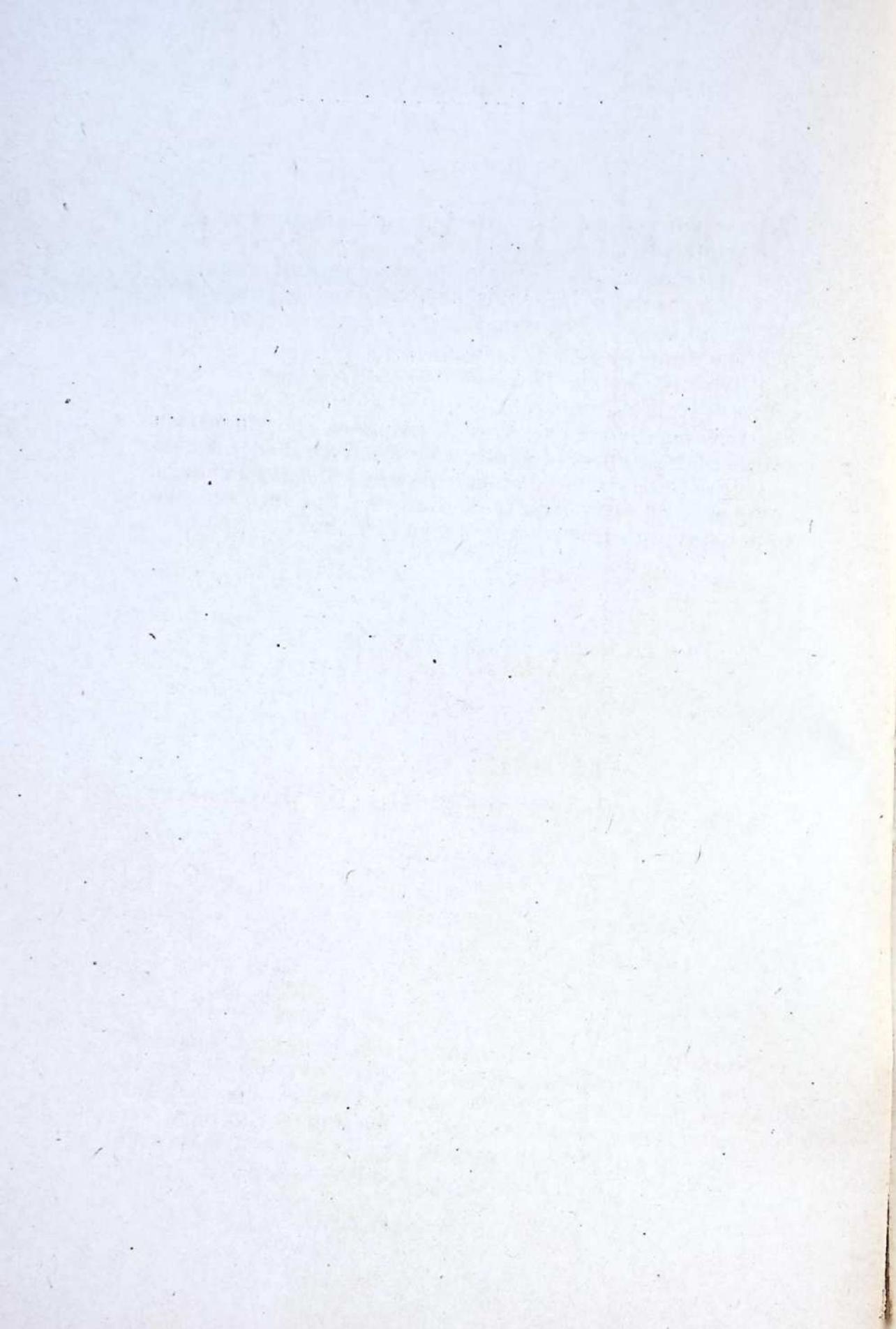
Toute votre vie, par la parole, par la plume, par l'action, vous vous êtes donné. Vous avez répandu votre âme, qui flotte, bienfaisante, non seulement dans tous les coins de cette île, mais partout dans le monde où quelqu'un de ceux que vous avez animés de votre enseignement et de votre exemple, s'efforce vers le bien et le beau. Cette tombe immatérielle des âmes n'est pas une tombe.

« Faisons revivre en nous et par nous ceux que nous avons aimés et qui nous ont quittés » ; c'est encore vous qui nous l'avez dit, ô le meilleur des Maîtres. Vous vivez donc, et vous vivrez, et, dans le cimetière de votre ville natale, hier, nous n'avons enseveli que votre corps.

H. FOUCQUE.

(Journal Le Peuple, Mardi 10 Juillet 1928.)





M. RAOUL JAUCOURT

Le 1er août 1928, l'Académie de La Réunion perdait brusquement Raoul Jaucourt, professeur au Lycée, membre de la Compagnie.

M. *Th. Gautier*, Proviseur du Lycée et chef du Service de l'Instruction publique et M. *Paul Caubet*, Président de l'Amicale des Professeurs du Lycée, tous deux membres titulaires de l'A. R. prononcèrent sur sa tombe les discours que nous publions ci-dessous.

*
**

ALLOCATION

prononcée par

M. PAUL CAUBET

aux obsèques de M. Raoul Jaucourt

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames,
Messieurs,

Notre Colonie, si durement éprouvée depuis quelques mois par la disparition de plusieurs hommes éminents, perd aujourd'hui l'un des meilleurs de ses fils. La mort de notre collègue et ami Raoul Jaucourt tombé en pleine force, terrassé brusquement par un mal implacable,

est venue hier frapper de stupeur ses nombreux amis et toute la population dyonisienne. Surmontant l'émotion qui m'étreint, j'ai le douloureux devoir de lui adresser ici un dernier adieu.

Depuis plus de 30 années, Jaucourt, en qualité de répétiteur, puis de professeur a donné le plus pur de lui-même, au Lycée Leconte de Lisle et s'est acquitté avec zèle et conscience de la tâche ingrate, mais si utile, de professeur de grammaire chargé d'inculquer à nos jeunes élèves les bases solides d'une forte culture latine et française. Une voix plus autorisée que la mienne dira dans un instant les mérites du professeur ; le Président de l'Amicale des Fonctionnaires du Lycée Leconte de Lisle se doit d'exprimer les regrets qu'inspire à tout le personnel de cet établissement la disparition de cet excellent collègue, si dévoué, qui prenait une part si active à nos délibérations et nous prodiguait souvent de judicieux conseils.

Le labeur de l'universitaire ne représente cependant qu'un aspect de la vie si remplie de Jaucourt ; il pensait qu'un homme cultivé, dans une démocratie, doit travailler pour ses concitoyens et s'efforcer d'améliorer le sort des pauvres et des déshérités. Il se trouva par suite à plusieurs reprises mêlé à la vie politique de sa petite patrie et y joua un rôle important : pendant près d'une année il exerça les fonctions absorbantes et délicates de Maire de la Ville de Saint-Denis.

Mais ce que nous aimions surtout en lui, nous ses amis et ses frères, c'était son cœur ardent et généreux, qui, dissimulé d'ordinaire sous un masque d'apparente froideur, éclatait et vibrail à l'occasion ; son énergie et sa fermeté, qui faisaient de lui un modèle et un exemple ; sa haute conception du devoir qu'il a accompli jusqu'au bout ; son amour de la Justice et du progrès dans l'ordre démocratique et social, qui a inspiré toute sa vie ; comment citer ici toutes les associations, entre autres Ligue des Droits de l'Homme, Paix par le Droit où il tenait à honneur de militer ?

Ces vertus, qui resteront le trait dominant de la physionomie de Jaucourt, s'inspiraient du grand idéal de solidarité humaine qui est la doctrine morale de la Franc-Maçonnerie. La « Loge l'Amité », qu'il avait diri-

gée pendant plusieurs années dans des circonstances difficiles, perd en lui l'un de ses membres les plus chers : son souvenir restera profondément gravé dans le cœur de ses frères.

Mais ne nous laissons pas abattre par la douleur et sachons pénétrer l'enseignement que nous donne une si belle existence. Oui, mon cher Jaucourt, nous serons forts, comme tu le recommandais au meilleur de tes amis quelques minutes avant ta mort nous continuerons de travailler et de lutter pour la réalisation de ce noble idéal de justice et de progrès qui a inspiré ta vie.

Je prie Mademoiselle Jaucourt si durement frappée par ce deuil cruel, d'agréer l'expression émue de nos condoléances et de nos regrets.

Mon cher Jaucourt, au nom de tes collègues, au nom de tes amis, au nom de tes frères adieu.



DISCOURS

prononcé le jeudi 2 août par

M. Th. GAUTIER, proviseur du Lycée,
sur la tombe de M. Jaucourt, professeur

En décembre 1910, le censeur appelé de France pour diriger l'établissement installé à l'Hôpital Militaire depuis l'incendie du Lycée, y était reçu par un homme vêtu de deuil, d'un sérieux effrayant, parlant très peu et bas. C'était le surveillant général en fonctions. Exact dans le service, sévère pour les autres et pour lui-même, rigoureux dans l'application de la règle et d'un dévouement à toute épreuve, tel apparut au nouveau venu ce fonctionnaire sombre et presque muet qui avait nom Raoul Jaucourt.

L'homme le plus grave a ses moments de détente et Jaucourt dans ses meilleures périodes, était loin d'attrister ; mais d'une façon générale, ce professeur que nous voyons encore se hâtant vers le lycée en serrant quelques livres contre sa poitrine, avait la figure impassible, impénétrable de l'homme qui ne rit pas.

La cause de cette humeur sombre résidait sans doute dans son caractère, mais la vie avait été dure pour notre ami. Il avait vu disparaître peu à peu sa famille propre et presque toute celle qu'il s'était créée : le fléau qui ravagea la colonie en 1919 lui ravit un jeune enfant et la digne compagne de sa vie. Depuis 9 ans, il vivait dans une quasi solitude et uniquement pour sa fille, sa chère Mine, notre petite amie depuis longtemps, qui le restera, que nous n'abandonnerons pas, sur laquelle veilleront sans défaillance les intimes amis de son père. Ils le remplaceront et ouvriront à cette enfant leur foyer ; ils l'ont décidé spontanément et l'orpheline sait dé-

jà quels cœurs l'aimeront toujours, sur quelles poitrines elle pourra pleurer.

Judes Adolphe Raoul Jaucourt naquit à St-Denis le 3 août 1874 ; il aurait eu demain 54 ans. De bonnes études au Lycée Leconte de Lisle le conduisirent au baccalauréat qu'il obtint à St-Denis en 1894. Un séjour à l'École Coloniale, où il fut le condisciple de notre Gouverneur, fut arrêté par de sérieuses raisons de famille et c'est ainsi que nous le voyons, comme bien d'autres entrer dans l'Université par la porte modeste du répétorat, en 1899.

Ce qu'il fut dans ce cadre si utile et malheureusement pour le Lycée si peu recherché par nos bacheliers, nous n'avons pour nous le rappeler ou le faire savoir, qu'à lire textuellement les appréciations de ses provinciaux. Ecoutez ce que disait de lui le proviseur Mounier en 1905 : « Il se donne tout entier à ses élèves ; *il passe près d'eux, à les diriger, la totalité des études.* Il se fait obéir, sans presque jamais être obligé de punir ». Quel bel éloge et quelle justesse dans l'éloge : le don entier de soi-même et, conséquence inévitable, l'absence presque complète de punitions. Quel contraste avec les défauts contraires : le désintéressement de sa tâche et, conséquence souvent, l'abus des punitions. Mon prédécesseur immédiat, M. Adrien Berget, notait Jaucourt en ces termes : « Très bon maître qui s'occupe activement du travail de ses élèves et jouit de la considération générale (1909). — M. Jaucourt est un bon répétiteur que sa conscience professionnelle nous a fait choisir cette année pour assurer la surveillance générale au Grand-Lycée (en 1910, à l'Hôpital militaire). — Répétiteur consciencieux et exact, certainement le meilleur (1912), et enfin en 1913 : « M. Jaucourt est un de nos meilleurs répétiteurs ; il a mérité des félicitations pour avoir rempli à l'Hôpital militaire les fonctions de Surveillant général durant 3 années ». Appréciation suivie de cette remarque qui confirme d'anciennes impressions : « Sa santé est malheureusement assez ébranlée ».

Jaucourt avait des qualités trop évidentes et trop précieuses pour n'être pas enlevé à ses fonctions ordinaires lorsque l'intérêt du Lycée le demandait. Vous avez

vu qu'il fut trois ans le Surveillant général du Grand Lycée en attendant la reconstruction de l'établissement incendié. Lorsqu'il rentra dans le rang, mûri par l'administration, il fut, plus que jamais, le parfait répétiteur, l'auxiliaire instruit et intelligent du professeur, répétant la classe, répétant l'enseignement et les conseils du maître, le père qui refait ses classes avec ses enfants, devine et dissipe les difficultés qui entravent leurs progrès. Voilà l'aide précieux qu'il faudrait à tous nos élèves et voilà ce que fut Jaucourt. Aussi l'administration actuelle l'a-t-elle jugé digne d'entrer dans le professorat, ce qui fut réalisé en 1916. Depuis 12 ans, en effet, notre collègue s'était vu confier la classe de cinquième dans laquelle il n'eut qu'à continuer du haut de la chaire l'enseignement dont il était depuis 17 ans le trop bon auxiliaire pour ne pas être capable de l'assurer lui-même.

La mort arrête ici la carrière de ce modeste universitaire qui donna 29 années de travail fécond au Lycée qui l'avait instruit. Les palmes académiques en 1912, le professorat en 1916 et la rosette violette en 1922 vinrent récompenser et honorer à bon droit l'ancien répétiteur.

Mais son mérite le faisait distinguer au delà des limites de notre Lycée. La politique vint chercher ce professeur intègre, cet homme droit aux convictions inébranlables, et le proviseur le vit avec inquiétude devenir successivement conseiller municipal, adjoint au Maire et, de 1923 à 1925, adjoint faisant fonctions de Maire de la Ville de St-Denis. Ce professeur allait-il m'échapper ? Comment allait-il satisfaire à la fois la Mairie et le Lycée ? Continuons à lire son dossier : « M. Jaucourt, professeur dévoué, exerce avec distinction, en donnant tout son appui à l'enseignement, les fonctions de Maire de la Ville de St-Denis ». Voilà ce que je pouvais écrire sincèrement en 1923, car si le proviseur avait des inquiétudes qui furent vite dissipées, par contre, le Chef du Service de l'Instruction Publique avait lieu de se réjouir, en voyant le Maire-Professeur donner aux écoles de la Ville de St-Denis des preuves nombreuses et éclatantes de sa sollicitude, de son sincère amour du peuple.

Car Jaucourt était, je n'ose dire, un démocrate, tellement le mot a servi et à qui ?.. et à quoi ?.. Dirai-je

qu'il fut un bon républicain ? Je vous demande de vous reporter par la pensée bien loin en arrière. Vous rappelez-vous ce que vos pères, vos maîtres, vos lectures vous ont appris de la belle époque de 1848 ? Vous rappelez-vous cette généreuse ardeur pour tout ce qui devait faire le bonheur du peuple, cette foi unanime en des principes sacrés, cette honnêteté universelle et ces beaux rêves humanitaires et, par-dessus tout, la résurrection de ce qu'il y avait de beau et de pur dans l'idéal des hommes de 1789 et de 1793 ? Eh bien ! voilà ce qui avait rempli l'âme de Jaucourt ; voilà d'où il sortait ; voilà où il puisait une foi candide et inébranlable dans le progrès de l'humanité et voilà ce qui l'avait jeté dans la politique où il montra la passion et le désintéressement de ceux qui croient à quelque chose. Cet idéal généreux de 1848 inspira la plupart de ses discours, celui notamment qu'il prononça à la Mairie de St-Denis un quatorze juillet.

Jaucourt ne fut pas un farouche politicien. Le terme de démocrate que je n'osais appliquer à cet honnête homme ne permettrait pas à lui seul assurément de révéler à quel point et avec quelle ardeur sincère il vénérât les beaux arts. Très juste ce que nous lisons à son sujet ce matin : « Sous une apparence un peu froide, il cachait des sentiments d'une chaleur infinie pour le bien, pour le juste et pour le beau ». Ses rares distractions étaient d'un goût relevé ; ses amis savent sa prédilection pour les sports d'autrefois et sa passion pour les chevaux de race, pour les beaux chiens de chasse.

Le chevalier de Jaucourt, serais-je tenté de dire, en songeant à une ascendance possible et à la noblesse de ses goûts, à sa conception de la vie, à sa recherche de ce qui pouvait l'embellir.

Jaucourt appartenait à l'ancienne société par ses goûts, à la nouvelle par ses aspirations politiques.

Il fut un bon professeur, un serviteur honnête de la démocratie, la colonie est frappée aujourd'hui encore dans son Lycée : hier, c'était le vieux professeur honoraire ; c'est aujourd'hui le maître en pleine activité et dans la force de l'âge.

Jaucourt ne sera pas oublié, il vivra dans les cœurs de ses amis, de ses concitoyens, de ses élèves.

Au nom du Lycée Leconte de Lisle, de ses professeurs et de ses élèves, de ses répétiteurs et surveillants, au nom de l'enseignement primaire qui s'associe à notre deuil, je présente à Mlle Jaucourt et à M. Hyacinthe Jaucourt nos bien vives condoléances et je dis à notre cher collègue, au fidèle compagnon de ma carrière réunionnaise, le dernier adieu.

TH. GAUTIER.



LA FAMILLE PANON DESBASSAYNS

A la Mémoire de vieux colons français
et de quelques-uns de leurs descendants

PAR

M. AUGUSTE DE VILLÈLE

Membre de l'Académie de La Réunion

Mesdames et Messieurs,

Quand l'Académie de l'Île de la Réunion donna le premier prix de prose au Concours de 1921 à l'étude intitulée « *Locutions et proverbes créoles* » j'étais absent de la Colonie ; aussi, quelque temps après mon retour, je fus très peiné à la lecture de ces quelques pages, parce que je craignais qu'en dehors de notre petit pays, d'après ce qui s'y trouvait, un certain nombre de personnes aurait pu se figurer qu'ici à la Réunion les jeunes filles avaient la tournure d'esprit et le langage de l'auteur de ce travail, pouvant choquer les lecteurs portés à appliquer l'adage latin : *ab uno* — dans le cas en question, *ab una* — *disce omnes* : c'est-à-dire d'après une seule apprenez à connaître toutes les autres.

En effet la jeune fille créole a toujours été considérée comme modeste, réservée de toutes les façons, aussi bien dans son maintien, sa tenue, ses gestes que dans ses paroles. La grâce de l'héroïne du chef d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, ne semblait-elle pas, jusqu'à nos jours, avoir été transmise ici, aussi bien qu'à l'île Maurice, à toutes celles qui sont venues après elle ? Jamais dans

un salon, dans une réunion mondaine, on n'entendait l'une d'elles dire quoique ce soit d'incorrect, comme pensée ou langage. Celles qui, faisant partie de la société, ont tenté d'écrire et qui malheureusement ne sont pas assez nombreuses, n'ont jamais effarouché leurs lecteurs par les sujets qu'elles traitaient ou les mots qu'elles employaient.

L'étude sur laquelle je m'étendrai fort peu se divise en plusieurs parties dont l'une, consacrée à la religion ne contient que huit lignes où s'étale un mot qu'on ne croirait pas pouvoir être écrit par une jeune personne du monde comme il faut, et cela à propos de la fête consacrée à la petite maison de ce Saint extraordinaire par son humilité et sa pauvreté. qui fut un délicieux poète, dont on célèbre en ce moment le septième centenaire, François d'Assise. Ce n'est pas seulement ce mot que met en évidence sa syllabe terminale, mais tout ce que contient cette division du travail qui est à critiquer, à blâmer. Une note des juges du concours de prose de 1921, se rapportant au titre de ces *Locutions et proverbes créoles* imprimée au bas de la première page prévient que cette étude est publiée sans retouches et sous la seule responsabilité de son auteur. Il semble ressortir de ces quelques mots que nos collègues chargés de donner leur opinion sur la valeur de ce travail voulaient ainsi se mettre à l'abri des critiques. Je pense que dans l'intérêt de notre Compagnie et surtout de la jeune fille qui débutait ainsi dans l'art difficile qu'est la prose française, il eût été préférable que ceux qui ont été chargés de l'examen des envois de ce concours de prose, s'ils trouvaient que l'auteur des *Locutions et proverbes créoles* méritait le premier prix, lui eussent signalé ce qui laissait à désirer et lui eussent demandé de vouloir bien faire disparaître quelques mots pour ne pas être ainsi exposés au reproche de s'être montrés trop faciles.

L'Académie de l'Île de la Réunion ne doit-elle pas développer autant que possible ici le culte de cette belle langue française si pleine de clarté et de distinction ? Les prix qu'elle décerne doivent être accordés aux enfants du pays qui ont tenu à offrir à leurs compatriotes des pages écrites d'une façon originale aussi bien que

correcte. Dans le cas qui nous occupe il n'y a vraiment rien de littéraire, rien d'artistique, mais bien une suite de mots français défigurés plus ou moins par l'emploi qu'en ont fait les sujets de races diverses formant la population de la Colonie, et les explications données par l'auteur, citant quelques-uns comme proverbes, ne sont plutôt que l'expression de sa pensée.

S'il y a quelqu'un à souffrir de cette publication au point de vue littéraire et moral, c'est assurément celle qui a obtenu le premier prix à notre concours de 1921 ; aussi, s'il ne s'agissait que de cette question nous n'en aurions pas fait état, pensant qu'il valait mieux la laisser dans l'ombre ; mais malheureusement à trois reprises dans ces quelques pages il y est question de Madame Desbassayns caractérisée « comme exemple d'une personne autoritaire et méchante pour ses esclaves ».

Je me serais certainement tû au sujet de ce qu'il y a dans ces *Locutions et proverbes créoles*, s'il ne s'y trouvait pas attaquée la mémoire d'une personne comptant des descendants parmi les membres de notre Compagnie, sans qu'on s'aperçut de ce qu'il pouvait y avoir de blessant pour eux et les leurs, dans de telles imputations. J'ai pensé pourtant que ce n'était pas la peine de chercher à modifier l'impression que le lecteur aurait pu retirer d'une pareille production, parce que peu de personnes liraient ces pages. Je savais pour ma part ce que valait Mme Vve Paulin Henri Panon Desbassayns mieux qu'une jeune fille qui n'a entendu que des propos de vieilles servantes ne m'émouvant guère, et je ne crus pas nécessaire de faire à l'Académie de la Réunion une communication remontant à plusieurs années qui aurait paru tardive pour mettre la question au point, parce qu'il me coûte beaucoup d'entretenir le public de cette branche de ma famille qui semble bien n'être pas aimée, sans doute parce que méconnue.

Mais, passionné et curieux de tout ce qui touche à la nature, j'allais dernièrement au Muséum d'Histoire Naturelle (1) où l'enfant qui vit toujours en moi malgré

(1) Dès l'âge de dix ans je considérais le Jardin du Roy, c'est

l'âge, sent le besoin de se rendre de temps en temps pour oublier un moment les laideurs de la vie en se distrayant à la contemplation des superbes papillons et en apprenant toujours quelque nom scientifique et nouveau. Après avoir admiré, ce jour-là, tous les spécimens de la Faune entomologique de Madagascar et de la Réunion, particulièrement nos papillons blancs qui ont pour ainsi dire complètement disparu, et dont la vue seule me transporte loin de tout ce qui me peine, je vis, dans une des vitrines où sont exposés, catalogués tous les spécimens de minéraux de la Colonie, un flacon minuscule sur lequel se trouvait cette étiquette : cheveux de Mme Desbassayns ; je regardais attentivement pour voir que je ne me trompais point et vis qu'il contenait ces filaments vitrifiés qu'on appelle ordinairement ici, comme aux îles Hawaii, les cheveux du volcan. Un éclair illumina ma pensée révoltée et je compris que ce n'était pas seulement cette jeune fille récompensée pour avoir rassemblé en quelques pages ces *Locutions et proverbes locaux* où il n'y a rien de la grâce créole, qui s'attaquait à la mémoire de cette descendante des premiers colons représentée comme une très méchante personne, puisqu'un conservateur du Muséum, sans nul doute étranger au pays par son origine, se faisait ainsi l'interprète, l'écho d'une idée qui a pris naissance je ne sais où et s'est évidemment répandue dans le peuple, avait étiqueté de la façon dont je viens de parler les vitrifications filiformes qui se répandent dans l'air quand a lieu une éruption du Piton de la Fournaise ; je crus nécessaire alors, en profitant de ce que j'avais à dire des attaques répétées à son sujet se trouvant dans les *Locutions et proverbes créoles* de faire connaître aujourd'hui ici ce qu'était Mme Vve Paulin Henry Panon Desbassayns et certains membres de sa famille, parce que c'est un peu de l'histoire de cette colonie qu'on ne connaît pas suffisamment. Je remplirai la tâche que je ne crains pas

ainsi qu'on appelait alors le Jardin Colonial dirigé par M. Jean Claude Richard comme un refuge, un bois sacré et le Musée comme un trésor de merveilles dont le Directeur M. Lantz, me montrait ce qu'il y avait de plus remarquable.

d'assumer, en me rapportant à ce qu'ont écrit les historiens de notre petit pays et aux documents que les journaux de l'époque ont pu me fournir. J'aurais mieux aimé certainement que ce fut quelqu'un de plus capable que moi, qui prit la parole.

C'est après les compagnons de Regnaud, en 1667, de ce qui restait, hommes, femmes et enfants, des colons de Madagascar résidant à Fort-Dauphin que l'île Bourbon fut peuplée ainsi que vous le savez, quand après l'insurrection et le massacre du 26 août 1674 ceux qui en réchappèrent débarquèrent à St-Paul ; voici leurs noms d'après l'excellent auteur des *Origines de l'île Bourbon et de Madagascar* : Françoise Chatelain veuve de Lelièvre de Saurval, Georges Damour, Jean Duhamel, Michel Esparon, François Grondin, sa femme et son fils, Jean Julien et sa femme, Samson Lebeau, Jacques Maillot, Pierre Martin et sa femme, Pierre Nativel, Antoine Payet sa femme et une fille, François Rivière, Lézier, Rouillard.

Peu de temps après son arrivée à St-Paul, Michel Esparon épousa Françoise Chatelain et en eût deux filles qui devinrent 1^o Mmes Jacques Léger (1) et Bachelier d'où sortirent les familles 1^o Léger Dessablons, Gonneau, Hoareau, Sicre de Fontbrune, Vergoz, Barrois d'Entremont de Sérigny, Fréon, Gruchet, Archambeaud, Langlois, Chandemerle, Thuault de Villarmoy, de la Nux, Parny, Lebreton, Chifoliau, Barbot, Chauvet, Lelièvre et Leconte de Lisle ; et 2^o de Guigné, Similin, O'toole, Bédier, Ricquebourg, Calvert et de Floris.

La colonisation de l'île Bourbon ne s'est pas opérée sans difficultés, sans heurts, entre ces premiers habitants provenant de différents points de la France, et dont même quelques-uns étaient étrangers Hollandais, Anglais, Vénitien, Russe et l'Administration représentée au début par des agents de la Compagnie des Indes, à laquelle la France avait concédé l'île Bourbon avec tou-

(1) On prononçait ce nom ici comme le féminin de léger, sans faire sentir la dernière lettre.

J'ai connu à la Saline vers 1885 le dernier représentant male de la famille Léger qui se trouva habiter avec sa sœur sur la terre qui avait été concédée à son arrière grand-père et n'avait jamais changé de propriétaire, ce qui ne se voit plus aujourd'hui.

les les charges nécessaires à son développement. Il faut lire les auteurs qui ont écrit nos annales, comme le Dr Honoré Lacaze, le père du distingué compatriote l'amiral Lucien Lacaze, membre honoraire de notre Compagnie ; Georges Azéma, père aussi de notre Président connaissant le mieux l'histoire du chef-lieu auquel il a consacré l'excellente monographie que vous appréciez tous ; Elie Pajot le grand oncle de notre collègue le Dr Ozoux que son tempérament d'artiste peintre et d'écrivain a indiqué aux membres de la Société des Sciences et Arts comme le meilleur Président qu'ils pouvaient se donner ; Jules Hermann ce remueur d'idées et déchiffreur d'anciens documents précieux ensevelis dans les études de notaires ; enfin L. Guët archiviste bibliothécaire de l'Administration Centrale des Colonies, dont un peu plus loin je vous citerai une page sans compter l'histoire encore à l'état manuscrit comme ce que M. Charles Dureau de Vaulcomte pendant les vacances de sa législature de 1882 à 1889 copia dans les archives du Ministère des Colonies et que notre Académie ferait bien d'acquérir de ses héritiers qui ne demanderaient pas mieux de la céder à moins qu'ils ne la donnent généreusement ; il ne suffirait peut-être que de leur en suggérer l'idée.

Le premier en date de la famille dont nous allons nous occuper fut Augustin Panon, né à Toulon, embarqué à Lorient le 5 mai 1689 sur le St-Jean Baptiste, comme charpentier menuisier de la Compagnie des Indes, car en ce temps il fallait être un artisan pour devenir un colon. A bord de ce navire dont la traversée fut de 209 jours se trouvaient le sire Hubert de Vauboulon gouverneur de Bourbon et représentant de la Compagnie des Indes, accompagné de son chirurgien Leroy, son secrétaire Chavigny, Michel Firelin, garde magasinier, de son valet de chambre, trois capucins, les pères Bernardin et Hyacinthe et enfin comme passagers devant faire souche dans la colonie MM. Jacques Aubert d'Angers, Gonneau du Nivernais, Jean Gruchet de Lisieux. Pendant la traversée d'une durée de plus de six mois, les passagers eurent le temps de s'observer les uns les autres, de se lier ou de se tenir à l'é-

cart. Il est à remarquer, lorsqu'on lit les auteurs qui se sont occupés des origines de l'île Bourbon particulièrement J. Guët que tous les colons étaient jeunes ; ainsi des douze premiers arrivés ici précédemment le moins âgé François Ricquebourg avait 19 ans, le plus vieux François Mussard comptait 28 ans, Augustin Panon 22, les autres 21, 24 et 25 C'est le 5 décembre 1689 que les passagers du St Jean-Baptiste, Gouverneur, employés de la Compagnie des Indes et nouveaux colons débarquèrent. Un peu plus d'un an après, le 26 décembre 1690, sur l'ordre du P. Hyacinthe interrompant la cérémonie religieuse, le sieur Hubert de Vauboulon était pris à St-Denis en pleine messe dans le chœur de l'Eglise par Robert Duhal, Marc Vidot, Jacques Barrière et Julien Robert et conduit en prison. Derrière marchait Augustin Panon portant sur l'épaule avec un air de bravade l'épée du gouverneur dont il avait sans doute gardé mauvais souvenir. Il fallait que ce nouveau venu dans l'île, eut en dehors de sa crânerie, acquis un certain ascendant sur ses compagnons, pour prendre cette place avec les conjurés auteurs d'un coup de force sans se soucier nullement du lieu où ils se trouvaient.

Je me suis souvent demandé en me rappelant cette scène si Panon n'avait pas eu envie de larder de la pointe de son épée les flancs du gouverneur Vauboulon et si quelques-uns de ses descendants plus tard, n'ont pas été tenté d'égratigner de leur plume un de ses nombreux successeurs plus ou moins bons administrateurs, qu'il s'appelât le contre-amiral Dupré ou portât un autre nom, tous moins préoccupés de l'intérêt de la Colonie que de plaire à tout le monde pour n'avoir pas d'histoire. L'esprit révolutionnaire ou de révolte qui a fait donner à notre colonie son nom actuel, ne commençait-il pas à souffler dès cette nuit du 26 décembre 1690.

En 1694 Augustin Panon épousait Françoise Chatelain devenue comme nous l'avons dit plus haut d'abord M^{me} Michel Esparon et puis ayant épousé Carré de Talhouet eut à nouveau deux filles qui furent dans la suite Mme de Guigné et Mme Pradeau d'où sont issues 1^o les de Guigné, de Boulac de Santerre, Mérigon de la Baume, Dejean de la Bâtie, Lebel, de St-Georges, Baillif,

de Launay Laperrière, Advise Desruisseaux, Frichot, Labérangerie, de Tesson, de Garnache, de Soultbien, Leriche, de Lescouble, de Bernardy de Sigoyer, de Mars, Ozoux, Vergoz, Ruben de Couder, Sauzier, de Montplaca, du Trévoux de Breffeillac, O'toole, Richard ; 2° Bruché de Verbois, Vitard de Passy, de Feint de Mouchy, Dejean, Bouvet, de Lozier, de Saint-Aubin, Neuilly, Auriol, Sélec et Desmanières.

Augustin Panon était alors âgé de 27 ans et aux quatre filles que Françoise Chatelain avait obtenues de ses deux mariages précédents s'ajoutèrent les cinq enfants qu'il eut et furent Augustin Panon né en 1695 ; Joseph Panon 1697 ; Anne Panon 1699, mariée en 1722 à John Grayell né à Oxford d'où descendent les Bellier Beaumont, Montrose et Villentroy, ainsi que les Lépervanche, Pignolet, Notaise ; Catherine Panon née en 1702 mariée en 1721 à Louis Caillou (belge) d'où viennent les de Sanctuary, de Bonneuil dont une des filles fut l'amie d'André Chénier (1) et enfin Marie Panon 1706 épouse de Gilles Desblottières en 1727. Il eut de ce mariage deux fils Augustin et Joseph Panon. Augustin né en 1675 qui s'était marié en 1719 à Anne Duhail se fixa à St-Gilles les-Hauts parce que sa belle-mère avait hérité d'une

(1) C'est grâce à cette amitié que le poète dont la mort fut une aussi grande perte pour la littérature française que celle de Lavoisier pour la science, composa les vers suivants qui consacrent à jamais la beauté de notre île et celle des Bourbonnaises.

Bourbon, île charmante, Amphitrite, ta mère
 N'environne point d'île à ses yeux aussi chère.
 Paphos, Gnide, ont perdu ce renom si vanté.
 C'est chez toi que l'amour, la grâce, la beauté,
 La jeunesse, ont fixé leurs demeures fidèles.
 Berceau délicieux des plus belles mortelles,
 Tes cieux ont plus d'éclat, ton sol plus de chaleurs,
 Ton soleil est plus pur, plus suaves tes fleurs.
 (Bonneuil) reçut le jour sur tes heureux rivages.
 Que toujours tes vaisseaux ignorent les naufrages ;
 Que l'ouragan jamais ne soulève tes mers ;
 Que la terre en tremblant, l'orage, les éclairs,
 N'épouvantent jamais la troupe au doux sourire,
 Des vierges aux yeux noirs, reines de ton empire !

partie de la concession de la veuve et des héritiers de Robert Duhal, un des quatre colons qui s'emparèrent de Vauboulon et qui furent jugés à Rennes (1).

Le 22 novembre 1698, pour être demeuré cinq ans au service de la Compagnie des Indes (2), Augustin Panon obtenait du Gouverneur Jacques de la Cour la concession de la propriété la Mare située entre la Rivière des Pluies et la Ravine des Figues. On l'avait surnommé Panon l'Europe, Panon l'Européen d'après la tradition orale. A quel titre ce surnom lui fut-il donné ? Puisque tous les colons de cette période de la colonisation étaient nés en Europe si le plus grand nombre étaient français, ce nom d'Europe signifiait-il qu'il avait conservé davantage que les autres le langage, les habitudes, le caractère de la France ?

Il nous a paru toujours curieux qu'au lieu de dire ici un Français ou mieux un métropolitain quand on parle de nos compatriotes qui ne sont pas nés sur notre sol ou celui des Antilles on les appelle des Européens, en établissant une comparaison ou une différence avec ceux d'ici, les vrais créoles. L'hôtel le plus ancien de St-Denis s'est appelé l'hôtel d'Europe, et il a fallu depuis son ouverture jusqu'à ce jour être au troisième siècle de l'occupation française pour avoir un hôtel de France.

Panon l'Europe obtint plus tard une seconde concession sur le bord de la rivière du Butor et enfin une troisième dans la deuxième rue de St-Denis.

Son second fils fut appelé Panon La Mare du nom de la terre que son père avait eue en premier lieu. C'est avec lui que commencent à paraître ces dénominations de lieux permettant de distinguer les différentes branches d'une famille dont l'origine est la même ; nous les comprenons fort bien, mais ce qui n'est pas admissible c'est qu'avec les générations qui se succèdent, le

(1) Des quatre conjurés de l'emprisonnement de Vauboulon, condamnés et morts en France Guet dit que Robert Duhal était celui qu'on estimait le plus ; c'est sans doute pour cela que sa femme et ses enfants obtinrent la concession de St-Gilles-les-Hauts.

(2) Texte même de la concession ainsi qu'il est écrit dans les actes.

véritable nom patronymique est remplacé par celui de la terre, de la localité où les différenciations se sont produites c'est ainsi qu'on a fait plus tard Desbassayns tout court, faisant ainsi disparaître le nom du vieux colon venu ici en 1689.

Augustin Panon fils d'Europe eut à son tour trois enfants ; François Joseph, qui prit le nom de Panon du Hazier (1) parce qu'il avait eu une propriété à Ste-Suzanne de ce nom, Philippe Augustin Panon et Henri Paulin Panon qu'on appela Desbassayns, sans doute à cause des bassins de la ravine St-Gilles ou des Trois-Bassins dont était originaire Mlle Léger qu'avait épousée son beau-père Julien Gonneau. Augustin Panon fils aussitôt marié se fixa dans la localité de St-Paul et s'occupa surtout de la culture du caféier introduit depuis quelques années seulement (1717). Il allait aux champs pieds nus et quelqu'un d'étranger au pays l'aurait pris pour le premier venu et aurait été étonné s'il l'avait suivi à la fin du jour à sa maison, de l'entendre alors commander qu'on lui portât de l'eau pour se laver les pieds dans un bassin en argent, ainsi que le conte Elie Pajot dans *Simple Renseignements sur l'île Bourbon*. Il est curieux en lisant l'inventaire de la succession de Panon Lamare de voir les quantités d'étoffes de l'Inde et de Chine, de pièces de monnaies de différentes provenances qu'il avait dans ses armoires, dans ses tiroirs ; mais ce qui est plus émouvant c'est l'énumération des outils de charpentier, varlope, serre-joints, scies, rabots, etc. ; on ne rougissait pas alors de son métier qui permettait de s'engager au service de la Compagnie des Indes, pour en obtenir, après quelques années, une

(1) A l'exception de quelques-uns seulement, il n'y a pas dans nos archives un travail pouvant indiquer l'époque de l'apparition des animaux étrangers à l'île Bourbon et le nom des introduceurs, ce qui a été fait à l'île Maurice par Paul Carié, en une communication à la Société Nationale d'Acclimatation de France ; n'y aurait-il pas dans ce nom de Hazier l'indication, qu'au commencement du XVII^e siècle se trouvaient là beaucoup de lièvres (de hases). C'est de l'Inde qu'on aurait porté la variété que nous avons et se nomme « *lepus nigricollus* ».

concession importante dont le nom n'a pas disparu, si dans la commune où elle se trouve il n'y a plus d'habitation rappelant la descendance de Panon l'Europe.

Fils aîné d'Augustin, Paulin Henry Panon Desbassayns né en 1731 entra comme volontaire au bataillon de l'Inde le 5 novembre 1751 où se trouvaient bon nombre de créoles accourus pour défendre sous les ordres de Duplex, Pondichéry et les autres points appartenant à la France, tels que parmi ceux qui furent appréciés comme lui, le chevalier de Roburent, Guillaume Desjardins, Antoine Lelièvre, Jean Roux, Julien Gonneau, François Panon Duhazier, Jean Pierre Dejean, Jacques Gruchet Desbarrières etc De retour à Bourbon il s'occupa de culture à St-Gilles-les-Hauts. Le temps qu'il passa dans le Sud de l'Inde où la sécheresse est excessive durant une grande partie de l'année lui permit de faire une observation heureuse en lui rappelant que la localité de St-Gilles souffrait habituellement de l'absence de pluies. En remarquant que le cotonnier venait bien à Pondichéry, Madras et Nagapatam, il revint à Bourbon avec de la semence de cotonnier dont il avait suivi sur place la culture, la cueillette et la préparation et se mit à en planter sur la partie basse de la propriété paternelle. Après quelques années la production du coton sur la propriété de Saint-Gilles rivalisait avec celles du café et des cultures vivrières. Il consignait les cargaisons de son textile à un correspondant de Lorient qui sur son désir, le mit en relations avec un constructeur anglais dont le concours lui était de toute nécessité.

En 1770 Paulin Henry Panon Desbassayns épousa Ombline Gonneau Monbrun arrière petite fille du côté paternel de Julien Gonneau qui avait voyagé avec son grand-père Panon l'Europe et de l'autre de Mme Barbe Gertrude Léger. C'est elle qui devint Mme Desbassayns.

Ayant conduit à son retour de l'Inde quelques ouvriers malabares, Paulin Henri Desbassayns six ans après son mariage se fit bâtir à l'extrémité habitée de la Chaussée de St-Paul une maison construite avec des briques faites sur place et qui rappelait les maisons de Pondichéry dont le sommet horizontal est nommé argamasse et au coucher du soleil permet à ceux qui

l'habitent de prendre l'air. Cette maison s'appelait la Grand cour et la famille l'occupait durant l'hiver.

Comme on n'était pas éloigné de la mer, l'air salin oxydait les loquets ; un jour que la maîtresse de maison se plaignait de ce que ses mains ressentaient de ce contact désagréable, le mari se décida de faire façonner des loquets en argent par les bijoutiers indiens et promit que si la récolte prochaine du coton était belle, il ferait remplacer les carreaux de marbre de la varangue par des cruzades mexicaines. Cela n'eut jamais lieu et à la mort de Mme Desbassayns la Grand cour ayant échoué en partage à Mme Jurien de la Gravière, celle-ci en fit don à l'évêque de la Réunion qui la transforma en une maison d'éducation qui fut le collège St-Charles dont quelques anciens élèves se souviennent encore.

De son mariage Paulin Henri Panon Desbassayns eut neuf enfants, cinq fils et quatre filles dont voici les noms : en 1771 Julien Augustin Panon Desbassayns, qui après avoir fait surtout du commerce ici, alla se marier en France et y mourut trésorier général à l'âge de 85 ans ; 1772 Monbrun Panon Desbassayns, receveur général des finances du Cher et du Doubs en 1811, mort à l'âge de 79 ans ; le troisième fils qui était né en 1774 Riche-mont Panon Desbassayns fit ses études à Sorèze et à l'école militaire de Metz, commissaire général de la Marine, fut deux fois député de la Meuse mort en 1840 âgé de 66 ans ; Marie Panon Desbassayns mariée à M. J B Pajot président honoraire de la cour Royale de l'île Bourbon ; Barbe Marie Omblin Panon Desbassayns née en 1778, morte comtesse Joseph de Vil'èle à 77 ans. Son mari, enseigne de vaisseau, démissionna aux premiers jours de la Révolution se dévouant à l'Amiral de St-Félix auquel il fut confié, le soustraya aux recherches de ceux qui voulaient s'emparer de lui, sa tête ayant été mise à prix, le défendit au tribunal de St-Denis, le fit acquitter et devint Président du Conseil Colonial à 29 ans, rentra en 1802 en France, où il se fit remarquer au Conseil général de la Haute Garonne dont il devint le député et le maire de Toulouse, puis plus tard ministre des finances sous Louis XVIII et Charles X.

1780 Joseph Panon Desbassayns, agronome fait baron

par Charles X pour avoir donné une forte impulsion à la culture de la canne à sucre et à l'amélioration du sol qu'ignoraient alors ses compatriotes, mort en 1850 ; Charles André Panon Desbassayns né en 1782, mort le 3 juillet 1863, Président du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture de l'Île de la Réunion contribua à développer ici l'industrie sucrière et la production du rhum ; Sophie Desbassayns épouse d'Auguste Pajot, considéré comme un des agriculteurs les plus instruits de ce pays morte à 29 ans.

Gertrude Desbassayns, dernière fille de M et Mme Panon Desbassayns né en 1787 épousa en 1803 J-B. de Villèle qui, chassé de France durant la période révolutionnaire vint à l'île Bourbon rejoindre son frère aîné.

La fréquence des cyclones, la crainte de l'incendie et l'amélioration de sa situation de fortune firent comprendre à Paulin Henry Panon qu'il était préférable de se bâtir une habitation, pour laquelle il n'aurait pas à craindre le vent, ni le feu comme pour les maisons en bois des premiers colons dont la charpente, la couverture, les cloisons et poutres, planches et bardeaux provenaient d'arbres abattus sur place, et que par conséquent il valait mieux recourir à la brique et à la chaux ; mais la difficulté pour préparer le mortier était l'approvisionnement de l'eau en dehors de la saison si courte des pluies qui étaient déjà très rares dans cette localité. La ravine St-Gilles n'avait de l'eau que beaucoup plus bas que l'endroit de la maison des Duhal dont son père avait épousé la fille Anne. Il fallait songer avant tout à élever l'eau qui le long de cette ravine n'apparaissait qu'au Bassin Bleu. Sur les conseils de son consignataire à Lorient M. de la Gironde, il s'adressa à M. Fawcett de Liverpool, auquel il indiqua la distance de sa demeure projetée de l'endroit un peu au-dessous du Bassin Bleu où il voulait prendre mécaniquement l'eau dans la ravine St-Gilles sur la rive droite de laquelle il se trouvait.

Quelque temps après il commandait une roue hydraulique en tôle de fer, qui, placée à l'extrémité d'un canal installé dans cette gorge resserrée au moyen d'une transmission, actionnait une pompe aspirante et refoulante. La

fourniture de tout ce matériel ne tarda pas trop à arriver ; on se mit de suite à l'œuvre et bientôt l'eau tombait sans arrêt nuit et jour dans deux citernes en fonte qui l'emmagasinait.

C'est la première installation de ce genre que nous savons avoir été tentée et réalisée à l'île Bourbon. Paulin Panon Desbassayns put dès lors mettre à exécution son projet de construire une maison convenable pour sa famille.

Plus d'un siècle et demi s'est écoulé depuis cette innovation et la pompe qu'on entend haleter avec un bruit plaintif dans le silence de la nuit au fond de la gorge de la ravine St-Gilles, quand on passe par hasard dans cette localité avant le lever du jour, permet aux femmes et fillettes accourant au vieil établissement de la famille Panon Desbassayns, avec des réservoirs de différentes sortes, qui sont des dames-jeannes de verre, des boîtes de pétrole en fer blanc, ou des barillets — rares aujourd'hui — de retourner à la Saline, à Fleurimont avec la bonne eau du Bassin Bleu quand fait défaut celle du Bras de Jeanne (I) achetée fort cher à la commune de St-Leu qui l'a transporté de la ravine des Avirons

[1] Le *Bras de Jeanne* est un affluent de la Ravine des Avirons, limitant la commune de St-Leu de celle de St-Louis dont l'eau a été captée et conduite aux Trois-Bassins dans des tuyaux de fonte sur un fort long parcours, de la ravine du Cap aux Trois-Bassins ; il n'y avait pas auparavant sur la route coloniale dite route Hubert Delisle, une fontaine ; aussi cette étendue de terre qu'aujourd'hui a transformée la culture du géranium en y faisant accourir un grand nombre de familles d'agriculteurs compte-t-elle maintenant un grand nombre de maisonnettes, qui ont été construites les unes après les autres depuis une vingtaine d'années soustrayant au paludisme du littoral une population descendant de parents européens faits pour vivre en un climat tempéré.

Jusqu'à l'établissement de la canalisation du Bras de Jeanne, les quelques personnes qui habitaient la partie haute de St-Leu ou de St-Pierre s'approvisionnaient d'eau se trouvant dans les cavités basaltiques de fonds de ravines et bien rares durant les années de sécheresse. La population d'origine française plus ou moins pure ou mélangée sensible au climat du littoral, émigra aussi vers les hauteurs de l'île où se développa cette plante à parfum qui a apporté dans les hauteurs de l'île l'aisance et la santé.

dans une conduite de plus de 20 km; tout en songeant que l'instruction s'acquiert souvent avec les voyages quand on sait voir, comparer, assimiler réfléchir, et quand nous traversons cette localité sèche nous pensons combien lui fut utile Paulin Henry Panon Desbassayns, dont l'initiative rend encore un grand service à une population malheureuse par le fait du manque d'eau.

Ayant été dans l'Inde, c'est une maison dans le genre de celle qu'il avait bâtie à Saint-Paul, c'est-à-dire de style malabare que l'ancien lieutenant des volontaires de l'île Bourbon construisit à St-Gilles en 1787. Par le fait de son mariage avec Omblin Gonneau Paulin Henry Desbassayns eut à s'occuper de la propriété qu'elle avait au Bernica et où il construisit un peu plus tard une troisième maison du même genre.

Paulin Henry Panon Desbassayns fit deux voyages en France, le premier eut lieu en 1783, le second en 1792 pour mettre ses derniers enfants dans les maisons d'éducation et s'occuper de ses affaires; il tenait à donner à sa famille aussi bien aux filles qu'aux garçons une forte instruction. Aussi plaça-t-il ses fils à Metz et à Sorèze où il y avait des élèves de tous pays. C'est ainsi que Bolivar l'émancipateur du Vénézuëla se trouva dans ce collège sur les mêmes bancs que Julien, Monbrun et Richemont Panon Desbassayns. Il fallait aussi s'occuper du placement des bénéfices qu'il retirait de la culture du colonnier; aussi ne faut-il pas s'étonner de ce qu'il fut arrivé à posséder à New-York une concession et à y avoir une partie de ses fonds. Il se trouva à Paris au commencement des premiers troubles révolutionnaires, comme on l'apprend par ses lettres à sa femme qui s'occupait ici de la gestion de ses propriétés, lui donnant ses impressions au sujet de ce qui se passait autour de lui comme par exemple du Massacre des Carmes dont son serviteur dut creuser de force la fosse et enterrer les corps. Panon revint à l'île Bourbon en 1793, avec ses deux filles aînées et ses derniers fils Joseph et Charles que Monbrun conduisit aux Etats-Unis d'Amérique en 1801.

La production du colon augmentait d'année en année. Il tint à faire lisser, avec celui qui provenait de St-

Gilles, une nappe de table de grande dimension en prévision de la famille nombreuse qu'il aurait, par le fait du mariage de ses neuf enfants. Ce tissu encore parfaitement conservé a été partagé plus tard entre quatre branches de ses descendants. En 1796 M. Desbassays exportait encore 20.000 kgs de coton. Il mourut le 15 octobre 1800. De cette année au 4 février 1846 sa veuve continua à vivre à St-Gilles les hauts respectée et aimée de tous ceux qui la connaissaient et ont entendu parler d'elle.

Rien de mauvais au point de vue des conditions atmosphériques qui ont une si grande répercussion sur l'agriculture d'un pays ne fut signalé dans le premier lustre du siècle dernier à l'île Bourbon qui ne souffrait que de l'isolement où elle se trouvait par le fait du contre-coup de la guerre en Europe et du blocus continental. Mais il en fut autrement dès le commencement du second lustre, comme nous l'apprend Elie Pajot qu'il faut citer.

« Les éléments de leur côté ne nous épargnaient pas si les premières années du siècle avaient été é favorisées ; les ouragans semblaient avoir disparu, et l'on se plaisait à croire qu'il en serait ainsi pour longtemps : cette opinion ne dura guère. Le 21 février (1806) une violente tempête se leva du Nord : elle ne dura en vérité que six heures ; mais ce temps suffit à son œuvre. De sept navires, la plupart américains, qui se trouvaient en rade de St-Denis deux sombrèrent : les cinq autres furent jetés à la côte et totalement perdus. Vingt et un jours après, le 11 mars, un autre ouragan se déclara soufflant de l'ouest. Il dura trente heures avec la même violence et compléta les désastres de celui de février. La récolte du café s'annonçait comme devant être extrêmement belle, elle fut entièrement anéantie. Les cafés elles-mêmes commencèrent dès ce moment à déchoir ; et l'on sait qu'à l'heure actuelle (1), elles sont loin d'avoir re-

(1) Elie Pajot écrivit cet ouvrage au moment où l'*Hemileia Vastatrix* fut introduite à la Réunion.

pris ne fut-ce que très partiellement leur prospérité première.

Deux forts cyclones, presque coup sur coup, étaient certes, plus que suffisants pour éprouver la colonie. Elle eut encore à subir un phénomène météorologique tel dans son intensité et sa durée, qu'on n'en avait jamais vu et qu'on ne revit pas de semblable. Du 12 au 23^e décembre 1806, il y eut une chute d'eau extraordinaire : le 26, la pluie recommença et dura jusqu'au 6 janvier 1807. Pendant douze jours l'eau tomba par torrents et sans interruption. Ce fut ce qu'on appela dans un sens absolu l'*avalasse*, dont les témoins oculaires, longtemps encore après, ne parlaient qu'avec une sorte d'effroi. Les eaux acquirent par leur masse et par la déclivité générale de l'île, une force d'impulsion dévastatrice. Le sol fut lavé, *raclé* jusqu'au tuf : toutes les cultures furent déracinées et entraînées. Pour achever de tout faire périr, une sécheresse opiniâtre succéda à l'*avalasse* et aboutit, le 14 mars, à un ouragan de plusieurs jours qui aurait mis le comble à la dévastation si quelque chose était resté à dévaster. A la suite de si cruelles perturbations atmosphériques la végétation apparut comme si elle avait été brûlée, phénomène qui s'est reproduit en partie en 1829. La récolte de grains manqua complètement ; il n'y eut pas disette, il y eut famine. La colonie ne comptait que sur elle-même pour son alimentation : la guerre nous fermait les greniers de l'Inde et rendait difficile l'accès des riz de Madagascar. On vendit ceux de cette dernière catégorie 90 frs les 50 kgs. Le maïs était à 25 frs les 50 kgs également. Ces prix qui paraîtraient exorbitants aujourd'hui, l'étaient en réalité davantage à une époque où l'argent était rare et si cher. Les esclaves, les individus libres de la classe infime mouraient littéralement de faim. Pendant trois mois la police dans la partie du Vent fut constamment affectée à ce qu'on appelait des *levées de cadavres*, c'est-à-dire à constater les décès survenus par inanition dans les champs et au bord des chemins. Les moins malheureux vivaient de racines de safran marron (*canna indica*) de feuillages et des sommités de la fougère ar-

borescente qui ont quelque rapport avec le chou palmiste (1).

Dans cette détresse, le gouvernement se borna à prescrire que chacun vint déclarer administrativement la quantité de grains qu'il avait en grenier ; c'était une mesure sans portée aucune, d'autre part que pouvait faire le gouvernement ? (2) ».

Dans de telles conditions la vie économique de la colonie traversait un moment difficile ; il fallait orienter l'agriculture vers des cultures différentes de celles qui avaient fait la richesse de ce pays et dont l'esprit d'observation des colons avaient en peu de temps mis au point comme technique.

Nous croyons que pour bien vous faire comprendre la situation de l'île de la Réunion en ces deux années d'épreuve auxquelles s'ajouta la peine de dépendre d'une nationalité et d'une administration autres que celles de la patrie jusqu'au retour à celle-ci, que le mieux est de mettre sous vos yeux une page d'histoire locale que je trouve dans la notice biographique de Madame Desbassayns publiée ici en 1846 et réimprimée à Paris en 1876 chez Gauthier Villars, et qui vous donnera une idée de la situation de désarroi où se trouvait notre cher petit pays en 1815. « Les deux colonies de l'île de France et de Bourbon, pendant qu'elles appartenaient toutes deux à la France, et même pendant le temps de l'occupation anglaise, ne formaient qu'un seul et même gouvernement. Le port de l'île de France concentrait toutes les affaires, et l'île Bourbon, privée du même avantage, restait forcément dans une position d'infériorité qui paralysait tous ses efforts vers le progrès dont elle était suscep-

(1) Le fanjan *Cyathea canaliculata, excelsa* ou *Glauca* se rapproche beaucoup plus du sagoutier (*metroxylon*) au point de vue alimentaire que du palmier, parce que la moëlle qui remplit l'intérieur de son tronc est composée de fécule que les éleveurs des parties voisines des hautes forêts emploient pour la nourriture de leurs porcs.

(2) Simples renseignements sur l'île Bourbon. Paris Challamel aîné éditeur librairie coloniale 5 rue Jacob et rue Furstenberg 2 1887 pages 306 à 308.

lible. La paix de 1814, en les séparant violemment, força du moins la France à s'occuper plus spécialement de la colonie qui lui restait. Cette séparation, quelque douloureuse qu'elle fut, eut du moins cette compensation à offrir à Bourbon. Tout était à faire, autant pour l'administration politique que pour les intérêts agricoles : l'ancien régime administratif ne pouvait plus convenir, il n'était plus en harmonie avec les idées libérales que la révolution de 89 avait développées dans les esprits. Les colons revendiquaient à juste titre, au moins une partie des nouveaux droits qu'elle avait établis. Le système agricole devait aussi subir d'importantes modifications ; soumise en humble vassale à l'île de France, la colonie de Bourbon avait été obligée de se résigner, et son sol si fertile pouvait produire du café, du girofle et des grains nourriciers, mais il lui était interdit de cultiver la canne, soit pour faire du sucre soit même pour fabriquer de l'arack, ce droit appartenant exclusivement à l'île de France. Cependant la mortalité des bois noirs et les ouragans de 1806 et 1807 avaient dévasté ses caféteries (1) et une grande partie de ses girofleries. Restée seule colonie française dans les mers de l'Inde, force lui était de changer de système pour reconquérir quelque importance commerciale. La révolution agricole dût s'opérer plus promptement et plus facilement que la révolution politique, et Mme Desbassayns fut heureuse de voir ceux de ses enfants qui avaient embrassé la carrière administrative s'occuper avec zèle, intelligence et succès d'éclairer le gouvernement de la métropole sur les vrais intérêts politiques des colonies. Tandis que ceux qui s'étaient spécialement attachés à l'agriculture coloniale obtenaient par leurs travaux, leur constance et leur sage direction, de mettre à la portée de tous les colons la culture bien entendue de la canne, et la fabrication du sucre, l'une et l'autre complètement igno-

(1, Il est curieux de voir les surfaces consacrées à la culture du caféier s'appeler tour à tour caféteries (Pajot) Caféteries (les vieux créoles du XVIIIe siècle et l'auteur de cette biographie) cafrerie même pour enfin porter le nom de caféières.

rées avant eux à Bourbon, son ambition de mère dut être bien satisfaite lorsqu'elle vit le prodigieux effet de cette double transformation sur la prospérité de la colonie ; et le nom de ses enfants attaché à cette heureuse révolution n'était pas quelque chose de moins flatteur pour son cœur. Ce fut donc à la présence aux affaires d'un des gendres de Mme Desbassayns et à l'influence de deux de ses fils que Bourbon dut le retour vers un système administratif moins exclusif ; le régime du bon plaisir et l'assujettissement passif aux volontés ministérielles firent place à la discussion plus éclairée des colons, appelés du moins à donner leur avis sur la direction à imprimer aux affaires coloniales. L'ordonnance du 21 Août 1825 à la rédaction de laquelle ces messieurs eurent une grande part, fut sans doute un progrès et un bienfait ; ce fut un grand pas vers la loi d'Avril 1833 sur le régime législatif des colonies, cette loi qui était destinée à leur concéder toute la portion de liberté et d'indépendance que leur position exceptionnellement devait leur faire désirer » (1).

C'est en 1815 à la reprise de l'île par la France que les deux frères Panon Desbassayns d'un seul coup montrèrent à leurs compatriotes Joseph comment on devait pour cette époque cultiver la canne à sucre et Charles de quelle façon il fallait exprimer le jus d'abord avec le manège, ensuite à l'aide du moulin à vent, de la force hydraulique, enfin de la vapeur, cuire, épurer le vesou, terrer la mascuite, sécher et exporter la cassonade ou distiller l'arack.

Il est difficile ou plutôt impossible de vous dire lequel de ces frères a été le plus utile au pays : les deux lui ont rendu les plus grands services, grâce à leur intelligence, à leur volonté, mais le plus curieux fut bien certainement Joseph qui n'avait pas terminé ses études classiques puisqu'il dut revenir à l'île Bourbon en 1793 c'est-à-dire à 13 ans pour repartir en compagnie de son frère.

(1) Notice biographique sur Mme Desbassayns deuxième édition pages 13 et 14.

re Charles aux Etats Unis en 1801 sous la conduite de son aîné Monbrun.

Les quelques cannes qu'on cultivait alors sur de petites étendues étaient la canne rouge du pays que nous aurions tirée de Madagascar, sans doute de seconde main, par ce qu'il est à présumer que les boutres venant de Bombay l'y avaient apportée de l'Inde ; puis la canne appelée jaune ou blanche selon qu'elle était cultivée dans la partie sous le Vent ou du Vent où l'intensité de la lumière n'est pas la même, par le fait du climat sec ou pluvieux, d'une grande luminosité ou couvert de nuages pluvieux, enfin la canne de Batavia ou Guinghan parce que provenant de la colonie néerlandaise, elle rappelait par les rayures de ses entre-nœuds les étoffes qu'on fabriquait à la fin du XVIIIe siècle à Guinghan dans les Côtes du Nord. Puisqu'il était défendu de fabriquer ici du sucre ou de distiller du rhum, les cannes à sucre ne servaient avant 1815 qu'à produire du frangourin qu'on vendait sur le bord des routes.

La fabrication et la vente du frangourin depuis 1718 causaient certains désordres dans les campagnes où elles avaient lieu et le Conseil Colonial dut prendre dès cette époque des mesures pour en diminuer la consommation. Il est fâcheux qu'au Musée Léon Dierx où des salles autres que celles des tableaux et gravures sont consacrées aux manchys, chaises à porteurs ne contiennent pas des rouets, dévidoirs à coton et une image de la première installation primitive de frangourin ou frangourin pour exprimer le jus de la canne.

C'est surtout la canne de Tahiti introduite à l'île de France en 1768 par Commerson qui comme botaniste voyagea avec Bougainville appelée jaune ou blanche comme il a été dit plus haut que l'on cultiva dans la colonie quand on se mit à faire du sucre pour remplacer les cultures qui avaient déjà disparu comme celles de l'indigotier car on a produit ici du bleu à teindre la percale et celles qui périllicitaient comme le cotonnier d'abord, le caféier ensuite.

En l'année 1816 où il donna ses instructions pour la culture de la canne et l'amélioration du sol à l'aide des

légumineuses, Joseph Desbassayns ne parle pas des variétés de cette plante, parce qu'à ce moment cultivée depuis peu de temps, elle était dans son plein développement et ne souffrait pas en quoi que ce soit, de l'appauvrissement du sol, des insectes et des maladies qui firent leur apparition plus tard.

C'est au Chaudron que les premiers essais de labour furent tentés ; il faut penser qu'ils n'ont pas été satisfaisants puisqu'à Bel Air comme à Green, Joseph ne se servit pas de la charrue et n'en dit pas un mot dans ses instructions. Trois causes ont sans doute contribué à rendre difficile l'emploi de cet instrument aratoire : les conditions de certaines pièces de terre contenant des pierres dans leurs sous-sol, ce qui abimait le soc, des animaux trop faibles pour le tirer et des laboureurs trop vite improvisés ; plus tard, quand on a eu meilleurs types de charrues, terres plus appropriées et laboureurs métropolitains on est allé trop profondément dans la glèbe et on ne lui a pas donné suffisamment de fertilisation organique telle que le fumier, ignorant que la matière noire disparaît plus rapidement sous les tropiques que dans les pays tempérés ce qui fait que jusqu'à ce jour la pratique du labour ne s'est pas développée autant qu'on le désire. Nous ne pouvons et ne voulons pas nous attarder à vous montrer ce qu'était Joseph Panon Desbassayns ; le mieux serait de vous renvoyer à la lecture de la note biographique que lui a consacrée son neveu Elie Pajot à la Société des sciences et arts du 10 Mai 1867. Nous en extrayons quelques lignes pour vous donner une idée de son tempérament actif et volontaire. « Il avait été atteint par une maladie impitoyable qu'on appelait alors « Le Barbier ». Privé totalement de l'usage de ses membres inférieurs, c'était porté en palanquin ou voituré dans un fauteuil à bras qu'il était obligé de suivre ses opérations sur le sol et de diriger ses ateliers ; une fois lancé, rien ne l'arrêtait. On l'a vu perclus, comme il était, se faire descendre, suspendu par des cordes, au milieu d'un rempart sur les bords de la rivière de Sainte-Suzanne, pour déterminer et indiquer les points, par où devait passer le tuyau conduisant l'eau qui lui était nécessaire pour ses

usines ». La moyenne de ses cannes plantées était à l'hectare, pour douze années, de 8.000 kilogrammes de sucre emballé, ce qui est remarquable quand on songe à la faible extraction du jus de la canne qu'on avait autrefois et le peu qu'on obtient en moyenne maintenant. S'il avait vécu de nos jours Joseph Desbassayns n'aurait certainement rien changé à sa théorie de l'amélioration des terres par l'assolement à l'aide des légumineuses. Mais il eut modifié, croyons-nous, la pratique du travail avec le changement ou mieux la rareté de la main d'œuvre et l'amélioration des instruments aratoires dont on dispose aujourd'hui.

Le biographe de Mme Panon Desbassayns ajoute ces quelques lignes à celles que nous avons citées plus haut, montrant qu'elle a pour ainsi dire collaboré à l'œuvre de son fils Charles, en facilitant les recherches d'un spécialiste, d'un homme de science dans l'usine à sucre de St-Gilles les hauts où la canne a remplacé le cotonnier.

« Nous avons fait pressentir quelle part la famille de Mme Desbassayns avait eue à ces progrès. Le revenu public augmenté, non par de nouveaux impôts, mais par le seul fait d'une production toujours croissante permit de se livrer à des travaux de tout genre ; des moyens de communication furent ouverts partout avec intelligence et persévérance, même dans les localités si difficiles, que c'était déjà une grande preuve de courage que d'avoir osé les tenter. Et ici encore Mme Desbassayns eût cette satisfaction de voir que si ses enfants avaient ouvert à leur pays une nouvelle mine de richesse, ils avaient aussi aidé, par leurs influences dans les conseils, au sage et utile emploi des ressources qu'elles avaient créées.

Elle ne voulut pas rester étrangère au mouvement que la culture de la canne et la fabrication du sucre imprimaient à son pays ; elle sentit que son exemple pouvait être d'un grand poids, et que sa fortune, à laquelle son désir n'était pas de beaucoup ajouter, pouvait lui fournir un nouveau moyen d'être utile ; elle consentit donc à établir chez elle une sucrerie, mais sans ambition autre que de laisser faire chez elle des expériences qui, sans déranger son aisance, pussent ce-

pendant amener à des améliorations d'autant plus précieuses qu'elles mettraient la meilleure fabrication du sucre à la portée de tous les colons.

« La colonie avait fait demander en France un homme qui par ses connaissances spéciales en chimie, appliquées aux moyens dont on pouvait disposer ici, put travailler utilement à la fabrication du sucre.

Le fils aîné de Mme Desbassayns, alors délégué de Bourbon, reçut cette demande et se mit en mesure d'y satisfaire ; il ne tarda pas à reconnaître qu'il serait bien difficile de remplir convenablement une semblable commission ; aucun des chimistes distingués qui s'occupaient alors de la fabrication du sucre de betterave n'aurait abandonné ses études et les justes espérances de célébrité à laquelle il pouvait prétendre, pour venir à Bourbon avec une position telle que la colonie pouvait l'offrir. D'ailleurs les moyens d'exécution et les procédés qu'il pourrait indiquer semblaient devoir être arrêtés par défaut d'instruments trop dispendieux pour les colons ; il pensa donc qu'en s'adressant à un jeune homme bon chimiste et d'ailleurs versé dans les sciences exactes, aussi laborieux qu'intelligent et modeste, joignant à ces précieuses qualités un grand désintéressement, il pourrait être fort utile au pays ; il l'engagea à venir à Bourbon afin d'y appliquer ses connaissances à la fabrication du sucre, en n'y employant toutefois que les moyens qu'il pourrait, sans trop de peine ni de dépense, se procurer sur les lieux. Ce fut ainsi que Bourbon fit l'acquisition de M. Wetzell et, nous ne craignons pas de le dire, nous lui devons la plus grande partie des améliorations dont nous sommes en possession aujourd'hui pour la fabrication du sucre : il a mis à la portée de toutes les fortunes des procédés qui rivalisent avec ceux employés en Europe et qui sont bien loin d'entraîner d'aussi grandes dépenses. Mais il a fallu bien du temps, bien des études à M. Wetzell pour arriver à un grand succès. Des lenteurs et des dépenses s'arrangeaient mal avec l'impatience et les moyens bornés de la plupart des industriels. Mme Desbassayns

acheva ce qu'un propriétaire bien recommandable, M. Fréon avait commencé : elle lui ouvrit son usine, elle fit à plusieurs reprises tous les frais de ses expériences, et c'est après des essais répétés que nous avons enfin obtenu les résultats dont la Colonie est aujourd'hui en possession ».

Je ne résiste pas maintenant au plaisir de vous faire connaître une particularité de cette famille de vieux colons, de bonne constitution puisqu'en moyenne les enfants de Paulin Henri Panon Desbassayns ont vécu octogénaires ; le goût de la peinture était très développé chez eux.

Paulin Henri Panon arrivé en France, se fait peindre à Lorient par un peintre suffisamment habile et observateur pour avoir mis dans le regard, la physiologie de son modèle la réflexion, la décision qui caractérisent l'homme d'action.

Quatre de ses fils s'adressent à J.-B. Isabey qui en fait d'excellents tableaux ; plus tard vers la quarantaine ils choisissent pour reproduire leurs traits Paulin Guérin, (1783-1855) qui s'est spécialisé dans le portrait après avoir traité des sujets historiques ou religieux. Voici d'abord Julien qu'on appelait tout court Desbassayns, il a une figure forte et réfléchie d'un homme au courant des affaires ; il fut trésorier-payeur du département de l'Yonne. C'est l'homme pratique pour lequel le passé doit servir de leçon à l'avenir. Ayant vu l'œuvre de la Révolution et les spoliations qui en résultèrent pour les donations faites aux ordres religieux avant son avènement ; donnant une maison à des religieuses de Villiers St-Benoit (Yonne) il stipula que cette dotation cesserait du jour où le Concordat ne serait plus reconnu, de sorte qu'au moment de la séparation de l'Église et de l'État ses arrière petits enfants redevinrent propriétaires de cet immeuble. Si son exemple eut été connu par d'autres notaires que le sien ou d'un bon nombre de donateurs on n'aurait pas eu, dans bien des endroits, à regretter des attributions autres que celles qui avaient été consenties.

Le calet Montbrun est tout différent. La figure est pleine de distinction. Tout est en harmonie dans ce vi-

sage, front, regard, physionomie pleine de douceur et d'éclat.

Puis vient Philippe plus connu sous le nom de Riche-
mont, homme d'affaires comme Julien qu'on appelait
Desbassayns, parce que l'ainé. Ayant les meilleures re-
lations particulières à Paris avec Napoléon I^{er} et sa fa-
mille avant l'Empire ainsi qu'avec Maret devenu plus tard
duc de Bassano, il ne chercha pas à en profiter per-
sonnellement. Il avait épousé en 1799 Eglé Mourgue dont
le père avait été un des derniers ministres de Louis XVI.
Pour faire plaisir à son père, sur la demande pressante
de son beau-frère M. Dodun de Kéroman Mme Riche-
mont Panon Desbassayns, s'est fait peindre par Louis
David en 1803, assise ayant sur ses genoux la tête de sa
première enfant. Ce lui fut pénible de poser devant
le grand peintre qui membre de la Convention avait vo-
té la mort du roi qu'avait servi son père et de la Reine
qui avait été une beauté. Ce portrait par le fait d'héri-
tages a passé dans d'autres mains que celles de la famil-
le et se trouve actuellement aux Etats-Unis, mais on en
possède d'excellentes reproductions photographiques. Ri-
chemont Desbassayns fut annobli par Louis XVIII et
reçut le titre de comte.

C'est lui qui fut chargé par Napoléon de négocier à
Londres où il s'était rendu en 1811 pour ses propres
affaires, la mise en liberté des Français détenus sur les
pontons d'Angleterre. Il réussit dans sa mission. Les
traités de 1814 étaient restés muets sur les anciens éta-
blissements français à Madagascar ; Richemont obtint
de l'Angleterre leur rétrocession. Il eut une autre négo-
ciation moins connue qui, si elle avait pu être termi-
née, eut procuré à la France un grand avantage : c'est
celle par laquelle le Gouvernement anglais avait été
amené à consentir la rétrocession de l'île de France,
moyennant l'abandon immédiat du droit que la France
s'était réservé par les traités de 1814, de faire la traite
des Noirs pendant cinq années. Malheureusement le 20
mars 1815 vint arrêter cette négociation au moment où
il ne manquait plus que le consentement français. Les
cent jours interrompirent la carrière diplomatique de

Richemont (1). A la Restauration il fut nommé commissaire général de la Marine, ordonnateur de l'île Bourbon et plus tard inspecteur général des Etablissements français dans l'Inde. Victor Jacquemont parle de lui au cours de son voyage dans le Bengale ; il le vit à Chandernagor et dit qu'il s'y intéressait à la culture de la canne à sucre qu'il voulait encore approfondir.

Le meilleur portrait de Madame Desbassayns que nous connaissons est celui qu'en a fait ici la fille de Richemont devenue plus tard Madame Dallon et qui se trouve à Rouen chez ses arrière petits enfants qui conservent religieusement la malle du charpentier menuisier qu'était Augustin Panon l'Europe. De Joseph il y a deux portraits celui d'Isabey à l'âge de vingt ans environ que possède le Musée Léon Dierx et un autre reproduit dans l'Album de la Réunion mais sans indication d'auteur. Je ne vois jamais ce dernier portrait sans un sentiment profond de tristesse. L'agronome qui a été privé de l'usage de ses membres inférieurs semble souffrir encore d'avoir été condamné à l'immobilité et comme un héros que vous connaissez (2) se demande si celui auquel il a confié son cheval songe à lui donner à boire Transporté à Paris, l'hiver, il est inquiet au sujet de ses terres de Bel Air et de Green qu'il sait dans des mains autres que les siennes, bien que ce soit deux de ses neveux qui s'occupent de ses champs et de ses finances Albert de Villèle qui transmet intégralement à ses fils qui à leur tour la suivirent religieusement, on peut le dire, la méthode de culture Desbassayns et Elie Pajot dont la figure rappelait beaucoup celle de ses oncles Joseph et Charles.

Charles Desbassayns le Président du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture, plus industriel qu'agriculteur, parce que chimiste se rendant compte de la canne, des jus et mélasses qu'il travaillait avec les moyens qu'on avait alors, a eu son portrait fait au pastel par Mlle de Lagrange. C'est bien certainement un excellent

(1) Extrait d'une notice sur la vie, les services et les travaux de M. Panon Desbassayns comte de Richemont.

(2) Petit roi de Galice IX Durandal travaille vers 51^m.

pastel. La lithographie l'a reproduit ainsi que les portraits de ses frères et de sa belle-sœur, la femme de Joseph, née Pajot, peinte par Amic.

Il est bon de constater le goût des beaux arts chez les descendants de vieux colons ; on pense que ceux-là ont au moins un idéal, une consolation dans cette vie.

Nous avons dans ma famille le portrait de Mme Jurien de la Gravière, née Camille Panon Desbassayns, fille de l'agronome de Bel Air qui à soixante sept ans avait un charme surprenant. Elle tenait certainement de son père pour son caractère, sa volonté. La vie lui fut lourde parce que trop différente de ce qu'on rêve, surtout quand on a une nature généreuse comme était la sienne. Ce pays qui certes doit beaucoup à M. Joseph Desbassayns pour avoir montré à ses compatriotes comment il fallait cultiver la canne à sucre et soigner la terre, n'a pas voulu en 1868 accorder un passage à sa fille quittant sa propriété et la colonie pour toujours.

Apprenant cela, un ancien travailleur de son père « pa Coblentz » (1) arrivé à l'île de la Réunion au temps où les Français occupaient la Prusse Rhénane, ce qui le fit baptiser de ce nom de victoire et qui depuis sa liberté en 1848 n'avait pas voulu quitter la fille de son maître, lui dit qu'il avait mis de côté comme économie ce qu'il fallait pour sa bière qu'il voulait en bonnes planches de grand natte et pour son enterrement qu'il désirait avec messe ; devant l'état où se trouvait sa maîtresse il préférait lui donner dix piastres qu'il avait ramassées une à une dans ce but, la pria de vouloir bien les accepter ; ce qui fut fait pour reconnaître sa générosité attachante, et la maîtresse qui avait soigné les cafres atteints du choléra qu'elle avait accompagnés de Mozambique ici, ne put s'empêcher de serrer dans ses bras ce vieux serviteur et de baiser sa main. O Pa Coblentz, tout ému, je le revois encore par la pensée ; une seule question nous divisait, il ne comprenait pas

(1) pa, ma, étaient deux appellations d'affection respectueuse qu'on donnait autrefois à un vieux serviteur, à une vieille servante de la famille créole.

qu'on apprend aux enfants du peuple " l'écriture et la lecture " ; et maintenant il dort dans le cimetière du bout de l'Etang à St-Paul, où sont tous les engagés malabares, talingas, cafres et malgaches que j'ai connus de 1878 à 1884...

Revenons à Mme Jurien. Elle était une visionnaire, c'est-à-dire douée de ce qu'on appelle la double vue qui est assez curieux et ne peut certainement pas encore s'expliquer, mais se constate chez quelques rares personnes.

Traversant avec un cousin de son âge une partie des Etats pontificaux en 1855, elle fait tout d'un coup arrêter la voiture où ils se trouvaient, elle s'agenouille et dit à son compagnon de prier avec elle, parce que plus tard il y aura là une bataille et que beaucoup de sang y sera versé ; 12 ans plus tard se livrait là, le 3 novembre 1867, la bataille de Mentana, où les Français, conduits par le général de Failly, et les zouaves pontificaux, par la Moricière, vainquirent les gariibaldiens et où se fit la première épreuve du fusil chassepot.

Ces phénomènes de vision chez Mme Jurien se reproduisirent plusieurs fois. Un jour elle se rend à Lorient près d'un armateur avec lequel elle était en relations et lui demande un passage sur un de ses voiliers en partance pour l'île Bourbon. Il lui est répondu que ce voilier est parti depuis la veille. Elle lui répliqua que c'était bien sur ce navire qu'elle partirait. Le surlendemain le voilier revenait à son port d'attache, parce qu'une tempête violente l'avait empêché de continuer sa route ; il eut à subir quelques réparations à sa mature et Madame Jurien de la Gravière s'embarqua sur lui. Nous connaissons d'autres cas de double vue qui lui arrivèrent ici même.

Comme j'ai parlé des outils du charpentier menuisier de la Compagnie des Indes que fut Panon l'Europe, je pense à une dernière figure que je veux mettre sous vos yeux avec ces instruments de travail, c'est celle d'Eugène Panon Richemont Desbassayns qui, âgé de vingt et un ans, sortit premier du concours de sous-commissaire de marine à Toulon, fut nommé ordonnateur à Pondichéry à 25 ans et gouverneur à 29 ans. Il renonça à la vie administrative pour se consacrer à

l'étude de la chimie et de la physique se faisant un nom dans l'une et l'autre de ces deux sciences grâce au premier réactif qui permit de découvrir la présence de l'azote nitrique dans les sols ou les fertilisateurs et dont on se sert encore et grâce aussi à la soudure autogène dont il est l'inventeur et qu'on utilise de plus en plus en métallurgie.

Cette étude trop longue je le reconnais et m'en excuse, qui aura eu un avantage, celui de faire connaître à quelques-uns d'entre vous, je l'espère, plusieurs périodes de l'histoire de ce pays, aurait été mieux faite si j'avais pu l'écrire en ayant devant moi le portrait de cet homme de science comme j'ai celui de ses oncles Joseph et Charles ; il est bon, croyons-nous, de vivre par la pensée d'avec ceux des siens qu'on vénère comme des modèles. Cet ancien gouverneur de l'Inde française doublé d'un chimiste en est un excellent pour moi, qui pense souvent à lui. Son arrière petit fils, Alfred Panon de Richemont, mort en 1911, a été un peintre récompensé dans divers salons et dont quelques œuvres comme le Rêve, la Prière ont été achetées par l'Etat. Il a illustré pour la Société des Bibliophiles Madame Bovary que malheureusement la bibliothèque de Rouen qui devrait posséder toutes celles de Flaubert ne compte point parmi les nombreuses éditions se trouvant dans ses rayons.

Madame Augier du Moussac et Madame Dodun de Kéroman sa sœur, comme le montrent leurs portraits qu'elles ont fait l'une l'autre, peignaient très bien.

Un des derniers Panon, Augustin de la branche du Hazier a fait aussi de la peinture, et s'il y a à la Réunion dans une maison très modeste, perdue dans les hauts, quelques toiles claires, des marines surtout de nature à surprendre celui qui y fait accidentellement une visite, elles se trouvent dans la famille de son frère Charles mort il y a quelques années et qui avait bien le type des Panon Desbassayns, conservé particulièrement dans les deux branches qui se sont alliées aux Pajot et se retrouve encore dans leurs arrière petits-enfants avec des cheveux noirs et des yeux bleus comme en avaient Madame Jurien de la Gravière, la branche Dominique Ozoux, Madame Dominique de Laprade, etc.

C'est souvent chez des natures primitives, sans aucune culture que la beauté physique, éveille des sensations, des idées, des rapprochements qui échappent aux yeux de personnes instruites mais étrangères à des rapprochements de lignes, à des ressemblances lointaines entre divers individus. Je me souviens d'avoir entendu une servante de la famille Pajot qui, tombée dans la misère, avait cependant adopté un orphelin de famille blanche et lui avait inculqué des sentiments qu'il aurait eus de ses parents s'il ne les avaient pas perdus en bas âge. Parlant des alliés des personnes où elle avait travaillé et que nous avons nommées plus haut, cette femme du peuple disait dans son langage ingénu que c'était une famille de *miniatures*. La grâce qu'ils possédaient l'avait frappée et elle en exprimait ainsi le charme.

J'ai pensé, Mesdames et Messieurs, que pour vous permettre de porter un jugement sur la mémoire de cette créole dont on a parlé sans être renseigné ni documenté par des témoins assez impartiaux, le mieux serait pour moi de reproduire tout ce que je lirai dans les journaux imprimés ici en 1846 c'est-à-dire à l'époque de sa mort et dont je n'avais pas jusqu'à ce jour la moindre connaissance. Grâce à la plaquette de notre président sur le *Journnlisme à Saint-Denis*, je savais que les publications de ce genre étaient au nombre de trois : la Feuille Hebdomadaire et l'Indicateur Colonial publiées au chef-lieu et le Journal du Commerce à Saint-Paul ; il suffisait alors de les consulter à la Bibliothèque Coloniale ; c'est ce qui fut fait. Voici ce qu'on y lit :

Indicateur Colonial, samedi 7 février 1846 « Nous avons le regret d'annoncer la mort de la respectable Vve Desbassayns, qui a terminé, mercredi dernier sa longue et honorable carrière.

Jamais vie chrétienne et charitable ne fut mieux remplie que celle de Mme Vve Desbassayns.

Aussi la douleur que cause sa mort ressemble-t-elle à un deuil général, car la bienfaisance de Mme Vve Desbassayns, comme celle du bon riche s'étendait partout. Bien que Mme Vve Desbassayns n'appartenait pas à notre commune, c'était un devoir pour nous de rendre un dernier hommage à l'une des femmes qui a le plus honoré son pays par la pratique de toutes les vertus »

Feuille Hebdomadaire 11 fevrier 1846 N° 1415.

« La Colonie avertie de la maladie de Mme Vve Desbassayns en suivait les progrès.

« En présence de sa longue agonie, sous l'influence d'une douleur qui avait perdu toute espérance, les parents de cette femme faite toute de dévouement et de charité, ont eu du moins la consolation de la voir conserver jusqu'à ses derniers moments les facultés de son âme et de son esprit. Nous laissons à d'autres le soin de dire ce que fut Mme Vve Desbassayns et les phases de sa longue carrière. En présence de la mort dans laquelle tout se détruit, se décompose à petit bruit et sans relâche, son âme seule se conservait aussi ferme, aussi courageuse que douce et tendre, Entourée de sa famille qui lui prodiguait les soins les plus dévoués, soutenue et consolée par la religion dont elle avait toujours accompli les devoirs, Mme Vve Desbassayns s'est éteinte à l'âge de quatre-vingt et onze ans en bénissant ses enfants dont elle était bénie à son tour.

« La vie de Mme Desbassayns fut un long apprentissage, comme dit Bossuet. La charité du cœur fut presque sa seule occupation sur la terre. Elle était la providence des pauvres, la consolation des affligés et le pays gardera toujours le souvenir de son intarissable bienfaisance ».

Courrier de Saint-Paul 4^e année N° 146.

« Vendredi dernier la population entière de Saint-Paul, tous les habitants des campagnes et un très grand nombre marquants de Saint-Denis suivaient dans un respectueux silence la dépouille mortelle de Mme Vve Panon Desbassayns née Gonneau de Monbrun décédée le 4 de ce mois à l'âge de 90 ans 7 mois et un jour. Jamais une vie aussi longue ne fut aussi bien remplie.

Ange consolateur des pauvres, que de douleurs n'a-t-elle pas soulagées ?

Que de larmes sa main n'a-t-elle pas essuyées ?

Dieu l'avait encore douée de la bonté de cœur ce don céleste que dans sa miséricorde pour les malheureux il distribue parfois aux riches.

Aussi combien de regrets laisse sur cette terre celle

qui emporte dans les séjours des bienheureux l'estime et l'affection de ceux qui l'ont connue et à la mémoire de laquelle notre digne curé a payé au nom du clergé, dont elle fut en tout temps le soutien et l'appui, le juste tribut d'éloges qui lui était dû ».

C'est l'expression des mêmes sentiments dans trois journaux différents. Je souhaite que devant un tel jugement exprimé dans des termes identiques, ceux qui ont lu ce qui a été écrit et raconté au sujet de Mme Desbassayns, se diront que cela ne peut être vrai ; jusqu'à sa mort, on a été unanime à reconnaître sa bonté et sa charité. Comme témoignage de l'estime dans laquelle elle était tenue, je ne ferai que vous mettre sous les yeux ce qu'écrit au sujet d'elle M. Auguste Billiard, auteur du *Voyage aux îles orientales*, que la liquidation de la fortune d'un de ses oncles mort à Bourbon en 1810 à Saint-Paul avait fait venir ici en 1817, ce qui lui a permis de connaître ce pays sous tous ses aspects et le faire aimer plus tard de ceux qui ont lu son ouvrage plein encore de la fraîcheur idyllique des premiers temps et qui semble toucher à sa fin.

Voici ce qu'il dit d'elle dans l'ouvrage dont nous venons de parler et qu'on peut à bon droit considérer comme un des livres les mieux écrits sur la Colonie.

« N'étant pas chargé de la surveillance de l'habitation, l'ennui m'aurait gagné si je n'avais eu le voisinage de Mme Desbassayns, et à ma disposition sa bibliothèque, dans laquelle j'ai trouvé beaucoup de renseignements sur l'établissement des Français à Bourbon et à Madagascar. La maison qu'habite Mme Desbassayns est une espèce de château d'architecture malabare : Elle en a deux autres pareilles, l'une au quartier Saint-Paul, la troisième à son habitation du Bernica. La maison de Saint-Gilles la plus voisine de la nôtre est depuis longtemps consacrée à l'hospitalité : Vous entrez, vous trouvez une bonne maman entourée d'une demi douzaine de ses enfants et petits enfants ; elle a conservé l'habillement des anciennes créoles, la robe de soie noire, le corsage de perkale blanche et le mouchoir de l'Inde qui forme le bandeau sur le front. Un peu courbée et par l'âge et par

suite d'une chute qu'elle fit, il y a quelques années, elle n'en est pas moins remplie de courage et d'activité. L'expression de sa physionomie est tout à fait bienveillante, elle sourit pourtant avec malice, toutefois son œil est tendre quand on lui parle des malheureux ou des amis qu'elle a perdus, il se mouille d'une larme à travers laquelle perce beaucoup de vivacité. En se promenant les bras croisés, la bonne maman est attentive à toute chose ; ses ordres se distribuent chaque jour dans ses vastes propriétés, il n'y a point de ministre qui sache mieux embrasser tous les détails d'une grande administration. Elle n'a presque point de besoins personnels, mais elle sait prévoir ceux de toutes les personnes qui ont des droits à son intérêt. Faut-il ajouter que Mme Desbassayns est une de mes bonnes amies de l'Île Bourbon ? Je suis cependant loin de vous dire tout le bien que j'aurai à vous en raconter ».

Quand on sait que l'auteur de ces lignes avait été candidat à la députation de l'Île Bourbon, pour laquelle « il voulait obtenir des institutions à la fois en harmonie avec l'intérêt des habitants et l'humanité » et qu'il eut pour un de ses concurrents le Président de la Cour Royale de la Colonie, beau-frère d'un ministre en grand crédit qui était comme lui gendre de Mme Panon Desbassayns, on peut penser que ce voyageur de passage n'aurait pas écrit ces lignes élogieuses au sujet de la voisine de sa propriété qu'il considérait comme une de ses bonnes amies de l'Île Bourbon s'il avait su qu'elle était inhumaine, par ce qu'on pouvait dire sur les lieux où il se trouvait, à l'égard de ceux qui travaillaient pour elle et auxquels l'état de la société de ce temps rappelant celui de l'antiquité païenne, faisait donner un autre nom que celui de « serviteur ».

Un homme qui ne fait qu'une visite de passage à une personne dont il a entendu parler peut-il se laisser tromper ? pour quelques minutes il est facile de se composer un visage aimable, de faire bien attention à ses paroles, en un mot de ne pas laisser découvrir son caractère, sa nature. Quand cet homme est un voisin qui vient surprendre la personne qu'il fréquente au moment où elle l'attend le moins n'étant donc pas avertie, il est difficile de le tromper de lui donner une impres-

sion qui n'est pas celle de la vérité surtout quand on ne craint pas d'écrire que cette personne est une de ses meilleures amies.

Dans la plaine, où il circule avec lenteur, les affluents qui grossissent son cours ont beau troubler parfois ses eaux en y apportant de l'argile entraînée par les pluies qui ont ruisselé sur les chemins et dans les guérets, le fleuve roule impassible en songeant à sa source lointaine, cachée dans la montagne entre les blocs de granit ou de basalte, recouverts de mousse ou de lichen parce qu'il sait qu'elle est parfaitement limpide et pure.

Il en est de même de la famille, les apports étrangers peuvent ternir quelque peu, dans un certain temps, sa réputation mais ceux qui en proviennent de père en fils, sachant certainement que l'origine ancestrale est de bonne souche française, continuent de vivre tranquilles en songeant souvent à Elle.

J'aurais préféré que ce fut un autre que moi qui se fut décidé à défendre la mémoire de Mme Panon Desbassayns, aussi vous prierai-je, Mesdames et Messieurs, de m'excuser de vous avoir tenus plus longtemps qu'il aurait fallu ; quelques aperçus successifs que vous aurez eus de la colonisation et des transformations de notre petit pays vous dédommageront peut-être de la longueur du sujet traité.

Pour prendre ici la défense de celle qui personnifie les Panon Desbassayns, il m'a fallu comprendre que c'était un devoir de lutter contre ma nature considérant que la famille constitue un domaine particulier de l'existence dont on ne s'entretient qu'entre parents, frères et alliés les plus proches. Je l'ai fait en me souvenant qu'une fois par mois, les jours de sortie de mon vieux collège de Poitiers, de 1876 à 1877 dès que j'entrais dans son salon, Madame Augier de Moussac, née Agathe Dodun de Kéroman, arrière petite fille de Madame Panon Desbassayns au même degré que moi, me faisait poser de profil au-dessous du portrait de l'enseigne des volontaires de l'île Bourbon dans l'Inde que fut Paulin Henry Panon Desbassayns que le peintre avait peint dans la même position et cela parce qu'elle trouvait une ressemblance entre lui et le petit fils qui pour le plus grand

nombre de ses descendants actuels ne peuvent le supposer tellement les alliances arrivent à modifier, au cours des générations, les physionomies d'une famille ; s'il n'a point les traits de son arrière grand père, comme sa cousine le pensait sans chercher à lui ressembler ni à ses oncles, il s'est fait un devoir, comme l'a écrit l'auteur de la biographie dont il a été parlé, d'employer le peu qu'il possède à être quelque peu utile au pays auquel il n'a jamais cessé de porter le plus vif intérêt, s'il s'en est éloigné à différents moments, cela a toujours été afin de lui rapporter une plante utile ou rare afin qu'il soit plus prospère ou plus beau.

AUG. DE VILLÈLE.



PREMIÈRES PEINES ET PREMIÈRES PRISONS A L'ILE BOURBON (1646-1794)

PAR

D^r HENRI AZÉMA

Officier d'Académie

Chevalier de la Légion d'Honneur

Communication faite à l'Académie le 6 décembre 1928

Au début de sa colonisation et pendant plus d'un demi-siècle, l'île Bourbon était restée sans pouvoir judiciaire, sans prison. Elle possédait bien un « *Tribunal des notables* » composé des six plus vieux habitants de St-Paul bien plus occupés à donner leurs avis sur les affaires de la Colonie qu'à rendre la justice. Et puis, de quelle nécessité eut été l'institution d'un régime judiciaire au milieu d'une population calme et unie, menant une vie patriarcale, habitant des domaines qui appartenaient au premier occupant. Au Gouverneur seul qui exerçait toute son autorité sur le pays, incombait le soin de proclamer des ordonnances et de les faire respecter.

Ces mesures d'ordre et de respect aux règlements qu'avec brutalité avait voulu, au début, imposer le commandant Pronis lui valurent les hostilités des habitants qui se rendirent coupables du premier acte de rébellion qui se produisit à l'île Bourbon. Ils se saisirent du commandant et le jetèrent en prison en l'année 1646. Cette

prison primitive représentée par une paillotte, faite de rondins de bois et couverte de feuilles de lataniers, n'avait aucune solidité, ce qui permit à des navigateurs, débarqués à St-Paul, de libérer Pronis et de l'emmener à leur bord.

Survint, seize ans plus tard, une révolte de malgaches contre le colon Louis Payen. Originaire de Vitry-le-François, Louis Payen avait pendant quelques temps résidé à Madagascar. Apprenant qu'il existait à l'île Bourbon un climat enchanteur, des terres fécondes propres à la culture et à l'élevage, il résolut de s'y rendre. Il aborda dans l'anse de St-Paul en 1662, accompagné de dix travailleurs malgaches dont sept hommes et trois femmes. Ils construisirent des paillottes et commencèrent leurs cultures. Quelques temps après, les malgaches voulurent reprendre leur liberté. Ils s'insurgèrent, puis se retirèrent dans les montagnes où ils constituèrent le premier noyau des « *noirs marrons* ».

On assista ensuite, sous l'administration du gouverneur de La Hure, à une autre insurrection, celle des employés de la C^{ie} des Indes et des colons. Ils s'étaient élevés contre les rigueurs du Gouverneur, contre ses ordonnances sur la chasse au gibier, contre ses exigences à l'égard des noirs. Ces derniers abandonnèrent les plantations pour s'enfuir dans les bois. Ils formèrent la deuxième souche de noirs marrons. Un employé de la Compagnie, du nom de Véron, qui avait osé faire des observations au gouverneur, fut sur l'ordre de ce dernier, arrêté, fusillé puis écartelé. Cet acte de cruauté fut la cause de la révocation prononcée contre de La Hure en 1674.

Henri d'Orgeret qui lui succéda, essaya, par une prudente modération, de calmer l'esprit de mutinerie qui régnait. Au lieu de continuer à interdire la chasse, il la réglementa, tentant par des moyens de conciliation à amener le retour des fugitifs au travail. Ce fut peine perdue. D'autres malgaches se révoltèrent encore et assassinèrent un officier français à Ste-Suzanne. Ils allèrent ensuite grossir dans les bois le nombre des noirs marrons qui, la nuit venue, descendaient dans les habitations pour les dévaster. On dut alors les traquer et condamner à la peine de mort ceux que l'on saisissait.

*
* *

Le chevalier et seigneur Habert de Vauboulon, nommé gouverneur de l'île Bourbon, arrivait en 1689 avec les pouvoirs les plus étendus.

Par ses ordonnances, il provoqua le mécontentement de la population et les colères d'un prêtre capucin, le père Hyacinthe. Un complot fut bientôt ourdi, et l'on décida d'arrêter le gouverneur en pleine église, au milieu de la messe du dimanche. C'est ce qui fut exécuté le 26 Novembre 1690.

Sous l'inspiration du père Hyacinthe des affidés furent apostés dans la nef de la chapelle, et, sur un geste de la main du prêtre qui officiait, ils saisirent le gouverneur et le jetèrent en prison. Un serrurier de la C^{ie} des Indes fut requis pour consolider la porte du cachot et mettre des fers aux pieds du prisonnier. Le gouverneur Habert de Vauboulon resta ainsi écroué durant deux ans pendant lesquels on lui fit subir toutes sortes de mauvais traitements. Le matin du 18 août 1692 il fut trouvé mort dans sa prison à St-Denis. Le père Hyacinthe voila la cause du malheur par la rédaction mensongère de l'acte de décès ainsi conçu :

« Le dix-huitième d'août 1692, Henri Habert, sieur de
« Vauboulon, gouverneur de la part du roi de cette isle
« Bourbon, fut trouvé mort d'une maladie de deux mois
« en la prison de St-Denis où il était depuis le 26
« novembre 1690, pour les mauvais traitements et les
« vexations exorbitantes qu'il faisait au peuple. Ayant
« le mesme jour appris cette triste nouvelle, j'assem-
« blai incontinent tous les habitants de ce quartier de
« l'isle où je me trouvais alors, mesme mois et mesme
« année que dessus, je lui fis un service avec la messe
« où l'on fit cinq coups de mousqueterie. En foi de
« quoy, je soussigné Hyacinthe de Quimper, capucin
« missionnaire, curé de l'isle Bourbon ».

Lorsque parvint en France le bruit de ces événements, une enquête fut ordonnée. Un procès retentissant se déroula en 1697 devant la Cour prévotale de Rennes. Il resta prouvé que, Habert de Vauboulon avait été bel et bien empoisonné, que le chirurgien Royer avait pré-

paré « le bouillon mortifère » qu'administra Michel Firelin, un des principaux employés de la C^{ie} des Indes.

L'arrêt de la Cour condamna à mort Michel Firelin et le chirurgien Royer. Le père Hyacinthe fut condamné aux galères. Le décès du chirurgien Royer, arrivé trois ans auparavant, lui épargna l'ignominie de la pendaison.

Un point est resté litigieux dans l'histoire. L'arrestation de Vauboulon s'est-elle produite à St-Paul ou à St-Denis ? Quelques écrivains la placent au quartier St-Paul, comme Elie Pajot qui écrit dans ses « *Renseignements sur l'île Bourbon* » : « Pour conclure, le 26 novembre 1690, « moins d'un an après son arrivée, les habitants se « saisirent de lui à St-Paul et l'envoyèrent garder pri- « son à St-Denis. La tradition porte que le père Hya- « cinthe, capucin et curé de l'île était à la tête du com- « plot, et que ce fut du haut de l'autel en des termes « dont sa robe et le lieu relevaient la classique énergie « qu'il donna le signe du mouvement ».

D'autres historiens veulent qu'elle se soit accomplie à St-Denis. Jules Hermann dans son histoire sur la « *Colonisation de l'île Bourbon* » rapporte :... « Rendez-vous « fut donné pour le samedi soir 25 novembre 1690 « chez Barrière à St-Denis où effectivement Royer, « Duhal, et Vidot se rendirent avec leurs affidés .. « Le lendemain dimanche, St-Denis s'était réveillé « dans son calme habituel. La petite cloche de la cha- « pelle sonnait à toutes volées et appelait joyeusement « les fidèles. Sur la place de la plate-forme où se trou- « vent aujourd'hui tous les bâtiments administratifs et « les magasins de marine, une foule nombreuse compo- « sée des habitants de la ville, de la montagne et de « Ste-Marie s'était réunie comme de coutume, le peuple « de pieds nus, mouchoir à la tête et bâton à la main. « Ça et là quelques groupes isolés, affairés, qui avaient « seuls le secret de ce qui allait se passer donnaient « un aspect inaccoutumé aux abords de l'église. Vauboulon « fut étonné d'y voir des gens de Ste-Suzanne, mais ne « se doutant de rien de la trame ourdie par Firelin, « il pénétra dans le lieu sacré et la messe commença. « Le père Hyacinthe officia comme de coutume, pré-

« cha avec calme, et descendit de sa chaire en appelant les bénédictions du Très Haut sur les assistants.

« Les derniers chants du Domine Salvum s'éteignaient à peine que Barrière, Vidot et Duhal pénétrèrent jusqu'au chœur et mirent la main sur Vauboulon : « Au nom du Roi et de la Compagnie, dirent-ils, nous vous arrêtons, suivez-nous ».

Si l'on s'en tient aux distances parcourues, l'opinion de Jules Hermann paraîtrait plus vraisemblable. Puisqu'il existait une église près de l'hôtel du gouvernement, pourquoi les fidèles de St-Denis, de la Montagne, de Ste-Marie et de Ste-Suzanne auraient-ils fait le long voyage jusqu'à St-Paul pour écouter la messe ?

*
**

Hormis ces gros événements, les colons continuaient à vivre heureux sur les domaines qui leur avaient été concédés, au milieu des esclaves occupés à surveiller les troupeaux et à cultiver les champs. Les maîtres rendaient la justice eux-mêmes, sévissant contre la paresse, le vol, le marronnage, la chasse du gibier dans les bois et la pêche dans les rivières. Les coupables recevaient pour leurs méfaits des volées de coups de chabouc, puis étaient mis au bloc dans une paillotte, avec des liens aux pieds, sur l'habitation même de leurs maîtres. Pendant la durée de leur emprisonnement ils ne mangeaient que du riz sec et ne buvaient que de l'eau.

Lorsque la faute était plus grave, qu'il y avait récidive ou vol avec effraction et violence, ou bien qu'il y avait échange de denrées avec les forbans qui commençaient nuitamment à aborder le rivage, les esclaves coupables étaient roués de coups puis mis au carcan, c'est-à-dire enchaînés par un collier à une potence d'exposition. Ils restaient là un ou plusieurs jours à la vue de tous.

Les négresses accusées d'avoir de mauvaises mœurs étaient, le dimanche, conduites à la porte de l'église, et après la messe recevaient une volée de coups de fouet. Elles devaient, à genoux, demander pardon à Dieu et promettre de ne plus recommencer. Parfois même

elles étaient mises sur le cheval de bois et y demeuraient exposées pendant une heure.

Ces moyens de correction exercés par les maîtres se montrèrent bientôt insuffisants pour réprimer les fautes des esclaves qui allaient se répétant et s'aggravant. On eut alors recours à l'action du « *Conseil Provincial* » que venait de créer un édit royal au mois de mars 1711, et qui siégeait tantôt à St-Paul, tantôt à St-Denis. Ce conseil était composé des directeurs généraux de la C^{ie} des Indes, du gouverneur, de marchands, d'habitants et de prêtres. Les décisions étaient rendues au nom du roi et de la C^{ie} des Indes.

Sous l'inspiration des Lazaristes qui le composaient en partie, le Conseil Provincial eut le plus souvent à procéder contre les actes de libertinage. Les prêtres soutenaient que, par des punitions sévères et exemplaires, l'on arriverait à faire disparaître les mœurs dépravées. Aussi le Conseil avait-il pris en 1715 une ordonnance par laquelle il déclarait punir de la peine de mort toute femme qui n'avait pas déclaré sa grossesse ou qui s'était rendue coupable d'un avortement ou d'un infanticide.

Les actes de concubinage étaient sévèrement punis. L'histoire rapporte que la nommée Jeanne Lépinay, femme mariée, s'étant volontairement laissée enlever, fut condamnée « à faire amende honorable à la porte de l'église de St-Paul, pieds et tête nus, la chemise blanche par dessus la cotte, un cierge ardent à la main, et à demander à genoux publiquement et à haute voix pardon à Dieu, au roi et à la justice du scandale qu'elle a apporté au public de s'être fait enlever de sa propre volonté par Jacques Vol, esclave, et de là à être conduite à la place publique pour être mise sur le cheval de bois et y demeurer une heure exposée.

« Le dit Jacques Vol, esclave, fut condamné à avoir les cinq doigts du pied gauche coupés par les mains de l'exécuteur des hautes œuvres, en place publique ».

La peur des châtimens suggéraient parfois aux prévenus de singuliers moyens de défense. Elle est plaisante cette déposition de Marie, la bonne de M. Ferrère,

qui a abandonné son travail pour commettre pour la seconde fois « le crime de marronnage ». A elle demandé par le tribunal pourquoi elle s'était enfuie pendant six mois dans la montagne — Elle répondit : « Moin la parti marron, parce qu'Alexis, l'homme de jardin l'était qui fait à moin trop l'amour ». Par cette déclaration de pudibonderie elle espérait attendrir ses juges. Mais ils ne se laissèrent point toucher et condamnèrent Marie à avoir l'oreille coupée et à être marquée sur l'épaule droite de la fleur de lys.

Les Lazaristes veillaient encore à ce que les colons, maîtres et esclaves, suivissent avec dévotion les offices divins, accomplissant régulièrement leurs devoirs religieux. Ils se montraient d'une sévérité intransigeante à l'égard de ceux qui contrevenaient à ces commandements.

C'est ainsi que l'on assistait en 1768 au refus exprimé par le curé Teste au Procureur général François Millon, seigneur de Château Rieux et des Marquets, de tenir sur les fonts baptismaux l'enfant d'un habitant du quartier de Ste-Suzanne, parce que M. Millon n'avait pas rempli son devoir pascal.

Une ordonnance fut édictée en 1716 pour surveiller ceux qui buvaient du « frangourin ». On appelait de ce nom madécasse une liqueur fermentée que l'on obtenait du jus de la canne à sucre que l'on écrasait. Dans l'ivresse de cette boisson qui précéda « l'arrack », les buveurs se laissaient facilement aller à des disputes et à des actes de violence contre lesquels on eut à sévir. Le Conseil Provincial se vit même dans l'obligation, en 1718, de réduire le nombre des appareils de fabrication.

C'est encore sous le régime du Conseil Provincial et sous le gouvernement de Beauvollier de Courchant que l'on décida, à la date du 23 novembre 1718, de construire une prison dans chacune des quatre paroisses de l'île :

« Le Conseil Provincial voyant la nécessité qu'il y ait
« dans l'île des prisons sûres, a ordonné qu'il en soit
« fait une de grandeur suffisante dans chaque quartier,
« à la corvée des habitants des dit quartiers, et la Com-
« pagnie fournira les clous et les serrures.

« Le Conseil ordonne que les noirs convaincus du crime de rébellion seront rompus vifs et laissés expirer sur la roue ».

*
* *

Après douze ans d'existence, le Conseil provincial disparut pour faire place, en vertu d'un édit du mois de décembre 1723, à un *Conseil Supérieur* qui ne fut installé qu'au mois de décembre 1724. Ce Conseil supérieur, établi sous l'administration de Desforges-Boucher, résidait à St-Paul. Les noirs, par l'abandon des ateliers, par leurs crimes de marronnage et d'insubordination avaient provoqué les sévérités du Conseil.

« En février 1730, nous rapporte G. Azéma (1), les esclaves ourdirent une redoutable conspiration contre les blancs dans le but de massacrer ceux-ci et de s'emparer de la colonie. Les principaux conspirateurs déferés au Conseil national et général de l'île, furent condamnés à être rompus vifs sur un échafaud dressé en place publique, mis sur une roue pendant deux heures et étranglés de nuit par l'exécuteur des hautes œuvres.

« L'exécution eut lieu le 25 et 27 février à St-Denis à 5 heures du soir ».

Pour maintenir l'ordre parmi les esclaves et les empêcher d'errer par les rues jusqu'à une heure tardive de la nuit, occupés à jouer à des jeux de hasard, ou, trop souvent, à former des groupes où ils causaient et se laissaient corrompre par des propos séditieux, le gouverneur Dumas, à la date du 10 Février 1732, fit instituer un corps de garde chargé d'arrêter les noirs qu'il rencontrait après le coup de canon de retraite. Lorsque les esclaves étaient porteurs de lettres ou de commissions, ils devaient être pourvus « d'un permis » signé de leurs maîtres, ou bien « d'un plomb représentant une fleur de lys » lorsque les maîtres ne savaient pas écrire. Faute

(1) Georges Azéma — Histoire de l'île Bourbon.

par eux de produire une de ces pièces, ils étaient incarcérés dans la prison du quartier et condamnés à payer l'amende.

Les *noirs marrons* dont le nombre continuait à s'accroître et s'était élevé à plus de 2.000 en 1735 se tenaient retirés dans les bois, et la nuit venue quittaient leurs repaires, pour se répandre dans les habitations où ils semaient l'incendie, le pillage et le meurtre. Ils causaient la panique des colons qui, pour se défendre, ouvraient des meurtrières dans les murailles de leurs maisons et lançaient aux bandits qu'ils découvraient des projectiles qui les tuaient. Ceux que l'on pouvait prendre, vivants, étaient provisoirement mis au bloc du quartier pour être ensuite traduits devant le tribunal.

Nous retrouvons aux archives coloniales la sentence suivante portant la date du 20 janvier 1735 :

« Le Conseil a déclaré et déclare que le dit Jérôme, « esclave appartenant à Jacques Lauret dûment convaincu des crimes de marronnage par récidives et de vols « avec effraction et nuitamment faits dans les cases appartenant à François Le Lièvre et Louis Daniel, pour « réparation de quoi a condamné et condamne le dit « Jérôme à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort « s'en suive par l'exécuteur des jugements criminels, à « une potence qui, pour cet effet, sera posée à la place « accoutumée, son corps mort devant y rester 24 h. et « être ensuite exposé aux fourches patibulaires. Le « Conseil a aussi déclaré et déclare le dit Jasmin, esclave, appartenant au sieur Maximilien de Bonsecour, « dûment atteint et convaincu d'avoir participé aux « vols faits par le dit Jérôme et, attendu sa grande jeunesse, l'a condamné à accompagner le dit Jérôme à « la potence et être présenté à l'exécuteur et à recevoir, « aux pieds de la dite potence, par les mains de l'exécuteur, cent coups de fouet et flétri sur l'épaule dextre d'un fer chaud marqué d'une fleur de lys ».

Fait et exécuté au dit Conseil le 20 Janvier 1735.

Dumas — Dussarde de La Salle — Villarmoy — L. Morel — J. Auber — de Manvieu, greffier.

Le présent jugement a été exécuté le 21 du dit mois à St-Paul.

De nombreuses et sévères condamnations s'exécutèrent aussi bien à St-Paul qu'à St-Denis. En dépit de ces sentences, les incursions nocturnes, les vols et les meurtres n'en continuèrent pas moins. Dans le but d'arrêter ces désordres et d'exterminer les bandes de dévastateurs, le Conseil Supérieur, d'accord avec M. de La-bourdonnais établissait quelques mois plus tard, à la date du 14 août 1735, un règlement comportant les récompenses qui seraient allouées aux capteurs de noirs marrons. Il était dit :

« Les malheurs qui arrivent journellement par les fréquents assassinats commis par les noirs marrons, et vu l'impossibilité où on se trouve de les prendre malgré les détachements qu'on a envoyés à leur poursuite, le Conseil a arrêté ce qui suit :

Art. 1er — Tout blanc qui prendra en vie un noir marron qui aura assassiné ou voulu assassiner un blanc, aura, en récompense un noir qui lui sera payé par la commune ; un autre noir qui lui sera donné au compte de la Cie des Indes ;

Art. 2. — Tout blanc qui tuera un noir qui aura assassiné un blanc aura un négrillon en récompense payé par la Commune et un noir au compte de la Cie ;

Art. 3. — Tout noir qui prendra un noir marron qui aura assassiné un blanc, aura sa liberté pour retourner s'il le veut dans son pays, et le maître du dit noir en aura un autre aux frais de la commune ;

Art. 4. — Tout noir marron qui apportera la tête d'un autre noir marron aura sa grâce ;

Art 5. — Tout noir marron qui apportera la tête d'un autre noir marron qui aura assassiné ou voulu assassiner un blanc, aura sa grâce et sa liberté pour aller où bon lui semblera.

Le motif du présent règlement est pour exciter tous

les blancs et les noirs à détruire les assassins qui massacrent sans distinction les blancs et les noirs.

Fait et arrêté au Conseil.

Ce 14 août 1735

MAHÉ DE LABOURDONNAIS.

*
* *

Ces mesures de rigueur prises contre les noirs marrons, et d'encouragement pour les capteurs firent diminuer le nombre des bandits sans les faire disparaître complètement. Le mérite de les avoir exterminés revient au gouverneur de Lozier-Bouvet qui en 1752 reprit les idées de Labourdonnais, faisant à ces dévastateurs une guerre à outrance et déclarant que tout noir marron capturé, devait avoir immédiatement la main gauche coupée. Ces poursuites sans relâche sur les montagnes et dans les bois, les peines sévères qui leur étaient infligées eurent tout le succès qu'on en attendait, ainsi que le témoigne la lettre suivante du gouverneur de Lozier-Bouvet :

« Depuis le mois d'avril 1752 époque où le nouveau règlement a été mis en vigueur jusqu'au 17 décembre que je suis parti de Bourbon, il a été pris ou tué 90 noirs grands marrons ; 10 ou 12 qui ont pu échapper aux détachements sont tombés ou se sont précipités dans les remparts ; autant sont revenus d'eux-mêmes chez leurs maîtres, et il a été amené 100 renards (c'est-à-dire esclaves fugitifs) en moins d'un mois ».

M. de Lozier-Bouvet, fait chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, revenait à l'île Bourbon en 1756 pour reprendre ses fonctions de gouverneur. Suivant les ordres de la Cie des Indes de fortifier les points de la colonie par lesquels pouvait pénétrer l'ennemi, M. de Lozier-Bouvet avait estimé qu'il était prudent d'établir une batterie sur la plaine qui domine la ville et fait face à la mer. Il fit en conséquence construire la batterie dite « *Redoute-Bourbon* ». Tandis que s'achevait ce bâtiment de défense, les membres du Conseil Supérieur recevaient à la date du 21 Juillet 1756, en réponse à leurs critiques, la lettre suivante de la Cie des Indes :

« La Cie estime que si, sans la délibération du Conseil, a été construite la Redoute, ce ne peut être qu'en vertu d'ordre particulier de M. Bouvet de faire pourvoir à la sûreté de l'île. Dans ce cas la Cie ne peut désapprouver la construction de cette Redoute, qu'elle reconnaît au contraire fort utile, principalement en ce qu'elle assure la communication des quartiers St-Denis et St-Paul, mais les ordres de M. Bouvet auraient dû être adressés au Conseil qui eut passé une délibération, et en conséquence, tout eut été en règle ».

Cette *Redoute-Bourbon* qui a donné son nom à la plaine qu'elle domine, devenue aujourd'hui un champ de courses hippiques, est lourdement assise sur un monticule qui fait face à la Poudrière.

Il nous a été donné de la visiter.

Elle affecte la forme d'un tronc de pyramide dont le sommet rétréci est recouvert d'un toit de tuiles inclinées. Ses murs sont constitués par cinq rangées de pierres de taille appareillées et accolées, qui leur donnent une épaisseur de 2 m.50 c. Ils sont de loin en loin percés de meurtrières que traversent des barres de fer. L'intérieur, d'une superficie de 9 m. 50 c., se trouve divisé par une épaisse muraille qui s'élève verticalement, jusqu'au toit, et forme cloison entre les deux salles de l'étage et les deux salles du rez-de-chaussée. L'étage est relié au rez-de-chaussée par un solide escalier formé d'énormes madriers.

La batterie possède un mur d'enceinte dont elle est séparée par une cour circulaire de 8 m. de large. L'on accède, par une allée, faite de ciment et de chaux, à la porte d'entrée du bâtiment au dessus de laquelle sont incrustées les armoiries de la Cie des Indes. Une des pierres de taille angulaires porte les chiffres 1756 qui indiquent la date de construction.

Cette Redoute-Bourbon qui n'avait pas eu occasion de servir pour résister à des assauts de l'ennemi et ne répondait point par là au but pour lequel elle avait été créée, fut, après la rétrocession de l'île faite au roi par la Cie des Indes en 1767, changée en *prison d'Etat*. C'est là que devaient être renfermés les militaires qui avaient forfait aux règlements, ou les ennemis venus

de l'extérieur. Mais il ne subsiste aucun registre portant le nombre, le nom des soldats punis et la nature de leurs fautes.

La puissante redoute eut, un siècle plus tard, la curieuse destinée d'emprisonner... des élèves du Lycée ! Au cours de la révolte qui se produisit en 1866 dans l'établissement d'instruction publique de St-Denis, M. le proviseur Drouhet dont la sévérité était connue, voulut marquer, par une punition sans précédent et exemplaire, la gravité de l'acte d'insubordination commis. Il décida d'envoyer les plus turbulents des révoltés tenir prison militaire à la Redoute. Ce fait resta inoubliable dans la colonie. La légende rapporte que les lycéens en quittant la prison n'avaient point précisément des airs confus et repentants. Ils en tiraient presque vanité.

*
**

Les blocs établis dans les quatre quartiers St-Paul, St-Denis, Ste-Marie et Ste-Suzanne suivant l'ordonnance de 1718 du Conseil provincial, ne se sont guère signalés durant leur existence par des emprisonnements bien sensationnels.

En 1771 M. de Bellecombe, commandant pour le roi et sir Honoré de Crémont ordonnateur, avaient constaté que la plupart de ces blocs, notamment celui de St-Denis, tombaient de vétusté. Ils résolurent de reconstruire immédiatement ce dernier qui était le plus important et recevait les principaux prisonniers. En attendant sa reconstruction, ils prirent à la date du 8 juillet 1771 une ordonnance par laquelle ils chargeaient maître Notaise de procéder à la translation temporaire du bloc de St-Denis dans la place d'artillerie.

Il resta en cet endroit jusqu'au jour où fut achevée la construction de la nouvelle prison qui allait se retrouver dans son emplacement primitif où se voit la geole actuelle. La nouvelle prison se montra plus confortablement édiflée que l'ancien bloc et mieux disposée pour recevoir les différentes catégories de condamnés. En face de cet ilot, s'étendait la grande place occu-

pée par le Bazard et que limitaient à l'Est la rue du Conseil, et à l'ouest la rue du bazard, aujourd'hui nommée rue du barachois.

C'était là, « *la place accoutumée* » où se faisaient les exécutions prescrites par les verdicts du tribunal. Là se dressait le poteau pour les flagellations, pour les expositions, pour les flétrissures au fer rouge, pour le carcan ; là se voyaient la potence et les fourches patibulaires pour les supplices de la pendaison.

Un peu plus tard fut créée « *la Place de Justice* » où se montait l'échafaud pour les peines capitales. Cette place se trouvait au bas de la rue St-Joseph entre le mur d'artillerie à l'ouest et la batterie « Rouillé » à l'Est. Très étendue, elle faisait face à la mer dont la vue alors n'était pas interceptée par le « Cavalier d'artillerie » qui n'existait pas encore.

A St-Paul « *la place accoutumée* » pour l'exécution des peines judiciaires était ombragée par deux tamaris.

La nouvelle prison de St-Denis n'avait pas seulement été agrandie, mais se voyait pourvue de toute une organisation. Elle possédait maintenant un registre, « *le Régistre du bloc* », sur lequel étaient inscrits le nom du prévenu, la date de son entrée en prison et le lieu de son arrestation.

Au jour du jugement, il était conduit au tribunal, sous la garde de l'inspecteur de police chargé de l'extrait du registre du bloc. Le chirurgien examinait si l'accusé ne portait point sur le corps de précédentes flétrissures. Il était ensuite mis sur la sélette pour subir l'interrogatoire des juges.

Lorsque c'était pour la première fois qu'il comparaisait et n'avait point commis une faute grave, il était condamné à avoir l'oreille coupée et la flétrissure d'une fleur de lys sur l'épaule dextre ;

S'il était récidiviste, il avait le jarret coupé et était à nouveau marqué de la fleur de lys sur l'épaule gauche.

Ces blessures faites, le condamné était conduit à l'hôpital pour être pansé et traité.

Lorsque l'emprisonnement consécutif n'était point ordonné par le verdict judiciaire et que le maître récla-

mais le coupable, ce dernier lui était rendu sans passer par l'hôpital.

Si il recommençait la faute pour la troisième fois et avec des complications, il était condamné à être « pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive ».

Le gouverneur Steinauer en 1775, commua cette peine de mort en celle de chaîne perpétuelle et de l'empreinte d'une fleur de lys au visage de l'esclave dont le marronnage avait duré longtemps.

Les mutilations étaient opérées par un agent officiellement désigné. Cet exécuteur de la Haute Justice se nommait François. Il était payé par le Domaine après certificat de l'inspecteur de police conformément au tarif suivant :

Par esclave fouetté et mis au carcan	30 livres
Par oreille coupée	10 livres
Par jarret coupé	40 livres
Par marque de fleur de lys	10 livres

Nous retrouvons aux archives coloniales un certificat ainsi libellé :

« Je soussigné, commissaire inspecteur de police de
« cette isle Bourbon, greffier du bloc du quartier St-
« Denis, certifie qu'il est dû au nommé François, exé-
« cuteur de la Haute Justice, la somme de trente livres,
« pour avoir fouetté et mis au carcan le nommé Jean-
« Baptiste, homme libre, fils de Mathurin affranchi ».

Signé LIGIER.

Bon à payer par la caisse du Domaine à St-Denis, isle Bourbon.

Le 24 mai 1780

Signé BAILLY.

Le vicomte François de Souillac, commandant pour le roi à l'isle Bourbon en 1776 mitigea comme son prédécesseur la rigueur des supplices, prescrivant seulement des peines sévères contre ceux qui commettaient des atrocités.

Il espérait, comme le gouverneur Steinauer par l'abolition de ces châtimens corporels pouvoir enrayer les débordemens des esclaves, les ramener à l'ordre et au travail. Décevante espérance ! Les événemens ne devaient pas tarder à prouver que l'horreur des tourmens restait l'unique moyen d'intimidation.

En effet dès les années 1778 et 1779 la colonie fut éprouvée par deux révoltes de noirs à Ste-Suzanne et à St-André. L'on dut procéder à de nombreuses arrestations qui prévirent l'horrible complot de « *massacrer tous les blancs* ». Le chef des bandes de noirs, Zélindor, fut arrêté, fustigé en place publique et mis à mort le même jour. Force fut alors de remettre en vigueur les anciens châtimens.

Il résulta de la reprise des peines sévères que les crimes et les autres méfaits des noirs se firent plus rares et eurent moins à provoquer les dures sentences du tribunal.

*
**

A l'expiration de ces quinze années d'apaisement les portes de la prison vont tout à coup s'ouvrir en 1791 pour recevoir des personnages de marque.

Les troubles de la révolution politique qui, en 1789, venaient d'éclater en France, retentirent dans les colonies de Bourbon et de l'île-de-France qui s'empressèrent de former chacune une Assemblée coloniale sans attendre le décret autorisant sa constitution. Celle de Bourbon s'installa à St-Denis le 25 mars 1790. Elle était dominée par les mêmes principes démocratiques que dans la métropole. Avec elle se formaient les chaumières, les clubs anarchistes qui se répandaient en calomnies, en invectives, contre ceux qu'ils accusaient d'être des arisocrates, des partisans de la royauté.

Au cours de ces agitations débarquait à l'île-de-France le marquis de Saint-Félix, vice-amiral, commandant des forces navales de la mer des Indes. Ses opinions royalistes se firent connaître. Chassé de l'île-de-France, abandonné par une partie de son équipage, il se réfugia à l'île Bourbon dans les premiers jours du mois de novembre 1793. Joseph de Villèle, âgé de 21 ans qui, en Europe, lui avait été confié par sa famille le suivit dans notre colonie.

L'Assemblée coloniale de Bourbon fut bientôt instruite par celle de l'île-de-France des opinions de Saint-Félix. Elle mit sa tête à prix et prononça la peine de mort contre ceux qui le recevraient.

Poursuivi sans merci par les Sans-culottes de l'île Bourbon, de St-Félix accompagné de son protégé de Villèle arriva au Bras-Panon. Ils firent la connaissance de M. Désorchères, riche propriétaire et député de St-Benoit, qui les accueillit avec bienveillance. A la nouvelle qu'un détachement de cent hommes était mis à ses trousses pour l'arrêter, de Saint-Félix se cacha dans une caverne de la Rivière-du-mât où il resta plusieurs semaines. Un esclave de M. Désorchères, du nom de Michel, lui apportait la nourriture et prenait soin de lui.

Ne voulant pas exposer plus longtemps à des dangers son hôte Désorchères qui le comblait de bienfaits, de St-Félix préféra abandonner sa caverne et errer dans les bois, dormant dans une misérable cabane qu'il avait trouvée. La chasse du détachement de gardes mis à sa recherche continuait. Ils pénétrèrent dans sa paillette qu'il avait quittée le matin. Ils la trouvèrent vide et s'emparèrent des objets qu'il y avait laissés.

Près d'être arrêté, acculé contre un rempart d'une profondeur de plusieurs centaines de pieds, de Saint-Félix préféra tenter les hasards périlleux de la chute. Joseph de Villèle dans ses mémoires raconte ainsi cette descente aventureuse :

« M. de Saint-Félix se laissa glisser sur le dos le long de cette pente abrupte, en saisissant des mains toutes les plantes qu'il pouvait atteindre, afin de ralentir et d'amortir le plus possible sa chute. Il arriva de la sor-

te et sans être aperçu au fond de la ravine et se trouva à une grande distance de ceux qui le poursuivaient. Arrivé au fond et surpris par la nuit, il mangea un morceau de pain qu'il avait porté, et exténué de fatigue et avec des contusions il dormit sous un gros arbre jusqu'au jour.

« Sorti de sa retraite, de Saint-Félix après de grandes fatigues et dévoré par la faim, se traîna vers le poste de la garde nationale et se rendit le 22 mai 1794 ».

Déjà Désorchères et de Villèle se trouvaient retenus dans la prison de St-Benoit. Le transfert à St-Denis des trois prévenus fut décidé pour le lendemain 23 mai. Trop fatigué pour marcher, de Saint-Félix fut porté en palanquin. On le mit dans une cave de l'hôtel du gouvernement pour être, la nuit suivante, embarqué sur la corvette « la Minerve » à destination de l'île de France où il fut emprisonné.

Désorchères et de Villèle furent enfermés à la geole de St-Denis. La geole qui avait déjà, à ce moment, bénéficié des agrandissements prescrits par l'ordonnateur M. de Crémont, possédait dans sa cour plusieurs blocs séparés, et un bâtiment central pourvu d'un étage divisé en plusieurs cellules. De Villèle occupa une de ces cellules, placée immédiatement au-dessus de la salle du rez-de-chaussée où se trouvaient des noirs condamnés à la chaîne. Mis au secret, il fit un trou dans le plancher pour communiquer avec ces noirs qui, sans éveiller la méfiance des gardiens, transmettaient ses commissions à Désorchères qui avait été enfermé dans un bloc en face de leur cachot.

Après deux mois de détention, de Villèle et Désorchères furent, séparément et à des jours différents, conduits par un piquet de la garde nationale devant le juge d'instruction M. Demars pour être interrogés. Arnous occupait le poste de greffier.

Le lendemain de leur comparution devant le juge du tribunal le secret fut levé.

« Le secret une fois levé, raconte Joseph de Villèle, on nous permit, à M. Désorchères et à moi de nous promener pendant deux heures dans la cour de la geo-

le, entre deux factionnaires, mais toujours à des heures différentes pour que nous ne puissions jamais nous rencontrer.

« Quand, par quelque oubli de nos gardes, ou par quelques pas de plus dans la promenade, nous pouvions parvenir à nous entrevoir et à nous faire de la main un petit signe d'amitié, c'était pour tous les deux une bien douce jouissance ».

Reconnu innocent, Joseph de Villèle fut mis en liberté le 3 juillet 1794, c'est-à-dire deux mois après son arrestation. Désorchères resta à la geôle pendant près d'une année. L'amiral de St-Félix tint prison à l'île-de-France durant quatorze mois. Il en sortit en juillet 1795.

Incroyable destinée ! Ce même Joseph de Villèle qui avait gardé prison au quartier St-Denis, île Bourbon, allait devenir plus tard le grand ministre de la Restauration qui joua en France le rôle important que l'on sait.

Sur cette odyssee survenue à la fin du XVIII^e siècle, nous allons clore notre récit des premières peines et des premières prisons à l'île Bourbon aujourd'hui île de la Réunion.

D^r H. AZÉMA

officier d'académie

chevalier de la légion d'honneur.

6 décembre 1928.



QUELQUES NOTES ET SOUVENIRS

1914-1918

PAR

CHARLES FOUCQUE

Conseiller à la Cour de Tananarive

Membre correspondant de l'Académie de la Réunion

Ce dimanche les cloches avaient joyeusement vibré dans le cirque de Hell-Bourg, entre les pics impassibles aux senteurs de fougère et de mousse et leurs notes alertes s'étaient associées à la fraîche chanson des cascades, flottant à travers les grands filaos, par l'air léger.

A pas lents les familles étaient descendues à la chapelle enfouie au bas du village, dans les bambous et les aubépines en fleurs, où voltigeaient avec leurs gazouillis, trilles et roulades, tout un ramage heureux, cardinaux, moutardiers et serins, rouges, jaunes et verts comme des pierres précieuses.

Là, les choses d'Europe n'avaient eu que de faibles échos. L'on croyait qu'elles s'arrangeraient comme naguère, la France désirant la paix — Quel Gouvernement serait du reste assez fou ou criminel pour déchaîner la guerre ?

Alors l'on s'était laissé aller à la bonté de vivre dans cet endroit plein de douceurs, où le paysage est joli comme une aquarelle et l'atmosphère sereine. A cette altitude du reste les intérêts et les passions des hommes, et les bruits du monde demeurent lointains, s'évaporent à l'approche des sommets : « On y oublie ! »

Mais voici que sur la terrasse du vieux bureau des postes, dans la grand'rue, des gens s'interpellent, s'agitent, discutent. Qu'est-ce donc ? Le câble vient d'apporter la terrifiante nouvelle : c'est la guerre !

Que le village changea bientôt d'aspect !

Ainsi que dans un centre de dépression les nuages se précipitent violents et bruyants, les sentiments les plus chauds, les plus troublantes images envahirent les cœurs et les esprits. L'exubérance de la race éclata, la petite paroisse entra en frénésie.

C'est à voir ces « moreng » contre des ennemis imaginaires, coups de pieds par-ci, coups de tête par là poings crispés et talons levés -- à entendre ces menaces et ces insultes en un langage imagé et cocasse. Au milieu de l'esplanade, vers l'église, M. le Curé explique la marche des armées, et, devant la porte de son débit, le maire annonce déjà des victoires. Dans les télégrammes il était question de Liège, de Namur, de l'Alsace-Lorraine ; on citait les noms des généraux, Joffre, Pau, Castelnau. Les renseignés commentent, essaient de faire comprendre : la trouée ne tarderait pas ; à cette heure le territoire allemand devait déjà être envahi, l'adversaire ne résistera pas longtemps... Ils exultaient.

A l'écart, de rares avertis et des mères soucieuses supputaient discrètement les malheurs qui allaient accabler le pauvre monde. Pour eux le globe serait en feu ; deux civilisations contraires étaient aux prises, les peuples se rangeraient sous l'un ou l'autre étendard selon leurs affinités et leur culture ; tout serait bouleversé.

Beaucoup demeuraient sombres. Leurs pensées, par delà les mers, étaient auprès des enfants sous les drapeaux, aux zouaves, aux marsouins. Car de nombreuses familles, chaque année, envoyaient leurs fils faire le service militaire en France et y terminer leurs études.

Tout le jour ce fut une animation sans nom.

Et quand la nuit tomba sur le village, tard dans l'obscurité, l'on vit derrière les persiennes closes et dans les bocages des lumières et des ombres.

Tant il est vrai que cette petite île de la Réunion est restée bien française, quoique isolée, perdue au fond de l'océan par 21° de latitude Sud.

On sait du reste qu'elle était inhabitée jadis et que notre colonisation n'y procéda pas d'un acte de conquête brutale, mais du développement régulier d'une vigoureuse cellule implantée dans un milieu choisi : véritable cariocynèse sociale pleinement réussie.

Autour du foyer français s'étaient fixées et croisées les races les plus diverses. Elles avaient été assimilées, et ce pays, harmonieuse synthèse d'éléments disparates de toutes nuances, s'identifiait à la France, vibrait comme elle, dans l'anxiété des événements.

*
**

A Saint-Denis, la Capitale, quelle pagaille !

Aucune troupe d'activité n'existait alors dans l'île, car pour y assurer l'ordre, point n'était besoin de fusils. De braves gendarmes disséminés dans les circonscriptions et une police locale toute paternelle suffisaient au bongarçonisme de ces populations. D'autre part des raisons budgétaires s'étaient opposées à l'incorporation des jeunes gens.

Les casernes de la Réunion étaient donc vides. Il s'y trouvait cependant un capitaine dit de recrutement, dernier vestige d'une compagnie détachée de Madagascar pour les récentes élections et réembarquée aussitôt après.

Cet officier proclame la mobilisation.

On convoque d'abord les seuls officiers de réserve puisqu'aucun dossier de mobilisation n'existait ; puis on appelle les classes par voie d'affiches et de journaux. Elles viennent nombreuses. On les entasse dans les casernes remplies de paille pour toute literie. Beaucoup couchent même en plein air, dans les cours... ou ailleurs !

Quant à la nourriture, pas un ustensile, pas même une gamelle ni un quart.

Cependant près de deux mille hommes sont là ! Ils vont manger et loger en ville, au petit bonheur ..

Enfin les médecins interviennent et renvoient la moitié de ce monde dans ses foyers.

Heureusement qu'une bonne volonté, une douceur moutonnaire, une parfaite bonne humeur régnerent tout le temps, suppléant à la pénurie des gradés, en tout trois officiers de réserve, quatre caporaux et trois sergents. En définitive seul un millier d'hommes est conservé, qui avait déjà servi jadis.

Mais quel enthousiasme lorsque quelques jours après, à la Pointe-des-Galets on les embarqua pour rejoindre les unités outre-mer ! Tandis qu'ils quittent la Caserne en colonne pour prendre le chemin de fer, les parents, les amis, les connaissances accourent. Des hauts, des usines, des champs, trains, carrioles, charrettes, voitures de maître jettent une foule bariolée vers le quai d'embarquement, toutes classes sociales entremêlées dans un nuage de poussière, en un tintamarre d'accordéons, de violons, de fanfares.

Près des entrepôts regorgeant de marchandises sentant le sucre et le rhum, le « Djemnah » courrier des Messageries Maritimes, amarré à l'appontement, chauffe pour l'appareillage. Au delà des jetées, eu avant des hautes montagnes qui se profilent dans l'arrière-pays au-dessus des verts champs de cannes où fument les sucreries, la mer indienne s'étend infinie, mystérieuse.

Par là étaient venus, dans le temps, les ancêtres navigateurs « au triple cœur d'airain » ; par là même partait aujourd'hui, tel qu'à l'époque des guerres des Indes, de la conquête de la Cochinchine, de la campagne de Madagascar, le fruit de leurs entrailles et de leur labeur. Ah ! qu'au fond des vieux cimetières leurs mânes durent tressaillir de fierté !

A bord, le Gouverneur de la Colonie entouré des Autorités visitait les partants et les installations.

Quelques officiers de réserve, en uniformes sortis des fonds de malles et d'armoires, suivaient. Cet enseigne bedonnant, sanglé dans une redingote de marine, ces majors en tenue des troupes coloniales, aux couleurs passées, ce biffin en pantalon garance marquaient quand même.

Dans un coin de la salle à manger un Capitaine chargé du convoi, aidé de sous-officiers, prend des notes, repère les aptitudes, répartit les cadres, organisant le service pour la nourriture, l'hygiène des hommes et les éventualités du voyage, pendant que la batterie et les cales transformées en casernements sont envahies par la tourbe des réservistes, dans une touffeur accablante. Ils en avaient vu bien d'autres, ces vétérans de la coloniale, des transports, de la brousse malgache ou des forêts d'Annam !

Trois sons de cloche, c'est le départ. On se serre les mains, on s'entasse dans des « sourires qui pleurent ». Alors que les parents et les amis regagnent les quais, les partants se bousculent aux bastingages, véritables grappes humaines dans les cordages, au gaillard d'avant, partout d'où l'on peut encore crier un adieu, agiter le bras, le mouchoir, le chapeau.

Enfin, lentement, aux accents de la *Marseillaise*, le Djemnah lâche ses amarres, fait bouillonner l'eau et prend la passe vers le large, dont le souffle dilate les poitrines, libère les esprits, vivifie le jeu de la pensée.

Et ce fut la haute mer entre le ciel et l'eau, le « silence éternel des espaces infinis, » tandis que l'île se perdait dans « la flambante transparence de Midi »,

La nouvelle que le croiseur allemand « *Kœnigsberg* » était dans le parage circule bien vite à bord, excitant encore les imaginations. Mais on scrute vainement l'horizon, le vaisseau de guerre reste fantôme, blague et risée, bientôt oublié et sauvé des sarcasmes grâce aux vagues qui s'enflent sous l'assaut de la mousson et labourant la plaine liquide font tanguer, rouler, craquer le vieux courrier, abasourdissant le monde.

Etendus dans leurs chaises longues, des condisciples, réunis là par la plus inopinée des aventures, évoquent le passé. Que se dire en pareille circonstance sinon rappeler le temps de la jeunesse ? Le Lycée Leconte de Lisle, les bons professeurs, les vacances et les « zézères », les habitations, la chasse aux merles dans les bois, la capture des becs-roses à la glu dans les champs, le fameux bataillon scolaire, les farces et les idylles, que de chères images défilent où « l'âme en pleurs se noie » parmi ces souvenirs de printemps à jamais disparus !

Mais où sont donc tous ceux de cette génération ? On en voit peu autour de soi ! C'est que l'île trop étroite ne peut retenir tous ses enfants ; la race prolifique est obligée d'émigrer. La plus grande partie s'en rencontre à Madagascar, en Indochine, en Afrique, en Europe. Il y en a jusqu'au Canada et en Acadie. Avec la saignée et l'exode qu'allait occasionner cette guerre, que de vicissitudes encore dans les familles. Peut-être l'occasion était-elle exceptionnelle pour la masse casanière de sortir du vase clos, de voir autre chose, de s'élever au-dessus et loin des contingences locales, des petites chapelles, des préjugés et du bovarysme ambiant. Combien cependant reviendront au pays, et pourront le faire profiter de l'expérience ainsi acquise au dehors ? — *Per speculum in œnigmate...* Sur la mer déserte les pensées errent nostalgiques avec les mouettes aux larges coups d'aile, s'envolent à perte de rêve dans les espaces interstellaires.

La croix du Sud se hisse bientôt au firmament ; par tout le paquebot les hommes ronflent, brisés de fatigue et d'émotion.

*
* *

Sur des récifs à fleur d'eau, des lames se brisent, moussent, déploient une broderie d'écume. Derrière, des goëlettes à l'ancre dans la rade, dansent sur leurs chaînes ; puis une plage de sable blanc se courbe en demi-lune entre deux pointes où un épais rideau de feuillages touffus cache à demi des toitures rouges et des bâtisses jaunâtres, blanches, vertes.

C'est Tamalave.

On s'étonne qu'il ne pleuve pas, car au dire des voyageurs, il tombe ici des cataractes d'eau toute l'année. En prévision des averses il faut se hâter de quitter le bord.

Sur les ondulations de la houle, les barques bondissent le long de l'échelle, retombent, cahotées affreusement, aspergées de paquets de mer. Y sauter et s'y cramponner exige une acrobatie dangereuse.

Nos mobilisés sont débarqués en partie et dirigés sur Tananarive ; le reste continue vers Diégo, à part quelques Tamataviens d'adoption.

Le grand port de la Côte-Est de Madagascar, ordinaire Ville tropicale de maisons en bois, aux aspects de villas et de chalets, enguirlandées de lianes aurore dorées, ou de rose Antigone, sommeille sous de grands arbres silencieux, au milieu de plates-bandes et de parterres fleuris. Dans les vérandahs, les larges fauteuils rotinés des Indes, coiffés de courtes housses blanches avec ramages rouges, invitent au « douce farniente ».

Des intérieurs, des mélodies de pianos s'échappent et, parmi les rosiers, des femmes vêtues de légère mousseline flânent, le sécateur à la main. Sans les épicerie chinoises et les magasins indiens qui bordent quelques rues et les enveloppent d'odeur de poisson salé et de morue, ou de naphthaline et de goudron, l'on pourrait se croire dans un jardin botanique.

Aux environs, tapis parmi les cocotiers, manguiers, letchis et tamariniers, des cases en paille, propres et gaies, abritent la population indigène.

Dans le lointain, la toile de fond bleue de l'Océan.

Dans ce pays plus qu'ailleurs, paraît-il, l'on vit météorologiquement. A Majunga, à Diégo, comme à Nossi-Bé, les organismes seraient vite à bout de nerfs, d'où querelles et conflits incessants entre les colons, car partout là, un soleil de feu s'ajoute à l'isolement perpétuel sur un banc de sable.

A Tamatave, au contraire, la mousson souffle quatre mois de l'année, apportant sa fraîcheur aux corps comme aux esprits. Et en plus, la zone voisine, où les caféries s'étendent et que les Tamataviens visitent le dimanche soit en pique-nique, soit en inspection de propriétaire, offre un moyen de détente qui n'existe pas dans les autres localités de la côte. Là-bas on est prisonnier sur une lagune, à cause du défaut de routes et de moyens de communication ; ici l'on peut prendre du large et se détendre dans le séjour aux champs, loin des passions et des intrigues.

C'est toute la psychologie de Tamatave, dit-on... Et, de cette nature luxuriante, de cette orgie de plantes s'exhalent une vie, chaude, et mille odeurs suaves, qui font poétiser, flirter, aimer le soir, sous les palmiers et le vol des oiseaux de mer, cependant que des goélettes balancées par la vague viennent des mélopées de marins indigènes joueurs de flûte et d'accordéon.

Il n'y a pas quarante ans, ce coin, paraît-il, n'était que du sable marécageux, « le cimetière des européens ». On débarquait à dos d'homme ; il fallait le « filanzane » pour y circuler. La somme d'efforts, d'énergie, de ténacité dépensée pour faire quelque chose de cette désolation donne à réfléchir.

Comme dans une hallucination, apparaissent, pour ceux qui savent, la politique et la vie coloniales des temps héroïques, avec ses chimères, ses incertitudes ses luttes et ses gloires aussi : 1745 Mahé de la Bourdonnais, deux années durant, reconstruit sa flotte dans les parages ; 1786 aventure et mort de Benyowski dans la baie d'Antongil ; — 1811-1827, l'Amiral Decaen, Sylvain Roux par Sainte Marie, Tintingue et Mayotte, fréquentent les eaux malgaches ; 1829 le capitaine de Vaisseau Gourbeyre bombarde Tamatave ; 1865 l'Amiral Desfossés y débarque ; 1883-1885, l'Amiral Pierre, puis l'Amiral Galiler bombardent Farafate et l'Amiral Miot signe le traité de paix et de protectorat à bord de « la Naïade » — décembre 1894 le Commandant Bienaimé entre en rade de Tamatave avec l'avis « Le Papin »

et le « Dupetit-Thouars », débarque trois compagnies d'infanterie de marine qui tenaient garnison à la Réunion, et prend définitivement Tamatave, où flottera dorénavant le drapeau tricolore.

Les Généraux Duchesne et Golléni ensuite avaient parfait l'œuvre et avec eux la vaillante phalange de tous ces pionniers, qui, au prix de lourds sacrifices, introduisirent ici nos institutions, nos religions, nos cultures, notre industrie et nos méthodes de travail.

Là où sévissaient la misère, le dénûment et une détresse sans nom, sous la tyrannie d'esclavagistes, de sorciers et de chefs corrompus, l'ordre, le bien-être, la sécurité étaient établis et assurés.

Une raillerie anglaise avait montré le coq gaulois grattant du sable. L'Angleterre n'est-elle pas, à l'entendre, après la Providence, le seul instrument qui puisse assurer le bien de l'humanité ? Une moisson avait tout de même jailli grâce à notre labeur.

Si la recherche de points d'appui, de débouchés et d'approvisionnements, qui s'imposent comme nécessité vitale dans l'ordre économique moderne, avait sans doute contribué à nous conduire dans ce pays, le propre intérêt de ses populations arriérées y avait trouvé en même temps son compte, car on leur ménageait, par notre présence, l'accès des satisfactions et des jouissances qu'assurent le progrès matériel, le développement moral et intellectuel.

Enfin, à admettre que la conquête doive s'élever à la hauteur d'un droit, en acquérant des titres de légitimation par les services rendus à une cause supérieure, celle de l'humanité, la France avait ici gagné le procès définitivement. Derrière sa figure, la Métaphysique elle-même pouvait bien prétendre reconnaître l'action de cette providence, de cette aspiration, de cette force occulte, par laquelle, selon elle, le monde serait mené...

Ainsi s'étaient réalisées les vues prophétiques de M. de Mahy, député de la Réunion, dans la mémorable séance de la Chambre des Députés du 26 Juillet 1885.

« A Madagascar, avait proclamé cet éminent orateur, nous avons pour frontière l'océan ; le rivage offre à notre marine des pêcheries, des abris, des rades, des ports les plus magnifiques du globe et dans les conditions analogues à celles qui donnent aux arsenaux de l'Angleterre une si grande supériorité sur les nôtres ; la houille, le fer, le cuivre, le bois, l'eau profonde, les matériaux de construction, la facilité des approvisionnements de toutes sortes, tout est réuni sur place, à pied d'œuvre et disposé pour le mieux.

« Là, vous avez une situation stratégique incomparable, nécessaire à la France pour la sauvegarde de ses possessions, de son commerce, de sa marine marchande et militaire, de ses intérêts, de son prestige dans l'Extrême Orient et dans l'hémisphère austral.

« Là, vous avez une situation qui commande et domine toutes les îles et la navigation de cette partie de l'océan Indien.

« Là vous avez un sol plantureux, propre à toutes les cultures, rempli de troupeaux, de bétail en quantités immenses, véritable Normandie tropicale, comme l'a dit un éminent officier de notre marine, M. l'Amiral Fleuriot de Langle qui a visité et exploré le pays.

« Là nous pouvons nous étendre et diriger un salutaire courant d'immigration française, sans risquer de léser les droits individuels ni les intérêts indigènes...

« Là vous êtes attendus par des populations amies où de nombreux Français ont déjà fait souche et ont donné naissance à des générations mélangées très fécondes, très intéressantes, parlant français et qui sont vôtres.

« Vous ne pouvez pas les abandonner, elles et les tribus que vous avez compromises ; vous ne pouvez pas livrer tout ce monde aux vengeances de l'oligarchie usurpatrice dont les attentats n'ont été que trop favorisés par nos faiblesses passées.

« Il ne s'agit pas au surplus, d'exterminer la peuplade hova dont le gouvernement actuel nous est hostile ;

il s'agit simplement de la faire rentrer dans le rang, en la délivrant elle-même de la tyrannie qui la tient sous le joug et qui se sert d'elle comme d'un instrument de révolte contre nous, de destruction contre les autres tribus de l'île.

« Elle et les autres bénéficieront de notre présence, de notre industrie, de nos capitaux, de nos lois, de la douceur qui accompagne partout la souveraineté de la France, car faut-il le répéter encore, il ne s'agit pas de détruire ou d'opprimer telle ou telle tribu de l'île.

« Le sympathique et généreux génie de la France ne s'accommode pas de ces proscriptions. Le Français ne fait pas périr les races à côté desquelles il s'implante ; il les adopte et s'y allie, les épouse, se les assimile, les élève à la civilisation par les liens du sang, par la propagande, par la salubre contagion des idées et des mœurs, par le bienfait de nos lois tutélaires. C'est ainsi que notre troisième République réalisera la pensée traditionnelle de Richelieu et de Colbert, de la Révolution, du premier Consul, de la Restauration, la France Orientale. Quelle grandeur elle aura dans l'avenir ! » . . .

.....

Au café de la Poste, et à l'hôtel Métropole, où les colons et les commerçants tiennent leurs assises, la guerre préoccupe les esprits. Il a fallu quitter les habitations pour la caserne ; les plantations ont été confiées aux commandeurs indigènes avec les troupeaux et tout le matériel d'exploitation.

Et voilà les Allemands de la Colonie internés et les exploitations arrêtées, quelle tournure vont prendre les affaires ?

En effet selon la formule chère à Bismarck, de « la colonisation sans Colonies », les « bourmaines » (billes rouges) comme les appelaient les malgaches, moqueurs nés, les allemands avaient réussi, depuis de longues années, à accaparer la plus grande partie du commerce de la Colonie. Ils étaient partout, inondant le pays de

machines à coudre, d'accordéons, d'harmoniums et de toute la camelote allemande ; drainant sur Hambourg nos vanilles, nos essences, nos peaux, nos écorces de palétuviers, nos pierres précieuses et nos bois. Par un crédit souvent illimité, et toujours sur l'affaire plutôt que sur la personne, ils étaient parvenus à s'insinuer dans presque toutes les entreprises. Doués par ailleurs de patience et d'adresse, ils avaient su, par de somptueuses réceptions, gagner des sympathies. « La table est l'entremetteuse de l'amitié » disaient les Grecs ; l'estomac est souvent la route du cœur, dit-on aujourd'hui....

Des subventions de leur gouvernement leur permettaient du reste des générosités fort appréciées. L'on chuchotait qu'ils étaient intimes avec un haut fonctionnaire de la localité... qui fut condamné plus tard pour concussion et forfaiture.

Bref leur disparition allait provisoirement gêner la place, disait-on. Mais on y remédierait bien vite ! Et après tout, mieux valait être débarrassé de ces espions : n'avait-on pas découvert dans leurs effets séquestrés « des costumes d'officiers et même de gouverneur », et retrouvé, cachés dans leurs archives, des plans et des rapports secrets sur les êtres et les choses de ce Madagascar qu'ils convoitaient maintenant ? Les jeunes bouches ne voulaient plus, comme leurs aînés, se contenter d'établissements de commerce ; ils étaient de la nouvelle école allemande de domination complète. Leur pays entendait ne plus dépendre de personne, être chez soi partout. Aux Colonies tout étant pris, il se trouvait conduit à jeter les yeux sur les possessions d'autrui, surtout sur celles des nations qui comme la France, selon sa prétentieuse affirmation, étaient incapables, ou détenaient des terres sans en tirer parti, comme eût fait une race digne de cette fortune, telle que la race allemande.

Et du reste n'était-il pas plus facile d'envahir les colonies déjà organisées et civilisées par les autres ? La besogne est alors toute faite.

Ainsi, les commentaires allaient bon train avec les lieux-communs.

La grande affaire est quand même la colonne expéditionnaire de Dar-es-Salam. Depuis le premier échec anglais en Afrique Orientale allemande, la situation en effet y est assez critique. La France a proposé dit-on une colonne de renfort prête à marcher, et nos alliés l'ont acceptée, mais il paraît qu'ils préfèrent la laisser à Madagascar pour le cas d'absolue nécessité... On l'organise donc, et en attendant le départ, l'on monte la garde dans la grande Ile à la place des troupes actives aux armées, et l'on bavarde comme dessus en bons français.

*
**

Après plusieurs mois, ce fut pour beaucoup le départ pour la France.

Voyage au cours duquel déjà la guerre et les atrocités allemandes apparaissent nettes et impressionnantes.

A Zanzibar, les restes du « Pegasus » coulé par le « Koenigsberg » gisent déchiquetés devant le Palais du Sultan. Mombassa est transformé en arsenal avec le vieux fort portugais, derrière lequel se joue le sort de l'Est Africain, où l'Allemand lutte pied à pied.

Ici Suez et son canal ne sont plus franchis que de jour, les navires protégés du côté de l'Asie par des sacs à terre et des pare-balles, et sont jalonnés de tranchées d'où australiens et indiens tiennent les Turcs à distance. Puis Ismaïlia que le « Requin » garde encore après avoir sauvé la mise. Port Saïd encombré de croiseurs, de transports et de navires-hôpitaux tout blancs, ceinturés d'une large bande verte, une immense croix rouge au centre — Alexandrie base de l'armée d'Orient, carrefour des troupes, des malades, des blessés, des convalescents et permissionnaires de Gallipoli — Malte et la puissante flotte qui s'aligne sous la Valette — affirmations irréfragables de la suprématie maritime et économique des alliés, et que les colonies et la Mer sont réellement des facteurs essentiels de la puissance moderne.

Enfin, voici Marseille blanche et étincelante, « allongeant son promontoire argenté sur une mer d'azur, une étincelle d'or, Notre-Dame de la Garde, palpitant en haut » et en bas, une nuée de voiles semblant appareiller pour le jardin des Hespérides.

Chemin faisant, tout au long de ces escales, les types les plus divers défilent comme sur un vaste écran, de l'immense mêlée témoins et souvenirs vivants. Tel officier belge rapatrié de l'Est Africain raconte l'expédition anglo-belge, l'échec du débarquement anglais aux environs de Dar-es-Salam, puis la reprise des opérations par terre dans les marécages, les forêts, la steppe torride et la brousse, avec la bilieuse hématurique et l'accès pernicieux.

Plus loin le drame du Pegasus devant Zanzibar, un soir de Septembre 1914, à la tombée de la nuit, le navire surpris à l'ancre, massacré, incendié par un adversaire invisible et hors de portée, qui s'est empressé de fuir son forfait accompli, mais finit à son tour, quelques mois plus tard, sous les obus vengeurs de monitors britanniques, qui l'avaient traqué jusque dans les marais de la Roufidji où il s'était caché.

Batailles encore dans le Canal de Suez : tentative de Djemel-Pacha marchant avec un corps d'armée vers l'Égypte, à travers le désert d'Ét-Tih ; l'attaque entre Ismaïlia, Toussoum et Serapeum ; l'aviation et la marine française représentées par le « Requin » et le « d'EntreCasteaux » portant les coups décisifs, sauvant « la plus grande œuvre française compromise par l'inertie anglaise ».

C'est moins rassurant à Alexandrie. Là les rescapés de Sedul-Bahr et de la marche sur Constantinople paraissent bien désabusés. A les entendre, ils avaient fait un beau rêve : promenade en Méditerranée autour de la Corne d'or, à Stamboul et à Thérapie, parmi les légendaires mosquées, les sérails et toutes les féeries orientales chantées par Loti et Hugo. Mais la réalité avait été cruelle et le soldat turc brave et féroce.

A Malte ce sont les drames de la mer qu'on revit. L'île des Chevaliers est devenue le point d'appui des flottes méditerranéennes, et c'est d'elle que partent les torpilleurs et les sous-marins ; c'est sous ses forts que se réfugient les navires de commerce, et qu'ils prennent leur route et l'escorte ; c'est là qu'est amarrée l'armée navale attendant la bataille. Les histoires de sous-marins, de torpillages, de mines, de naufrages et d'abordages, de massacres d'enfants, de malades et de blessés, abondent terrifiants.

Marseille, véritable tour de Babel où fourmillent toutes les races du globe, dans les costumes les plus variés, les uniformes les plus bizarres, foule où domine le deuil et foisonnent blessés et mutilés de guerre.

Dans l'étroit dépôt des isolés coloniaux, sale et triste, au haut de l'infect vieux Marseille, se termine ce cauchemar de traversée, après quarante cinq jours d'une existence que ne connurent peut-être que les malheureux des pontons historiques, parqués sur quelques mètres carrés, nourris et vêtus à peine, bafoués et brutalisés souvent.

Là encore s'enlissent des hommes venus de tous les points du globe depuis les tirailleurs sénégalais de haute taille, au parler guttural et bruyant, jusqu'aux minuscules annamites aux dents laquées et à la bouche sanguinolente de chique, en passant par ceux des vieilles colonies des Antilles, de la Guyanne et de la Réunion, véritable méli-mélo.

Tout ce monde franternise, ayant conscience de son rôle dans la conflagration, et des lendemains qui s'annoncent. Au fond de ces exotiques semble déjà naître, au contact du climat de la vie et des choses d'Europe, une mentalité nouvelle. Une évolution commence qui ne sera pas sans surprise : bienfait pensent certains, méfait soutiennent d'autres. Ce qui est sûr c'est que les fréquentations auxquelles ces gens sont abandonnés dans les milieux enténébrés et d'idées fausses des bouges et des ghettos, ne sont pas précisément faites pour leur élévation intellectuelle ni leur amélioration morale.

Des territoriaux des vieilles colonies envoyés en France par erreur, errent ça et là en attendant leur rapatriement dans ces pays où leur présence vient d'être décrétée nécessaire.

*
* * *

Le 141^{me} d'infanterie, dont le dépôt est à Marseille, avait établi son centre d'instruction et d'entraînement à une douzaine de kilomètres du grand port, à Aubagne, charmant coin de province.

Comme on l'a écrit, un boulevard ombragé entre des maisons jaunes pavoisées de linges pendus, et des murs décrépits ; puis au delà de jardins d'aloës et d'arbres de judée, des gouffres d'azur et une grande aire ensoleillée qui domine la ville et les environs ; deux chapelles en ruine avec des façades Louis XIV, et le clocher pointu d'une église dont le clocheton pend comme un gros liseron de bronze. Une paix magnifique, un grand soleil d'acceptation et de sagesse règne dans ce lieu éblouissant. Des terrasses s'étagent, et des ondulations de terrains courent vers de hautes falaises qui ferment l'horizon. Des oliviers, des saules, des pyramides de cyprès se suivent, se mêlent, laissant deci, delà, transparaître une muraille pâle, une maison comme élimée par le temps, une usine écrasée de soleil. Là tout respire l'amour de la terre. Les arbres poussent dans l'or des après-midi ; les champs tranquilles se soulèvent avec béatitude et l'on entend malgré les cigales, des bruits de scierie monter des paisibles vallons et retentir parfois une école de clairons.

Cantonnés dans les fermes, les soldats y partagent leur temps entre leur métier et celui d'agriculteur pour suppléer à la rareté de la main-d'œuvre. A l'école de section ou de mitrailleuse, aux exercices de formation en masse ou en ordre dispersé qu'enseignent des officiers qui ne peuvent plus faire la guerre, succèdent les travaux des champs. Un chatelain des environs de Camp-Major, qui a voyagé jadis à la Réunion et qui y compte des parents, M. Dor, est heureux de la bonne aubaine ; ses terres ne resteront plus en friche, il fait constam-

ment appel à ces soldats-laboureurs. La joie de cet homme à revoir des coloniaux et à faire revivre son domaine fait plaisir. Aussi se met-il en quatre pour adoucir l'ordinaire et comble-t-il d'égards cette main-d'œuvre inattendue et si peu dispendieuse.

« Je vous reverrai toujours, écrivit-il plus tard, lors
« de notre première rencontre dans la grande rue d'Au-
« bagne où je m'adressais à vous parce que vous étiez
« des blancs parmi tant d'hommes de teintes variées,
« et qu'en vous demandant si vous alliez venir canton-
« ner chez moi, j'avais eu le plaisir de trouver en vous
« un compatriote de la Réunion, appartenant à une
« vieille famille que je connaissais depuis toujours ».

De fait avec M. Dor nous avons plus d'une lois évoqué les vicissitudes de la colonisation bourbonnaise et l'époque où la famille Dor, de Marseille, armait cette flottille de voiliers qui assurait le trafic avec les îles, et en faisait rêver.

Mais la fête ne dura pas.

Un beau matin les hommes partirent pour l'Algérie terminer leur instruction jusqu'à la fin de l'hiver, tout en faisant des colonnes de police dans les régions troublées.

Ils connurent alors Alger la blanche, sa place du gouvernement et ses kiosques, le superbe boulevard de la République qui surplombe de ses arcades une mer violette, la kasbah au milieu de ruelles en pente et de mosquées aux mosaïques prodigieuses, les nostalgiques appels des muezzins du haut des minarets, la pittoresque rue Bab-el-oued, la place d'Isly avec la statue de Bugeaud, le fort l'Empereur parlant encore de Charles-Quint et de la prise d'Alger, Mustapha et Hussein dey. Ils s'amuserent de l'agitation des burnous, des chechias, des fez et des caouks sur les marchés parmi des boutiques, des étalages multicolores, des ânes trotinant, et délectèrent kouskous et caouas. Leurs vagues d'assaut foulèrent les champs de paquerettes de Ben-Aknoun et de « Frais vallons » ; leurs tanchées ravagèrent le plateau de Birkenem et ils firent du service en campagne

dans le bois de Boulogne et le long de la Corniche algéroise. Des marches forcées les conduisirent vers Coléa aux riches vignobles, jusqu'à Tipaza le vieux port romain évocateur d'un passé artistique, le long de ces bois d'orangers où la pomme d'or, dans la verdure sombre, jette sa note claire — paysages et vues charmantes qui reposaient, en entraînant dans un monde idéal, loin des misères de la vie de caserne. Ils admirèrent la belle race franco-espagnole à l'allure dégagée, du type latin, les superbes et jolies femmes à la peau mate sous des cheveux noirs de jais qui peuplent le pays.

L'influence des eaux méditerranéennes, de ce ciel limpide, de cet air léger qui ont fait expliquer Athènes et Rome et les classiques, est ici manifeste.

C'est pourquoi aussi peut-être la France, riche, intelligente et vigoureuse a pu si rapidement transformer le nid de pirates qu'était l'Algérie en 1827 en une nouvelle Métropole.

Mais ils eurent aussi à subir la discipline de fer des régiments de zouaves, les tristesses du troupier sans ressources, les corvées, les nettoyages et les revues, les injustices de gradés ignares, d'erreurs et de préjugés douloureux de philistins, et nourrirent des pensées amères parfois...

Ne durent-ils pas en arriver à entendre, sans broncher, un Commandant de Compagnie, la veille vulgaire sergent rengagé, aujourd'hui lieutenant à titre temporaire, proclamer dans un rapport « qu'il était heureux de leur avoir appris à se vêtir, à manger et à se nettoyer ».

La bataille de Verdun faisant fondre les régiments, on appela à la rescousse toutes les réserves. Ils rejoignirent à leur tour le front de bataille, après avoir escorté d'Alger à Cette des prisonniers boches renvoyés en France, troupeau de mutilés, dont l'aspect de tristesse et de vieillesse prématurée et les mélancoliques chants et les chœurs graves, dans les cales des transports, n'étaient pas sans émouvoir.

*
**

Le hasard les fit en partie affecter à un renfort pour le 410^{me} Régiment d'Infanterie. Habillés et équipés de neuf, chargés de vivres et des cartouches réglementaires, ils furent sans délai entassés dans les habituels fourgons à bestiaux.

Il fallut partir sans embrasser personne, tristement...
« *Linquenda tellus et domus et placens*
Uxor..... »

Cinq jours durant, on roula à travers la France, dans l'ignorance la plus complète du terminus, zigzaguant véritablement sur les voies ferrées jusqu'à Saint-Dizier, d'où l'on fut envoyé à Longeville. Le 410^{me} d'infanterie se trouvait à Verdun.

Cette zone arrière des armées n'était qu'un vaste camp au travail. Toutes sortes de transports y circulaient dans tous les sens, occupés au ravaillement. Cavaliers, cyclistes, motocyclistes, trains chargés de troupes, convois de blessés, groupes d'artillerie et d'aviation s'y entrecroisaient parmi des villages en miettes et des champs dévastés, où de rares arbres étalaient leurs moignons. Ça et là, dans les herbes, des tombes de soldats. En 1914 la guerre s'était archarnée sur ces coins.

Dans le lointain, la canonnade et des éclatements de schrapnels encadrent de nuages ronds et gris des aéroplanes en observation.

Ils déposent tout leur « fourbi » dans des baraques et se précipitent vers une rivière voisine se débarrasser des souillures des cinq jours de route. Quel plaisir de pouvoir enfin se déchausser, se laver, se plonger dans l'eau fraîche, changer de linge, puis se détendre sur l'herbe !

A la tombée de la nuit, on repart, et cette fois, directement sur Verdun par les mêmes fourgons. Mais la ligne est bombardée ; on avance lentement, se glissant entre les bordées d'obus qui tombent de chaque côté de la voie.

A cinq kilomètres de la Citadelle, on met pied à terre et à la file indienne c'est l'avance dans les boyaux qui sillonnent la zone, marchant comme par cœur dans une obscurité complète.

Un véritable feu d'artifice jalonne l'horizon : fusées rouges, vertes ou blanches, éclairs éblouissants, flocons de fumées. Cachées dans des carrières, des batteries aveuglent de leurs fulgurations inattendues.

Un grondement de tonnerre roule éperduement.

On devine ce qui se passe là-bas, en avant : c'est le terrible enfer de Verdun. Tous y vont, quelques-uns en reviennent, qui se croisent dans la nuit, silencieux, comme des ombres au royaume des ombres, dans un bruit flou de piétinement.

A la Citadelle que l'on atteint au petit jour, l'on voit enfin où l'on est : dans une ville déchiquetée, entourée de hautes collines rougeoyantes et de ballons et de saucisses qui la surveillent étroitement.

La Citadelle elle-même est criblée de trous d'obus ; des casernes avoisinantes, il ne reste que quelques murs pantelants. On y casse la croute tant bien que mal, puis on s'aligne derrière un lieutenant du 410^e venu à la rencontre avec un guide.

Le régiment est au fort de Chana. La 151^{me} Division, dont il fait partie avec les 403^{me} et 293^{me} d'infanterie, occupe le secteur Charny-Vacheranville. Il vient de Fleury où il a tenu dix jours et perdu la moitié de son monde. Squelettique il ne peut servir pour l'instant qu'en soutien, paraît-il.

Par petits paquets sont franchis collines et ravins, sous un faible marmitage, car au matin la canonnade faiblit, épuisée par la nuit. Il fait humide et gris, on marche silencieusement.

Au bout de deux heures, après les pauses habituelles voici le 410^e. Sur les pentes de la colline des toiles de tente kaki se dressent entre les arbres ; à ras du sol et par groupes distincts. A part quelques hommes autour de cuisines roulantes, personne.

Les compagnies ont travaillé la nuit entière à creuser des lignes de défense ou au ravitaillement, elles dorment sous les tentes en attendant la soupe.

Le Colonel suivi de son état-major passe le renfort en revue, interroge chacun. Puis la répartition entre les bataillons s'effectue.

Le 410e est presque entièrement composé, officiers et soldats, de Bretons, Bretons têtus et silencieux, mystiques, joueurs de binion, grands buveurs et vaillants soldats. Son histoire est brève, mais déjà glorieuse. Sur l'air du clairon de Déroulède on l'apprend dès le premier contact, en versicules du front...

A Coëtquidon mil neuf cent quinze
 Tout petit coin de province
 Le régiment vit le jour.
 Depuis toujours à la peine
 A travers les monts, les plaines
 Le 410 marche toujours.

..

D'abord ce fut dans la Somme
 Que furent menés les hommes
 A la droite de Dricourt.
 C'est là qu'il eut le baptême
 Du feu boche, mais quand même
 Le 410 marche toujours.

..

Enfin des bords de l'Yser
 Les enfants de l'Angleterre
 Vinrent et l'on fit Beauséjour.
 L'artillerie assez intense
 Sur nous n'eut pas d'influence
 Et le 410 marche toujours

..

Ensuite à Ville-sur-Tourbe
 Où l'on attaque les fourbes,
 Bien, vaillamment, en plein jour,
 Le régiment eut des pertes
 Mais le reste était alerte.
 Et le 410 marche toujours

..

De Verdun fallut en être
 Sans tranchées où se mettre
 Fallut monter à son tour.
 Là les pertes furent graves
 Mais chacun se montra brave
 Et le 410 marche toujours.

∴

Qu'il soit dans l'Aisne ou dans l'Oise
 Ou dans les plaines champenoises
 Au Mort-Homme, à Bethincourt
 Le régiment avec vaillance
 Fera son devoir pour la France
 Et le 410 marchera toujours.

II

Dorénavant notre carnet de route contient ces quelques notes.

Juillet 1916 : Les côtes de Meuse. Un ciel pâle, de longues collines et des bois où s'attarde une brume humide : décor mélancolique, bien triste pour les âmes tumultueuses et inassouviées en lesquelles bout du sang des Colonies...

Nous avons été réveillés ce matin par une canonnade qui nous a fait quitter la tente, pour des tranchées-abris. Une faible brume monte de la vallée estompant les choses. Des oiseaux sautent parmi les branches, affolés. Quelque bataille doit faire rage à notre droite.

Cependant hier encore nous avions des illusions. C'était 14 Juillet. Notre campement avait été transformé en jardin ; autour de nos tentes et au pied de chaque arbre avait été étendue de la belle mousse, sentant la verdure, dessinant tantôt une étoile, tantôt un cœur ou une ancre, parfois un drapeau ou une épée. Des allées séparaient les « guitounes », bordées de branchages et de paquerettes, indiquant, ici « téléphonistes », là « grenadiers » plus loin « 410 » ou « Compagnie Hors Rang C. H. R. » Et dans le sous-bois l'on avait repaillé

jambons, biscuits, champagne et cigares distribués à foison par l'Ordinaire. L'après-midi entière ce n'avait été que joies autour de tables en feuillages, ornées de fleurs fichées dans des douilles d'obus ; chansonnettes comiques et anacréontiques, refrains répétés en chœur, chants patriotiques, romances sentimentales.

Les chansons des petits Bretons de Botrel y avaient presque toutes passé :

Ecoutez jeunes marmailles
 Du joli pays d'Arvor
 Ceux de Vanne et de Cornouailles
 Du Léon et du Trevor
 Petits Yanns, petits Yvons

A pleins poumons répétons
 Gai gai gai
 Vive la France !
 Bon bon bon
 Vivent les Bretons

. »

Dans ces yeux jeunes et rêveurs, pour la plupart glauques, un peu « comme ces vertes fontaines où sur des fonds d'algues ondulées se mire le ciel », mais qui demain se rempliront peut-être d'ombre, que d'images et de reflets semblaient errer !

Juillet 1916 : La division quitte Verdun pour une destination inconnue. A travers routes et sentiers, bataillon par bataillon avec tout le train régimentaire, on a rejoint de nuit Verdun-Ville.

Que de dévastations se révèlent encore à nous au jour ! Ces habitations abandonnées en hâte montrent des tables à manger avec nappes et serviettes, des lits défaits, des armoires enfoncées. Plus un seul civil, rien que des militaires de toutes armes en un va-et-vient incessant, dans un nuage de poussière chaude, suant, grognant. On nous fait cantonner dans une ferme, à Nixeville, au milieu de machines agricoles et de toutes sortes d'instruments aratoires épars pêle-mêle.

Deux « camions-bazars » de l'armée passent ; on y trouve un peu de tout, chocolat, savon, lait condensé, fromage.

Aussitôt le régiment casé, les permissions vers l'arrière reprennent. Plusieurs des nôtres s'en vont. Pour ceux qui restent, la fanfare du 410e qui s'est reconstituée donne quelques concerts. On redevient un peu « pékins ». Nous avons même notre équipe de foot-ball qui joue le soir de 4 à 6 heures sur la prairie voisine. Nos créoles lanceurs de galets là-bas, ici de disques ont du succès.

Août 1916 : Remis sac au dos et « piétailé » jusqu'à Rampont et Julvécourt (Meuse). Dès l'arrivée il a fallu dérouler plusieurs km de fil pour relier nos différentes unités dispersées dans des baraquements, et installer nos postes téléphoniques et de transit.

Vite nous faisons connaissance avec les rats, qui se livrent à de véritables ébats, la nuit, sur nous. Un camarade a le nez mis en sang. Nous avons bien deux chiens-ratiers, mais ils sont insuffisants. De plus la chaleur est étouffante ; les « totos » se régalent. Des hommes, le torse nu, leur font la chasse dans leurs chemises. D'autres font bouillir le linge.

Tout près, un parc d'aviation. Quelle propreté, quel confortable sous ces grands hangars Bessonneau ! Voilà des gens « vernis » ! Au-dessus de nos têtes des escadrilles évoluent.

Plus loin, deux bataillons de soldats noirs campent comme nous : ce sont des Somalis qui arrivent de Madagascar, où ils ont été instruits à Majunga : types grands, maigres, marchant pieds nus la plupart. On les occupe à la réfection des routes en attendant de les envoyer au feu.

Le repos se prolongeant nous nous organisons ; une cage à lapins grillagée d'un côté, de l'autre clouée contre le mur, est transformée en lit. Le voisin est dans une mangeoire. Au plafond des toiles d'araignée et des nids d'hirondelles, animés et gais.

La fermière nous fournit du bon lait et de temps en temps un lapin ou quelque volaille. On mange sur l'herbe. C'est bucolique.

14 Août 1916 : Halte de deux jours à Chardogne (Meuse) j'en ai profité pour me rendre à Bar-le-Duc à 6 km voir mon cousin Henry F. blessé et soigné à l'ambulance.

Nous avons été cinématographiés en défilé, puis nous avons pris des autos-camions en direction de Reims où nous occuperons les tranchées de la Pompelle à la Vesle. Sur la route de Verdun à Bar-le-Duc une double file ininterrompue de ces autos circule jour et nuit. C'est « la voie sacrée » qui remplace les voies ferrées coupées.

Affreuse la bousculade dans ces véhicules où l'on est entassé comme sardines en boîtes avec tout le « fourbi ». La poussière aveuglante et étouffante, achève l'accablement. C'est à peine si l'on voit où l'on passe. Le paysage est sans intérêt d'ailleurs : côteaux et vignobles à perte de vue. Après une pause à la montagne de Reims d'où l'on jouit d'un large coup d'œil sur les lignes, sur la Pompelle, Brimont, Cormicy, plus loin au Nord Berry-au-Bac, nous traversons Reims.

Les bombardements ont démoli la ville. Sa cathédrale est en ruine, l'Hôtel de Ville incendié, la gare émietlée. Des postes de mitrailleuses garnissent la plupart des rues, ainsi que des barricades et des chevaux de frise. De l'artillerie un peu partout : derrière des portes, sous des hangars surgissent des gueules de canons camouflés — des dépôts de munitions s'amoncellent dans les cours et les jardins. Le secteur est calme ; l'on n'entend pas le moindre coup de fusil. Les tranchées sont du reste à 2 km. de la ville. Aussi rencontre-t-on beaucoup de civils. Ils nous regardent avec curiosité, car ils savent que la division descend de Verdun. Ils ne sont défendus pour l'instant que par des territoriaux ; ils paraissent rassurés de nous voir les relever. On s'arrête dans la banlieue, attendant la nuit pour gagner les lignes. Mais des guides vont déjà repérer les boyaux de communication et les postes, et prendre vent et langue.

Enfin à neuf heures du soir, on rompt les faisceaux et notre bataillon « enfile » les boyaux, notre équipe en tête avec ses appareils pour assurer aussitôt les liaisons. Titubation d'une heure dans d'interminables tranchées, et tout à coup : « c'est ici le poste téléphonique ». Quelques marches et un trou noir à deux mètres sous terre. Trois vieux territoriaux, assis là, nous donnent la consigne avec les indicatifs des postes. C'est la nuit blanche, occupés à appeler tous nos correspondants pour vérifier l'état des lignes, et, à passer des ordres aux différents groupes qui s'installent sur la position.

Au jour, le chef du bataillon avisé que « le ruban est déroulé », c'est-à-dire que tout le monde est en place, on se jette sur une pailleasse, laissant un homme de garde à l'écoute des appareils et l'on s'oublie dans les bras de Morphée, quelques heures.

27 Août 1916 : Ce matin on peut enfin regarder autour de soi.

Nous sommes dans le secteur des « Cavaliers de Courcy » — « Ferme Pierquin » — « la Neuville », encaissé entre de hauts remblais appelés « cavaliers » dans la langue des ingénieurs. Un canal coule au fond ; la plaine nue au delà, dominée par le fort de Brimont aux mains des Boches. Des boyaux, des réseaux de fil de fer barbelés, des obus et des gaz ; des tombes et des nids de mitrailleuses.

Notre poste : une cabine de 3e classe des moins confortables, à laquelle on accède par un escalier rapide de deux mètres. Une petite caisse porte le matériel téléphonique, c'est-à-dire un « combiné » ou microphone en ébonite qui contient un commutateur sur lequel l'on appuie pour converser ; une « boîte » dite de « branchement » contenant un vibreur et une bobine d'induction avec bouton d'appel et fils allant à une petite pile d'un côté et aux lignes de l'autre — le tout dans des étuis en cuir détachés de nos ceinturons, où nous le portons en marche et au combat. A même le sol humide des bobines de fil et des piquets pour les prises de terre ainsi que des paquets de carnets de messages. —

Une banquette devant la table ; à côté, des tablettes servant de couchettes, une chandelle et des bougies. Nous sommes deux dans ce capharnaüm nous relevant à tour de rôle, à l'écoute des résonnances de l'appareil, car pas de sonnettes à cause du voisinage de l'ennemi. Un simple bourdonnement de la plaque vibrante et c'est signe qu'on veut vous parler. Il faut tendre l'oreille, courbé sur l'appareil.

Deux fois par vingt quatre heures la corvée de soupe nous apporte la ration.

Encore qu'ainsi enterrés, ne voyant ni n'entendant rien du dehors, nous sommes très renseignés sur ce qui se passe par les camarades des autres postes de l'arrière ou des voisins qui nous tuyautent par fil, sur les ordres transmis ou reçus. Certaines conversations des chefs qui causent par nos lignes sont édifiantes.

Evidemment aucune goutte d'eau pour se nettoyer. L'on ne se déshabillera du reste qu'à la relève du bataillon, dans une quinzaine. Les heures sont interminables dans ce souterrain humide, et ce silence de mort qui, avec la solitude et la permanence du danger « ramène l'homme au milieu de son cœur », et provoque un exhaussement moral singulier. Comme les cloches de la ville d'Is, des profondeurs infinies, modulent alors d'étranges plaintes !

Septembre 1916 : Le 3^{me} bataillon nous a relevés et nous avons gagné les cantonnements de réserve, 2 km en arrière. Ici nouvelles occupations, nous assurons l'entretien des lignes téléphoniques du secteur. Longues journées dans les boyaux à planter des piquets contre les parois et à y accrocher des fils ou à les enterrer ; trottées interminables dans d'étroits couloirs avec nos bobines à dérouler, les postes à appeler pour vérifier si la communication est rétablie ou assurée ; une moyenne de 8 à 10 km par jour dans la terre parmi quelques obus.

Aussi, la besogne faite, notre nouvel habitat est-il, le soir, paradisiaque pour nous : dans une maison démo-

lie par le bombardement, un coin de chambre et une paillasse ; un puits dans la cour. Enfin l'on peut se déshabiller et se décrasser, circuler à sa guise. Nous revoyons quelques Réunionnais des autres bataillons ; leurs impressions sont curieuses : « ça n'a pas la guerre « ça ! y reste sous la terre, y cache ! A cause y « sorte pas ? dis à zotes sorte, va fini un coup même. — « Mon zami, mais patrouille-là c'est un affaire ; Y sorte « dans fait noir ; Y connaît pas où ça y ça va ; Y marche à tort et à travers ; après, y fait clair tout d'un « coup et y faut allonger dans la boue. Et puis, y entend causer doucement, sait pas si c'est chtimi ou « z'allemand tellement zote langage y ressemble ! Assez « à vous ». Evidemment la plupart d'entre eux comprennent difficilement cette guerre. Leur moral n'est pas mauvais ; ils sont bien traités et objets de curiosité, les gens de couleur surtout. Ils épatent par leurs renseignements sur la vie coloniale, le voyage sur l'Océan, la nourriture, le riz, le cari, le bon marché de l'existence et les facilités de là-bas, le soleil du perpétuel été tropical. Ils font des disciples qui ne parlent plus que d'aller à la Colonie avec eux, plus tard.

On questionne beaucoup sur les « créoles », le mot et l'individu. Nous connaissons bien la définition par Bismarck de ce « monsieur qui ignore la géographie », mais nous étions tout de même loin de nous attendre à tant de vide ! On entend parler de « créole, père blanc, mère noire ou jaune » de « mélange de races » de « teint créole » « chocolat ou café au lait ». Il est naturel que le métropolitain ne puisse pas se retrouver dans toute cette gamme de nos couleurs, du noir le plus foncé au blanc le plus pur, toutes cataloguées « créoles » !

Les civils nous racontent le passage des Boches à Reims en 1914 et les folies du Kronprinz qui circulait en auto, en belle compagnie, — puis leur retraite précipitée et notre malheureuse pénurie de munitions : « Ah Monsieur, nous dit un vieux paysan, si on avait « eu des obus ! tenez dans ce bois près du canal, stationnait toute une division de cavalerie. Une batterie

« tirant là-dessus, quelle belle cible ! Eh bien j'ai vu
« nos 75 faire feu à blanc ! ça crevait le cœur ! Quelle
« pagaille quand même chez les Boches qui fuyaient. Ils
« abandonnaient tout, équipements, chevaux, voitures,
« filaient en vitesse, je vous prie de croire. Ah tirer
« dans le tas ! mais on n'avait plus d'obus ! » Et le
vieux rageait de dépit.

Profitant de la présence du bataillon aux cantonne-
ments, on recommence à vacciner. Il paraît qu'on vient
de découvrir une nouvelle drogue contre la typhoïde.
Cette fois on ne parle plus d'antityphique, mais de pa-
ratyphoïdique !

Aussi, les premiers froids paraissent. On envi-
sage encore une campagne d'hiver. Rien de définitif
cette année. Sur la Somme on est essouffé, on va « sta-
biliser » ce front. A Verdun le Boche est définitivement
arrêté.

Nous usons de cette détente pour aller en permis-
sion de la journée à Reims faire emplette de quelques
livres. C'est le seul moyen, dans les postes, de tuer le
temps.

Octobre 1916 : Au central téléphonique, aux prises
avec 40 correspondants dont les clapets tombent à tout
instant. Notre équipe a été renforcée ; nous sommes
cinq à assurer ce service, deux heures chacun de jour
et de nuit.

Pendant que l'homme de service est à l'écoute,
les autres jouent à la manille, à la lueur d'une lampe à
acétylène, ou lisent. Le secteur est cette fois très ani-
mé, il se prépare certainement quelque chose. Reims
est furieusement bombardée et nos batteries répondent.
Le téléphone suit le réglage des pièces par l'observateur
d'artillerie : « 25 mètres à droite — trop en avant —
trop court ; allongez 30 mètres — en plein dessus,
ça y est, bien encadré ». On vit par l'imagination, puis-
que de notre souterrain on ne voit ni n'entend rien.

Soudain ça s'est corsé : la terre remue autour de nous.
Je sors voir ce qui se passe. Il est environ 16 heures,

temps gris, pétarade abasourdissante ; canons, mitrailleuses, crapouillots crépitent en avant, autour de nous, en arrière ; des éclairs de départ dans tous les sens. Le boche attaque.

Redescendu aux appareils, j'arrive à temps car un correspondant se fâche, le commandant du 2^{me} bataillon qui réclame le chef du poste — Je prends le téléphone « Allo ! Allo ! donnez-moi la batterie Z » — Une forte pression au bouton d'appel et « Z » répond qu'on met en communication avec le chef du bataillon — « Allo ! allo, commande ce dernier, barrage solide « en avant de nos lignes, le boche est sorti, il faut « l'empêcher de rentrer ; nous allons le cerner » — « Impossible mon commandant répond la batterie, tous « nos hommes sont gazés. On a été repéré ! » Et l'officier qui parle a déjà une voix d'outre-tombe — il mourait asphyxié deux heures après ; c'est vite fait ici. Alors à un autre ! « Allo allo donnez-moi B1 » — « Con- « naissons pas mon commandant » — « mais si, voyons, « Cormicy ! donnez vite Cormicy ; ils vont foutre le « camp avant le barrage. Cormicy nom de Dieu ! Con- « naissez pas ? Mon C..... Mon C..... ! donnez « la Pompelle alors » ? — « Voici mon commandant » — « Allo Pompelle ? en vitesse barrage sur le point A, » — « Allo donnez-moi le poste du point A ». — « Point A » ? « Allo allo, est-ce que l'artillerie arrose ». — « Oui mais « trop tard, ils sont repartis ; il n'y en a qu'un de pris « et blessé dans les barbelés, on va le cueillir, les « hommes sont sortis, faites cesser le barrage ».

« Allo allo donnez-moi le Colonel » — Nous pressons énergiquement le bouton d'appel, mais en vain, pas de réponse. Les circuits téléphoniques et microtéléphoniques vérifiés, ça ne va pas ; la ligne a dû être coupée. Vite deux hommes courent au dehors pour réparer. — « Allo voici le colonel. Je vous le donne en indirect « par un autre poste. Notre fil direct a été coupé, on « le répare » — « Allo mon colonel, ici commandant « 2^e bataillon » — « Bien, ça va chez vous ? » — « C'est « fini mon colonel. Ils ont attaqué au point A ; — arrê- « tés ; mais le barrage a été mauvais, la batterie Z⁴ ga-

« zée. Nous avons fait appel à d'autres pièces. Peu de
« casse chez nous. Nous avons un prisonnier ; je vous
« l'envoie. Nos hommes sont toujours aux parapets.
« Deux patrouilles fouillent entre nos lignes vers les
« boches. Le bataillon a bien tenu ; je propose récom-
« pense ». — « Envoyez-moi compte-rendu détaillé ».

L'observateur d'artillerie arrive chez nous avec son téléphoniste tous deux couverts de terre et en piteux état. Leur poste a été démoli par un crapouillot ; ils ont failli être enterrés ; leur appareil est en morceaux. Notre commandant, qui les a rencontrés, les a bousculés sérieusement, parce qu'ils avaient quitté la ligne et leur a ordonné d'y remonter. — « Vous n'avez qu'à vous
« installer à côté et à faire des signaux optiques. Il ne
« faut pas s'en aller ainsi. Votre nom ? Allez et vite à
« votre poste ». Nous nous regardons ; personne ne bronche et ils se retirent confus avec un petit projecteur électrique pour leurs signaux. Ils vont correspondre avec nos postes de signaleurs dont nous leur indiquons sur une carte les emplacements divers. Evidemment ça ne vaut pas « l'échelon » ni « la batterie »...

— « Allo, allo, donnez le poste A » — « Poste A ?
« Combien de sacs à terre (obus tombés) chez vous ? —
« deux cents, mon commandant, mais seulement cinq
« blessés, déjà évacués » — « Rien de spécial à signa-
« ler ? » — « Non mon commandant, vous enverrai
« compte-rendu détaillé ». — « Vous donnerez deux
« quarts de pinard par homme ce soir ».

« Allo, allo ! poste du Colonel ? C'est réparé ? —
« Oui, ligne coupée par obus à cinq cents mètres de nous,
« un peu de shatterton sur le raccord, et ça va » nous répond notre équipe de réparation. « Allo, attention, le
« colonel monte chez nous ; il va se rendre compte
« au bataillon. Le zèbre (le lieutenant chef de la sec-
« tion des téléphonistes-signaleurs) l'accompagne. Il
« paraît content ; les communications et liaisons ont
« été bonnes ».

— « Allo ! allo ! petit poste ? le commandant deman-
« de si les patrouilles rentrent ou sont rentrées. Il est
deux heures du matin elles doivent être revenues ». —

« Il y en a une de rentrée, l'autre est couchée sur la
 « plaine à cause des mitrailleuses qui n'arrêtent pas de
 « puis une demi-heure. Vous tiendrons au courant ».

— « Allo ! allo ! ici petit poste. La 2^{me} patrouille
 « a été touchée. Trois hommes seulement viennent
 « d'arriver. Le Sous-Lieutenant et deux hommes ont été
 « tués. On va essayer d'aller les chercher avant le jour ;
 « prévenez le Colonel ». — « Il vient de passer ici, il
 « va justement chez vous, il a pris le boyau. Avertissez
 « votre capitaine ».

— « Allo ! allo ! ici avant-poste — faites passer
 « aux gaz » tout le monde son masque ».

— « Allo ! allo ! 1^{re}, 2^{me}, 3^{me} compagnie ?

« On annonce les gaz, prévenez les commandants de
 « compagnie de suite — faites sonner (avertisseur)
 « dans toutes les lignes ».

Et nous-mêmes nous préparons nos masques. Mais les gaz n'arrivent pas jusqu'à nous — A 5 heures du matin, avec le jour, le calme est rétabli. C'est la couchette et le plus profond sommeil.

Novembre-Décembre 1916 : Voilà l'hiver : froid, neige et boue. On a distribué chandail, passe-montagne, cache-nez, gants de laine, chaussons et sabots. Les créoles noirs transformés en Esquimaux sont désopilants. Dans certains postes on a installé des petits poêles, où l'on brûle tout ce qu'on trouve. De part et d'autre des lignes on s'est terré ; pas un coup de fusil ; de temps en temps quelque mitrailleuse crépite la nuit sur le ravitaillement, ou une batterie règle son tir.

Mais un nouvel obus asphyxiant a été imaginé par le boche et quelques-uns de ces projectiles sont tombés dans notre secteur. Ils n'éclatent pas, ou plutôt ils éclatent sans bruit. Mais aussitôt à terre, ils répandent un liquide d'odeur très agréable, rappelant le parfum de l'héliotrope et se transformant en une buée légère qu'on respire avec plaisir ; mais quelques heures après c'est la mort. Plusieurs « créoles » ont des bronchites, les gens de couleur surtout. Ils ne tiennent pas aux

parapets par ces nuits glaciales, de pluie ou de neige. Beaucoup se disent « engourdis » — et grelottent. Le moral baisse. La « fredure » comme dit le martiniquais les paralyse : « tonnerre de Dié ! il fait fred ! »

Ils se consolent à la pensée de la permission pour le pays natal. Le Ministère de la Guerre vient en effet de décider qu'après dix-huit mois de présence sous les drapeaux en Europe, les originaires des Colonies auront droit à une permission de 25 jours pour leur Colonie d'origine.

Et voilà aussi les premiers bruits de paix. On dit que l'Allemagne veut la paix. En face de notre secteur un drapeau blanc a été hissé. Mais personne n'a bougé — On laisse à entendre que les gouvernants ne bougeront pas non plus, ni ceux de l'arrière.

En attendant, à notre tour, nous avons fait « un coup de main » chez le boche, pour avoir des renseignements. Il a très bien réussi ; nos hommes ont ramené trois boches sans subir la moindre égratignure. Le coup avait été préparé méthodiquement durant huit jours, par des exercices figuratifs du coup de main. Quand on songe à la préparation que cette petite opération nécessita, on peut rester rêveur ! Dès huit heures du matin, canonade sérieuse pour détruire les barbelés et crapouillage intense sur tout le réseau et les postes ennemis — riposte par des projectiles de tous calibres — tranchées effondrées, gourbis enfoncés, lignes téléphoniques coupées. Un de nos postes est touché par un 77 tombé juste à l'entrée, deux collègues blessés par les éclats et évacués. La journée se passe dans cette atmosphère. A la brume, le tir d'artillerie s'amplifie, toutes les bouches à feu subitement crachent en même temps, tandis que les projecteurs électriques rayonnent sur les tranchées boches. Nos troupes sortent rapidement et dix minutes après rentrent avec trois prisonniers. C'est un record. Puis le silence et le calme plat recommencent avec la nuit ; seuls les pas des corvées résonnent près de nous. Il faut, en effet, de suite réparer les dégâts, réinstaller les barbelés, dégager les boyaux, tout remettre en état

avant le jour — tandis que ceux qui ont participé au coup de main parlent en permission avec une citation à l'ordre du régiment — et que les trois prisonniers sont cuisinés à la division.

Les jours suivants, de nouveau en cantonnement. Grande distribution d'effets neufs depuis la capote jusqu'aux brodequins.

Toute une après-midi un adjudant fait « faire le ballot » à un malheureux troupier. De midi à cinq heures le pauvre a manœuvré le fusil, escrimé à la baïonnette, tiré à genoux, couché, debout avec pose de cinq minutes toutes les demi heures — cela tandis que les camarades se reposaient de la quinzaine, que le bataillon venait de souffrir en ligne. Cet homme s'était enivré et c'était sa punition qu'il exécutait.

Devant l'ennemi, la mort demain, tout à l'heure peut-être, le cœur endolori au souvenir de la famille qu'on ne verra peut-être jamais... et c'est ainsi que le misérable troupier est encore traité, parce que, peut-être, il a « noyé son chagrin ».

Il le faut, paraît-il : impératif catégorique au nom duquel coulent nos larmes et notre sang et qui ferait la force des armées !

28 Décembre 1916 : Un ordre brutal vient de nous parvenir : repli à l'arrière de tous les originaires des Colonies. D'après nos renseignements, c'est une mesure générale occasionnée par les maladies des voies respiratoires qui terrassent les coloniaux.

Nous ne voulons pas quitter ainsi notre 410, subir pareille « capitis diminutio ». Plusieurs camarades partagent notre opinion. Nous adressons au Colonel une demande pour être maintenu dans son unité ; il nous fait examiner par le Major du régiment. On nous déclare sains, assez robustes. Mais le Général reste impitoyable et refuse de nous conserver. Il faut partir vers le midi.

Le régiment est vraiment une grande famille, de nombreux liens nous attachent au 410, leur rupture est pénible. Le prisonnier même au reste ne regrette-t-il pas parfois sa prison ?

« 410 d'Infanterie — C.H.R. » (compagnie hors rang).

« Je soussigné Lieutenant-Colonel Treillard, commandant le 410^e régiment d'infanterie certifie que le « (caporal téléphoniste Foucque) classe 1905 a fait une « demande pour être maintenu au 410^e en campagne « par exception à la décision ministérielle ordonnant le « renvoi des créoles à l'arrière, et que cette demande « n'a pas été acceptée (ordre du Général de Division).

« Aux armées, le 28 Décembre 1916.

« Le Lieutenant-Colonel, Commandant le régiment

« Signé : E. TREILLARD. » (1)

(cachet du régiment)

Plus tard nous lisons les lignes suivantes sur nos camarades, en pensant avec une compassion infinie à ceux qui sont tombés.

« Savez-vous à quoi le général Pétain a occupé sa matinée du 14 Juillet ? A rendre visite au 410^e régiment d'infanterie et à décorer son drapeau de la Croix de Guerre.

Puisque, parmi tant de troupes qui avaient ces temps derniers accompli des exploits admirables, le général en chef choisissait le 410^e, c'est qu'il y avait une raison particulière. J'ai voulu y aller voir, et j'ai vu quelque chose de très simple et de très grand, que je voudrais vous faire comprendre.

Si le régiment a reçu hier la Croix de Guerre, c'est qu'il a été cité à l'ordre de l'armée. Voici en quels termes il a été cité :

(1) Certificat délivré par le Colonel à ceux qui avaient sollicité de rester au 410.

« Chargé, le 16 Avril 1917, d'attaquer les « cavaliers de Courcy », opération que la puissance des organisations allemandes et sa situation de régiment isolé rendaient particulièrement difficile et délicate, a, sous le commandement du lieutenant-colonel Voiriot, avec un entrain superbe, enlevé cette position, enfonçant trois lignes successives de défenses ennemies et réalisant ainsi une première progression de plus de 1.500 mètres.

« Les 17 et 18 Avril, n'a pas hésité, malgré les lourdes pertes, à sortir de sa zone d'action pour réaliser sa liaison avec les troupes établies à sa droite, venir à sa gauche au secours d'une brigade dont la situation devenait critique, et lui permettre de reprendre le mouvement en avant.

« A tenu pendant huit jours le terrain conquis, augmentant sans cesse ses gains, avec une opiniâtreté admirable, repoussant avec succès toutes les contre-attaques, réalisant ainsi une progression totale de 2.500 mètres en profondeur, faisant à l'ennemi plus de 400 prisonniers, lui prenant 1 canon, 11 lance-bombes, 12 mitrailleuses, ainsi qu'un matériel considérable et reconquérant 3 kilomètres carrés de terrain, dont la moitié hors de sa zone d'action. »

« Avec des troupes pareilles, vous ne me ferez jamais croire que nous n'aurons pas la victoire !..

« C'est probablement ce qu'a pensé le général Pétain en venant les féliciter en personne, pour célébrer par une détente d'une heure au milieu des soldats, sa fête nationale, car il ne quitte guère son bureau, où l'absorbent tant de travaux et de calculs, que pour visiter les organisations du front et les troupes en secteur.

« Sur un plateau qui domine une vaste étendue de pays repris aux Boches, le 410^e est aligné. La musique joue, dans le vaste ciel nuageux un avion exécute des loopings joyeux comme un poisson dans l'eau. Il n'y a pas de foule, mais seulement les deux cents habitants du village, vieillards, femmes, enfants porteurs de bouquets, qui regardent de tous leurs yeux et qui ont souff-

fert — et quelle souffrance — pendant deux ans sous la botte allemande. Le général en chef attache la Croix de Guerre au drapeau, décore deux officiers, puis c'est le défilé. Les gars de Bretagne défilent magnifiquement. Alors le général Pétain reçoit les bouquets, embrasse les enfants, parle doucement aux vieux, aux femmes, cause avec les officiers. Il s'approche de moi, me tend la main et, souriant, me dit :

« — De loin, je vous avais pris pour un Anglais ! Comment avez-vous trouvé notre 14 Juillet !

— Très beau, mon général.

« Ensuite, j'ai déjeuné avec le colonel et ses officiers. Nous avons bu le champagne du gouvernement, le même dont chaque soldat avait sa part, il était excellent. Un régiment, c'est une famille. Comme je l'ai senti là, auprès du colonel, colosse souriant, énergique et tendre !.. En sortant de table, nous avons trouvé le drapeau posé sur des faisceaux devant la porte, les soldats avaient fait tout autour, avec des fleurs, comme un reposoir ; des fleurs, il y en avait, avec des feuillages et des drapeaux, sur toutes les maisons du village. C'était comme pour la procession. On a photographié le colonel devant le drapeau, et puis l'aumonier, un missionnaire à barbe grise, qui vient du centre africain, et puis les officiers, et des petits soldats, les gars de Bretagne, formaient des groupes radieux, le soleil brillait, l'air était plein de gloire, d'espérance et de fraternité. »

.....

Ecoutez, jeunes marmailles
Du joli pays d'Arvor
Ceux de Vanne et de Cornouailles
Du Léon et du Trévor !

.....

Vive la France !
Bon Bon Bon
Vive les Bretons !

III

Avril 1917. — Cette fois nous renforçons le 16ème d'Infanterie, 25ème Division, aux abords de Saint-Quentin, en passant par Ham et Nesles et cette région où tous les arbres ont été lamentablement sciés par le Boche se retirant sur la fameuse ligne Hindenburg.

Nous arrivons d'une traite et exténués au centre divisionnaire près de Noyon.

Il vient en effet d'être créé dans chaque division des centres d'instruction pour les hommes ; les renforts y sont groupés et entraînés par spécialités. J'y rencontre un jeune mauricien qui fut tué peu après dans un petit poste (le petit Marion de Procé).

Les appellations changent ; ce n'est plus 25ème division, 16ème régiment, 4ème bataillon ; mais revenant aux temps anciens, on a donné à chaque unité le nom de son chef. Pour nous c'est Armée Humbert, corps d'armée Linder, division Gratier, régiment Leclerc, bataillon Des Méloises. Les hommes mordent difficilement.

L'organisation des régiments paraît meilleure. La nourriture très soignée est préparée par des connaisseurs dressés à « l'école des cuistots » de la division — car le général en a créé une. Il vient en personne chaque jour goûter le « rata », exige des « cuistots » tenue et propreté. Des fanfares, des chorales avec artistes et acrobates sont organisées. L'allure de la troupe est très surveillée : interdiction du képi, le calot réglementaire est imposé et « doit être porté sur l'oreille gauche d'un air jeune et coquet » lit-on au rapport ; une fois par semaine la tondeuse obligatoire pour tous.

Le régiment a vraiment bon air. La majorité des hommes viennent de la Loire, de Saint-Etienne, de Clermont-Ferrand et Montbrison ; — Ouvriers et indépendants, ils n'ont pas l'esprit des bons Bretons du 410ème qui n'étaient pas si bien traités cependant.

Mai 1917 : La région où nous sommes fut depuis 1914 occupée par l'ennemi jusqu'à son repli de ces temps

derniers. Les civils nous disent leur existence sous ce régime, après la retraite des anglais en 1914, l'arrivée des boches, les réquisitions des vivres et de travailleurs, les prescriptions, les accouplements brutaux, les naissances bâlardes, toutes les misères de l'occupation. On nous montre des petits « Fritz », une tombe de cinq prisonniers russes fusillés par les boches parce qu'ils n'avaient pas voulu travailler contre nous. Des cimetières boches un peu partout, très soignés, avec entourage en bois ouvrage, ou en ciment, monuments commémoratifs, épitaphes « aux braves soldats morts pour leur « Vaterland » » ! croix de fer et couronnes de lauriers, allées bien ratissées, bancs, parterres fleuris.

Le ravitaillement sur place est nul. Les boches n'ont rien laissé derrière eux. On ne rencontre ni chien, ni chat, encore moins volaille ou gibier. Tout vient de l'arrière, même pour les civils.

Juin 1917 : La division est relevée et dirigée vers la Meuse pour participer à la reprise du Mort-Homme. En autocamions puis en train par Ham, Compiègne, Vitry-le-François, Epernay, Revigny jusqu'à Vadelincourt où l'on souffle quelques jours. Incorporation à l'armée Guillaumat qui doit mener l'attaque.

Le Commandant du bataillon profite de cet intermède pour nous envoyer au grand centre d'instruction de l'armée Gouraud, près de Chalons-sur-Marne, école des liaisons. Là officiers de tous grades, sous-officiers, soldats étudient téléphonie, télégraphie sans fil, télégraphie par le sol, signalisation, feux Ruggieri, liaison avec l'aviation, l'artillerie et l'infanterie. Les cours sont approfondis, les exercices d'ensemble, les manœuvres de toutes sortes, les assemblages de toutes les armes y sont minutieusement examinés.

Des officiers du génie, tous ingénieurs, y professent.

Quels horizons pour nous profanes !

Juillet-Août 1917 : La division est en ligne au bois d'Avocourt et sert de pivot à l'aile gauche de l'attaque contre le Mort-Homme et la cote 304 : Guillaumat va « ta-

per ». Un duel d'artillerie sans précédent, dépassera Verdun, dit-on : Plus d'une tonne de mitraille tombera par mètre carré. Le boche sera littéralement émietté par des millions d'obus.

J'occupe un poste téléphonique sous bois reliant nos bataillons à la division. L'offensive se déclenche comme prévue, mais le régiment est cruellement éprouvé : presque la moitié de l'effectif est gazé ; le reste est envoyé aux pièces d'artillerie dont les servants étaient asphyxiés. Des fantassins manient les canons, chargent, ravitaillent sous la direction d'un seul pointeur. Quand même on les a ! La position Mort-Homme, Cote 304 formidable encore hier, a été enlevée et conservée après huit jours d'une lutte d'artillerie sans répit et un pilonage savamment calculé.

Des Réunionnais montés à l'assaut avec le régiment, cinq ont été cités. L'un d'eux, Maillot du Village (Salazie) m'écrit de son bataillon : « Je vous dirai que j'ai vu la mort plus de vingt fois, mais j'y étais résolu. Mais combien se sont débinés sous prétexte d'être gazés ? Voyez-vous, nous coloniaux, nous qui avons si peu de bien ici, etc... etc... » Brave cœur !

Le corps Linder, - la division Gratier et le régiment Lecler sont cités. Nos compatriotes Hoareau de Diégo-Suarez qui a pris le commandement de son groupe dont le chef avait été tué et l'a énergiquement maintenu sur la position enlevée. — Jaurès de Saint-Denis qui quoique blessé a refusé de se laisser évacuer, — Gonthier de Saint Pierre blessé en montant vaillamment à l'assaut, — Planès du Piton Saint-Leu, et Chamand de Saint-André sont cités individuellement.

— De vieux compagnons d'armes, depuis Alger 1915-16, sont tombés qui n'avaient revu leur île natale ni leur famille depuis deux ans !

Septembre 1917 : Au repos aux environs de Sainte-Menehould derrière l'Argonne. Mon frère Aimé, Médecin-Major dans un H. O. E. (hôpital d'évacuation) non loin, à Aube, vient passer une après-midi avec moi : on ne s'était pas rencontré depuis 1910 à Paris.

Dans la même zone des troupes américaines s'entraînent. Elles croient que rien ne leur résistera..... Elles ne se doutent pas de ce qui est réservé à leur témérité, à leur ignorance des conditions de cette guerre. Elles paieront certainement cher leur expérience.

— Le bataillon donne un concours de lancement de grenades. Les vainqueurs sont un martiniquais et deux réunionnais. L'habitude de lancer des galets y est certainement pour beaucoup. — J'explique leur adresse au commandant, qui paraît s'intéresser aux vieilles colonies. Quelques gousses de vanille lui en font rêver.....

Octobre 1917 : En forêt d'Argonne non loin du « four de Paris », la division est aux « Islettes », notre bataillon à la « Croix-au-bois » sur la grande route Chalons-Sainte Menehoulde-Vouziers-Rethel, chemin habituel des grandes invasions de l'histoire du Rhin.

Avec l'automne, les paysages sont splendides ; les feuillages dorés étendent sur nos têtes un rideau vieil or ; les pommiers sont chargés à rompre ; par endroits le sol est jonché de pommes rouges, comme de galets innombrables. Les chênes géants, les marronniers aromatiques forment de splendides futaies parmi des fougères touffues. O nature impassible !

Dans ce secteur c'est la guerre de mines presque exclusivement, sournoise, traître, volcanique : travaux souterrains, explosions, tremblement de terre, colonnes de poussière et de fumée. Le génie travaille dur aux perforations, sapes, couloirs et poches à dynamite.

Le régiment est reconstitué de ses pertes du bois d'Avocourt. Un contingent de la classe 1917 comble les vides. Ces enfants sont pleins d'entrain et ont hâte de voir des boches. Plus d'un n'écoutant pas les conseils prudents des vétérans tombera bêtement pour s'être trop montré, frappé par un ennemi invisible, aux aguets.

Un vieux soldat de la Légion Etrangère, aujourd'hui adjudant à notre unité, les dresse aux camouflages, aux guets-apens, aux mille manières de se dissimuler. — Il raconte ses campagnes du Tonkin, de Madagascar et du Maroc. Il est revenu de bien des choses !!!

— Victoire de la Malmaison : on nous la commente — Réédition de notre dernière victoire d'Août devant le Mort-Homme — Cote 304 qui réveille nos souvenirs. Dorénavant la technique de nos écoles triomphe : une bataille n'est plus que le déclenchement de tout une horlogerie aux mille organes minutieusement agencés et réglés. L'imprévu a été réduit au minimum. Décidément le boche faiblit — mais pas assez de monde pour « pousser », pour « bouter » l'ennemi hors de chez nous.

Novembre 1917 : De nouveau, cours au centre d'instruction de la division où l'on me confie une douzaine de jeunes soldats de la classe 1917 élèves-téléphonistes. Théories, puis exercices pratiques, sur le fonctionnement des appareils, leur entretien, leur vérification, le montage des postes, la pose des fils, les déroulements et enrroulements, l'organisation d'un secteur aérien ou à fond de boyau. Les lignes sous plomb, le reparafinage, les boîtes dites de jonction où se font les raccords des fils, les rotations et les aubans, le démontage des écouteurs et des microphones, des tableaux annonciateurs et des bobines d'induction, leur montage, autant de cours et d'expérimentations, tout est étudié et pratiqué.

Et ainsi on devient un technicien accompli, apte à tenir un poste et à se débrouiller tout seul, dans toutes les circonstances de la guerre, de façon à toujours assurer la liaison si précaire de tous les membres de ce grand corps qu'est une armée. Rôle modeste mais combien utile !

En même temps que nous formons ainsi nos spécialistes, nous avons mission d'entretenir le moral aux heures de pause par des causeries adéquates. Il s'agit d'expliquer la situation militaire et certaines opérations en suivant le fameux « bulletin des armées ».

Décembre 1917 : Profitant de l'hiver, le G. Q. G. donne l'ordre de repli pour les originaires des Colonies et leurs permissions coloniales.

On crée des groupes à La Rochelle, à Marennes, à Montauban, à Bayonne, à Perpignan.

Tous les camarades s'en vont tour à tour selon les possibilités des courriers.

Janvier 1918 : Le service télégraphique et téléphonique aux armées coûtant paraît-il des millions par suite de la consommation formidable de fils et d'appareils sur un front de plus de 500 kilomètres de longueur et de 30 kilomètres de profondeur — le cuivre devenant d'autre part de plus en plus rare, ne suffisant plus aux fournitures nécessaires, on songea à substituer le plus possible la T. S. F. et la T. P. S. aux liaisons par fil souvent du reste impossibles. Les boches nous avaient déjà devancés dans cette voie.

Comme il fallait des spécialistes on demanda dans toutes les unités des télégraphistes ou téléphonistes aptes à devenir radiotélégraphistes en deux ou trois mois, le plus rapidement possible. On m'expédie au 8^{me} régiment du génie Section « Radio » au centre de T. S. F. d'Angoulême, avec des centaines d'hommes de toutes armes, vétérans du front, évacués pour maladie, blessés, ou inaptes momentanément.

De nombreux réfugiés des pays envahis séjournent dans les villages Charentais. Il en arrive chaque jour par smalas, pleins les trains et qu'on répartit de tous côtés. Les Odyssées effroyables de ces foyers sans père, depuis trois ans sous la botte germanique, ces produits d'accouplements brutaux (des "petits Fritz" suivant le flot migrateur, incarnations de problèmes religieux, politiques, humanitaires) donnent le frisson.

Dans l'Aisne où nous avons rencontré, non loin du front, cette « chair innocente », on restait indifférent à son égard ; ici à l'arrière on discute beaucoup, passionnément sur leur cas.

Mais la France a été hélas au cours de son histoire la victime d'invasions autrement tenaces et longues ; le même phénomène s'est alors produit. Il n'en est rien resté grâce à l'ambiance, à l'éducation, à la formation. Au milieu des douleurs atroces d'une catastrophe effroyable, la nature a accompli impassiblement son œuvre éter-

nelle « La fleur vivante est aussi sereine, aussi innocente, qu'elle vienne de l'azur ou qu'elle vienne de la fange ». Il s'agit d'élever ces enfants et d'en faire des français. Qui peut répondre du reste que même sous la violence, il n'y ait pas eu de la nature si faible, un bref instant de consentement... ?

Au reste la nation est faite moins par le sang des hommes, que par le sol et la nature du pays et son éducation.

Mars-Avril 1918 : A l'Ecole de T. S. F. C'est passionnant :

« Les électriciens de T. S. F., choisis parmi les élèves ingénieurs en mécanique ou électricité, les élèves des écoles d'arts et métiers, résolvent des questions de mathématiques spéciales, sont initiés au réglage précis des appareils et à la vérification des installations radiotélégraphiques. Ils chargent des accus nécessaires au fonctionnement des appareils qu'ils utilisent dans leurs expériences, le dépôt mettant à leur disposition un laboratoire pourvu des derniers perfectionnements. Le classement des électriciens dépendant du succès de ces expériences et de leur instruction technique développée, ceux-ci ont un grand intérêt à déployer de l'ingéniosité et de l'attention dans leurs travaux assez délicats.

« Les mécaniciens-électriciens procèdent au montage des postes de radio légère, à leurs réparations et entretiens ainsi qu'à celles des accus. Les qualités de pratique et de célérité sont fort appréciées en ces mécaniciens car les postes dont ils feront partie aux armées, sont appelés à se déplacer fréquemment dans la journée et à assurer rapidement la liaison entre les divers éléments d'une armée.

« Les électriciens d'avions s'exercent au montage des appareils de T. S. F., à bord des carlingues d'avions que le dépôt met à leur disposition ; ces sapeurs réalisent toutes sortes de montages, sous les yeux d'instructeurs qui se rendent compte de leur esprit d'initiative et de leur habilité, car les appareils installés doivent être facilement accessibles pour la vérification et l'entretien,

en bonne place pour le meilleur rendement et leur mise en marche par un personnel navigant parfois bien expérimenté : guetteurs ou observateurs. Les électriciens d'avions sont choisis de préférence parmi les sapeurs ayant exercé la profession d'électriciens-monteurs et par conséquent aptes à réaliser toutes sortes d'installations.

« Les lecteurs font, à l'aide de vibrateurs et d'appareils Morse, l'enseignement de la lecture au son et de la manipulation. La pratique de l'écoute des grands postes internationaux développe, en ces lecteurs, la confiance et la sûreté de réception des messages. L'écoute n'est permise que quand les lecteurs sont suffisamment entraînés à lire les sons émis au vibrateur.

« La lecture au son exige de grandes qualités d'ouïe et de sensibilité auditive, de mémoire et d'esprit de suite.

« Les lecteurs sont choisis parmi le personnel des P. T. T., morsistes ou lecteurs ; enfin sont lecteurs tous les sapeurs dont les connaissances techniques ne sont pas très variées et qui, avec entraînement, sont aptes à la manœuvre des appareils d'un poste radio.

« Les mécaniciens sont chargés de la conduite des voitures automobiles, des postes radios, des moteurs dans les stations et de la réparation et de l'entretien de toutes machines ou pièces.

« Les séances journalières d'instruction, dans des salles de cours bien organisées, font des sapeurs des spécialistes exercés. Pour se rendre compte du degré d'instruction de ceux-ci, les interrogations sur les sujets de cours sont très fréquentes. Pour vérifier les aptitudes de chacun à un service régulier et à la pratique de la manœuvre des appareils, un réseau réduit comprenant quelques postes fixes ou mobiles, comprenant ces sapeurs comme opérateurs, ces postes étant sous la direction d'un poste central où se tient l'instructeur, échangent des radiotélégrammes d'exercice. La bonne marche du réseau et la rapidité des communications sont un sûr garant du bon entraînement des sapeurs ».

— Que de fois suis-je resté rêveur devant ces boîtes mystérieuses pleines de fils et de lampes, de manettes, et de clefs, une véritable sorcellerie !

Mais la goutte d'eau creuse la pierre. La patience et la tenacité font qu'en deux mois on finit par « piger ».

Il faut conseiller à nos jeunes gens de s'engager de préférence dans le génie.

Juillet Août 1918 : A la 2^{me} armée, près de Souilly (Meuse) au centre radiotélégraphique de l'Armée à Villotte-en-Argonne, dans des baraquements Adrian en forêts. Avec des autos, chaque matin on s'en va dans différentes directions. Partout des villages détruits, des tombes innombrables de 1914. — A Loupy-le-Chateau, les traces de la bataille de 1914 sont effroyables.

On croise de gros mouvements de troupes américaines.

La 157^{ème} division d'infanterie demande des « radios ». Je la rejoins devant la cote 304 - Mort-Homme.

La division a été démolie lors de la dernière offensive boche au Chemin-des-Dames. Elle y a perdu deux régiments. On l'a reformée avec le 333^{ème} français, le 372^{ème} américain et le 373^{ème} américain, des troupes noires.

On habitue ces dernières à la guerre, en les entraînant en tranchée.

Septembre 1918 : Nous sommes relevés par une division américaine car la U. S. N. A. (United States National Army) prend toute la Meuse, paraît-il.

Nous passons les cartes de nos réseaux de T. S. F. à une équipe du « Signal Corps » qui correspond au service télégraphique de nos armées. Elle est toute jeune et alerte.

Le peu d'anglais que je dois à mon vieux Lycée de la Réunion me permet de servir d'interprète aux camarades ; mais la prononciation américaine est défectueuse ; il faut souvent faire écrire pour comprendre.

Le service passé, nous partons en direction de la Champagne, par Jouy et Vanault-les-Dames où un repos de deux jours est décrété. Mais il apparait qu'une attaque va se déclencher dans les parages car les routes sont encombrées de convois de grosse artillerie.

Nous passons près d'Auve. J'en profite pour aller chez mon frère A. toujours à son H. O. E. Il me confirme qu'on va attaquer en Champagne ; à son hôpital on prépare lits, instruments et cercueils en grand nombre.

Par Minaucourt et Laval nos régiments montent vers la Main de Massiges, en Champagne crayeuse, où la division marocaine a attaqué la veille, et avancé de plusieurs kilomètres. Sur la route encombrée de convois d'artillerie, de voitures de ravitaillement, de travailleurs indigènes qui la réparent continuellement, ils se faufilent péniblement.

Nous croisons des prisonniers boches par centaines, dépenaillés, sales, avec des mines effarées qui descendent vers l'arrière en colonnes encadrées. Des blessés couverts de boue, loqueteux, au cou une pancarte indiquant leurs noms, leurs unités, leurs blessures et leur destination passent, le regard lointain, les pansements sanguinolents sentant le phéniqué et le formol. Des tombes apparaissent puis un cimetière d'où émergent des squelettes que les obus ont déterrés. Des dépôts de munitions se cachent sous l'herbe voisine, rouillés et jaunâtres, menaçants.

En avant le canon tonne, et dans le ciel gris des avions ronflent. Les hommes deviennent graves et silencieux ; la bataille est proche.

Voici enfin les boyaux, effondrés par endroits, plus loin noyés de boue, criblés partout de trous d'obus. On les franchit à la file indienne puis on gravit la plaine, champ de bataille d'où les boches, hier, ont fui sous la ruée des marocains.

Quelle vision dantesque !

« Laissez toute espérance vous qui entrez ici ».

Pas un arbre, pas une construction, un terrain dénudé, percé comme une passoire ; des chevaux crevés au ventre ballonné, les quatre fers en l'air ; des voitures en miettes ; des armes abandonnées ; des cadavres dans toutes les poses ; des mares de sang, sentant la pourriture. Ici dix français sont étendus face au ciel, le front ou la poitrine troués, violacés et tuméfiés. Là des groupes couleur kaki décèlent des marocains qui commencent à noircir. Plus loin deux boches, l'un raide sous son casque, un chargeur de mitrailleuse encore à la main, une coulée de sang desséchée du cœur aux jambes, l'autre grillé comme un charbon. Là-bas des débris de membres et des crânes d'où jaillissent des cervelles.

Des infirmiers réunissent les morts, les fouillent et les alignent dans de larges tranchées où pêle-mêle ils seront enterrés. Parfois un trou béant laisse voir au fond d'une sape ou d'un gourbi un amoncellement de cadavres, et dégage des puanteurs de charogne ; des entonnoirs montrent des tas de débris boueux.

Le spectacle est macabre.

C'est donc ainsi qu'ont fini et que finiront toutes ces destinées qui ont été jadis l'objet de tant de soins ; qui ont aimé, souffert, lutté ! Et c'est ça... du sang et de la mort sur tout le front de l'immense bataille depuis quatre ans passés.

Et les femmes et les enfants de ces hommes ? !

« Mon Dieu que ton monde est mal arrangé ! » redirait pour lors Balzac.

Pourtant il faut rester aveugle et insensible pour pouvoir accomplir « sans horreur son horrible devoir » ; il faut par-delà cette crucifixion, entrevoir les efflorescences qui en jailliront pour la France, puisque, dit-on, toujours des malheurs elle est ressuscitée plus grande, « semper in malis major resurrexit », il faut se battre encore, toujours !

Mais ceux qui n'ont jamais connu ces atrocités, se les représentent-ils ? Et ces financiers féroces gorgés d'or, ces mercantis qui exploitent la situation, tous ces sycophantes et arlequins qui font tant de phrases sonores et mensongères, tout en ayant pris soin de rester à l'abri, ces héros qui chantent la guerre mais se gardent prudemment de la faire, ces Horaces et ces Curiaces en pantoufles, ont-ils seulement une idée de ces carnages, de ces douleurs, de ces deuils ?

Renan a bien raison : « une panbéotie redoutable, une ligue de toutes les sottises étend sur le monde un couvercle de plomb sous lequel on étouffe ». Heureusement que c'est la charge finale, la... « fuite en avant ». Il faut y aller !

Nous prenons notre poste dans un sous-terrain que le Boche a abandonné hier. Ça sent l'écureuil ; le boche a séjourné ici trois ans et demi...

Nos correspondants nous signalent que notre 372^{me} américain a perdu 1200 hommes, alignés comme à l'exercice autour des mitrailleuses ennemies — Le 373^{me} américain a assuré la relève, mais perd déjà beaucoup de monde. Ils ne savent pas se dissimuler..... Ils font leur apprentissage. Le 333^{me} français notre dernier régiment relève le 373 aussitôt la nuit.

L'objectif n'est pas atteint ; il l'enlève, en cinq sec, avec peu de pertes, grâce à son expérience de cette guerre.

Nous prenons Monthois puis Challerenge, puis la division est relevée.

Le boche bat toujours en retraite vers Vouziers qui tombera sous peu. C'est bien la fin !

Octobre 1918. — Anould (Vosges) après trois jours de train et d'auto. Il fait délicieux, mais la grippe et la fièvre sévissent. Plusieurs camarades se sont fait évacuer. A l'H. O. E. on les a parqués parmi les malades de grippe espagnole. Pas un n'en a réchappé. Touché à mon tour, je m'installe dans une ferme chez des pay-

sans. De la paille chaude, dans l'étable, près de quatre belles vaches, dont le lait me soutient agrémenté d'aspirine à haute dose et de rhum — ce qui me réussit.

Nos régiments sont en ligne au col de Sainte-Marie et nous assurons leurs liaisons tout en faisant aussi l'écoute des postes ennemis.

1er Novembre : 1 h. 30 du matin : Nous captions, je ne sais d'où : « Armistice turc signé hier, 31 Octobre midi ». Stupéfaction dans le poste ! On prévient l'Etat-Major et le Général ; grosse émotion — confirmation officielle.

4 Novembre : 1 h. 30 du matin. — Notre appareil intercepte le T. S. F. suivant : « Armistice signé avec Autriche qui accepte nos conditions ».

On exulte, c'est la fin imminente !

7 Novembre : 10 h. T. S. F. de Presse que nous saisissons par notre antenne : « Délégation pour l'armistice partie pour l'Ouest ».

22 h. 15 de F. L. (initiale de la Tour Eiffel) qui servait de poste au G. Q. G. : « G. Q. G. des alliés à G. Q. G. allemand : Maréchal Foch à commandement allemand : Le maréchal Foch accuse réception du message indiquant que la délégation franchira les lignes entre 8 et 10 heures du soir près de Haudroye ».

Vendredi 8 Novembre : 12 h. de F. L. : « Plénipotentiaires allemands aux hauts commandements militaires et navals allemands : Les plénipotentiaires allemands ont signé Vendredi matin au G. Q. G. des alliés les conditions d'armistice ainsi que la mise en demeure de les accepter ou de les refuser dans un délai de 72 heures expirant lundi matin à onze heures (heure française). La proposition allemande tendant à la conclusion immédiate d'une suspension d'armes provisoire a été repoussée par le Maréchal Foch Un courrier allemand porteur du texte des conditions est envoyé à Spa. Aucun autre mode de communication

« n'étant pratique. Prière d'accuser réception et de
 « renvoyer le plus vite possible le courrier avec vos
 « dernières instructions. L'envoi de nouveaux délégués
 » n'est pas nécessaire pour le moment. Signé: Erzberger ».

14 h. de F. L. : « Plénipotentiaires allemands à Haut
 « commandement allemand : 1° Le courrier, capitaine
 « Paul Helldorf franchira les lignes entre 6 et 8 heures
 « du soir dans une voiture automobile allemande, par-
 « tant de la « Capelle » et suivant la route Haudroye-
 « Rocquigny-Fourmies-Trélan prière d'assurer son
 « passage — 2° un officier d'état-major avec les
 « deux chiffreurs de la marine doit franchir les lignes
 « en suivant le même itinéraire. Prière d'indiquer par
 « T. S. F. jour et heure de leur arrivée aux avant-pos-
 « tes. Le Haut commandement français prendra les me-
 « sures nécessaires pour assurer leur passage — signé :
 « Von Winterfeld ».

23 h. 30. — « Plénipotentiaires à Haut commande-
 « ment allemand — Le capitaine Helldorf dont le pas-
 » sage a été annoncé par le général Von Winterfeld at-
 « tend que le feu allemand cesse pour rentrer dans les
 « lignes allemandes par la route de la Capelle-Fourmies.
 « Le feu français a cessé sur cette route depuis 18 heu-
 « res ».

Nous affichons ces nouvelles à la porte de notre pos-
 te après avoir mis l'Etat-Major divisionnaire au courant.
 On suit avec anxiété.

Tous ceux qui passent chantent, dansent, car person-
 ne ne doute plus de la paix.

Samedi 9 Novembre : 13 h. 10. — « Capitaine Helldorf
 a passé les « lignes en avion ».

14 h. — Communiqué de Poz : Abdication du kai-
 ser — arrivée du capitaine Helldorf à destination.

Toute la journée, radiotélégrammes chiffrés que nous
 transmettons à l'armée ; le lendemain rien que du chiffre :

Lundi 11 Novembre : 5 h. 45. — du matin de F. L. :
 « Maréchal Foch à commandants en chef : 1° les hos-
 « tilités seront arrêtées sur tout le front, à partir du

« 11 Novembre onze heures (heure française) — 2^o les troupes alliées ne dépasseront pas jusqu'à nouvel ordre la ligne atteinte à cette date et à cette heure ».

7 heures du matin. — « Plénipotentiaires allemands à Haut commandement allemand pour être communiqué à toutes les autorités intéressées : Armistice a été signé à 5 h. du matin. Il entre en vigueur à 11 h. du matin (heure française). Délai d'évacuation prolongé de 24 heures en plus des 5 jours soit 31 au total ».

Dès onze heures tout Anould est en fête : les cloches sonnent à toute volée, les sirènes des usines sifflent sans s'arrêter. Dans les rues on s'embrasse. Un convoi de ravitaillement passe, les hommes dans leurs charriots dansent et sautent en chantant.

La nuit entière on danse partout, et l'on fait ripaille. Grande illumination chez le chatelain de l'endroit, feux d'artifice, musique. Les caboulots regorgent de monde.

21 h. 45. — De garde à l'appareil, je capte le radio suivant : « Les femmes allemandes aux femmes des pays ennemis : Aidez-nous contre la « blocade de la faim ». La même dépêche est passée en anglais. Nous prévenons l'Etat-Major divisionnaire.

Ordre est donné de descendre toutes les antennes avec interdiction de faire l'écoute.

Je pars en permission à Paris. Heures heureuses passagères, mais bientôt définitives. — Mes enfants m'appellent « Monsieur » ?...

Novembre 18. — A Bruyères « Vosges » en caserne on n'y fait rien. La division est dissoute. Nos deux régiments américains ont été désarmés et dirigés vers Nantes. Notre 333 français est réparti dans les garnisons voisines et notre section radio envoyée à la 2^{me} Armée à Mulhouse. Nous partons en auto par Remi-

remont, Le Thillot patrie de Jules Ferry dont le buste orne la place publique, par le col de Bussang un tunnel avec de la neige partout, stalactites de glace, froid de loup ; c'est féérique ! Puis nous descendons la montagne par Urbès, Wasserling, Thann, Cernay et enfin à Mulhouse, où nous sommes cantonnés aux usines Dollfus dans Dornach qui servaient aux boches jusqu'alors.

Janvier 1919. — Inoccupé, on se promène dans Mulhouse. Impressions de propreté, d'ordre, de soulagement de n'être plus sous le joug boche. Dans les rues capotes grises des armées allemandes mêlées aux nôtres. Ce sont les alsaciens-lorrains licenciés des régiments boches rentrés chez eux.

Dans les vitrines des magasins, chaussures en corde, vêtements de papier et autres « Ersatz ».

Tous les soirs les cafés et les bals regorgent de monde. On ne se comprend pas toujours, mais on sympathise.

Février 1919. — Démobilisé et mis en route sur Versailles, dépôt démobilisateur du 8^{me} Génie.

Après quatre jours de wagons à bestiaux sans même de paille, par une température glaciale, j'arrive à Versailles et je suis libéré.

Mais pourrai-je jamais, comme a écrit le poète, dénouer mes sentiments de la pensée de tous ces morts qui ont laissé pour toujours leur amour et leur tendresse ? et pourrai-je supporter ceux qui ont survécu à tant d'horreurs, les aimer, comme ce devrait être la façon d'aimer tous ces morts, dont les yeux voient encore

On raconte qu'un jour Sainte-Beuve, qui n'avait jamais souhaité la figure d'un sous-lieutenant de Hussards que pour plaire aux femmes, dit à Chatrian le collaborateur d'Erckmann :

« Je voulais vous consacrer un de mes lundis mais je ne le ferai pas, vos romans sont l'Illiade de la peur.

« — Monsieur, riposta Chatrian, mon collaborateur et moi nous sommes de familles qui ont fait le coup de feu contre l'étranger. Si nous célébrons la paix, c'est par horreur des tueries ».

Evidemment, il faut avoir passé par là !

CHARLES FOUCQUE



TABLE DES MATIÈRES



PREMIÈRE PARTIE

	Pages
Arrêté portant création de l'Académie. . .	III
Membres Titulaires de l'Académie au 31 Décembre 1928. . .	VI
— Associés de l'Académie au 31 Décembre 1928. . .	VIII

	Pages
Membres Honoraires de l'Académie au 31 Décembre 1928.	IX
— Correspondants de l'Académie au 31 Décembre 1928.	XI
<i>Extrait des Procès-Verbaux de l'Année 1927</i>	
Procès-verbal de la séance du 10 Mars 1927.	XV
— de la séance du 5 Mai 1927.	XVII
— de la séance du 2 Juin 1927.	XVIII
— de la séance privée du Jeudi 7 Juillet 1927.	XIX
— de la séance du 6 Octobre 1927.	XXIV
-- de la séance du 3 Novem- bre 1927	XXVI
— de la séance du 1er Décem- bre 1927.	XXVII
Exploration du lit de la Rivière de l'Est	XXIX

Extrait des Procès-Verbaux de l'Année 1928

	Pages
Procès-verbal de la séance du 12 Avril 1928.	XXXI
— de la séance du 3 Mai 1928.	XXXIII
— de la séance du 4 Octobre 1928.	XXXIV
— de la séance du 8 Novem- bre 1928.	XXXVI
— de la séance du 6 Décembre 1928.	XXXVIII

DEUXIÈME PARTIE

(ANNÉE 1927)

Réception de M. VINCENT BOYERDE LA GIRODAY
à l'occasion de sa nomination dans
l'ordre de la Légion d'honneur
(22 Mai 1927) :

Discours de M. le Vice-Président
de l'Académie de La Réunion.

	Pages
Allocution de M. VINCENT BOYER DE LA GIRODAN.	8
Welcome Ozoux par M. AUGUSTE DE VILLELE.	13
L'enigme de la Rivière de l'Est par M. ANATOLE HUGOT.	29
Le Volcan de La Réunion.	42
Célébration du centenaire du Canal St- Etienne (Discours de M. MÉZIAIRE GUIGNARD).	51
Noms-de-lieux réunionnais par M. le Gouver- neur MERWART.	55
Le cyclone du <i>Saint-Géran</i> par M. J. ROUCH.	63

DEUXIÈME PARTIE

(ANNÉE 1928)

Mort de M. MÉZIAIRE GUIGNARD.	73
Allocution prononcée par M. JULES REPIQUET.	75
Discours du Docteur H. AZÉMA.	78
Discours prononcé par M. TH. GAUTIER.	80

	Pages
Discours de Madame LUDOVIC REVEST.	84
MÉZIAIRE GUIGNARD par Fernand Le Roux.	85
In Memoriam par M HIPPOLYTE FOUQUE	89
Mort de M. RAOUL JAUCOURT.	91
Allocution prononcée par M. PAUL CAUBET.	91
Discours prononcé par M. TH. GAUTIER.	94
La famille Panon Desbassayns par M. AUGUSTE DE VILLÈLE.	99
Premières peines et premières prisons à l'île Bourbon (1646-1794) par Docteur HENRI AZÉMA.	125
Quelques notes et souvenirs 1914-1918 par M. CHARLES FOUQUE.	155



